

U d'of OTTAWA



39003001295954







CE

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa





OEUVRES

DE

CAMILLE DESMOULINS

RECUEILLIES ET PUBLIÉES

D'APRÈS LES TEXTES ORIGINAUX

AUGMENTÉES

DE FRAGMENTS INÉDITS, DE NOTES ET D'UN INDEX

ET PRÉCÉDÉES

D'UNE ÉTUDE BIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE

PAR

M. JULES CLARETIE

TOME SECOND

PARIS

CHARPENTIER ET C^{ie}, LIBRAIRES-ÉDITEURS

28, QUAI DU LOUVRE

—
1874





OEUVRES

DE

CAMILLE DESMOULINS

II

Paris. — Impr. VIÉVILLE et CAPIOMONT, rue des Poitevins, 6.

OEUVRES

DE

CAMILLE DESMOULINS

RECUEILLIES ET PUBLIÉES

D'APRÈS LES TEXTES ORIGINAUX

AUGMENTÉES

DE FRAGMENTS INÉDITS, DE NOTES ET D'UN INDEX

ET PRÉCÉDÉES

D'UNE ÉTUDE BIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE

PAR

M. JULES CLARETIE

TOME SECOND

PARIS

CHARPENTIER ET C^{IE}, LIBRAIRES-ÉDITEURS

28, QUAI DU LOUVRE, 28

—
1874

Tous droits réservés.



DISCOURS DIVERS

Camille Desmoulins, secrétaire du ministère de la justice au lendemain du 10 août, avait été élu député à la Convention nationale pour le département de Paris¹. Camille ne devait briller comme orateur ni à la Convention ni dans les clubs. Une sorte de bégaiement, dû plutôt à un certain embarras qu'à une infirmité, l'empêchait d'être jamais un personnage à la tribune. Aussi bien avait-il essayé de demeurer journaliste tout en entrant à la Convention. Son cri personnel était toujours son fameux : *A moi, mon écritoire!*

Il avait fondé, en octobre 1792, avec Merlin de Thionville, un journal *quotidien* auquel, dit M. E. Hatin², il continua le titre de sa première feuille : *Révolutions de France et de Brabant, seconde partie*, par Camille Desmoulins et Merlin de Thionville, membres de la Convention (55 numéros in-8. Octobre à décembre 1792). Ce journal réussit fort peu. Camille dut alors se contenter de sa situation à l'Assemblée.

En qualité de conventionnel, Desmoulins *écrivit* plutôt qu'il ne prononça deux Discours importants dans la

1. Voir à l'*Appendice* le récit de la journée du 10 août, tiré du *Portefeuille* de Lucile Desmoulins.

2. *Bibliographie de la presse périodique*.

terrible question du procès de Louis XVI. Ce sont là deux pièces historiques d'un intérêt capital et que nous recueillons à ce titre seul. — Je ferai remarquer l'étrange et curieuse note qui se trouve en tête du premier de ces *Discours* : « *Canaille, populace*, dit Camille Desmoulin, « nom dont appellent tous les jours *le peuple* la plupart « de ceux qui aujourd'hui *appellent hypocritement au* « *peuple*. » Ces quelques lignes ne sont-elles pas encore aujourd'hui d'une étonnante actualité ?

Disons tout de suite, pour ne point multiplier les notes et explications, que Camille, votant la mort du roi, souleva des protestations dans la Convention même en s'écriant : « Je vote la mort *trop tard peut-être pour l'honneur de la Convention nationale*. » Était-ce là la froideur et le calme du juge ? — C'était encore un de ces mots que l'intempérance de Desmoulin devait lui faire regretter un jour.

On a aussi publié de Camille Desmoulin les *Discours* suivants que nous ne pouvons donner, faute de place, dans l'édition présente :

DISCOURS SUR LA SITUATION POLITIQUE DE LA NATION, à l'ouverture de la seconde session de l'Assemblée nationale, prononcé à la *Société des amis de la Constitution*, dans la séance du 21 octobre, par CAMILLE DESMOULINS (avec cette épigraphe :

Contentus paucis lectoribus. HOR.

Moins l'Assemblée est grande et plus elle a d'oreilles.) (Paris, chez les marchands de nouveautés, 1791.)

Société des amis de la Constitution séante aux Jacobins, à Paris. — DISCOURS DE CAMILLE DESMOULINS, DO-

table au Conseil général de la Commune, dans la séance du 24 juillet, l'an IV de la liberté, SUR LA SITUATION DE LA CAPITALE. (Imprimé par ordre de la Société.)

Société des Amis de la Constitution séante aux Jacobins, à Paris. — DISCOURS DE CAMILLE DESMOULINS SUR le parti que l'Assemblée doit prendre relativement à la PROPOSITION DE GUERRE annoncée par le pouvoir exécutif, prononcé à la Société le 25 décembre 1791¹.

DISCOURS DE CAMILLE DESMOULINS, député à la Convention, sur le DÉCRET DU BANNISSEMENT DE LA FAMILLE CI-DEVANT D'ORLÉANS, et sur la question si l'Assemblée nationale pouvait exclure de son sein PHILIPPE-ÉGALITÉ, représentant du peuple (de l'imprimerie L. Potier, de Lille, rue Favart, n° 5. 1792).

Camille, dans ce discours, conclut ainsi :

« Je rappelle la Convention à la reconnaissance, à la justice, à la rougeur et à la crainte d'une ignominie éternelle si elle poursuivait Philippe-Égalité plus que n'a fait le traître Lafayette; si, au lieu de leur châtiment, elle préparait des jouissances à Charles IX et à sa Médicis; si elle rendait le jugement dont le seul projet a couvert d'infamie le Châtelet. Je demande le rapport du décret. »

Camille a longtemps passé pour l'ami du duc de Chartres, le futur roi Louis-Philippe.

.... De Chartres même honoré comme un frère,

dit un alexandrin du temps en parlant de Camille. La vérité est que le portrait de Desmoulin est un des rares

1. Voy. le beau livre de M. Marc Dufraisse, *Histoire du Droit de guerre et de paix*.

portraits de conventionnels (avec, je crois, ceux de Fabre d'Églantine et de Barère de Vieuzac, qui, dans sa vieillesse, adressait des vers à Louis-Philippe), que le fils de Philippe-Égalité ait fait placer dans les galeries de Versailles lorsqu'il fonda ce Musée national. Mais ce n'était là, assure-t-on, qu'affaire de sympathie littéraire¹.

Le discours de Desmoulin se termine par cet *extrait du procès-verbal* :

La Société a arrêté l'impression de ce discours, dans sa séance du 15 décembre 1792, l'an premier de la République française :

Dubois-Crancé, *président*, député ; Sambat, *vice-président* ; Monestier, député du Puy-de-Dôme ; Sijas ; J. Peyron d'Herval ; Coindre ; Maure, député d'Yonne ; Garnier de Saintes, député, *secrétaire*.

1. Voy. à l'Appendice un extrait du *Constitutionnel* de 1831.

DISCOURS

SUR

LA SITUATION POLITIQUE DE LA NATION

A L'OUVERTURE DE LA SECONDE SESSION DE L'ASSEMBLÉE
NATIONALE

PRONONCÉ A LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA CONSTITUTION

DANS LA SÉANCE DU 21 OCTOBRE

PAR

CAMILLE DESMOULINS

Contentus paucis lectoribus. Hor.
Moins l'Assemblée est grande, et plus elle a d'oreilles.



PARIS

CHEZ LES MARCHANDS DE NOUVEAUTÉS

1791



AVIS AUX TRIBUNES

Après avoir concouru pendant deux ans avec les écrivains patriotes à faire une grande expérience sur l'entendement du peuple français, fatigué d'une longue opération, découragé par l'accroissement sensible de la surdité nationale, et faisant réflexion à la fin tragique, sous Ponce-Pilate, de celui-là même à qui il suffisait de toucher du bout du doigt une oreille pour la faire entendre, j'avais cessé d'écrire depuis trois mois, lorsque, appelé à la place de secrétaire de la Société, j'ai regardé ce choix comme une invitation à rompre mon silence; et le nombre, de près de trois cents députés que j'ai vus parmi nous m'a fait croire que je pourrais le rompre utilement. Mais comme il m'est plus facile de me faire que de ne point parler avec franchise et liberté, si cette liberté paraît une licence à quelques personnes, je dois prévenir les tribunes que ce sont mes idées que j'expose et non celles de la Société, qui ne saurait être responsable des opinions individuelles de ses membres.



DISCOURS

SUR

LA SITUATION POLITIQUE DE LA NATION

A L'OUVERTURE DE LA SECONDE SESSION DE L'ASSEMBLÉE
NATIONALE

Prononcé à la Société des Amis de la Constitution, dans la séance du 21 octobre

PAR CAMILLE DESMOULINS

Je les ai appelés *citoyens passifs*,
Et ils se sont crus *morts*,

Machiavel dit quelque part : « Si un peuple accou-
« tumé au joug vient à le briser, il ressemble à une
« bête brute, qui, échappée à travers champs, quelque
« sauvage qu'elle soit, ne manque pas de redevenir
« la proie de son maître ou du premier qui cherche
« à s'en emparer. »

Si Machiavel désespérait ainsi qu'un peuple qui
avait voulu la liberté et l'avait conquise pût en jouir
longtemps, qu'eût-il dit d'une nation dont un enchai-
nement de circonstances a plutôt détaché les fers
qu'elle ne les a brisés elle-même? Nous avons pu
chercher à persuader au peuple qu'il avait voulu être
libre, et pour lui faire chérir la liberté comme son
ouvrage, et parce que, pour une nation, se persuader
à elle-même qu'elle avait voulu la liberté, c'était

commencer à la vouloir. Mais devant ce grand nombre de législateurs qui m'écoutent, et, en présence des médecins, ce n'est pas le moment de parler comme en présence du malade, et il importe de ne rien dissimuler de son état pour vous mettre à la portée d'appliquer les remèdes les plus propres. Il m'est difficile d'être court en aussi beau sujet de parler, mais je paraîtrai bien moins long si je ne suis point interrompu.

Oui, messieurs, pour ceux qui, ainsi que moi, ont consacré depuis trois ans toutes leurs pensées à la Révolution, qui ont suivi celle qui s'est faite aux lieux où elle s'est faite, ce n'est point un paradoxe que le peuple ne la demandait point, qu'il n'est point allé au-devant de la liberté, mais qu'on l'y a conduit. L'après-dinée du 12 juillet, et mieux encore toute la nuit suivante, j'ai été à la source de l'insurrection, et je l'ai bien observée. Les véritables patriotes se sont servis des premiers instruments qui leur tombaient sous la main, comme le ciel se servait d'Attila; et la liberté avait alors, parmi ses restaurateurs, des hommes à qui il était facile, à l'aide du progrès de l'instruction et du ferment de la philosophie, de faire des révolutions qu'ils eussent faites dans des siècles d'ignorance par la seule force de leur génie. Mais il n'est pas temps encore de rendre gloire à tous ceux à qui il appartient, et de venger les *machinistes* de la Révolution de ce que j'appellerais l'ingratitude de la nation, si la nation avait voulu ce nouvel ordre de choses. Ce que vous ne devez pas perdre de vue pour juger sainement notre état politique, c'est que, quelque obligation qu'on ait à ces fondateurs de la liberté, l'impéritie et les lourdes méprises des aristocrates en avaient si fort avancé les fondements qu'ils n'avaient

laissé presque rien à faire à l'habileté des patriotes. Rappelez-vous ici, messieurs, et l'ineptie de ce visir Vergennes, oppresseur de Genève et libérateur d'Amérique, qui fait traverser les mers à nos soldats, passez-moi cette expression, pour leur mettre le nez sur la Déclaration des droits; et ce visir Calonne, si délié pourtant, ce pivot sur lequel tourne aujourd'hui la contre-révolution, au milieu des clameurs universelles contre ses brigandages, donnant à la nation un point de ralliement dans l'Assemblée des notables; et ce visir Brienne, sur une motion stupide dans la bouche de Déprémesnil, le plus fougueux des aristocrates, promettant les États-Généraux. Qui ne voit que ce sont tous ces aristocrates qui ont conduit comme par la main à l'insurrection un peuple indifférent? Enfin, c'est cet autre arc-boutant de l'aristocratie, ce fou, ce baron de Coppet, qui, par la double représentation du Tiers, avance si fort l'œuvre de la liberté dans un moment où le *Contrat Social* était entre les mains de tout le monde, qu'il laisse bien moins de peine aux Pétion et aux Robespierre à faire le reste qu'aux Chapelier et aux Dandré à le défaire. Vous voyez, messieurs, que la nation n'a été révolutionnaire que par contre-coup, que le mouvement vers la liberté lui a été imprimé par des aristocrates; et je vous laisse à juger si, lorsque l'impulsion lui avait été donnée si fortement sur un chemin frayé par les Mably et les Rousseau, et que cependant des hommes médiocres, tels que les Dandré, les Chapelier, les Barnave, les Desmouliniers s'attelant derrière le char de la Constitution, ont réussi à le tirer en sens inverse et à le faire incessamment rétrograder; je vous laisse juges si ce char roulait sur la pente de l'opinion. Premier résultat des méditations de l'observateur; première base

des travaux du législateur patriote qui veut consolider la Révolution. Les racines de notre liberté sont aristocratiques ; le peuple de Paris n'a été que l'instrument de la Révolution, l'histoire nous dira quels en furent les ingénieurs ; et celui qui a ébloui tant de gens par son mot favori : « Pour qu'un peuple soit libre, il suffit qu'il le veuille, » n'a eu si souvent à la bouche cette sentence, que parce que, plus à portée que personne de savoir si Paris voulait la liberté, par cette expression de Normand il contentait tout le monde et se montrait le général et de ceux qui voulaient la liberté et de ceux qui ne la voulaient pas.

Ce n'est point faire de notre Révolution une révolution à part, c'est, au contraire, la faire semblable à presque toutes les autres, que de dire que ce n'est point le peuple qui l'a voulue, qui l'a faite. Partout, c'est le petit nombre, deux ou trois citoyens qui ont fait les révolutions. Un Pélopidas à Thèbes, un Harmodius et un Aristogiton, ou un Thrasibule à Athènes ; et comme le peuple parisien affamé, allant chercher à Versailles celui qu'il appelait le Boulanger, le peuple romain ne se retire sur le mont Sacré que pour se soustraire aux usures des marchands d'argent, et quand son hôtel de la Force regorge d'un tiers de sa population détenue pour dettes. Partout beaucoup sont affranchis par peu ; mais l'art du législateur qui veut maintenir cet affranchissement est d'intéresser la multitude à maintenir l'ouvrage du petit nombre. C'est la marche que suivit l'Assemblée nationale tant qu'elle fut environnée de dangers. Voyez comme, après l'insurrection du 14 juillet, ces représentants, depuis si avarés envers la nation, s'empressèrent de l'intéresser à la Révolution par les prodigalités de la nuit du 4 août, et d'épuiser en un moment leur corne

d'abondance sur toute l'étendue de l'empire. De ce moment, la contre-révolution devint impossible. Le despotisme fut atterré, et tous les efforts qu'il pouvait faire pour se relever ne devaient tourner que contre lui-même, comme il arriva la nuit du 5 au 6 octobre ; mais aussi, de ce moment où les meneurs de l'Assemblée nationale n'ont plus craint la victoire du despotisme et l'ont tenu en échec, ils ne se sont plus appliqués qu'à faire rétrograder la Révolution ; les toiles qu'ils avaient faites en un jour et où ils avaient enlacé le despotisme, ils n'ont fait ensuite que consumer vingt-quatre mois à les défaire, ou du moins à y ménager des défauts pour qu'il passât au travers ; et il a été facile à l'observateur attentif de reconnaître que tous ces ministériels, tous ces modérés, tous ces 89, tous ces Feuillants, n'étaient que d'ambitieux aristocrates, qui, éloignés par leur naissance ou repoussés par une disgrâce des honneurs et des places auxquelles ils aspiraient, n'avaient voulu que faire peur de la nation au despotisme, comme une mère fait peur du loup à son enfant afin de s'en faire caresser.

Mais qu'est-il arrivé ? Le peuple était accoutumé au joug. Pour le faire sortir de l'ornière de l'habitude creusée par tant de siècles et où il était enfoncé si avant, il avait fallu le séduire par tous les charmes de la liberté et ne lui rien cacher de ses droits primitifs ; il avait fallu en rassembler sous un verre étroit et en offrir à ses regards l'enivrante perspective, et la Déclaration des droits avait été publiée et distribuée à vingt millions d'hommes. Or, cette Déclaration des droits n'était autre chose que les principes que Dieu a gravés dans tous les cœurs, et ayant à la fois force de loi décrétée et innée, ce fut une démence inconcevable dans les ambitieux meneurs de l'Assemblée, que

L'espoir de réussir dans leur projet, de n'en faire ensuite qu'une simple préface de la Constitution qu'ils contredisaient à leur fantaisie dans le corps de l'ouvrage. Il était évident que, quoiqu'on fit une dépense royale en affiches et en journaux pour élever jusqu'aux nues ce corps d'ouvrage, quoiqu'il fût enlâssé dans l'or et les pierreries, quoique ceux qui l'avaient fait s'agenouillassent modestement devant leur chef-d'œuvre et qu'il ne parût en public que porté processionnellement et aussi entouré de gardes et de superstition que l'Alcoran, il était évident, dis-je, que, si l'ouvrage était contradictoire à son introduction, l'autorité de l'ouvrage de Chapelier Biribi et de quelques hommes aussi décriés et corrompus ne résisterait pas longtemps à l'autorité d'une préface divine, d'une charte décrétée à la fois par Dieu et par les hommes, et à des principes que chacun trouvait au fond de sa conscience.

Ajoutez que ces hommes corrompus ne l'étaient pas assez. Je m'explique. Mirabeau répétait souvent cette maxime qu'il tenait de Machiavel, sur laquelle il paraît avoir réglé sa conduite et dont il pourrait bien avoir été la dupe et la victime (car il y a exception à tout); il avait, dis-je, pour maxime, *que le défaut des hommes est de n'être ni assez bons ni assez méchants*. Ainsi, par exemple, je dis que des hommes pour qui je ne trouve point d'expression qui rende toute l'horreur qu'ils m'inspirent, n'étaient point pourtant assez corrompus, qui, après avoir voté des remerciements pour le massacre de Nancy et celui du Champ-de-Mars, devenus tout à coup scrupuleux, s'écriaient que jusqu'à la dernière goutte de leur sang serait versée plutôt que de souffrir qu'il y eût en France des ducs; et cela, après avoir décrété, le moment d'avant, qu'il

y aurait des princes. Quoi de plus ridicule que d'entendre M. Dandré saluer M. d'Artois du nom de prince, mais déclarer qu'il se ferait plutôt tuer que de l'appeler M. le comte? A ce reste de vergogne qui a retenu parfois les ministériels, ajoutez les explosions du patriotisme dans les tribunes et sur la terrasse, qui ont donné quelques commotions salutaires à la majorité corrompue de la législature et l'ont forcée de dériver un peu au cours de l'opinion. De tout cela, il est résulté une Constitution destructive, il est vrai, de sa préface, mais qui n'a pas laissé d'emprunter de cette préface tant de choses destructives d'elles-mêmes, qu'en même temps que, comme citoyen, j'adhère à cette Constitution, comme citoyen libre de manifester mon opinion, et qui n'ai point renoncé à l'usage du sens commun, à la faculté de comparer les objets, je dis que cette Constitution est inconstitutionnelle, et je me moque du secrétaire Cérutti, ce législateur Pangloss, qui propose gravement de la déclarer par arrêt ou par un décret, *la meilleure constitution possible*; enfin, comme politique, je ne crains point d'en assigner le terme prochain. Je pense qu'elle est composée d'éléments si destructeurs l'un de l'autre, qu'on peut la comparer à une montagne de glaces qui serait assise sur le cratère d'un volcan. C'est une nécessité que le brasier fasse fondre et se dissiper en fumée les glaces, ou que les glaces éteignent le brasier; ce n'est point là protester contre la Constitution. Je me sou mets à m'embarquer sur le fameux vaisseau construit par les Chapelier, Dandré et sa compagnie; mais quelle liberté reste-t-il aux passagers, s'ils ne peuvent vous faire remarquer, à vous, messieurs, qui en êtes les pilotes, qu'il fait eau de toutes parts, afin que, s'il vous est défendu de le calfeutrer, vous puis-

siez du moins tenir prête la chaloupe pour le moment du naufrage? Pour moi, je soutiens qu'il n'y a que deux sortes de gens qui, dans la révolution, aient suivi un système possible : d'un côté, les Maury et les Malouet ; de l'autre, les Pétion et les Robespierre. Quant aux modérés, je parle de ceux qui ont eu un système autre que celui de traire la liste civile ; dans leur système de chercher un milieu entre la liberté et l'esclavage, ils ont été aussi ridicules que ce philosophe de nos jours, faisant creuser un grand trou à la terre pour chercher le milieu entre les Antipodes.

Ne croyez pas, messieurs, que j'annonce le changement dont je parle en charlatan, qui prédit un avenir lointain, sans nulle responsabilité. Je regarde la veille les nuages, et je prédis l'orage du lendemain ; je ne crains pas d'avancer que le changement de cette Constitution, dont M. Lavie ajournait le moindre amendement après la grande révolution de Pythagore, de trente-six mille ans, il n'est pas même possible à l'Assemblée nationale, actuellement régnante, de le prévenir : mais il n'y a point à s'alarmer ; car s'il ne dépend pas de vous d'empêcher le choc, il dépend de vous si nous aurons à en gémir.

L'Assemblée nationale de 1789, si pure à sa source et en sortant de dessous terre, puis corrompue dans la capitale, enfin si fangeuse et en si mauvaise odeur, au moment où elle allait rentrer dans le sein de la nation et se perdre parmi le peuple français, vient de finir comme la rivière des Gobelins, qui, après avoir traversé les immondices de Paris, n'est plus qu'un égout, comme on sait, en arrivant à la Seine, au-dessous de la Gare. Je ne consumerai pas vos moments à suivre le cours de cette Assemblée ; il suffira de vous présenter rapidement ici quelques-unes de ses opéra-

tions, celles qui se lient aux grands événements qui approchent et qui ont préparé et amené ces événements.

A Dieu ne plaise que j'accuse tous vos devanciers de ce système que je vais vous développer ! J'aime à croire que nous n'avons à reprocher à la plupart que la faiblesse de leurs vues et leur confiance dans quelques noms qui en imposaient. De tout temps, en ce pays, le peuple (si on peut se servir d'une expression de l'ancien régime) a été esclave de l'autorité et des autorités, et dans tous les corps il y a le peuple ; mais ce peuple dans le premier Corps législatif a été quelquefois si ignorant, si aveugle, que l'histoire pourra bien dire : la populace de l'Assemblée constituante ; car l'histoire juge les hommes, non sur ce qu'ils ont fait, mais sur ce qu'ils pouvaient faire.

Ce n'est pas faute, du moins, qu'on ne leur ait montré. La Déclaration des droits était un signal donné à toute l'Europe ; les despotes, occupés d'ailleurs la plupart à des guerres au dehors, pâlissaient tous sur leurs trônes, et alors surtout redoutaient bien plus, comme on l'a dit, l'invasion de nos principes, que nous ne craignons aujourd'hui l'invasion de leurs armées ; toute la France était en armes et debout, dans l'attente des magnifiques promesses de la préface de la Constitution ; l'imagination ne s'était pas encore refroidie, en voyant dans le corps de l'ouvrage l'illusion de ses espérances ; nous avions et de l'argent et de nombreux otages de notre repos ; il ne fallait pas laisser aux tyrans le temps de se reconnaître. Nous ne manquions pas de Popilius qui leur auraient fait craindre la première ardeur de l'impétuosité française, et d'une attente qui n'avait point encore été trompée ; il fallait suivre la maxime de César : « Ne

« croire rien fait, tant qu'il restait quelque chose « à faire. » Dès le 17 juin, du moment où les États généraux étaient devenus Assemblée nationale, j'avais dit et imprimé : *Puisque la bête est dans le piège, qu'on l'assomme !* et qu'on ne me calomnie point encore, qu'on ne me dise point que je prêche la république et qu'il fallait chasser les rois. Ceux qui nous ont appelés dans les derniers temps des républicains et des ennemis des rois, pour nous diffamer auprès des imbéciles, n'étaient pas de bonne foi ; ils savent bien que nous ne sommes pas assez ignorants pour faire consister la liberté à n'avoir point de roi. Nous reconnaissons trop bien la vérité de ce que disait Tib. Gracchus aux Romains : « On vous fait accroire, depuis les Tarquins, leur disait-il, que vous êtes libres, parce que vous n'avez plus de rois ; mais qu'im-
 « porte de n'avoir plus de rois, si vous avez partagé
 « le faste et l'orgueil, et l'inviolabilité et la souverai-
 « neté royale et tous ses vices, entre vos consuls et
 « une poignée de faquins. *Regum quidem nomen sed
 « non regia potestas Roma fuit sublata.* » Nous ne demandions donc pas que la royauté fût éteinte, mais qu'on n'établît point à sa place une tyrannie pire que la royauté ; car, je le demande, quel fut jamais l'individu royal assez inviolable pour oser contre des sujets ce qu'on a osé contre des citoyens à Nancy et au Champ-de-Mars, sans s'exposer à périr tragiquement comme les Néron et les Caligula ? Oh ! la belle Constitution qui vote des remerciements aux magistrats pour des crimes qui eussent fait égorger les tyrans eux-mêmes !

Mais réprimons ces mouvements d'indignation sur ce que l'Assemblée constituante aurait dû faire ; renvoyons-la à Mably et à Rousseau, qui lui avaient fait

son thème mot à mot. Je ne veux ici que parcourir de sang-froid ce qu'elle a fait, développer le système de ses guides, et vous montrer le piège qu'ils vous ont tendu et le mécanisme du trébuchet où ils vous attendent.

J'ai expliqué ce qui avait nécessité de leur part la Déclaration des droits, et précipité les bienfaits de la nuit du 4 août. Dès lors, il n'y avait plus moyen de s'en dédire. Il avait bien fallu reconnaître que la nation était le souverain. Et comme avec tous les publicistes et tous les dictionnaires, Montesquieu, en son chapitre de la démocratie, en donne cette définition : « C'est une démocratie, lorsque la nation est le souverain, » il semblait difficile de ne pas tirer cette conséquence que la France, puisque la nation était le souverain, pouvait s'appeler une démocratie, et nous nous étions appelés républicains dans ce sens ; mais nos députés d'alors, à qui rien n'était impossible, et qui se métamorphosaient, comme par enchantement et d'un coup de baguette, d'États généraux en Assemblée constituante, et d'Assemblée nationale constituante en Assemblée législative, croyaient que toute puissance leur avait été donnée sur les mots comme sur les choses ; en conséquence, M. Bailly s'est chargé de refaire notre éducation. Les idées que nos précepteurs, dans l'enfance, nous avaient fait entrer dans la tête avec la férule, sur la signification des mots, l'académicien, le philosophe en écharpe, a entrepris de les en faire sortir avec le drapeau rouge, et il nous a prouvé, par des baïonnettes et des décrets de prise de corps, que le législateur savait mieux que nous ce qu'il avait voulu faire, et que, puisque le législateur avait voulu faire une monarchie, nous devions dorénavant appeler monarchie ce qui, chez tous les peuples, s'était appelé jusqu'alors démocratie.

Monarchie, soit : aussi bien je ne veux pas disputer sur les mots, comme un docteur de la Sorbonne. Mais quoi ! vous avez aboli les privilèges de la noblesse, du clergé et des Parlements, et vous prétendez avoir fait une Constitution monarchique ! On vous avait pourtant rappelé cette maxime de Montesquieu, dont l'évidence est sensible : *Abolissez, dit-il, dans une monarchie les prérogatives des seigneurs, du clergé, de la noblesse et des villes, et bientôt vous aurez un État populaire ou un État despotique.* Cette citation n'empêcha point les faiseurs d'aller en avant : et ce qui est remarquable, c'est que ces mêmes faiseurs, lorsqu'ils ont dépouillé les hommes de couleur du droit de citoyen actif, pour pallier cette injustice révoltante, ne se sont appuyés que de ce même raisonnement, et ils ont dit comme Montesquieu : Si vous ôtez les distinctions politiques tirées de la peau, et la classe intermédiaire des hommes de couleur, la royauté du blanc sur le nègre ne peut pas durer, — tant ils étaient convaincus de cette maxime de Montesquieu.

Je prie la Société de soutenir son attention, car ici est la clef du système. Je suis entré tard en matière ; mais aussi elle a été si avancée par l'introduction, que je vais arriver rapidement aux résultats. Vous venez de voir que, dans leurs principes mêmes, ils ne se sont pas dissimulé qu'ils faisaient une Constitution impossible, qu'ils plaçaient leur monarchie entre l'État populaire et l'État despotique, comme la roue d'*Ixion*, entre deux pentes rapides, de manière que la moindre inclinaison devait la précipiter d'un côté ou de l'autre. Et, en conséquence, ils ont arrangé non pas une Constitution définitive, mais des pierres d'attente pour une Constitution. Encore une fois, je sais très-bien que ce n'était pas là la pensée de la plupart

de nos députés constituants qui, au contraire, s'imaginaient avoir posé la dernière pierre à la grande pyramide ; mais dans cet atelier de constitution, il y avait les maîtres et les compagnons législateurs, et il est facile de vous prouver que c'était la pensée des principaux architectes, quoique, à vrai dire, il y ait eu une telle confusion de plans et que tant de gens y aient travaillé en sens contraire, que c'était une vraie tour de Babel.

Il eût été bien plus court, pour les maîtres de l'atelier dont je parle, de faire tout de suite la monarchie de Montesquieu, la monarchie possible. Mais voici le fin mot : ces messieurs avaient jeté la sonde, et ils avaient reconnu que la nation, que d'abord il avait fallu conduire comme par la main à une insurrection à laquelle elle ne pensait pas, selon sa coutume de tout commencer à pas de géants, avait fait plus de chemin que ses conducteurs ne voulaient, et avait tellement mordu au système d'égalité, que ceux qui disaient haïr le plus les républicains l'étaient eux-mêmes sans le savoir ; car c'est l'égalité qui est le principe des républiques, comme tout le monde sait, et qui en fait la seule différence d'avec les monarchies dont le fondement est l'inégalité. Montesquieu, par ménagement et pour ne pas dire aussi crûment le mot propre, bâtit la monarchie sur le mot honneur. Mais tout son ouvrage prouve que le mot qu'il avait à la pensée et sur les lèvres est le mot inégalité. Nos constituants, donc, ayant sondé l'opinion et reconnu que le peuple français était devenu républicain sans le savoir, en prenant si fort à cœur l'égalité des droits, ont compris qu'ils ne pourraient reproduire avec succès le système décrié des Mounier, des Lally et des Clermont-Tonnerre, et ils se sont dit : Plutôt que de nous

exposer à tout perdre, donnons-leur pour le moment la monarchie qu'ils demandent, cette monarchie impossible et sans intermédiaire, et attendons de meilleurs temps, ou plutôt sachons les faire naître. Ne pouvant faire la Constitution que nous voulons, nous empêcherons du moins les autres de faire la Constitution que nous ne voulons pas ; et puisque, maîtrisés par l'opinion, nous sommes obligés de leur faire une constitution tellement suspendue entre l'état populaire et l'état despotique, que c'est une nécessité qu'elle se précipite d'un côté ou de l'autre à la première impulsion, lorsque la force de l'opinion la fait pencher vers l'état populaire, inclinons-la vers l'état despotique, par la force de nos institutions. Peut-être, entre ces deux extrêmes, parviendrons-nous à la fixer sur l'équilibre de la *Chambre haute* et de la *Cour des Pairs*, qui est le terme commun de notre ambition ; et si notre Constitution retombe dans l'état despotique, comme ce sera nous qui l'y aurons poussée, nous sommes bien plus sûrs encore de la reconnaissance du despotisme.

C'est vers ce but qu'ils ont dirigé toutes leurs manœuvres aussi constamment que sagement ; il ne vous sera pas permis d'en douter après l'analyse rapide que je vais vous faire et que je vous prie de suivre.

Supposons ensemble qu'après la fameuse nuit du 5 au 6 octobre, supposons que dans la salle de l'Assemblée nationale, à la place du côté gauche, que l'histoire distinguera peu du côté droit, il n'y ait que des aristocrates, des ennemis de la nation, des contre-révolutionnaires, mais politiques, mais reconnaissant l'impossibilité d'une contre-révolution à main armée, et convaincus qu'on pouvait bien tromper, mais non pas braver vingt-cinq millions d'hommes. Voici le

discours qu'aurait tenu dans cette Assemblée le démon de l'aristocratie lui-même :

« La lutte corps à corps nous devient impossible, et vous voyez bien que c'est une nécessité de plier, si nous ne voulons pas rompre; mais n'est-il pas vrai que nous serions trop heureux d'accorder aux insurgents la Constitution d'Angleterre pour éviter celle d'Amérique, dont nous nous rapprochons furieusement depuis deux mois, et de terminer là cette Révolution? Eh bien, laissez-moi faire, et je vous réponds de vous ramener, sous trois ans, à la constitution anglaise ou à l'ancien régime, qui est encore bien meilleur. Voici mon plan :

« D'abord il faut qu'il y ait un certain nombre d'entre nous qui demeurent aristocrates énergumènes; ne voulant entendre parler que du despotisme pur et simple; ceux-là nous contrediront sans cesse, s'écrieront que nous sommes des démocrates enragés, iront jusqu'à protester et déclarer qu'ils ne prennent plus part à nos séances, ce qui nous fera paraître patriotes en comparaison de ces aristocrates.

« Pour nous, nous nous ferons patriotes modérés, même jacobins; il nous sera aisé de surprendre la confiance des nombreux badands des quatre-vingt-trois départements, et voici comme je parviens à découdre ce que nous n'aurions pu déchirer.

« C'est l'insurrection surtout qu'il faut craindre. La plaisanterie sur le mot lanterne nous a fait bien du mal; mais jusqu'ici il n'y avait qu'à rire pour eux de la fin tragique des Foulon et Launay. D'abord il faut rendre ce mot lanterne abominable, et l'insurrection, *le plus saint des devoirs*, impossible à remplir, ou c'en est fait de nous. Pour cela, j'excite une émeute; il y a une tactique sûre, et il n'en coûtera même pas une

forte somme. Je fais pendre un innocent; je le fais pendre à notre porte. Ce peuple est bon, il est consterné de ce meurtre; on lui dit que ses représentants ne sont plus en sûreté : dans ce moment l'un de nous tire de sa poche le projet de loi qu'il a préparé, et voilà la loi martiale décrétée d'emblée, et déjà la Révolution est enrayée; et avant peu je vous aurai vengé, dans l'étendue du royaume, de cinq à six mille des plus ardents patriotes, fusillés. C'est toujours autant de moins.

« Ensuite, c'est l'égalité proclamée par la Déclaration des droits, qui a attaché à la Révolution vingt-cinq millions d'hommes. Si la raison des contraires est bonne, c'est donc en introduisant l'inégalité que nous les détacherons de la Révolution. Chez un peuple qui veut conserver sa liberté, dit Mably, tous les citoyens naissent et meurent gardes nationales, plus ou moins exercés; pour tuer la liberté, il faut donc prendre le contre-pied. Je divise d'abord les citoyens en troupes de ligne et en gardes nationales, première distinction; je donne un uniforme aux gardes nationales, et voilà les citoyens distingués en citoyens armés et non armés : par là, je fais tomber les fatales piques, et je désarme les redoutables sans-culottes, qui ne peuvent se procurer un uniforme complet à 32 livres l'aune. J'établis l'épaulette d'or, afin qu'il n'y ait que des riches, nos amis en général, qui puissent être officiers. J'établis des grenadiers, des chasseurs et des fasiliers, nouvelles distinctions, nouveau moyen d'écarter des compagnies privilégiées à grands bonnets et à élégante chaussure les citoyens moins aisés. D'abord la vanité leur fait faire des sacrifices pour faire valoir leur taille dans ces compagnies; mais bientôt les frais de l'équipement les éloignent. Si

les pauvres s'obstinent à être gardes nationales, je les tiens sans cesse sur pied, comme si l'ennemi faisait le siège de Paris. Ou il faut qu'ils montent sans cesse leur garde, et leur journée est perdue, ou il faut qu'ils la fassent monter, et c'est un impôt qui n'existait pas. C'est ainsi que je m'arrange de loin pour substituer à la démocratie royale une aristocratie royale.

« Voulez-vous tuer la liberté à coup sûr, dit Mably, établissez des distinctions entre les citoyens armés et non armés, et parmi ceux qui sont armés, entre les citoyens à grands bonnets, et surtout les citoyens à épau-lettes; établissez entre les troupes de ligne et les gardes nationales une distinction autre que celle de l'habitude et de la supériorité du maniement des armes.

« Mais si par ces distinctions je ne réussis pas à tuer la liberté et l'esprit d'égalité, je lui prépare une plaie bien plus large : je fais des citoyens actifs et des citoyens passifs. Par là, je tire une ligne de démarcation, et je mets tout à coup hors de la Révolution douze à quinze millions d'hommes qui se demandent où est cette égalité des droits politiques qu'on leur promettait; et, voyant que ce n'est pas pour eux que la Révolution est faite, se promettent de rester les bras croisés, et de laisser les citoyens actifs défendre leurs privilèges, quand je ferai jouer, dans deux ans, sur les bords du Rhin, mon cinquième acte et la grande machine que je garde pour le dénoûment.

« Cependant ceux que cette dégradation civique n'irriterait pas, je les soulèverai par le grand levier de tous les hommes, par leur intérêt. Plus les promesses faites par la Déclaration des droits, à cette partie des citoyens, ont été magnifiques, plus je veux qu'ils soient des nôtres en en reconnaissant l'illusion.

Je m'applique donc, surtout, à ce que le peuple puisse dire : Que m'est-il revenu de cette Révolution ? et qu'il se réponde : zéro. Le seul décret qu'on m'arrache en sa faveur, celui de la suppression des entrées, je saurai le rendre nul, en faisant qu'il paye tout plus cher, et l'égoïsme mercantile seconde bien mes vues. Ainsi, en même temps que je prive le peuple des droits communs et des douceurs de l'égalité, le premier des biens, le plus grand plaisir de la vallée de Josaphat, le seul bien qu'il pût recueillir sur le champ de la Révolution, j'en appesantis sur lui tout le poids. Nous aurons un maire qui, j'espère, ne sera pas moins habile que ses devanciers, les lieutenants de police, à faire enchérir le pain à propos, et même à nous donner par ordre une famine, quand il en sera temps. Les aristocrates ont cessé de faire travailler les journaliers, mais ce n'est pas assez ; ils consomment encore dans le pays : je les fais tous émigrer. Le pouvoir exécutif ne peut pas précisément leur conseiller d'émigrer ; mais il fait partir ses frères, ses tantes, tout ce qui l'environne, et sa famille donne l'exemple du chemin qu'il faut prendre, jusqu'à ce qu'il le puisse prendre lui-même. Le clergé répond aux indigents qu'on l'a dépouillé de ses biens ; s'ils s'adressent à l'Assemblée riche de trois milliards des biens de l'Église, dont un quart était affecté au soulagement des malheureux, pour lui demander seulement du pain et de l'ouvrage, la municipalité répond, au nom de la nation, en suspendant le drapeau rouge, et en même temps on corne à leurs oreilles : « Pauvre peuple, quand tu n'avais
« qu'un roi, tu n'étais pas si à plaindre, » et on affiche partout que le roi prend sur ses revenus, qu'on a si fort rognés, 50,000 livres qu'il donne aux pauvres. Je fais dire dans tous les papiers : Pauvre peuple !

pour que le peuple dise à son tour : Pauvre roi ! et par là je prépare le renouvellement de ce que nous avons vu arriver en Hollande, il y a quelques années, où le peuple, distingué des citoyens et écarté des affaires publiques, n'a pas manqué, à la première occasion, et pour quelques largesses, de prendre la cocarde orange, et de faire triompher la femme du Stathouder des écharpes et des citoyens actifs.

« Reste dix à douze millions de citoyens actifs dont j'ai à lever l'opposition à mon plan.

« Mais, de ce nombre, il faut d'abord retrancher cent mille aristocrates nés, qui aujourd'hui, 6 octobre 1789, ont encore toutes les places, toutes les fortunes de l'État, et qui vont s'agiter de tous côtés dans le sens de la contre-révolution, enfouir ou emporter tout le numéraire, entraver le commerce et entraîner dans leur opinion un million d'individus, ou créanciers à qui ils font banqueroute, ou marchands et journaliers que leur luxe entretenait, ou chanoines en livrées qu'ils nourrissaient à ne rien faire, et dont ils étalaient la superfluité dans leur antichambre ou derrière leurs carrosses.

« Il faut retrancher cinquante mille prêtres qui vont jeter les hauts cris (bien inutilement il est vrai, car ce sont eux que la Providence appelle à payer la façon de la Constitution, soit qu'elle devienne anglaise ou américaine), mais qui ne laisseront pas de fortifier prodigieusement le nombre des mécontents, de tous les béats et de toutes les dévotes, par leurs mysticités, neuvaines, jubilés et tous leurs tours de gobelets.

« Jusque là, nous n'avons encore que la minorité. Mais voyez d'ici, je ne dis pas la profondeur de mon génie qui invente, mais la stupidité de cette nation qui me laisse faire. Les nobles ont encore tous les

commandements, toutes les grandes places, et je n'élève que d'autres nobles à celles qui ont été abandonnées. Au lieu de mettre la royauté sous séquestre, jusqu'à l'achèvement de la Constitution, je laisse le roi disposer encore du Trésor : j'accorde au ministre tous les mois vingt et trente millions, et je décrète de confiance une contribution patriotique qui s'élève à des sommes immenses. Le pouvoir exécutif ne perd point de temps ; car, avec son or, il corrompra, et avec la corruption, il aura de l'or : il sème de tous côtés l'argent, surtout les promesses. Bientôt, pour le mettre en état de tenir ses promesses infinies, c'est une émulation dans le corps législatif à qui fera du roi la source de toutes les grâces. Bientôt, je proclame Louis XVI le pouvoir exécutif suprême, le législateur suprême qui a le *veto*, le juge suprême au nom de qui se rendent tous les jugements, le chef suprême de l'armée et des gardes nationales et jusqu'à l'archiviste suprême. Pour soutenir le rang de toutes ses suprématies, je lui donne trente à quarante millions de revenus, tandis que l'entretien du corps législatif tout entier ne va pas à sept millions. Par cette seule mesure, j'efface le corps législatif devant le pouvoir exécutif ; car, aux yeux du vulgaire, celui-là vaut un million à qui on donne un million. Puisqu'on donne au roi huit fois plus de revenus qu'à l'Assemblée nationale entière, il pèse donc lui seul dans la balance politique huit fois plus que la nation et ses représentants. La femme du roi avec ses quatre millions de douaire, les deux frères du roi avec leurs quatre millions, ces trois individus entretenus plus richement que le pouvoir législatif tout entier, ne peuvent que le regarder en pitié ; et le ministre des affaires étrangères, par exemple, avec ses cinquante mille écus de

rente, lorsque l'argent est le représentatif de toutes les valeurs, doit s'estimer vingt-cinq fois plus que le président de l'Assemblée nationale, avec ses deux mille écus de traitement. Bientôt le président Pastoret dira naïvement au roi : *Sire, et nous aussi, nous éprouvons le besoin d'aimer un roi.* Vraiment, comment la plupart des hommes, qui ne sont mus que par l'intérêt, n'éprouveraient-ils pas le besoin d'aimer un homme qui donne à ses amis cent cinquante mille écus à dépenser? Comment ne pas mieux aimer être le subdélégué d'un délégué de la nation, avec cinquante mille écus de rente, que le premier délégué de cette nation avec six à sept mille livres pendant deux ans? Et dès lors, ne voyez-vous pas que tous les ambitieux, tous les intrigants, qui ne suivent d'autre parti que celui qui enrichit, désertent les Jacobins pour courir à 89, aux Feuillants, chez les ministres et partout où j'établis les nouveaux robinets de la liste civile. Tous ces gens-là sont saisis, comme Pastoret, du même besoin d'aimer le roi. Pour qu'il puisse acheter tant de monde, je ne cesse de garnir ses mains de places et de dignités à conférer, de remplir ses poches d'or, de billets rouges, noirs. Comme Louis XIV, je fais ressource des croix de Saint-Louis; j'abandonne à la nomination du roi toutes les gauses d'or, tout le ministère, tous les bureaux, toutes les places de l'armée; c'est-à-dire cent mille récompenses pour les traîtres à la nation, cent mille moyens de corruption et de triomphe sur la fragilité humaine; et de peur que tant de récompenses ne fussent pas au grand nombre de bouches béantes, et de toutes les consciences sur la place, je déclare que c'est au roi qu'appartiendra de nommer le ministre du trésor national, et de dire à celui-ci : Je

vous donne la clef du coffre-fort, mais vous sentez bien que vous ne pouvez reconnaître d'autre maître du coffre que celui qui vous en remet la clef.

« Toute nation peut se diviser en deux sortes de gens : l'une que vous appelez comme il vous plaira, mais que moi j'appelle les imbéciles ; l'autre, que le pouvoir exécutif appelle les gens *qui ont des moyens*. Quant aux premiers, quoique incomparablement le plus grand nombre, ce sont ceux dont on aura meilleur marché. Vous avez vu avec quelle facilité j'en ai paralysé déjà douze à quinze millions, sans qu'il m'en ait coûté d'autres frais que d'inventer un mot *magique*. JE LES AI APPELÉS CITOYENS PASSIFS, ET ILS SE SONT CRUS MORTS. Je vous expliquerai tout à l'heure comment, dans les dix millions de citoyens actifs, il ne me sera guère plus difficile de vous débarrasser de ceux qui appartiennent à cette première classe.

« Quant à ceux qui ont des moyens, la plupart, loin de s'opposer à mon plan, mettront tout en œuvre, et se disputeront l'infamie pour le faire réussir. Les uns, à qui il faut des distinctions et des honneurs, voudront, comme les *Mounier*, les *Lally*, les *Duport*, les *Lameth*, les *Clermont-Tonnerre*, les *Lafayette*, la cour des pairs et une chambre haute ; les autres, à qui il faut de l'argent, comme les *Chapelier*, les *Beaumetz*, les *Dandré*, les *Desmeuniers*, les *Barnave*, éprouveront le même besoin que Pastoret d'aimer un roi, qui donne cent mille livres de rentes. Et ne voyez-vous pas que, dans mon système, le coup de l'art, c'est de faire de ma royauté un coffre pour tous les gens qui ont quelque influence ; c'est de n'avoir fait du roi, avec ses quarante millions, que leur receveur, à qui ils afferment la nation pour deux ans ? Ne voyez-vous pas qu'avec la trésorerie, dont il a la clef, et la liste civile,

qui n'est que la bourse commune de tous les mauvais citoyens, nous ne pouvons jamais en manquer? Bientôt Louis XVI dira, comme le roi George dans son voyage à Chettenham : « *Le grand nombre d'amis du roi me ruine; le parlement est un gouffre, un abîme sans fond; je ne dîne plus en public; je me suis mis en pension avec la reine* »; et pour tout dire en un mot, Mirabeau, si tu as le bonheur de vivre encore quelque temps, je veux que Louis XVI aille te demander à dîner. Telle est la royauté constitutionnelle.

« Parmi les hommes qui ont de l'influence, il ne reste plus à combattre que le bien petit nombre de ceux à qui il ne faut que le témoignage de leur conscience, le petit nombre de ces citoyens incorruptibles qui, à la lettre de Xercès : *Si tu veux te soumettre, je te donnerai l'empire de la Grèce*, répondent comme Léonidas : *J'aime mieux mourir pour ma patrie que de l'asservir*. Il ne reste que le petit nombre de ces philanthropes vertueux, de ces vrais jacobins que Fénelon a dépeints en un seul mot; car, avant qu'il y eût des jacobins, Fénelon en faisait le portrait, quand il disait de lui-même : *J'aime mieux ma famille que moi, ma patrie que ma famille, et l'univers que ma patrie*. Il ne faut pas se dissimuler que, malgré le petit nombre, ces patriotes, par l'ascendant de toute leur probité, par l'assentiment de tous les citoyens actifs ou passifs, éclairés et honnêtes gens, et forts de la Déclaration des droits, ne parviennent à semer notre route d'obstacles; mais je vous réponds de l'aplanir; j'ai pour moi l'expérience de toutes les nations et surtout de la nôtre, et j'écrase ce petit nombre par l'immense majorité des imbéciles. Voici comment :

« D'abord ce petit nombre de patriotes ne sera pas soutenu de cette multitude d'hommes indifférents à

l'égalité pour laquelle ils ne se sentent pas faits. Comment la libre circulation des pensées pourrait-elle être un besoin pour tant de gens qui ne pensent pas, ou qui ont bien d'autre chose à faire qu'à penser ! Le gouvernement ne change jamais pour cette sorte de gens ; ils gardent toujours la neutralité de l'âne de la fable, qui dit : *je ne saurais porter deux bâts* ; mais qui ne se doute point qu'il puisse n'en pas porter du tout, et qu'en Amérique, par exemple, tous les impôts ne montent qu'à douze sous par tête.

« Il ne sera point soutenu non plus par cette multitude de gens timides, circonspects, qui se rangent toujours du côté du plus fort. A peine respiré-je de la journée du 6 octobre, que j'en impose à ceux-ci : je fais jeter en prison ou décréter les héroïnes de cette journée, et *Reine Audu* languira au cachot vingt et un mois, tandis que j'absous insolemment les *Broglie*, les *Bezenval*, les *D'Autichamp*, les *Barentin*, et jusqu'aux *Lambesc*. Les Belges se soulèvent et nous offrent une alliance désirée par les deux peuples : un homme est assez hardi et assez puissant pour faire renvoyer au congrès de Belgique ses lettres sans les ouvrir, de peur qu'à l'imitation des Belges, les autres peuples, dans l'espoir de cette alliance, ne tentent une insurrection et ne fassent avorter mon plan.

« Comme l'armée de ligne, en général, est composée d'hommes à caractère, c'est surtout l'armée que je travaille en mille manières pour l'empêcher de soutenir les patriotes. Je jette dans les fers le patriote Muscar, et je l'y retiens deux ans, malgré les cris de toute la France ; je licencie jusqu'à quarante mille soldats trop patriotes et des régiments entiers, comme celui de Vivarais, afin de mettre les officiers plus à l'aise pour débaucher, s'ils peuvent, à la patrie, le

reste de l'armée. Je ne laisse aucun doute aux soldats que tôt ou tard ma vengeance les atteindra, s'ils se montrent citoyens. Le régiment de Châteaueux avait déclaré qu'il ne marcherait point contre l'Assemblée nationale. Je le fais fusiller tout entier ou envoyer aux galères par l'Assemblée nationale elle-même, qui ne rougit pas de voter des remerciements au traître Bouillé, pour avoir massacré ceux à qui elle devait son salut. Les gardes françaises ont pris la Bastille. Ce nom glorieux de gardes françaises, qui aurait dû devenir la récompense des régiments qui se seraient signalés par quelque exploit fameux, je l'efface des noms de l'armée ; je me hâte d'en abolir la mémoire, comme Rome abolissait le nom de Manlius et défendait de le porter en haine de son crime. Dès les premiers jours de son généralat, Lafayette, au lieu de retenir ces héros, ne cherche qu'à se débarrasser de leur courage et de leur patriotisme incommode ; il les engage à prendre des congés ; il ne peut cacher la haine secrète qu'il leur porte ; il licencie, il dégrade arbitrairement la compagnie de l'Oratoire. La vengeance de la cour poursuit sans relâche les restes de ce brave régiment ; et fiez-vous à elle pour lui faire expier la conquête de la Bastille : elle se souvient comment les décemvirs, pour se défaire du tribun *Sicinius Dentatus*, et de ses vétérans patriotes, les envoient sur les frontières, et chargent le général de les faire tous périr dans une embuscade.

« Mais c'est Paris qui a fait la Révolution, c'est à Paris qu'il est réservé de la défaire, tandis qu'à mesure que l'espérance des patriotes s'éloigne, et qu'ils en reconnaissent la chimère, leur première ardeur se refroidit et leur parti s'affaiblit tous les jours. La seule douleur dont le temps ne console point et qu'il ne fait

qu'aigrir, la douleur de la perte des biens accroît sans cesse le ressentiment de toutes les sangsues de l'ancien régime. Je fortifie leur parti de la cupidité de tous les boutiquiers, de tous les marchands qui soupirent après leurs créanciers ou leurs acheteurs émigrés; je le fortifie des craintes de tous les rentiers, dont la peur de la banqueroute a si puissamment aidé la Révolution, et qui, ne voyant que du papier et point de comptes au dedans, et au dehors des préparatifs de guerre, s'effrayent d'une banqueroute; je le fortifie surtout, ce parti, de la lassitude des gardes nationales parisiennes. Depuis deux ans, j'ai soin de tapoter le tambour du matin au soir, de les tenir, autant que possible, hors de leur comptoir, de leur cheminée et de leur lit. Au milieu de la plus profonde paix, la face de la capitale est aussi hérissée de baïonnettes, depuis deux ans, que si Paris était assiégé par deux cent mille Autrichiens. Le Parisien, arraché sans cesse de chez lui pour des patrouilles, pour des revues, pour des exercices, las d'être transformé en Prussien, commence à préférer son chevet ou son comptoir au corps de garde; il croit bonnement (pour adoucir le mot) que l'Assemblée nationale n'aurait pu faire ses décrets sans les soixante bataillons; que c'est seulement après la Révolution que finira l'achèvement de sa campagne, plus fatigante que la guerre de sept ans. Quand finira cette Révolution? quand commencera la Constitution? Nous étions moins las dans l'ancien régime! C'est là où je les attendais tous; deux ans de libelles ont préparé l'opinion. J'ai commencé par acheter tous les orateurs, tous les journalistes à vendre; à défaut d'en trouver un assez grand nombre à mon gré, des hommes qui m'étaient déjà vendus, j'en ai fait des orateurs et des journalistes, et j'en ai même fait

venir d'outre-mer. Ne pouvant exaucer la prière économi- que de *Foucaut* : « Que le peuple ne sache jamais lire, » j'ai empoisonné la source de ses lectures : il fallait qu'il achetât les papiers patriotes ; j'ai fait pleu- voir tous les matins une manne de papiers aristo- crates. Pendant deux ans, j'ai dit aux marchands : « Ce « sont les Jacobins qui empêchent le retour de l'a- « bondance ; » aux rentiers : « Ce sont les Jacobins « qui empêchent le rétablissement de la paix et de « l'ordre dans les finances ; » aux patrouilles : « Ce « sont les Jacobins qui prolongent, qui éternisent la « Révolution, pour essayer l'automatie et la mauvaise « humeur de l'armée parisienne contre les patriotes. » J'excite ceux-ci sous main à aller démolir Vincennes, et je traîne l'armée à une expédition contre les pa- triotes ; puis je prends d'elle le serment d'une obéis- sance aveugle : alors je vois que le grain de la calom- nie a levé suffisamment. On avait fait la Révolution avec ces trois mots : *calotin*, *lanterne* et *aristocrate*, je prends ma revanche, et je ferai ma contre-révolution avec ces deux mots : *factieux* et *républicains*. Ce mot, souillé par les brigands de Rome, ce beau mot de *ré- publicain* qui, dans son sens propre, signifie : *celui qui n'est heureux que du bonheur public*, ce nom d'une vertu sublime, de la vertu opposée au vice de l'é- goïsme, je réussis à le diffamer, après avoir, pendant deux ans, attisé le royalisme par tous les soufflets de la liste civile. Comme quelques républiques ont chassé les rois, je présente ce mot *républicain* comme syno- nyme de *factieux*, de *régicide*, de *Ravaillac*. Chez un peuple naturellement bon, cette idée achève d'égarer. Les esprits sont préparés, les Jacobins sont mûrs ; le roi part : c'est le signal donné à tous les émigrants de s'avancer vers les frontières, à toutes les puissances

de l'Europe d'inonder de leurs esclaves enrégimentés les bords du Rhin. Alors je publie un manifeste ; Louis XVI, d'Artois, Condé, tous les Bourbons, tous les despotes, offrent de ratifier la Constitution des *Chapelier* et des *Dandré*, avec quelques légers amendements, tels que le rétablissement de la Chambre haute, de la noblesse, etc. ; en un mot, la Constitution anglaise. La majorité de l'Assemblée nationale, Bailly, Lafayette, Bouillé, Montmorin, tous les généraux (on pense bien que j'en excepte un ou deux) sont dans le complot. Tous les orateurs, journalistes, libellistes, barbouilleurs, afficheurs de la liste civile, de s'écrier aussitôt : « Les Français ne sont-ils pas bien heureux d'arriver sans une goutte de sang à cette Constitution admirable, qui a coûté aux Anglais dix-sept guerres civiles ? » L'Assemblée nationale bataille pour le *decorum*, et pour se faire payer un peu plus cher l'expédition de la charte constitutionnelle ; les pairies pleuvent à droite et à gauche dans le corps constituant ; enfin le décret est rendu aux acclamations et aux illuminations. Alors, ou bien les départements conservent pour le décret ce saint respect pour la loi, que je me suis tant efforcé de leur prêcher depuis deux ans, ou quelques départements se soulèvent ; mais tous les chefs de l'armée, Bouillé, Rochambeau, Lafayette, trahissent : que dis-je, ils obéissent à la loi ; ils marchent contre les départements rebelles ; ils introduisent cent mille Autrichiens, Prussiens, et il n'en faut pas tant, alors, pour les soumettre. Et puis, quand quelques départements seraient démembrés de la France, en coûte-t-il rien aux rois pour parvenir à leurs fins ! Charles I^{er}, outre le pillage de Londres, ne promit-il pas à l'armée écossaise d'annexer au royaume d'Écosse quatre comtés du nord ?

« Mais je suppose que le roi soit arrêté dans sa fuite : eh bien ! la partie n'est que remise ; et c'est alors que je fais voir à tous les despotes que je l'avais bien liée. Après une arrestation obligée et des arrêts concertés et de bienséance, je ne crains pas de laisser voir, à ceux qui ne sont pas aveugles, que c'est moi qui ai fait partir le roi, puisqu'au lieu de le punir, je choisis ce moment pour augmenter la prérogative royale, pour châtrer la Constitution. En même temps que j'absous, que je récompense le roi fugitif, je mande à la barre de l'Assemblée nationale un de ces tribunaux dont le gouvernement n'a jamais manqué, quand il a voulu faire périr Socrate, ou le grand pensionnaire de Witt, ou sacrifier votre Dieu ; et je lui enjoins de condamner les patriotes. D'un bout de la France à l'autre, je fais calomnier, décréter les hommes dont je redoute le plus l'énergie et les lumières ; j'avais fait pendre un homme pour avoir la loi martiale ; j'en fais pendre deux pour la mettre à exécution ; je massacre les meilleurs patriotes jusque sur l'autel de la patrie¹ ; enfin, je consomme mes

1. Le massacre du Champ de Mars a cela de bien plus odieux que le massacre de Naney, que Bouillé du moins livrait un combat à des citoyens armés, au lieu que le héros des deux mondes et le philosophe Bailly assassinaient lâchement des femmes, des enfants et une multitude sans armes et sans défiance. Ce sont ces modérés, avec leurs bayonnettes sanglantes, qui appelaient ma plume incendiaire. Abominables hypocrites ! S'il y avait des coupables, ils étaient sans armes ; vous aviez une armée pour vous assurer de leur personne, et vous les fusillez pour vous épargner l'embarras de les juger et de reconnaître leur innocence. Un citoyen échappé de cette boucherie m'a assuré avoir marché, pour sa part, sur près de deux cents morts ou mourants. Quelle horrible loi que cette loi martiale, qui tue arbitrairement des citoyens qu'elle pouvait arrêter et faire juger ! Non, il n'y a que des anthropophages, des Cannibales en écharpe, qui puissent aller ainsi à la chasse des hommes !

(Note de Desmoulins.)

trahisons par un dernier décret qui ouvre à tous les contre-révolutionnaires la libre sortie du royaume : « Allez rejoindre, leur dit l'Assemblée nationale, allez rejoindre, avec armes et bagages, l'armée des conjurés. » Je prouve ainsi à toute l'Europe, ou que le peuple parisien est le plus stupide de tous, ou qu'il demande à grands cris la contre-révolution, du moins la constitution anglaise, que demandent aussi d'Artois, Condé, comme ils s'en sont expliqués. »

Messieurs, je viens de vous développer le plan de la plus horrible conjuration qui ait jamais été faite contre la liberté, et tel que je n'ai pu mettre ce plan que dans la bouche du démon de l'aristocratie. Eh bien ! ce plan, je ne dis pas a été proposé par les Dandré, les Chapelier, les Barnave, les Lameth, les Lafayette, mais il a été décrété et exécuté d'un bout à l'autre, par vos représentants, à l'exception d'un ou deux faits dont je n'ai pas la preuve matérielle, mais seulement de fortes présomptions ; ce sont leurs procès-verbaux que je viens de parcourir. Prosternez-vous donc devant l'Assemblée nationale de 89, et décernez à l'heureux Sylla des remerciements, des épées d'or, des médailles et des statues.

N. B. Instruits par la journée du 21 juin, les nouveaux cochers du pouvoir exécutif ont *sagement* tourné sur la gauche et changé un peu de route, mais non de but.

SOCIÉTÉ
DES AMIS DE LA CONSTITUTION
SÉANTE AUX JACOBINS, A PARIS

DISCOURS

DE

CAMILLE DESMOULINS

NOTABLE, AU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE

DANS LA SÉANCE DU 24 JUILLET, L'AN IV DE LA LIBERTÉ

SUR LA SITUATION DE LA CAPITALE

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA SOCIÉTÉ



SOCIÉTÉ
DES AMIS DE LA CONSTITUTION

SÉANTE AUX JACOBINS, A PARIS

DISCOURS
DE CAMILLE DESMOULINS
NOTABLE, AU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE

DANS LA SÉANCE DU 24 JUILLET, L'AN IV DE LA LIBERTÉ

SUR LA SITUATION DE LA CAPITALE

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA SOCIÉTÉ

C'est le Conseil commun de la ville de Londres, le Conseil général de la commune qui a fait, autant et plus que le Parlement, la plupart des révolutions et contre-révolutions d'Angleterre où le maire de Londres a toujours joué le principal rôle. C'est de vous aussi, Messieurs, après l'Assemblée nationale, qu'il dépend le plus de sauver Paris.

De tout temps la politique a senti qu'une ville immense était bien dangereuse au despotisme. On connaît la réponse du czar Pierre au Régent, qui lui demandait s'il n'admirait pas la grandeur de Paris : *Si j'avois une grande ville, mon premier soin serait de la rendre plus petite de moitié.* Les rois n'ont pas abattu la moitié de Paris ; mais, pour diminuer le danger

d'une si grande population, ils ont eu recours à un moyen fort adroit, qui a été de lier la fortune publique à la prospérité et à la tranquillité du tyran. C'est une profonde politique : autant que les besoins du luxe et les dépenses effrénées de la cour qui a inventé ces emprunts multipliés et infinis par l'avantage desquels alléchant également la richesse et la pauvreté, le maître et le domestique, la jeunesse oisive et la vieillesse invalide, les despotes ont eu l'art d'hypothéquer la fortune publique sur leur propre conservation, et, en se faisant de tous les citoyens autant de créanciers, les ont mis dans la nécessité de soutenir le crédit de leur débiteur pour n'être pas ruinés ensemble. C'est ainsi que, de nos jours, nous avons vu Potemkin se maintenir toute sa vie dans un crédit inébranlable et se frayer un chemin au trône de la Chersonèse, parce qu'il avait eu l'art d'emprunter de l'argent aux trois quarts de la Russie. C'est ainsi que Jules César, dit Plutarque, voulant être un grand pontife, imagina d'emprunter de tous côtés des sommes énormes, ce qui lui acquit tous les suffrages : des pauvres, parce qu'il les avait achetés ; des riches, parce qu'ils avaient peur de n'être jamais payés. Aussi, disait-il à sa mère le jour de l'élection : « Ce soir vous me verrez grand pontife ou banqueroutier. » C'est ainsi que, lorsqu'il a été question d'envoyer à Orléans M. Lafayette, il fallait voir à la porte de l'Assemblée nationale, comment la frayeur avait décomposé le visage d'un certain notaire, qui, tout glorieux d'avoir donné la main à madame Lafayette, à une bénédiction de drapeaux, n'avait pu refuser depuis aucune somme, tant forte fût-elle, que le héros des deux mondes lui avait demandée, et qui tremblait d'être ruiné. C'était une chose curieuse de voir comment le notaire Brichard

s'intéressait au général, son débiteur, comme il s'écriait :

Dans les murs, hors des murs, tout parle de sa gloire.

C'est là aussi, n'en doutons point, ce qui a si fort infecté Paris de royalisme. La division de la France en quatre-vingt-trois départements et une Constitution dont les bases sont toutes républicaines, laissant entrevoir dans le lointain une confédération possible des départements entre eux, un démembrement possible de l'empire; et ces grands dessèchements de l'impôt, n'ont pu qu'alarmer une capitale toute peuplée de rentiers qui n'existent que par l'impôt, et de détailliers dont le commerce ne peut se soutenir qu'autant que Paris reste le centre de tous les arts, le rendez-vous de tous les riches, et la capitale de l'empire; et comme ils n'ont vu d'autre ciment politique entre les quatre-vingt-trois départements que la royauté, tous les riches, tous les boutiquiers ont cru qu'ils devaient s'appliquer à fortifier ce lien, afin de resserrer plus étroitement toutes les parties de la monarchie, et que cette indissolubilité garantit leur fortune.

Voilà comment les riches, les marchands, les rentiers, qui, par tous pays, ne sont ni patriotes ni aristocrates, mais seulement propriétaires, boutiquiers, rentiers, après avoir fait en 1789 la Révolution avec le peuple contre le roi, pour se soustraire à la banqueroute et au brigandage de la cour, voudraient faire aujourd'hui la contre-révolution avec le roi contre le peuple pour échapper à un pillage imaginaire des sans-culottes. On les a si fort épouvantés de la chimère d'une loi agraire, on leur a tant parlé des Jacobins comme de brigands, que les notaires de Paris

ont plus peur des clubs que des Hulans et des Tyroliens.

C'est à ces riches, à ces marchands et à ces rentiers que je vais d'abord exposer en deux mots la situation de la capitale, parler le langage de leur intérêt et de leurs passions, et leur faire concevoir, à la place de leurs frayeurs ridicules, les véritables dangers de Paris et de leurs propriétés. Ils verront que, par les mêmes mesures dont ils se sont avisés pour prévenir la perte de leur fortune, dans la dissolution de l'empire, ils n'ont fait que rendre cette perte et cette dissolution inévitables, et que Paris n'a pas quinze jours à délibérer s'il veut se sauver d'une ruine entière.

Il était facile à la capitale, comme je l'ai montré il y a quatre ans, de s'élever par la Constitution française, par l'admiration de nos lois et leur adoption, à ce même degré de splendeur et de prospérité où se sont élevées quelques villes anciennes, par la navigation, le commerce et les conquêtes. Oui, messieurs, aujourd'hui les richesses descendraient au sein de Paris, non pas seulement des sources du Var et de la Sambre, mais de l'Elbe et du Tage ; richesses d'autant plus honorables pour la capitale qu'elles ne lui parviendraient pas mêlées du sang des peuples qu'elle eût dominés par la législation, par la philosophie et l'aristocratie des lumières et des bienfaits qu'elle eût procurés au monde. Rappelez-vous les beaux jours de Rome et de Carthage, de Tyr et d'Athènes : tel serait l'état florissant de la capitale, si on n'eût pas repoussé, il y a deux ans, l'alliance des Belges et des Liégeois ; si les patriotes ne s'étaient pas laissé jeter sans cesse, depuis trois ans, par des guides perfides ou aveugles, dans des routes plus fausses les unes que les autres ; si on n'eût pas négligé nos discours, qu'on

appelait incendiaires, et que les évènements ont prouvé n'être tous que prophétiques ; si on n'eût pas pris soin de diffamer notre Constitution chez l'étranger, par le désastre de nos colonies, par les flammes de Courtray, par la loi martiale et par nos discordes, en faisant de notre alliance et de nos conquêtes une calamité pour les Avignonnais et les Belges, et en chargeant les patriotes de l'exécration de tous les crimes du Pouvoir exécutif et des conspirateurs adroits qui les commettaient à dessein et exprès, pour le plaisir de les imputer au peuple.

Quatre ans de trahison ont bien changé la face des affaires du parti de la liberté. Cependant, naguère, les politiques du conseil des despotes sentaient bien encore combien il serait difficile de nous remettre sous le joug ; ils sentaient bien qu'une nation, qui venait de ressusciter aux droits de l'homme et de se rajeunir au premier âge des sociétés politiques, ne vieillirait pas ainsi tout à coup de quatre mille ans. Aussi, c'est en vain que les émigrés des Tuileries et même les nobles de l'Assemblée constituante, désespérés de ce que la prise de la Bastille les avait forcés, dans le passage de l'ancien régime au nouveau, de faire une enjambée sur la Chambre haute, et de proclamer l'égalité, ne cessaient d'appeler les tyrans de l'Europe. Ceux qui ont des nouvelles sûres de Coblenz savent quelle désolation s'y peignait, il y a quatre mois, dans l'allongement de tous les visages. Les prières, les supplications de nos aristocrates du dedans et du dehors n'avaient pu déterminer les puissances à commencer une guerre contre le peuple français. Il est notoire que les émigrés allaient périr de misère, qu'ils étaient furieux de se voir ainsi abandonnés, qu'ils ne voyaient de ressources que de venir

chercher la mort en désespérés au milieu de nos batteries, quand notre Pouvoir exécutif aussi adroit que perfide, afin de forcer les tyrans à venir au secours de ses frères et des émigrés, nous a fait déclarer la guerre au roi de Hongrie. J'en atteste ici l'opinion, pour la guerre offensive, du général Lafayette, lui qui, lorsqu'il l'a eu fait déclarer, n'a jamais voulu seulement mettre le pied sur le territoire autrichien ; du moins est-il prouvé par les dépositions du comité des Belges et les dénonciations de Ratteau, qu'il n'a tenu qu'à lui de prendre Namur et de s'emparer de tout le Brabant, et que la maison d'Autriche vient de devoir une seconde fois à ce traître la conservation et l'asservissement des Pays-Bas.

Afin de déterminer encore plus les rois à renouer leur projet de ligue qui était abandonné depuis le 21 juin 1791, voici les illusions chimériques dont le Comité Autrichien a bercé les despotes, dont Louis XVI s'est repu, dont sa Cour des Feuillants a cherché à nous endormir, et dont elle s'est endormie elle-même. Voici ce qu'ils ont dit aux rois de Hongrie et de Prusse, et ce ne sont point ici de vaines conjectures ; les faits parlent, et je suis aussi certain de ce que j'avance que si j'avais assisté au traité secret des despotes. Voici ce qui a d'abord été convenu :

« Vous déploierez sur les bords du Rhin le plus de forces que vous pourrez, afin que la terreur de vos armes et la disproportion des armées françaises que vous aurez en tête dispose à écouter les propositions d'accommodement. En même temps vous ferez à la France les propositions les plus séduisantes, comme de verser un milliard en numéraire dans son trésor plein de papier et d'ensevelir tout le passé dans une amnistie. Vous ne demanderez pas d'abord de châtier

la liberté, mais de la circonscrire légèrement. Les rentiers seront éblouis des espèces sonnantes; les Feuillants seront ébahis de tant de modération; les sots croiront aux promesses des rois; les pouvoirs constitués seront vendus; le peuple sera lassé d'une Révolution où il n'a vu qu'un déplacement de l'aristocratie et un déménagement de l'orgueil des donjons dans les boutiques, d'une Révolution qui n'en a pas été une pour le peuple qui l'a faite, et où, lorsque auparavant il était nul dans l'État et couché sur le lit de pierre de l'indigence, les prétendus médecins du peuple n'ont fait que le retourner d'un autre côté, sur les mêmes cailloux, et le retrancher également du corps social. Dans cette disposition des esprits, la coalition innée du despotisme et de l'aristocratie ne rencontrera d'obstacles que dans les Jacobins. Mais alors le manifeste ne déclare la guerre qu'aux seuls Jacobins. On ne tue, on ne pille qu'eux. On ne pend que les municipaux, comme à Quiévrain, à Orchies. On ne fusille que les gardes nationaux sur lesquels seuls le feu de l'ennemi est toujours tombé dans toutes les rencontres. C'est ici une guerre du peuple français contre les rois, et le peuple français a un roi pour chef suprême de ses armées. C'est une guerre des plébéiens contre les patriciens, et les armées plébéiennes ne sont commandées que par des patriciens. Les papistes fanatiques se révoltent dans la Bretagne, le Vivarais et le Languedoc. Les commandants de places en Alsace, en Flandre, en Lorraine et en Picardie ouvrent leurs portes. Le roi et les ministres, les généraux et les états-majors; les robins, prêtres et juges trahissent. Les aristocrates, royalistes et Feuillants vont au-devant des Autrichiens. Le désarmement successif s'opère dans les quarante-huit mille municipa-

lités, depuis les sources de l'Oise jusqu'aux bouches du Rhône; et dans la cause de Louis XVI, triomphe la cause commune de tous les rois. »

C'est sur ces assurances que les y attiraient depuis longtemps et d'après la déclaration de guerre qui les y a forcés que se sont avancées contre nous les armées combinées des rois. Il n'est personne qui ne sente que toutes ces mesures, concertées entre les ennemis du dedans et ceux du dehors, sont déjà rompues par le fait en mille manières. Les adresses qui pleuvent de toutes parts à l'Assemblée nationale, l'affluence des fédérés, l'attitude du peuple français, je dirai presque l'affiliation aux Jacobins de la nation tout entière; la désertion des généraux traitres; les démissions des directoires conspirateurs; la discussion, si on décrètera Lafayette, discussion qui, par cela seul qu'elle est ouverte dans l'Assemblée nationale, prouve qu'il a perdu la confiance de la nation et de l'armée, qu'il ne peut plus servir la coalition des despotes, et qu'il ne lui reste plus que la retraite de Coblentz, ces Invalides de nos généraux et de nos ministres conspirateurs, et où déjà madame Lafayette, sa fille et son fils l'ont précédé et l'attendent; enfin, l'impression profonde que vous avez faite hier par la solennité de la proclamation (car quel est le citoyen qui n'a pas été ému? quel est le cœur français qui n'a pas tressailli des dangers de la patrie?); le grand nombre d'enrôlements qui seront mille fois plus nombreux encore quand nous n'aurons plus de traitres pour généraux; tout démontre aux tyrans la fausseté des calculs du despotisme et de l'aristocratie coalisés.

Mais quoi! les rois de Prusse et l'empereur rebrousseront-ils chemin, après avoir épuisé leurs États d'hommes et d'argent? Retourneront-ils à Vienne et

à Berlin, montrer à leurs peuples asservis, par l'exemple d'un armement si inutile et si dispendieux, qu'il ne tient qu'à eux d'en faire autant que les Français, et que la ligue de tous les rois ne peut rien contre un seul peuple qui veut être libre? La supposition est absurde. Ils vont donc pousser leur pointe; et comme leur traité secret avec Louis XVI et sa cour de Feuillants sera rompu par l'inexécution en mille manières, les rois de Hongrie et de Prusse profiteront, pour leur compte, de la trahison de nos chefs, s'indemniseront à qui mieux mieux des frais de la guerre, et pousseront leurs conquêtes, facilitées et préparées par la perfidie des généraux et commandants, par les mauvaises dispositions du pouvoir exécutif, et par la supériorité du nombre. Aussi bien, qu'importe à ces nobles, à ces prêtres, le démembrement de la France, pourvu que la dime, pourvu que le fief ne soient pas démembrés? N'entendons-nous pas tous les jours dans les sociétés, dans les spectacles, dans les journaux ce vœu impie : *Que l'Étranger l'emporte, et plutôt les Autrichiens que les Jacobins!* C'est-à-dire, en d'autres termes, plutôt les tyrans que la liberté! Vœu exécrationnable, et dont la seule émission mérite la mort et l'eût donnée sur-le-champ dans Rome, dans Athènes et chez tout autre peuple que nous, en qui souffrir, depuis quatre ans, des propos et des écrits si criminels n'est pas clémence, mais démente¹, si nous voulons, je ne dis pas être libres, mais n'être pas décimés. Il est donc évident que les étrangers, appelés à grands cris par une partie de la nation, vont pénétrer en Flandre, en Lorraine, en Alsace, en Picardie; et dans

1. Toujours les jeux de mots! Camille n'en proposera pas moins, un jour, et il fera bien, un *Comité de clémence*. (J. C.)

trois mois, voilà l'empire démembré à demi de toute la partie du nord.

C'est à ce moment, et dès les premiers progrès des armes autrichiennes, que la position de Paris devient tout à coup critique et désespérante. C'est à ce moment où le Nord commence à devenir le butin des Prussiens et des Autrichiens, qu'il va s'élever de toutes parts un cri général contre Paris. Voici les discours que tous les départements ne manqueront pas de nous adresser, et qu'ils auront droit de nous adresser : « C'est vous, diront-ils, aveugles Parisiens, ce sont vos boutiquiers, vos épauletiers, vos rentiers, qui sont coupables de tous les maux qui désolent la France; c'est vous qui, en élevant jusqu'aux nues la réputation de patriotisme des plus grands ennemis de la patrie; vous qui, en décrétant des fêtes funèbres à des parricides, des couronnes civiques à Bouillé, des statues à vos Arnold, n'avez cessé d'égarer l'opinion publique et de détourner la confiance de dessus les vrais amis du peuple; c'est vous qui, encensant les plus méprisables idoles, avez rempli l'Assemblée nationale, les états-majors, les directoires, les tribunaux et l'ancienne municipalité d'intrigues et d'alliés de Coblenz; c'est vous qui avez souffert et protégé au milieu de vous ces nombreux volcans de poisons, toutes ces presses contre-révolutionnaires qui ont vomi sur la France, l'Ami du Roi, la Gazette de Paris, la Gazette universelle, Gauthier, Royou, Fontenai, et tant d'autres qui ont infecté les villes et les campagnes, qui n'ont cessé de diffamer la Révolution aux yeux de l'Europe, et de représenter les patriotes dignes de mille morts. Quelle nation, quelle ville insensée souffrit jamais, au milieu de son sein, que des conspirateurs, pendant quatre ans, invitassent tous les jours les

ennemis à venir la déchirer? C'est vous qui, en même temps, avez calomnié, persécuté, décrété tous les meilleurs citoyens, ceux dont les événements justifient aujourd'hui toutes les prédictions; c'est vous qui avez forcé à fuir de souterrain en souterrain ceux qui vous ont dit le plus de vérités; c'est vous qui donniez des sentinelles à Royou, à Gauthier pour protéger la circulation de leur feuille ennemie de la nation, pendant que vous assiégiez Marat : encore étaient-ce les beaux jours de patriotisme dans Paris, car alors il fallait de l'artillerie pour arrêter un simple journaliste, et depuis, un juge de paix a été assez hardi conspirateur pour décerner des mandats d'arrêt contre trois députés, et il n'a pas été précipité sur-le-champ de la roche tarpéienne pour cet attentat contre la personne sacrée des tribuns du peuple ! Vos juges de paix n'ont cessé de traîner en prison les meilleurs citoyens. Vous avez protégé tous les députés conspirateurs, depuis Maury jusqu'à Jouneau. C'est vous, Parisiens ennemis, qui, pendant quatre ans, avez souffert que le temple de la liberté fût profané par quatre cents esclaves révoltés contre elle, que le Sénat du peuple français fût souillé par quatre cents sénateurs autrichiens. Si vous n'avez pu empêcher le peuple de prendre la Bastille, vous avez osé l'empêcher de prendre Vincennes; vous avez chargé de fers les mains généreuses et patriotiques qui le démolissaient. C'est vous seuls, dans tout l'empire, qui avez osé assassiner au Champ de Mars des citoyens paisibles qui usaient d'un droit constitutionnel, du droit sacré de pétition. Sans vous, sans votre cheval blanc, votre état-major, vos épaulettes, vos boutiquiers, votre loi martiale, vos Feuillants, votre Sainte-Chapelle, vos spectacles, vos journaux, vos juges de paix, votre tribunal du

sixième arrondissement, votre ancienne municipalité, votre directoire, il y a trois ans que la liberté serait affermie et que l'État serait florissant, calme et le modèle de tous les gouvernements. Jamais les rois de Hongrie et de Prusse n'auraient approché de cette terre fortunée et libre; les tyrans auraient fui devant la face de la liberté, comme les brigands devant la justice; c'est vous, c'est vous seuls qui, par la contagion de votre exemple, ne vous êtes appliqués qu'à dépraver l'opinion, refroidir le patriotisme, assassiner la liberté par des poisons lents, et ouvrir au despote d'Autriche le chemin de Paris. Soyez esclaves, soyez Autrichiens, si vous voulez; nous mourrons Français et libres. Nous voulons la concorde des amis et des frères; vos rentiers veulent la tranquillité des esclaves. Eux seuls ont fait reculer la Révolution et ont amené l'empire à cet état de bouleversement et de décomposition. Nous sommes las d'alimenter de nos tributs ces auxiliaires de l'Autriche; nous n'avons pas trop de notre impôt pour défendre notre territoire, et nous nous séparons de la métropole liberticide.»

Ainsi, abandonné du Nord, alors démembré par la coalition des despotes et du midi, démembré par la confédération des patriotes, que deviendra Paris, qui n'existe que par l'impôt, quand tous ces canaux qui lui apportaient le tribut des richesses méridionales seront coupés avec le pont de la Loire? Que deviendrez-vous, riches contre-révolutionnaires? Votre douleur d'être ruinés ne sera pas même tempérée par le bonheur d'être Autrichiens, d'être esclaves. Il se lèvera du milieu de vous quatre ou cinq cent mille hommes qui, quand même l'armée ennemie se serait avancée jusqu'à nos portes, la repousseront,

l'extermineront malgré vous. Craignez alors que, dans la désorganisation générale, ce ne soit vous qui, par vos bévues politiques, n'avez forcé les quatre-vingt-trois départements à cet état de république et de confédération dont vous avez tant de peur et qui vous serait si funeste. Craignez, dans Paris, abandonné de la nation, la solitude de Versailles abandonné à la Cour. Craignez, orgueilleux propriétaires, aristocrates boutiquiers, que tous ces citoyens passifs, dont vous n'avez pas même fait un Tiers-État, dont la Révolution a ainsi empiré le sort, loin de l'améliorer, et qui vous auront alors affranchis des Autrichiens, avec le fardeau de la guerre, ne vous imposent le fardeau, pour vous plus insupportable, de l'égalité des droits. Craignez une égalité encore plus effrayante, une égalité de misère. L'isolement, la dépopulation, la banqueroute, et, ce qui serait pour vous le dernier des malheurs, la république de Paris, tels sont, riches aveugles, les maux auxquels vous n'avez pas encore un mois à chercher le remède. Si vous voulez les éviter, je vais vous indiquer ce remède. Puissent mes concitoyens croire enfin à mes discours dans cette tribune, plus qu'ils n'ont fait à mes écrits, dont les prédictions n'ont toujours été que trop véritables.

Vous voyez que les ennemis vont entrer ou entrent en ce moment le fer et la flamme à la main; que l'Assemblée nationale, après tant de serments de maintenir la Constitution, ne peut accepter d'autres articles de capitulation que les articles de la Constitution, sans se déshonorer en pure perte; car, les deux tiers de l'armée, les sans-culottes, les femmes, les enfants, sauraient bien la maintenir malgré l'Assemblée, et chasser des représentants indignes, aux termes

mêmes de la Constitution, dont le dépôt et l'inviolabilité est confiée à la garde de la nation entière. Vous voyez donc que toute capitulation est impossible, que quand l'Assemblée nationale l'accepterait, quand tous les ci-devant nobles, les riches, les Feuillants, quand tout le consistoire et le conseil général de la commune l'accepteraient, vous n'auriez fait que faire de Paris une proie immense entre les Autrichiens et les Français; puisque trois cent mille hommes se lèveraient dans cette seule capitale, qui défendrait le territoire de la Constitution, et qui, ne pouvant faire la guerre avec vos bras, la feraient avec vos biens, avec vos hôtels, avec vos richesses; et je n'appelle point la foudre sur mon toit. Moi aussi j'ai des propriétés; je ne m'éerie point: Que Paris péricisse; mais je le dis avec trop de certitude: Paris périra plutôt que la liberté; et c'est ici qu'il faut vous dire la vérité tout entière. Quand même les trois cent mille Jacobins de la capitale, quand même nos cinq millions de fédérés patriotes seraient exterminés, ne craignez-vous pas qu'il s'en échappe toujours assez pour réduire Paris en cendres comme Sagonte, plutôt que de le rendre aux Autrichiens et au despotisme!

Que vous reste-t-il donc à faire? O riches aveugles! Ce qu'il faut faire? Puisque vous ne pouvez transiger sans nous avec l'ennemi, il faut le vaincre avec nous. Votre intérêt majeur, votre intérêt unique, c'est que Paris reste la capitale, c'est que la France soit indivisible, c'est d'éviter que vous supportiez seuls les frais d'une guerre, dont le poids sera léger, partagé avec les quatre-vingt-trois départements. Oui, ma patrie peut encore redevenir florissante. Paris peut encore éclipser Londres et être la reine des cités, et l'entrepôt des lumières, des lois et de la sagesse humaine, que

les peuples viendront y puiser. Il ne tient qu'à vous, messieurs, d'y faire refluer, avec la liberté, les arts, le commerce et affluer les nations. Mais le danger est imminent. Vingt millions de Français déterminés à vivre libres ou mourir se lassent de l'aveuglement des Parisiens, qui compromet la sûreté de la patrie et la liberté du monde. Quelle trahison vous fera tomber les écailles des yeux, si ce n'est pas l'infâme action du général Jarry, incendiant Courtray, pour rendre la nation exécration à ses alliés les Belges? Quand courrez-vous aux armes? Quand renverserez-vous ce buste qui choque les yeux, et souille la maison commune, si ce n'est pas lorsque Luckner vous déclare que Catilina a voulu marcher contre Paris avec son armée?

Vous voyez que le pouvoir exécutif vous trahit. Ce qu'il faut faire? Ce qu'a fait le parlement d'Angleterre, quand il a vu que le pouvoir exécutif le trahissait.

Lorsqu'en 1643, les Anglais, voyant bien que, s'ils n'opposaient enfin une digne, leurs libertés allaient être submergées par l'action continue du pouvoir exécutif et de la liste civile, Londres se leva tout entière et prit les armes. Charles I^{er} étant aussi, par la Constitution, le chef suprême de l'armée, leur Parlement se trouva dans la même position qu'aujourd'hui l'Assemblée nationale. Il était incontestable que, par la grande charte, au roi appartenait le droit de nommer les généraux. Celui-ci s'appuyait de la Constitution, et usant du droit constitutionnel, empoisonnait l'armée d'officiers les plus ennemis du peuple. Cela fit, pendant deux mois, des débats infinis dans les deux chambres; mais enfin le maire, le conseil de la commune de la ville de Londres, firent une adresse au Parlement, où ils soutenaient, comme la Chambre des

Communes, que le salut du peuple était la suprême loi; que, par les lois, le roi était bien revêtu du pouvoir de régler la milice; mais que, s'il y avait des soupçons bien fondés que le roi voulût se servir des milices contre la liberté, c'était au Parlement à sauver le peuple; et les apprentis de Londres appuyèrent si bien l'adresse, que le bill passa; en conséquence, les Communes firent indirectement ce qu'elles ne pouvaient faire directement par la Constitution. La Constitution autorisait le roi à nommer les commandants, et il avait nommé le chevalier de Pennington, amiral. Les Communes écrivirent au roi qu'elles ne pouvaient prendre aucune confiance dans cet officier, et la flotte appuya ce vote si efficacement, que le roi fut obligé de nommer le comte de Warwick. Le roi avait nommé le colonel Lunsford, lieutenant de la cour. Les Communes ne pouvaient s'y opposer; mais elles votèrent que Lunsford n'était pas propre à cet emploi. Et autant le roi, usant de son droit constitutionnel, nommait d'officiers et de ministres, autant le Parlement en rejetait, usant aussi de son droit constitutionnel, répondant au message du roi, que ceux qu'il avait nommés n'avaient point la confiance de la nation.

De même, Charles 1^{er}, en sa qualité de chef suprême de l'armée, voulant se réserver un corps de troupes au besoin, avait prêté au roi de France l'armée d'Irlande. Cela était autorisé par la Constitution. Les deux Chambres ne pouvaient s'y opposer. Mais que firent-elles! Elles publièrent une déclaration, que quiconque servirait à transporter les troupes irlandaises dans un pays étranger serait regardé comme ennemi de l'Etat, et dès lors le roi ne put trouver un seul maître de navire qui voulût s'exposer à être en-

voyé à la haute cour nationale, comme criminel de lèse-nation, pour avoir transporté les troupes. C'est ainsi que le Parlement rompit les mesures de despotisme, en trouvant toujours dans la Constitution des moyens indirects de défendre la Constitution. Et c'est ainsi que l'Assemblée nationale, si elle le voulait, saurait manier la Constitution pour la liberté aussi habilement que le pouvoir exécutif sait la manier contre elle.

C'est ainsi encore que le Parlement anglais de 1686, voyant bien que tout le mal venait de la liste civile, et que cette liste civile même n'eût pu suffire à corrompre tous les jurés et tant de pouvoirs constitués, si le roi n'eût pas fait des emprunts, vota que quiconque prêterait ou ferait prêter de l'argent au roi, quiconque achèterait des bois ou domaines du roi, serait réputé ennemi de l'État, et envoyé à la Tour.

C'est ainsi que tout ce qui n'est point défendu par la loi étant permis par la loi, il serait bien facile à l'Assemblée nationale, si elle le voulait, de sauver la Constitution. Et si elle ne le veut pas, c'est à nous de le faire.

Ainsi la Constitution ne défend pas de déclarer les troupes de ligne gardes nationales, et cette mesure seule empêcherait la division que l'ennemi veut jeter dans l'armée, en ne faisant feu que sur les gardes nationales, et en donnant, comme vient de le faire le duc de Brunswick, l'habit de garde nationale aux bourreaux de l'armée prussienne. Et qu'on ne dise pas que c'est s'y prendre trop tard, lorsque l'armée est en présence de l'ennemi. C'est en présence de l'ennemi, c'est la veille ou le lendemain des batailles que le soldat ferait d'excellents choix. C'est toujours dans les dangers qu'on a nommé les Miltiade et les plus

dignes chefs; d'ailleurs rien n'empêcherait d'ajourner les nominations après la bataille. Les anciens officiers commanderaient provisoirement. Mais quel puissant moyen d'émulation, quel aiguillon aux uns pour ne pas descendre, aux autres pour mériter de monter! Comme l'armée serait ravie d'être investie de ce droit d'hommes libres, de soldats citoyens, de nommer leurs centurions! comme elle se serait purgée en huit jours de ses aristocrates¹!

Lorsque le roi emprunte de tous côtés des sommes énormes pour supplément de sa liste civile, insuffisante pour acheter tant de pouvoirs constitués, et entretenir Coblenz depuis quatre ans, la Constitution ne défend pas à l'Assemblée nationale, à l'exemple du parlement d'Angleterre, en 1686, de déclarer ennemi de la liberté quiconque prêtera de l'argent au roi.

Ainsi la Constitution ne défendait pas à l'Assemblée nationale, au lieu de donner des passe-ports à tous ceux qui veulent sortir de France, de déclarer, à l'exemple des Anglais, ennemis de la patrie les conducteurs des navires et des voitures qui serviraient à les transporter, eux ou leurs effets. Aussi la Constitution ne lui défend pas, à l'exemple de la Suisse, dans le danger de la patrie, de rappeler tous les membres du corps politique à la défense de l'État, et de déclarer tous leurs biens saisis et confisqués au trésor public, par le seul fait de leur absence et de leur refus d'un service personnel.

Ainsi la Constitution, qui n'a rien statué sur la

1. Illusion dangereuse, est-il besoin de le faire remarquer? Il n'en est pas moins vrai que les armées ne valent que si on sait casser ou remplacer à temps un chef incapable. Voyez Steinmetz après Gravelotte. (J. C.)

démence du roi, n'a pas prétendu que le pouvoir exécutif, malade d'esprit, continuât de tenir les rênes. Elle ne défend pas de les lui retirer. Or, il est facile de prouver la démence du roi de la Constitution, par mille faits. Je ne voudrais qu'un seul pour l'établir. Par exemple, tout le monde conviendra qu'un général soit en démence ou traître, pour soulever ses alliés contre son armée, en brûlant leurs villes. Or, le roi des Français a souffert que le général Jarry rendit les Français exécration aux Belges, en brûlant Courtray, et en faisant à cette ville alliée et amie tout le mal qu'elle aurait pu souffrir de ses plus cruels ennemis. Y a-t-il démence ou trahison plus palpable? Louis XVI doit être, si c'est démence, suspendu; si c'est trahison, déchu. Je pourrais citer mille traits pareils. Y a-t-il démence plus manifeste que d'être le roi de la Constitution et d'avoir nommé tant d'officiers et de généraux qui ont passé et qui passent tous les jours dans le camp des ennemis de la Constitution? Y a-t-il démence plus manifeste que d'être le roi de la Constitution et de faire renvoyer des ministres qui faisaient marcher la Constitution? Qu'est-ce aujourd'hui, que la nomination au ministère dans les mains du roi, sinon, pour me servir de l'expression de M. Manuel, une distribution de prix d'aristocratie? Y a-t-il une démence plus manifeste que de renvoyer un ministre pour avoir proposé un camp de vingt mille hommes à Soissons, et le lendemain de venir proposer soi-même un camp de trente-trois mille hommes à Soissons?

Le comte de Schatzbury disait très-bien au Parlement : « L'esclavage et le papisme sont deux frères qui se tiennent toujours par la main; quelquefois l'un entre dans un pays le premier, quelquefois l'au-

tre, mais toujours ensemble. En Angleterre, les Stuart ont voulu faire entrer le papisme le premier, pour préparer la voie au despotisme; en Écosse, ils ont commencé à introduire le despotisme pour ouvrir la voie au papisme. » Aussi tous les manifestes, tous les journaux possibles des contre-révolutionnaires, des émigrés et des Prussiens ne parlent que de remettre la France par la force sous les deux jougs politique et religieux. Et lorsque ce sont les prêtres réfractaires qui, dans les départements, à côté du grain de la philosophie et de la liberté, sèment l'ivraie du papisme, de la servitude et de la bêtise; lorsque ce sont eux qui arrêtent le plus les progrès de la Constitution, y a-t-il plus grande démenche dans le roi de la Constitution que d'avoir mis son *veto* sur le décret de la déportation des prêtres. Rappelez-vous, Messieurs, le fameux bill du parlement pensionnaire, du Parlement de 1665, qui fut appelé l'*acte des cinq mille*, contre les prêtres patriotes ou presbytériens. Comme c'était le presbytérianisme qui avait fait la Révolution, et que les neuf dixièmes de l'Écosse, les trois cinquièmes de l'Angleterre étaient presbytériens, il fut dit qu'aucun ministre ou prédicateur presbytérien ne pourrait ni demeurer, ni même aller, excepté sur le grand chemin, à *cinq milles de distance* d'aucun lieu où il aurait été ministre, s'il n'abjurait ses dogmes politiques et religieux. La rigueur fut bien plus grande en Écosse, où il fut enjoint, par une proclamation, à aucun ministre presbytérien, à peine d'être traité comme séditieux, de s'éloigner avec leur famille des lieux où ils avaient été ministres, et de n'en pas résider plus près que de vingt milles. C'est par cette déportation que Charles II et le Parlement affermirent la contre-révolution. Et lorsque l'Assemblée natio-

nale a voulu affermir la Constitution par une mesure bien moins rigoureuse, et que le roi de la Constitution y a mis son *veto*, il a montré à tout le monde une aliénation totale des facultés intellectuelles, un esprit à rebours, dans le sens de la Constitution, et le conseil commun de la ville de Paris se doit de demander à l'Assemblée qu'il soit suspendu comme insensé, ou déchu comme traître.

La Constitution n'a pas défendu cette interdiction du roi Lear; et si elle l'avait défendue, ce seraient les constituants dont il faudrait déclarer la démence. Or, dans cette suspension du pouvoir exécutif, comme il importe surtout à la ville de Paris de conserver la monarchie, l'unité des quatre-vingt-trois départements; pour conserver cette indivisibilité du corps politique, je pense que le conseil commun, dans son adresse à l'Assemblée nationale, doit demander qu'il soit nommé deux curateurs à la monarchie, qui, pendant l'interrègne, pour cause de démence, et jusqu'à ce que Louis XVI soit revenu à bon sens, soient véritablement ce qu'on a prétendu qu'était Louis XVI, le tribun du peuple, exerçant le *veto* sur le Sénat. Je préférerais cette mesure à celle de faire élire par les départements quatre-vingt-trois membres du pouvoir exécutif, qui formeraient le conseil d'État, parce qu'il serait à craindre qu'ils ne fussent aussi mal choisis que les quatre-vingt-trois grands jurés, que ce ne fût quatre-vingt-trois roitelets, et on sait qu'il n'y a point de plus grande tyrannie que celle des petits tyrans; au lieu que si les quatre-vingt-trois départements n'ont à nommer que deux curateurs amovibles *ad nutum*, il me semble que le choix est déjà fait dans l'opinion, et que les quatre années que nous venons de traverser ont assez désigné les deux hommes qui méritent le plus

notre confiance, provisoirement, et pendant la tenue d'une Convention nationale.

Je ne sais quel serait le plus grand malheur pour la cause de la liberté et des patriotes, ou que l'aristocratie et Coblenz fissent assassiner le roi, ou qu'il n'échappât par la fuite. Si on l'assassinait, comme je vous l'ai dit, le meurtrier serait tué aussitôt, comme Clément, et on ne manquerait pas de lui trouver dans sa poche une carte de Jacobin qui y aurait été glissée pour nous charger de l'exécration d'un crime en pure perte ; car le roi ne meurt point en France. S'il parlait, c'est tout ce que souhaite Coblenz, ce que le congrès de Mayence attend. Je pense que nous ne pouvons trop veiller sur les jours de Louis XVI, et qu'il faut le conserver au milieu de nous comme la prune de notre œil. Ce n'est pas que je n'aie toujours pesé les rois dans la balance de M. Manuel. Mais il n'est pas question ici de la pesanteur spécifique et intrinsèque d'un roi. C'est dans les balances des rois de Prusse et de Hongrie que je pèse Louis XVI. Souvenons-nous de la valeur idéale des rois dans la pensée des esclaves, et quelle rançon a racheté Louis IX, le roi Jean et François I^{er} ; imitez le conseil commun de la ville de Londres, qui, dès qu'il eut reconnu que Charles I^{er} avait des intelligences avec les papistes d'Irlande, qu'il levait secrètement des troupes contre le Parlement, dès qu'il fut devenu justement suspect de machiner le renversement de la Constitution, s'empara de la personne du prince de Galles, des ducs d'York et de Gloucester, et eût également retenu la reine, si elle ne se fût sauvée en France. Oui, monsieur le maire, si vous montrez, dans la gravité des circonstances, la vigilance et la fermeté du maire de Londres, Thomas Andrews ; si vous veillez sur la

personne du roi et de sa famille ; si vous le conservez au milieu de nous, par cela seul vous sauvez la capitale et l'empire ; vous vous sauvez vous-même et nous tous ; car, dans la balance des despotes, un roi pèse plus lui seul que vingt-cinq millions de citoyens. Il faut donc que l'Assemblée nationale, après avoir prononcé l'interdiction du roi, pour cause de démence, déclare qu'elle le retient, lui et sa famille, pour ôtages du salut de la France.

Ce qu'il faut faire encore ? Quelqu'un a dit que si les rois se faisaient la guerre, c'est qu'ils ne buvaient jamais ensemble. Et moi je dis : si on ose nous attaquer, c'est qu'il n'y a qu'orgueil, égoïsme et dureté de cœur parmi nous ; c'est que le bourgeois méprise l'artisan autant que le noble méprisait le bourgeois ; c'est que l'égalité des droits n'est que dans la Constitution, et non point dans l'opinion ; c'est que nous, citoyens actifs, nous nous tenons à une distance plus grande de nos frères indigents, que les Romains ne faisaient de leurs esclaves ; car ces sénateurs de Rome, si orgueilleux, qui méprisaient les droits de l'homme et qui avaient des esclaves, eh bien ! il y avait huit jours dans l'année où ils faisaient asseoir leurs esclaves à table à côté d'eux, où ils changeaient d'habits avec eux, où ils payaient les dettes et les loyers des pauvres. Dans cette Rome, la ville de l'aristocratie par excellence, il y avait au moins huit jours rendus à l'égalité et à l'âge d'or. Et nous, dédaigneux bourgeois, il semble que cette aristocratie, cette inégalité que nous avons bannie de nos lois, se soient réfugiées tout entières dans nos cœurs. Je le répète, si on ose nous attaquer, c'est que nous ne buvons pas ensemble. Eh bien ! faisons pour affermir la liberté ce que César, ce que Crassus ont fait pour

établir le despotisme. Nous ne pouvons pas traiter le peuple français comme César, qui traita le peuple romain en vingt-deux mille tables, ou comme Crassus, qui fit un festin au peuple romain, et donna ensuite à chaque citoyen autant de blé qu'il en pouvait manger pendant trois mois. Il semble qu'il n'y ait de patriotisme et de vertu que dans la pauvreté, du moins dans une fortune médiocre. Mais dressons des tables devant nos portes, s'il est vrai que nous croyons à l'égalité; traitons du moins un jour nos égaux comme les Romains traitaient leurs esclaves pendant une semaine entière; célébrons notre délivrance du despotisme et de l'aristocratie, comme les Juifs célébraient leur délivrance des Pharaon; mangeons aussi tous ensemble, devant nos portes, le gigot national, ainsi qu'ils mangeaient leur gigot pascal. Viens, respectable artisan, que tes mains, durcies par le travail, ne méprisent pas la mienne, qui n'est fatiguée que d'une plume; viens, buvons tous ensemble; embrassons-nous, et les ennemis seront vaincus.

Ce que je propose encore, c'est également l'histoire romaine qui me le fournit. Ceux que nous avons appelés citoyens passifs valent bien les esclaves de Rome. Eh bien! dans les dangers de la patrie, comme dans la guerre punique, dans la guerre de Marius et de Sylla, Rome donnait le droit de cité aux esclaves. L'Assemblée nationale a aussi déclaré la patrie en danger; qu'elle donne aussi le droit de cité aux citoyens passifs; qu'elle affranchisse les pauvres de tout impôt, comme dans la guerre des Tarquins, sans leur ôter la qualité de citoyen, qu'elle déclare aussi que les pauvres payent assez à l'État par l'impôt de leur sang dans les batailles, et voilà tout d'un coup dix millions de bras gagnés à la patrie. Qu'on me

dise, en effet, quelle différence il y a entre nous, qui nous appelons patriotes, et les nobles que nous appelons aristocrates, qui ne soit toute à l'avantage des nobles; si de même qu'ils ne pouvaient qu'établir une Chambre haute, que réléguer tout le Tiers-État dans la Chambre des Communes; nous, jadis Tiers-État, contents d'être citoyens actifs, non-seulement nous nous constituons aussi en Chambre haute à l'égard de cette portion du Tiers-État que nous avons appelés citoyens passifs; mais nous ne leur donnons pas même une Chambre des Communes, et nous prétendons les dépouiller de toute part au gouvernement. A Athènes, les pauvres ne payaient point pour être citoyens et pour aller à la section, mais au contraire ils étaient payés; on donnait trois oboles à chaque citoyen qui allait au Pnyce, à l'assemblée du peuple. Il suffit d'indiquer ce point de l'histoire, on est assailli d'un volume de réflexions. Montesquieu, que les aristocrates s'empressent de mettre de leur bord, se récriait d'admiration sur cette loi d'Athènes.

Pourquoi, jusqu'ici, toutes les révolutions ont-elles fini par remettre les peuples sous un joug plus pesant que l'ancien? C'est que, dans les révolutions, tous les patriotes, tous les hommes courageux et qui ont de l'âme, tous les Jacobins volent à la défense de la liberté et périssent dans les combats, pendant que tous les lâches, tous les Feuillants, tous les égoïstes, tout ce qu'il y a de pourri se cache; en sorte que, lorsque le tyran a triomphé par sa liste civile et ses trahisons, il n'a plus affaire qu'à la lie de la nation. Que faut-il faire pour empêcher que cette guerre ne tire au corps politique le meilleur sang et qu'il ne lui reste que du sang impur? Il faut se garder de faire des enrôle-

ments comme hier. Nous sommes tous gardes nationales ; il faut décréter que le quart des gardes nationales ira aux frontières, et que, pour cet effet, dans toutes les municipalités, il sera tiré un quart de la garde nationale par la voie du sort. Par ce moyen, vous conserverez de la graine de Jacobin, comme le roi de Prusse veut conserver si précieusement de la graine d'aristocratie, en ne mettant les nobles et les émigrés qu'en troisième ligne, en les laissant à Coblenz et dans l'intérieur ; par ce moyen, les Feuillants partageront, avec les Jacobins, les dangers de la patrie, et le feu tyrolien tombera sur eux comme sur nous.

Et vous, ô Feuillants, aveugles transfuges des Jacobins ! sans parler de notre histoire de France et des ressentiments toujours implacables de nos despotes, qui firent couler tant de sang à Montpellier, à Bordeaux, à Paris, pour châtier des insurrections éteintes ; sans parler de tant d'exemples domestiques du peu de sincérité de la réconciliation de nos rois avec ceux qui avaient appelé les peuples à la liberté ; sans parler des embrassements de Charles IX et de Coligny ; dans une révolution plus récente et toute semblable, chez nos voisins, malgré la digue impuissante de l'amnistie la plus solennelle, signée à Breda, puis jurée à Londres par Charles II, voyez la colère des rois pendant quarante années, de temps à autre rompre cette digue et se déborder par torrent sur les presbytériens, aussi bien que sur les Jacobins.

Voyez tous les ministres presbytériens, les modérés d'alors, les Feuillants d'alors, mais qui avaient commencé la révolution de 1643, avec les Jacobins, être tous bannis, en Angleterre à cinq milles, en Écosse à vingt milles de leur résidence.

Voyez, pendant quarante ans, tout l'or de la liste civile, et la place de grand chancelier d'Angleterre, devenir la récompense des dénonciateurs et des juges qui avaient l'exécrable talent de faire périr, sous d'autres prétextes, les Feuillants et Jacobins, à qui Charles II et Jacques II avaient été obligés de pardonner le crime de l'insurrection.

Quarante ans après l'insurrection, Algernon Sydney est déclaré coupable de haute trahison, pour un manuscrit qu'on trouve chez lui, son ouvrage célèbre, intitulé : *Discours sur le gouvernement*. Ce manuscrit n'était point écrit de sa main ; il ne l'avait point publié ; il était écrit antérieurement à l'amnistie. N'importe, le chancelier Finch dit : *qu'écrire, c'était agir ; — scribere est agere ; que c'était ce que les Anglais appelaient over act, c'est-à-dire démarche pour exécuter un dessein, et Sydney fut décapité.*

Un certain lord Howard, perdu de dettes, imagina, pour s'acquitter de ce qu'il avait emprunté à Sydney, au lord Russell et à M. Hamden, comme ils le lui reprochèrent à la confrontation, il imagina, pour payer ses dettes en les faisant périr, et gagner encore de l'argent de la liste civile, de dénoncer M. Hamden et lord Russell, les deux hommes les plus vertueux de l'Angleterre, pour des paroles dites par eux en sa présence. En vain ils furent défendus par tout ce qu'il y avait de personnages illustres en Angleterre ; aux éloges touchants du caractère, de la modération, de la vertu, de la piété de lord Russell et de M. Hamden, Jeffreys, commissaire du roi, répondit par un long discours, où il concluait « *que la prétendue religion, la prétendue vertu, et même la prétendue modération, le feuillantisme, comme on voit, étaient une raison de plus pour les condamner, parce que les apparences de mo-*

dération et l'estime de leurs vertus ne faisaient que les rendre plus populaires et plus redoutables à sa très-gracieuse Majesté, »

Le lord Lisle, un des juges de Charles I^{er}, avait échappé à la vengeance des Stuart. Trente ans après, sa veuve, âgée de quatre-vingts ans, est condamnée à être étranglée, sous prétexte qu'elle avait reçu dans sa maison un partisan du duc de Montmouth. Trois fois les jurés la déclarèrent non coupable ; mais Jeffreys les fit revenir aux opinions une quatrième fois, jusqu'à ce qu'ils l'eussent condamnée.

Il ne servit de rien à Richard Baxter, ministre presbytérien, qui avait refusé l'évêché de Herefort, et fameux écrivain révolutionnaire, de s'être fait Feuillant. Jeffreys, le directeur du juré, se souvient de ses prônes et lui dit, à l'occasion de je ne sais quel procès qu'on lui avait suscité : « Cet homme paraît maintenant fort modeste ; mais il y a eu un temps où personne n'était plus prêt que lui à crier : *A vos tentes, ô Israël, liez ces rois et mettez vos nobles dans des cepts de fer.* Richard, tu es un vieux homme et un vieux coquin ; ç'aurait été un grand bonheur que tu eusses été bien fouetté il y a quarante ans. Tu as écrit assez de sermons pour en charger un chariot, et chacun de ces sermons est plein comme un œuf d'impiété pour la personne sacrée du roi. Allons, messieurs les jurés, faites votre devoir. » Et Baxter est condamné à être pendu.

Un autre membre du club des Feuillants, une femme, Élisabeth Gaunt, procure un asile à un Jacobin. Ce scélérat, sachant que le roi Jacques II pardonnait plutôt à des rebelles qu'aux modérés qui leur avaient donné asile, va dénoncer la bienfaitrice qui lui avait ouvert sa maison, et elle est pendue.

La ville de Taunton avait ouvert ses portes à l'armée des insurgés ; le prévôt Kirch, digne assistant de Jeffreys, descend à l'auberge, fait pendre pendant son repas, au bruit des fifres, des hautbois et des tambours, trente des habitants, savoir : dix en buvant à la santé du roi, dix en buvant à la santé de la reine, et dix en buvant à la santé de Jeffreys. Une jeune fille étant venue se jeter à ses pieds pour obtenir la grâce de son père, il la lui promet si elle se prostitue à lui ; puis, après avoir assouvi sa brutalité, il a la cruauté de la mener à sa fenêtre, où il lui montre son père qu'il venait de faire pendre à l'enseigne même de l'auberge, et d'où cette fille se précipite de désespoir.

Le barbare Jeffreys se vanta, dans cette tournée de 1685, d'avoir fait pendre plus de gens lui seul que tous les juges d'Angleterre ensemble, depuis Guillaume le Conquérant. Jacques II, ce roi dévot et honnête homme, appelait cela la campagne de Jeffreys ; aussi, au retour de cette expédition, où ce juge l'avait délivré de tant de Feuillants et de Jacobins, le fit-il grand chancelier.

En un mot, le despotisme ne fut satisfait que lorsqu'il eut tiré des veines des Anglais tout le sang révolutionnaire, sans distinction, des Feuillants et des Jacobins. Les badauds de Londres, lassés à la fin de tant d'exécutions de Jeffreys, avaient nommé un grand juré patriote, et qui, à toutes les accusations intentées, sur de misérables prétextes, contre les citoyens qui avaient eu part aux insurrections, répondait toujours *ignoramus*. La cour appelait, par dérision, ce grand juré : *le juré ignoramus*, comme nous pourrions appeler le grand juré d'Orléans, dans un autre sens, le *juré ignoramus*. Mais il y a cette différence que nos

traîtres, acquittés par le juré d'Orléans, s'échappent au châtiment de la loi ; au lieu que ceux qui étaient acquittés par le grand juré de Londres n'échappaient point à la vengeance royale. Le menuisier Colledge, qui avait été un des plus chauds patriotes, et qu'on appelait le menuisier protestant, comme on appellera bientôt, en France, tous les patriotes des calvinistes, fut inutilement renvoyé d'accusation par le juré. En vain Londres fut illuminé en signe de joie de l'absolution du menuisier et de l'alderman Cornish : le despotisme ne relâche pas si aisément sa proie. Le ministre de la justice, l'abominable Jeffreys, ne manquait pas de faire naître des incidents, de prouver des vices de forme ; on évoquait la procédure, on traduisait les accusés devant le juré d'Oxford ou d'autres aussi complaisants, à qui la cour enjoignait de les trouver coupables de complots imaginaires, et le procès se terminait toujours par être pendu ou coupé en quartiers. Voilà la justice, voilà l'amnistie, voilà la réconciliation des rois avec les Jacobins et avec les Feuillants.

Et vous, ô riches, insensés de croire que les Prussiens vont défendre vos propriétés ! Vous ne vous souvenez donc plus de ce que ces mêmes Prussiens, sous le même duc de Brunswick, le général des contre-révolutions, ont fait il y a si peu de temps dans la contre-révolution de Hollande. Vous ne vous souvenez donc plus qu'à Amsterdam ils entraient dans toutes les maisons, dans tous les magasins, pillaient tout ce qui leur convenait, et ce qu'ils ne pouvaient emporter, ils le jetaient dans la rivière. Il n'y a point de voleurs de grand chemin aussi avides de pillage que ces hulans, ces Tyroliens, ces chasseurs d'Ében, que vous invitez à venir défendre le quai des Orfèvres. Ignorez-vous que

les généraux de l'armée des despotes n'arrêtent la désertion dans leurs troupes qu'en promettant à ces pirates, à pied et à cheval, le pillage de Paris et le butin de vos boutiques ? Il est vrai qu'ils ne promettent que le pillage des boutiques des patriotes. Mais, outre que les boutiquiers ne sont pas en assez grand nombre aux Jacobins pour assouvir la soif de tant de bandes, ignorez-vous que, dans un pillage, les plus riches sont les plus ennemis, et les plus belles boutiques seront les boutiques des Feuillants ? C'est le 4 août que cette armée de brigands fond sur le territoire de la France, et vous demandez le 24 juillet ce qu'il faut faire ! Il ne vous reste qu'à vous réunir à nous pour terminer le plus promptement, et dans sa naissance, une guerre qui, plus elle se prolongera, plus elle sera ruineuse et féconde en calamités pour Paris. Il ne vous reste à faire que ce que fit Carthage dans la troisième guerre punique. Après s'être laissé endormir par les Feuillants carthaginois et par les perfidies du Sénat de Rome, Carthage voit tout à coup arriver à ses portes les légions qui viennent raser ses fondements. En trois jours, Carthage, démantelée, sans armes, sans munitions, sans remparts, a relevé ses murs et armé trois cent mille citoyens. Tout ce qu'il y avait de bras est employé à fabriquer des piques, des javelots, des machines de guerre ; les femmes, dit Rolin, coupaient leur chevelure pour faire des cordages, et en trois jours, Carthage fut armée pour soutenir un siège de trois ans. Pour moi, je ne reviens pas de ma surprise sur l'aveuglement inconcevable des Parisiens, et je ne conçois pas comment aujourd'hui on entend autre chose dans les rues que le bruit des marteaux qui fabriquent des piques. Si l'Assemblée nationale nous abandonne, c'est à vous, mon-

sieur le maire, à nous sauver, à donner l'exemple aux autres municipalités. C'est dans l'artillerie que le génie français surpasse toutes les autres nations; faites fondre en canons les statues des despotes: ce ne sera pas le moindre supplice de ces damnés, de combattre après leur mort pour la liberté, contre laquelle ils combattirent toute leur vie. C'est à l'arme blanche que l'impétuosité française renverse tout; faites fabriquer des piques plus longues que les baïonnettes autrichiennes; des piques et des canons! Approvisionnez Paris de munitions; qu'on veille sur les magasins d'Essonne. Mais à ce silence, à ce sang-froid, à cette tranquillité des Parisiens, je me demande avec effroi si Paris est Autrichien. S'il était ainsi, qu'on sache que, dans cette ville autrichienne, il y a encore trois cent mille Français; qu'on sache que, plutôt que de rendre vivante aux impériaux, lorsqu'elle a été libre, cette capitale, dont ils n'ont jamais approché lorsqu'elle était esclave, nous ne rendrons aux aristocrates et aux tyrans qu'un monceau de cendres et la place où furent leurs hôtels.

Je conclus à ce que le conseil général de la commune rédige une adresse à l'Assemblée nationale, pour qu'elle prenne en considération les mesures du salut public que j'ai indiquées; ou, si l'Assemblée nationale croit ne pouvoir sauver la Constitution, pour qu'elle déclare, aux termes mêmes de la Constitution, et comme chez les Romains, qu'elle en remet le dépôt à chacun des citoyens, individuellement et collectivement, par le décret *ut quisque reipublicæ consulat*. Aussitôt on sonne le tocsin, toute la nation s'assemble; chacun, comme à Rome, est investi du droit de punir de mort les conspirateurs reconnus; et, pour l'affermissement de la liberté et le salut de la patrie, un seul

jour d'anarchie fera plus que quatre ans d'Assemblée nationale.

La Société, dans sa séance du 23 juillet 1792, l'an IV de la liberté, a arrêté l'impression de ce discours, la distribution aux membres de l'Assemblée nationale, à ceux des corps constitués, aux 48 sections, à toutes les Sociétés affiliées, aux tribunes et à ses membres.

ANTHOINE, *président* ; DÉSUTIÈRES, FORCEL,
GIREY-DUPRÉ, CHEPY, CHÉNIER, *secrétaires*.

DE L'IMPRIMERIE DU PATRIOTE FRANÇAIS

PLACE DU THÉÂTRE ITALIEN.

DISCOURS

DE

CAMILLE DESMOULINS

DÉPUTÉ DE PARIS A LA CONVENTION

SUR LE DÉCRET DU BANNISSEMENT
DE LA FAMILLE CI-DEVANT D'ORLÉANS, ET SUR LA QUESTION
SI L'ASSEMBLÉE NATIONALE
POUVAIT EXCLURE DE SON SEIN PHILIPPE ÉGALITÉ,
REPRÉSENTANT DU PEUPLE

SOCIÉTÉ
DES AMIS DE LA LIBERTÉ ET DE L'ÉGALITÉ
SÉANTE AUX CI-DEVANT JACOBINS SAINT-HONORÉ, A PARIS

DISCOURS
DE CAMILLE DESMOULINS

DÉPUTÉ DE PARIS A LA CONVENTION

SUR LE DÉCRET DU BANNISSEMENT
DE LA FAMILLE CI-DEVANT D'ORLÉANS, ET SUR LA QUESTION
SI L'ASSEMBLÉE NATIONALE
POUVAIT EXCLURE DE SON SEIN PHILIPPE ÉGALITÉ,
REPRÉSENTANT DU PEUPLE.

Ce n'est point la cause de Philippe-Égalité que je viens défendre, c'est la cause de la Convention qu'on déshonore, la cause de la liberté qu'on trahit, la cause des représentants du peuple dans laquelle on attaque le dernier rempart de la République contre l'anarchie. Le véritable patriote ne connaît point les personnes, il ne connaît que les principes, et je défends un député comme j'aurais défendu Louvet lui-même.

Quant à l'individu Philippe-Égalité (et la position difficile où nous ont mis la calomnie et l'intrigue rend ce préliminaire indispensable), lui, il n'a peut-être que ce qu'il mérite : et voici ses griefs à mes yeux. Lorsqu'il a vu, en 1791, les 25 millions de la liste civile, et, en 1792, les 24 millions du ministre

de l'intérieur servir à charrier chaque jour dans les quarante-huit mille municipalités de nouvelles calomnies et les immondices de la presse ; lorsqu'un ministre s'arrogeait d'établir chez lui un bureau de formation de l'esprit public, et se créait ainsi un ministère de l'opinion que vous ne lui avez point donné ; lorsque j'ai entendu, en présence de douze cents témoins, un officier municipal, le journaliste Hébert, dire que Roland lui avait offert de lui prendre deux mille abonnements, dans l'espoir de le corrompre ; au milieu de cette corruption de tous les journaux, dans cet envahissement de toutes les presses, et lorsque tant d'intrigues ruineuses nous obligeaient de quitter la plume et d'abandonner l'honneur des patriotes de la Montagne au pillage de la calomnie¹, qu'on me cite un seul des écrivains incorruptibles dont Philippe-Égalité, au sein des richesses, soit venu au secours, ou plutôt au secours de la vérité et du patriotisme ? Au contraire, il a paru rechercher les intrigants et les faux patriotes. C'est parmi les intrigants et les faux patriotes que vivaient ses amis les plus connus ; et nous avons vu Sillery, aux Jacobins, se montrer perpétuellement le champion de Louvet, etc. Aujourd'hui, Philippe-Égalité est proscrit par Louvet et par ceux qu'il recherchait : que pouvait-il attendre de traîtres, que la trahison ? Il n'a que ce qu'il s'est attiré.

Mais il n'en est pas moins vrai que nous devons repousser de la Convention le déshonneur qu'on veut lui imprimer. Oui, citoyens représentants, le décret qu'on vous propose serait l'opprobre éternel du nom

1. La Société vient d'expulser le rédacteur de son *Journal des débats*, aposté par Roland, pour défigurer les séances. On conviendra que toutes les finesses des Dandré et des Malouet étaient sottise, auprès de cette ruse du bonhomme Roland.

français et de la République ! De quels déserts arrivez-vous donc ? et à quelle solitude si inaccessible aux écrits de la Révolution vos commettants vous ont-ils arrachés, pour que vous ayez pu ignorer que la motion, qui vous a tant séduits de Brutus-Louvet, de Brutus-Buzot, n'est autre chose que la motion reproduite tous les jours, pendant quatre ans, par Brutus-Lafayette, Brutus-Durozoy, Brutus-Peltier, et Brutus-le-Châtelet ? Que dis-je, et quelle matière aux réflexions ? Le traître Lafayette, le plus odieux des contre-révolutionnaires, le plus scélérat des conspirateurs royalistes, n'a pas poursuivi Philippe-Égalité avec autant de fureur, que le font aujourd'hui ceux qui se vantent d'être les plus purs républicains, les plus ardents révolutionnaires. Lafayette ne punissait sa popularité que de l'exil ; et on dirait que Buzot et Louvet veulent la punir de mort, puisqu'il n'y a pas dans toute l'Europe un coin de terre où Philippe-Égalité ne rencontre les poignards des émigrés ou l'échafaud des rois dont notre Révolution a fait chanceler tous les trônes.

Au nom des dieux, monsieur Louvet, vous qui avez de l'instruction, où était votre bonne foi de citer l'exemple de Brutus, et de venir dire que les circonstances sont absolument les mêmes ? Vous savez bien pourtant qu'il n'y avait qu'une ville grande comme Saint-Denis dont fut banni Collatin ; qu'il n'y avait qu'un pays grand comme un district, ou, si l'on veut, un département, dans lequel il put craindre de rencontrer Tarquin, et que tout le reste de l'univers lui était ouvert et lui offrait l'hospitalité. Vous savez bien que Collatin ne fut chassé que parce que ses neveux, les Aquiliens, étaient à la tête de la conjuration avec les deux fils de Brutus, et que lui, Collatin, avait voulu

les sauver de la hache ; vous savez bien qu'il fut chassé , parce qu'il s'était rendu suspect encore en faisant passer dans le Sénat un décret qui rendait à Tarquin ses biens. Est-ce que Philippe-Égalité a plaidé ainsi la cause du tyran ? Est-ce qu'il a voulu sauver de la proscription des neveux conspirateurs ? Est-ce que ses enfants sont à la tête des émigrés ? Ne bravent-ils pas , au contraire , la mort tous les jours pour repousser les émigrés ? Enfin , vous savez bien que toute la famille de Tarquin ne fut pas bannie de Rome , puisque Brutus était petit-fils de Tarquin l'Ancien , et qu'il demeura consul. Qu'y a-t-il donc de commun entre Philippe et Collatin ? Où est la pudeur de citer , contre votre conscience , un exemple aussi disparate , aussi inapplicable , et de venir dire que les circonstances sont absolument les mêmes ? On peut excuser un mensonge officieux , mais le mensonge , pour perdre un citoyen , pour livrer aux assassins un citoyen qui a bien mérité de la patrie , c'est une infamie et une ingratitude abominable !

Buzot a parlé de l'ostracisme ; mais sait-il ce que c'était que l'ostracisme ? sait-il qu'il n'y avait que l'Assemblée du peuple , la nation en personne qui pût ostraciser un citoyen ? Sait-il qu'il fallait six mille coquilles pour prononcer cette peine , c'est-à-dire les votes d'environ le tiers des citoyens , puisque , dans le dénombrement d'Athènes , qui fut fait du temps de Solon , le nombre des citoyens ne montait qu'à vingt et un mille ? Puisqu'on allègue cet exemple , y a-t-il huit à neuf millions de Français qui aient voté la proscription que demande Buzot ? Qu'il cite même une seule pétition individuelle !

Dira-t-on que c'est la politique , la raison d'État qui force à bannir tous les Tarquins sans exception ? Mais ,

dès que vous ne me parlez plus de la loi, de la justice, de l'humanité, de forme et figure de procès ; dès que vous n'alléguez que la raison d'État, quand il est question des Tarquins libérateurs, — pourquoi donc, quand il est question des Tarquins conspirateurs, me parlez-vous de loi, d'humanité, de procédures ? Pourquoi voulez-vous un conseil pour le tyran ? Pourquoi ne me parlez-vous plus de raison d'État ? Votre raison d'État a donc deux poids et deux mesures ? Puis-je vous prendre plus sur le fait ? Peut-on vous convaincre plus ouvertement d'être des royalistes déguisés ?

Eh quoi ! en effet, ce pourraient être des patriotes, ce seraient des républicains qui ont demandé que, par acclamation et d'enthousiasme, on exilât, on envoyât à l'échafaud de Coblentz un citoyen qui avait bien mérité de la Révolution ; tandis qu'ils délibèrent gravement, depuis trois mois, s'ils frapperont le tyran ; tandis qu'ils donnent un conseil à Charles IX, et que leur oreille perpétuellement ouverte à ses avocats est sans cesse à l'affût d'une justification impossible ! Et ce seraient des patriotes, ce seraient des républicains, ceux qui, au lieu d'ajourner au moins cette discussion jusqu'après le jugement de Louis XVI, brûlaient d'impatience de lui donner, et à Antoinette, au fond de leur prison, cette joie, cet aspect délicieux de voir tomber sous les cent mille poignards des émigrés, celui qu'ils regardent comme le premier auteur de leurs maux et de la République ! O honte éternelle de la Convention, si la sainte Montagne n'avait pas combattu pour sa gloire ! Nous allons faire mourir de plaisir Antoinette et le tyran, en lui présentant nous-mêmes cette tête du Tarquin révolutionnaire ? Et je pourrais croire que ce sont de véritables patriotes, de sincères républicains, ceux-là qui, avec le nom de

Brutus, ayant ébloui un moment la majorité de la Convention, voulaient l'entraîner à présenter à Antoinette ce bouquet, le plus agréable qu'elle ait reçu de sa vie, et bien digne de lui être offert par Buzot et Louvet? Non : le masque est tombé, et tant qu'il y aura des républicains, ils ne pourront voir, dans ceux qui ont proposé un pareil décret, que des traîtres, et les plus furieux ennemis de la Révolution!

Est-ce donc à la veille d'avoir à soutenir, au printemps, les derniers efforts de tous les tyrans d'Europe ; lorsqu'on enrégimente les cent mille hommes de milices aristocratiques d'Angleterre ; lorsqu'à Francfort on assassine les Français ; lorsque le landgrave donne douze livres de chaque tête de Français, qu'il faut s'empressez de payer si mal les services des patriotes et des généraux, et de déshonorer la loyauté nationale par une si noire ingratitude ? Vous qui vous croyez exclusivement politiques, exclusivement hommes d'État, et qui répétez sans cesse que l'ingratitude est une vertu élémentaire des républiques, parce que vous savez bien que la république n'aura jamais à payer votre fidélité et vos services ; vous qui faites semblant de ne pas vous souvenir de ce que disait Aristide dans une république : *La raison d'État conseille, mais la justice défend d'écouter la proposition de Thémistocle* ; vous qui faites semblant d'ignorer que la justice est le meilleur fondement des États et que toute ingratitude est une injustice ; pour être injustes et ingrats, attendez au moins que la république ait grandi, et ayez au moins le bon sens de ce chien qui, pour chasser son camarade de sa loge, attend que ses petits soient devenus forts.

Quel temps, en effet, choisit-on pour nous proposer cette injustice ? Il y a trois jours qu'à un décret, véri-

tablement sauveur, Buzot a ajouté un amendement impolitique au delà de toute expression, par lequel il a tourné en fureur le mécontentement du clergé et des nobles du Brabant, en les excluant de toutes les fonctions. Nous avons, par cette mesure, poussé notre ennemi au désespoir, contre toutes les règles de la saine politique; nous avons, pour ainsi dire, brûlé ses vaisseaux et ses équipages; nous avons dit aux prêtres et aux moines si nombreux et si puissants dans ce pays : « Il ne vous reste plus qu'à imiter le magistrat de Francfort; » et c'est lorsque notre impolitique a levé ainsi cent mille couteaux sur le sein des Français, dans la Belgique; lorsque notre armée est déjà si fort affaiblie par les sièges, les combats, les fatigues d'une campagne d'hiver, la nudité et la disette de tout; qu'au lieu de renforcer à l'instant cette armée, comme j'en avais fait la motion, pour se mettre en mesure contre les privilégiés et les fanatiques, nous interrompons tous nos travaux, et nous prenons un jour de pétitions pour consommer précipitamment l'injustice urgente de bannir un général qui, chaque jour, méritait de plus en plus la bienveillance de ses frères d'armes, en partageant leurs dangers et leurs travaux; nous indisposons, nous aigrissons, par le sentiment de l'injustice, de braves soldats qui ne connaissent point ce principe de l'ingratitude, ce fondement des républiques, dont on vous a parlé; et pour rendre ce décret, on saisit le moment où Lanjuinais lui-même vous a dit que les plus chauds partisans d'Égalité, Valence et Biron, commandent les armées; et même Lanjuinais, avec beaucoup de bonhomie, a fait, de cette remarque, un argument contre nous, qui demandions l'ajournement de la discussion. Et je ne vois, dans notre armée, que des généraux ci-devant

nobles, pour faire exécuter aux Belges ce décret qui leur défend de donner aucune fonction à des nobles ; et je remarque que cette motion, si souvent faite par Ramond, et le vœu le plus ardent de ce rusé contre-révolutionnaire, cette motion de supprimer prématurément le traitement des curés constitutionnels ; cette motion, reproduite par un membre accrédité dans la Convention, et accueillie d'abord avec la plus grande faveur, a failli incendier la moitié des campagnes, et aliéner, sans retour, l'Espagne, l'Italie, le Brabant, en soulevant contre nous les prêtres démocrates aussi bien que les aristocrates, les presbytériens aussi bien que les épiscopaux ? A ce comble de l'impéritie, et dans cette multitude de bévues de nos faiseurs, comment voulez-vous que, nous que l'on traite d'agitateurs et de factieux, mais dont toutes les pensées n'ont pour objet que l'affermissement de la liberté, la prospérité de nos armes, l'unité de la république française, le bonheur du peuple, et surtout d'épargner le sang de nos frères d'armes ; comment voulez-vous que nous ne nous demandions pas avec inquiétude, si ceux qui nous traitent de désorganiseurs ne veulent pas désorganiser l'armée, et si, lorsque le roi de Prusse a annoncé *que nous aurions la guerre civile dans six semaines*, il avait connaissance de leurs projets ? Oui, nous vous le demandons avec terreur : y a-t-il parmi nous des Catilina qui égarent une majorité trompée, qui conspirent la ruine de la liberté, qui s'entendent avec Pitt, avec Brunswick, qui préparent un schisme dans la Convention et le démembrement de la république, et qui ont soif du sang d'un million de Français ?

De quelque côté que je me tourne, je ne vois, dans ce projet, que pièges et perfidie. Voici une autre idée,

et tous ceux à qui j'en ai fait part m'assurent que c'est la véritable. Il leur paraît évident que ce décret ne nous a été proposé que pour sauver le tyran ; et voici comment, par cette mesure, il échappait en effet au juste châtiment de tant de complots.

L'axiome que 2 et 2 font 4 n'est pas plus incontestable que le principe, qu'un mandat ne peut être retiré que par ceux qui l'ont donné. On se rappelle que dans l'Assemblée constituante, lorsqu'il fut question d'expulser Maury, Dupont de Nemours ayant prétendu que l'Assemblée avait le droit d'en faire justice sans consulter les commettants, cela fut repoussé à l'instant par toute cette Assemblée, comme une monstrueuse hérésie. En effet, soutenir que vous pouvez m'empêcher d'être ce que je suis, le représentant de ceux que je représente; prétendre que c'est un tiers, que c'est vous et non celui qui m'a donné sa procuration qui peut me la reprendre; prétendre que vous pouvez m'empêcher d'être le représentant de ceux que je représente, c'est la chose la plus extravagante; c'est me soutenir en face que je ne suis pas le vrai Sosie.

L'Assemblée constituante a été plus loin, et la motion du député Guillaume, d'écrire au bailliage de Péronne pour qu'il révoquât Maury, a été rejetée également sur ce principe, décrété cent fois : *qu'un député n'appartient plus à son département, mais à la nation ; qu'il n'est plus le mandataire de son département, mais de la nation ;* et qu'ainsi il ne peut être rappelé que par la nation entière.

Or, qui ne voit que c'est cet appel à la nation qu'on voulait provoquer dans la cause de Philippe-Égalité, pour l'étendre ensuite et le rendre commun à Louis XVI? Et ce détour est le comble de l'art de ces

royalistes qui siègent parmi nous, et qui veulent à tout prix le sauver. Ils ont bien senti que s'ils demandaient directement cet appel au peuple, du jugement de la Convention dans le procès de Louis XVI, l'artifice serait grossier et indignerait tous les patriotes; car le tribunal d'appel, pouvant interroger l'accusé aussi bien que les juges de première instance, avant d'avoir fait ambuler Louis dans les quatre-vingt-quatre départements, il pouvait s'écouler cinquante années, et c'était évidemment un appel dérisoire et interminable. Plus adroits que Guadet, lorsqu'il proposait, il y a huit jours, de convoquer les assemblées primaires, et qu'il se démasquait si bêtement, Buzot et Louvet s'y sont mieux pris, en provoquant cet appel au peuple sur Philippe-Égalité, afin de l'avoir sur le tyran. Et la jointure de ces deux appels, Barrère l'a fait toucher au doigt l'autre jour, quand il a observé, *trop tôt*, que comme Égalité était représentant de la nation, Louis était aussi *représentant héréditaire*. Citoyens, c'est avoir levé assez haut, je pense, la visière de leur masque. Apprenez, par l'exemple d'un seul, à connaître toutes les intrigues de ces honnêtes gens, et ouvrez les yeux sur cette motion de Brutus, qui n'était autre chose que la motion de Marc-Antoine et de royalistes désespérés qui font ressource de tout pour sauver César, *et font des vœux pour le roi en attendant qu'ils puissent faire des efforts pour la royauté*.

Je rappelle la Convention à la reconnaissance, à la justice, à la rougeur et la crainte d'une ignominie éternelle, si elle poursuivait Philippe-Égalité plus que n'a fait le traître Lafayette; si, au lieu de leur châtement, elle préparait des jouissances à Charles IX et à sa Médicis; si elle rendait le jugement dont le

seul projet a couvert d'infamie le Châtelet. Je demande le rapport du décret.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

La Société a arrêté l'impression de ce discours, dans sa séance du 15 décembre 1792, l'an premier de la République française.

DUBOIS-CRANCÉ, *président*, député ;
SAMBAT, *vice-président*.

MONESTIER, député du Puy-de-Dôme ; SIJAS ;
J. PEYREN D'HERVAL ; COINDRE ; MAURE,
député d'Yonne ; GARNIER DE SAINTES,
député, *secrétaires*.

DE L'IMPRIMERIE DE L. POTIER DE LILLE

RUE FAVART, n° 5

1792

CONVENTION NATIONALE

DISCOURS

DE

CAMILLE DESMOULINS

DÉPUTÉ DU DÉPARTEMENT DE PARIS

DANS LE PROCÈS DE LOUIS XVI
SUR LA QUESTION DE L'APPEL AU PEUPLE

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE

La canaille
Quand je passe, m'insulte et me siffle souvent.
J'entre, j'ouvre mon coffre, et puis mon cher argent
Me console.....



DE L'IMPRIMERIE DU RÉPUBLICAIN

CHEZ R. VATARET ASS., RUE DE L'UNIVERSITÉ, N° 139 OU 926

PRÈS CELLE DE BEAUNE

CONVENTION NATIONALE

DISCOURS

DE

CAMILLE DESMOULINS

DÉPUTÉ DE PARIS A LA CONVENTION

**DANS LE PROCÈS DE LOUIS XVI
SUR LA QUESTION DE L'APPEL AU PEUPLE**

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE

*La canaille*¹

Quand je passe, m'insulte et me siffle souvent.
J'entre, j'ouvre mon coffre, et puis mon cher argent
Me console.....

La France sera-t-elle une république, ou cherchera-t-elle, dans la monarchie, le repos de sa lassitude des trahisons éternelles de ses représentants? Faisons-nous partie de la monarchie prussienne ou autrichienne, ou la France ne sera-t-elle démembrée qu'en républiques fédératives? Paris, pour prix de son civisme et de ses sacrifices, nagera-t-il dans le sang? Allez-vous décréter son entière destruction, la dépopulation des 84 départements, et peut-être 50 ans de guerres civiles? Sera-ce une question si les fondateurs ne sont pas dignes de mort? Que dis-je? Sera-ce vous-mêmes qui prononcerez que vous

1. Canaille, populace, nom dont appellent tous les jours le peuple la plupart de ceux qui aujourd'hui appellent hypocritement au peuple.
(C. D.)

avez mérité l'échafaud? Telle est l'étrange discussion que je soutiens, qu'on est parvenu à mettre à l'ordre du jour; tels sont les jours de paix, d'ordre et de bonheur, qu'on vous propose de donner à la nation fatiguée; tel est l'arrêt qu'on vous demande contre vous-mêmes.

J'entends parler sans cesse des regards de l'Europe et de la postérité : de bonne foi, connaissons-nous donc nous-mêmes. S'il est vrai que l'Europe et la postérité contemplent beaucoup d'entre nous; comment ne sera-ce pas, je ne dirai point de la part de l'Europe (dans son état d'avilissement, elle n'a le droit de mépriser personne), mais de la part de la postérité, comment ne sera-ce pas avec le plus grand mépris? Quoi! nous nous disons la Convention nationale de France, c'est-à-dire la représentation révolutionnaire, et jusqu'au veto du souverain, toute-puissante de 24 millions d'hommes! Au milieu de nous préside l'image du premier des Brutus, nous recueillons religieusement dans les ruines de l'antiquité les vestiges les plus incertains de leurs paroles, et il a suffi de leur nom pour faire adopter d'enthousiasme les plus injustes motions. Différant entre nous d'opinions, nous nous accordons tous à nous disputer à l'envi le surnom de Brutus, et voilà 4 mois que 740 Brutus délibèrent gravement si un tyran n'est pas inviolable! Le Brutus de Nancy, Salle, délibère : écoutez, citoyens, ce sont ses expressions : *Si ce n'est pas souiller sa mémoire d'un régicide abominable*; et le Brutus de Perpignan, Biroteau, ne pouvant même imaginer comment des républicains demandent la mort de Louis, *parce qu'il fut roi*, appelle élégamment cette opinion de ses ancêtres Brutus, *les criailleries des grenouilles de marais*.

Ces débats interminables de nos Brutes et de nos Cassies, à qui *le cri de leur conscience* ne permet pas de faire périr un roi parjure, qui fut à la fois César et Catilina tout ensemble, aura eu du moins ce bon effet de permettre à ceux qu'on appelait les tyrans de la parole, d'obtenir une fois la parole. Étrange part de tyrannie, de triumvirat, de dictatorial, que la mienne, dans une assemblée où, pour qu'il ne me fût possible, depuis quatre mois, de dire une fois mon opinion, il n'a pas fallu moins qu'un appel nominal de tous les orateurs. Il m'est donc permis de monter une fois à la tribune et de m'élever à la hauteur de Lanjuinais et de Bizot à qui Edme petit ne reproche que d'être trop savant. Je viens à mon tour, et je n'ai garde de laisser échapper cette occasion unique de vous exposer ce que je pense de notre situation politique, si étroitement liée à cette discussion, que je n'aurai pas besoin de sortir de la question et de l'ordre du jour.

Je suis loin de me livrer au découragement. Ouvrez les annales de tous les peuples, et voyez quel petit nombre d'hommes de bien a suffi pour balancer les intrigues, la puissance et la multitude des mauvais citoyens ! Voyez, sur le penchant de sa ruine, la République soutenue si longtemps par un Barneveldt, et les deux Corneille et Jean de Witt, en Hollande ; par Pym, Hamden, et Jean Hollis, en Angleterre ; par Caton et Cicéron, à Rome. Voyez Caton, lui seul, luttant contre le génie et les victoires de César, uniquement avec les forces de la probité et du patriotisme. Rappelez-vous dans tous les temps cette disette affreuse de patriotes prononcés et à grand caractère. Voyez les conjurés contre César, le lendemain du plus glorieux des tyrannicides, obligés de se soustraire par la fuite à la fureur du peuple. Jetez surtout un regard sur le

dernier âge de l'Europe; rappelez-vous qu'il n'y a pas longtemps qu'un homme qui n'avait fait que voyager toute sa vie répondait *qu'il aurait bien voulu se fixer dans quelque ville, mais qu'il n'en avait trouvé aucune dont la puissance et le crédit fussent entre les mains de gens de bien*. Observez encore le Parlement d'Angleterre, et non pas seulement cette foule de pensionnaires de Georges, mais ce parti de l'opposition qui n'est qu'une comédie et un simulacre de Publicola, pour ôter au peuple anglais la pensée de se nommer des défenseurs, en lui faisant croire qu'il en a dans les communes; et dites quelles espérances ne doit pas concevoir la patrie et la génération en comptant dans cette assemblée, non pas seulement un ou deux, non pas seulement dix, mais bien plus de cent membres déterminés, comme l'a dit Robespierre, à défendre la cause de la liberté à la manière des Hamden et de Sydney, et à porter leur tête sur l'échafaud plutôt que de la trahir.

Cependant, je dois l'avouer, je n'ai jamais moins espéré la république, que depuis que nous avons la République. Qu'est-ce, en effet, qui constitue la République? Montesquieu vous l'a dit: c'est *l'égalité des droits*; et l'Assemblée constituante qui avait proclamé cette égalité, qui avait dit: La loi, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse, est égale pour tous, avait fait de la France une république, quelque nom qu'elle eut donné à la constitution; car ce n'est point le nom que le notaire donne à l'acte, mais la substance même qui en fait la nature. Il était donc vrai de dire que nous devînmes en république en 1789, comme il semble vrai de dire que nous voilà redevenus une monarchie en 1793, puisque reconnaissant tous que Louis fut un traître et le condam-

nant à mort, vous lui réservez l'appel au peuple, comme si les autres malfaiteurs, les autres conspirateurs, ses égaux en droits, pouvaient appeler au peuple. Ne venez plus me dire que vous êtes des républicains, que vous portez dans le cœur la haine de la royauté. Vous des républicains! Vous ne le croyez pas vous-mêmes. Vous savez bien que, devant le républicain, tous les hommes sont égaux. Je me trompe : vous savez bien qu'il n'y a qu'un seul homme que le véritable républicain ne saurait regarder comme un homme, en qui il ne peut voir, comme Homère, comme Caton, qu'un bipède anthropophage, et que cette bête ennemie, c'est un roi. Nous ne demandons pas que, comme Caton, vous ravaliez Louis Capet au-dessous de l'espèce humaine, et que vous le mettiez au rang des animaux féroces, du moins n'en faites pas un être privilégié et d'une nature supérieure. Et ne me parlez point de raison d'État : car, dès que vous avez fait de la France une république, et après que vous avez condamné à mort Louis Capet pour ses crimes, c'est attenter à l'égalité, c'est renverser la république et votre ouvrage, que d'introduire pour Louis le privilège d'un appel qui n'est point ouvert aux autres malfaiteurs. Et certes la première raison d'État, c'est pour nous de maintenir la république. Si, au lieu de sentir au fond de nos cœurs cette haine dont tout républicain poursuit le tyran, vous inventez pour lui un privilège, si vous ne regardez pas un trône comme un échafaud enchanté, autour duquel le brigand voit le malheureux qu'il pille et qu'il assassine, au lieu de le frapper de la hache, se prosterner et trembler à ses pieds, c'est le vil sang des esclaves et non celui de Brutus, qui coule dans nos veines, et je vous rejette parmi ces aristocrates, ces Feuillants

honteux, qui, s'étant levés royalistes, se sont couchés républicains, le 21 septembre.

Vous vous efforcez en vain de pallier ce royalisme par un dilemme qu'on a fait sonner bien haut : ou la nation veut que Louis meure, ou elle ne le veut pas : au premier cas le jugement sera confirmé, au second le souverain a droit de le casser.

D'abord ce dilemme se rétorque contre ceux qui l'ont proposé. Ou ils croient que la nation veut la mort du tyran, et alors l'appel est inutile ; ou ils doutent si elle la veut : c'est-à-dire si tous les citoyens veulent que la justice soit la même pour tous, c'est-à-dire si le peuple français est républicain ; mais s'ils doutent qu'il soit républicain, comment ceux qui affectent un si grand respect pour la volonté du peuple souverain, dans ce cas où ils doutaient de cette volonté, n'ont-ils pas craint de la blesser en décrétant la république ? Pourquoi n'ont-ils pas fait alors ce dilemme ? Ou le peuple veut la république, ou il ne la veut pas. Pourquoi, quand il s'agit de poursuivre un scélérat convaincu de mille forfaits, comme eux-mêmes l'avouent, cet appel nominal de la nation qu'ils n'ont pas demandé, quand il s'est agi de changer son gouvernement et de déraciner une monarchie de quinze siècles ? Pourquoi ? Le voici, et c'est ce qu'il importe surtout de faire sentir.

C'est que le 21 septembre 1792, les aristocrates étaient encore contenus par la crainte, qui est de tous les maîtres celui dont les leçons sont le plus oubliées, et qu'aujourd'hui partout le royalisme commence à lever une tête insolente. Tous ses almanachs prédisent qu'un *roi captif sera humilié jusqu'à la confusion, mais qu'il reprendra la couronne des lys*, et le feuillantisme même, contre son caractère de reptile et contre

nature, menace les Jacobins, fond sur la Montagne avec des cannes à épée et conspire à découvert. C'est que le 21 septembre un député aurait eu honte de faire le même dilemme que le traître Monck, quand il disait aussi : *Ou le peuple anglais veut le rétablissement de la royauté, ou il ne le veut pas.* C'est que, comme Monck, quand il faisait ce raisonnement, s'était avancé à la tête de son armée contre le reste des indépendants, et cette poignée d'hommes libres qui, échappés aux guerres civiles et aux persécutions de Cromwell, tenaient encore l'étendard de la République, Roland s'est avancé à la tête de cent mille libelles contre les plus zélés fondateurs de la République de France, et qu'on juge qu'il a assez dépravé l'opinion des départements pour tenter l'expérience d'un premier appel nominal des Jacobins et des Feuillants, des patriotes et des aristocrates ; c'est, en un mot, que le 21 septembre on n'avait pas encore mûri la guerre civile et le fédéralisme.

Qui ne voit, en effet, qu'entre les deux alternatives du dilemme, il y en a une troisième dont on ne parle pas, qui est pourtant inévitable et qui nous mène droit à la guerre civile ? Le vice le plus grossier de cet absurde dilemme est de supposer, ce qui est impossible, que toute la nation voudra ou ne voudra pas, et de ne pas supposer, ce qui est inmanquable, qu'une partie de la nation voudra et une autre ne voudra pas la mort du tyran. Rabaut, qui trouve le raisonnement de Salle irréfutable, n'a pas vu qu'il manquait au dilemme ce troisième pied, faute duquel il ne pouvait se soutenir. On ne peut pas nous contester la possibilité de cette alternative : que telle section, tel département votera *blanc* et tel autre *noir*. Et, dès lors, nous voilà jetés sur une mer qui n'a ni

fond ni rive. Car, je reconnais bien une minorité dans un tribunal, dans une convention nationale, dans une commission, dans une assemblée de délégués quelconques; mais dans le chaos de la décomposition et dissolution de l'ancien gouvernement, et quand un peuple veut se donner une constitution nouvelle, c'est la plus grande, la plus difficile question de droit public, de déterminer la majorité ou la minorité, dans les assemblées primitives et élémentaires. Voyez combien de questions on fait naître, toutes plus métaphysiques et plus désorganisatrices les unes que les autres? Dans ce moment de l'origine fictive de la société qu'il s'agit de fermer, y a-t-il majorité ou minorité dans les assemblées primaires, et dans un peuple tenant, tout entier et en personne, sa convention? Première question.

Ensuite, en supposant une majorité et une minorité préexistantes au pacte social, combien faut-il de têtes, combien de lieues carrées pour que ceux qui occupent le territoire puissent former une souveraineté? N'est-il pas vrai que le peuple du Comtat l'an passé, et cette année le peuple savoisien, avant la réunion, composait un souverain tout entier? Les Gênois, c'est-à-dire l'équivalent de quatre à cinq sections de Paris, forment à eux seuls un souverain; or, celui qui était souverain hier, que dis-je? celui qui l'était du temps de Jules César, ne peut-il le redevenir aujourd'hui, et reconnaîtra-t-il une majorité relative s'il est vrai que la souveraineté est inaliénable? Ce sont là autant de questions comme insolubles, et que la victoire seule a toujours tranchées.

Maintenant je suppose l'alternative dont Salle s'est bien gardé de parler dans son dilemme, qui est pourtant immanquable : que les royalistes soient les plus

forts dans une assemblée primaire, et les républicains dans une autre, que le tyran soit condamné à Marseille, et absous à Nancy, que dans l'Orient il soit banni, et guillotiné à l'Occident de la France, dans la fermentation des esprits, n'y aura-t-il point de royalistes, point d'aristocrates, point d'ambitieux, point de brouillons, point de pensionnaires de Londres ou de la Haye, de Vienne ou de Madrid, point de républicains même fédéralistes de bonne foi et non pour gagner les guinées de Pitt, qui soutiennent qu'une grande minorité, comme celle du Nord ou du Midi, est majorité dans son territoire.

Que serait-ce si dans les assemblées primaires, les têtes s'échauffaient autant que dans la Convention, où nous avons vu tour à tour la Montagne se précipiter sur le bureau, et le reflux plus violent encore de l'extrémité opposée venir, couvrir la Montagne de ses bouillonnements et prêt à la submerger, où nous avons vu des législateurs proposer ¹ le combat de cinquante contre cinquante au bois de Boulogne.

Vergniaud et Brissot seront-ils alors des dieux qui puissent dire à ces flots mutilés: *Vous viendrez jusque-là, et vous n'irez pas plus loin?* Opposeront-ils à cette tempête le grain de sable de leur décret qui ne convoque la nation pour délibérer que sur la *nature de la peine?*

Tous les orateurs qui ont parlé avant moi dans le même sens n'ont pas manqué de relever ici l'insigne mauvaise foi de ces *appelants* qui, colorant de leur respect pour le souverain un décret de guerre civile, se décèlent eux-mêmes si grossièrement, que dans le même décret ils ne craignent pas de circonscrire au

1. A Dubois-Crancé.



peuple la matière de ses délibérations et d'enfermer la nation dans le cercle de Popilius. Quelle pitié n'excitera pas cet ordre du jour imposé par les délégués à leurs commettants? comme les assemblées primaires répondront à Vergniaud, Gensonné, Buzot et Brissot : Qui êtes-vous aujourd'hui? Ignorez-vous que le pouvoir des représentants cesse du moment que le représenté paraît, et que la fiction disparaît devant la réalité? Cette maxime que répète J.-J. Rousseau est si triviale, si incontestable, que même dans les plus beaux jours du règne de l'aristocratie, c'est-à-dire du temps du sénat de Rome, tout l'orgueil des pères conscrits n'avait pu en obscurcir l'évidence, et il ne *pouvait pas y avoir d'assemblée du sénat le jour des comices*, le peuple ne pouvant reconnaître un autre pouvoir coexistant et une autre volonté à côté de la sienne, du moment où il se lève et étend sur tout l'empire sa main souveraine.

C'est donc une précaution dérisoire contre les dangers d'une guerre civile, que de restreindre les assemblées primaires dans la délibération sur *la peine à infliger*. Combien j'ai déjà montré qu'il pouvait naître de discussions de cette seule question, quand on recueillera les voix? Que sera-ce donc si les assemblées primaires sortent de la question? Si elles se disent, comme elles en ont le droit, comme le bon sens ne manquera pas de leur indiquer, et la liste civile des puissances étrangères de le leur suggérer: Nous ne pouvons prononcer sur la peine sans une discussion sur le délit? Qui les empêchera de réviser la procédure en entier, de discuter si Louis n'est pas inviolable, et peut-être si le retour de la monarchie ne convient pas mieux à la France? Déjà, malgré votre décret qui prononce la peine de mort contre quiconque

proposera le rétablissement de la royauté, ne sommes-nous pas inondés d'écrits où on soutient que la république n'est que *provisoire*? Doutez-vous qu'il ne se trouve de mauvais citoyens qui plaident la cause de la royauté en même temps que celle du roi, dans vos assemblées primaires, du moins dans quelques-unes de ces assemblées, où vous aviez de moins cent mille patriotes qui ont péri aux frontières, et de plus, deux cent mille, ou aristocrates qui, n'espérant plus de l'ennemi du dehors, attendent tout de l'ennemi du dedans, et se rendent dans leurs sections, ou émigrés qui rentrent de toutes parts, dont Paris est plein, et qui, dépouillés de tout, combattront en désespérés pour le retour de la monarchie et de leur fortune.

Allez dans les lieux publics, entendez comme ils ont déjà repris toute leur audace du mois de juillet 1792, comme ils traitent la Convention d'assemblée de brigands et de scélérats; comme ils répètent que la république n'est que provisoire; comme ils ne prennent pas la peine de dissimuler leurs espérances du rétablissement de la royauté, comme ils demandent aussi à grands cris, avec Buzot, Brissot, Vergniaud, Guadet, Gensonné, l'appel au peuple du jugement de Louis XVI et de la journée du 40 août! Comment donc un patriote peut-il ainsi vouloir, avec cette multitude de tisons de royalisme, incendier nos sections, veuves de républicains?

Ainsi donc, cent mille de nos frères morts n'auront versé leur sang que pour laisser aux aristocrates le champ libre et la domination des assemblées primaires! Non, ce n'est point lorsque les plus généreux défenseurs de la république l'ont scellée de leur sang, qu'on peut remettre en question la république. Les choses ne sont plus entières, et quand l'épée est tirée,

la discussion ne peut être ouverte; ou bien, si vous appelez à la nation sur le crime du tyran et sur la république, si vous voulez compter les voix, faites revivre les héros du 14 juillet et du 10 août, de Valmy et de Jemmapes.

J'ai montré la liaison de toutes ces questions. J'ai fait voir qu'elles découlaient toutes de l'appel au peuple, qu'on vous propose. J'ai montré qu'appeler au peuple c'était convoquer tous les royalistes, tous les Feuillants, tous les intrigants, tous les fanatiques, tous les agitateurs, tous les émissaires des cours, à souffler la guerre civile, à démembrer l'empire et à se disputer à l'envi les ducats, les piastres et les guinées des rois. Ne pas voir toutes ces suites inévitables d'un appel au peuple, quelle impolitique! Les voir, et cependant les proposer, quelle trahison!

Maintenant je demande si la fureur ingénieuse de Pitt et de Calonne contre la révolution pouvait leur inspirer une motion plus infernale? Je demande si c'est le discours d'un Malouet, que Salle nous a lu, comme il lisait contre son opinion, dit-il (ce qui est encore bien plus lâche), le rapport d'un Chapelier, le lendemain du massacre du Champ de Mars?

Et, remarquez bien, citoyens, dans quelle circonstance on provoque cet appel au peuple, que le peuple ne revendique point. C'est lorsque les tyrans d'Europe, voyant qu'ils sont perdus, s'ils ne nous perdent; voyant, comme le disait dernièrement le lord Lougborough, à la Chambre des Pairs : *Que votre décret du 15 novembre est hostile contre tous les gouvernements, et distribue à tous les rebelles des poignards sur la lame desquels est écrit : POINT DE ROIS!* Instruits dans les plaines de Champagne et de Mons qu'ils feront plus contre vous avec vingt millions employés à remuer la

corruption, qu'avec un milliard employé à de nouvelles campagnes, ils s'occupent bien moins à lever des soldats que des agitateurs. Par ce mot, on sent bien que je ne désigne point ici ceux qu'on appelle de ce nom depuis quatre mois, comme Mirabeau et La Fayette appelaient les Jacobins des factieux; on sent bien que je ne désigne point ces prétendus agitateurs, ces prétendus émissaires des despotes, qui sont l'exécration des despotes, mais ces véritables agitateurs, ces véritables désorganiseurs, ces bons amis de Pitt, dont les papiers ministériels anglais font l'éloge, et que Pitt, à la Chambre des communes, appelait des *honnêtes gens*. Il est inconcevable qu'on n'ait pas fait ici plus d'attention à une phrase du discours de ce ministre à la Chambre des communes, dans la séance du 22 décembre.

« La Chambre peut être convaincue, disait-il, que *tous les moyens imaginables* ont été employés pour détourner de dessus la tête de Louis XVI le sort affreux qui le menace, ainsi que sa famille, et que tous les *honnêtes gens* doivent conjurer; mais il y a dans l'Assemblée des *hommes cruels et inflexibles*; et ces moyens ont été sans fruit. » Pitt ne pouvait pas être assez ennemi de ses amis, pour dire, en termes exprès : J'ai réussi à corrompre la Convention. Mais si nous traduisons en style familier ce langage ministériel et diplomatique, n'est-ce pas dire clairement :

« Vous ne me demanderez pas, Messieurs, compte des dépenses secrètes. Vous sentez que le roi d'Angleterre et tous les potentats ont dû épuiser plutôt leurs trésors à solliciter efficacement dans le procès de leur cousin Louis Capet, et à empêcher un arrêt de mort qui lui serait commun et à toutes les têtes couronnées. Aussi Dundas et moi n'y avons pas épargné les

guinées, et tout ce qu'il y a d'honnêtes gens dans la Convention en a rempli ses poches. On trouve de ces messieurs, comme le dit Sainte-Foy, tout autres dans le tête-à-tête que dans l'Assemblée, et s'ils sont trop avancés pour ne pas condamner à mort, du moins voteront-ils pour l'appel au peuple; ce qui fait encore bien mieux nos affaires. Cependant je ne peux pas vous dissimuler que j'ai trouvé dans la Convention *beaucoup d'hommes cruels et inflexibles* et autour de qui j'ai vainement tourné, avec nos billets de banque et nos guinées éblouissantes. »

N'est-ce point là pour le lecteur, à qui il n'est pas besoin de tout dire, la signification probable du discours officiel de Pitt? Grâce au ciel, le peuple français peut donc mieux espérer de nous! Nous ne sommes pas aussi pervers que les deux Assemblées précédentes, et il y a parmi nous beaucoup d'hommes que Pitt appelle *cruels et inflexibles*, comme on appelait Brutus, comme on appelait Caton, c'est-à-dire intraitables et incorruptibles.

Cependant je frémis, quand venant à réfléchir à cette urgence, pour les tyrans, de bouleverser la République; songeant à la corruption de nos mœurs et à notre égoïsme, je crois voir rôder tous ces tyrans et leurs agents de corruption dans nos villes maritimes, influencer dans les sociétés des Jacobins, dans nos armées, dans nos murs, et surtout dans la Convention, partout y acheter à tout prix tout ce qui n'est pas incorruptible, s'adresser tour à tour au royalisme, à la cupidité, à la peur, au fanatisme, à l'amour-propre, à la jalousie, à la haine, au patriotisme même qu'ils égarent, et liguier, coaliser tous ces intérêts, toutes ces passions, contre notre patrie: « Combien vous faut-il, vous, pour empêcher que tous les rois ne

soient condamnés à l'échafaud et effigiés en un seul, pour faire des efforts pour le roi, en attendant que vous puissiez faire des vœux pour la royauté? Et vous, pour calomnier la ville à un million d'yeux en présence de qui il vous sera impossible de faire jamais une constitution aristocratique? Combien voulez-vous pour perdre cette ville, la terreur des intrigants? Et vous pour dissoudre et désaffilier cette coalition des sociétés des Jacobins, la terreur des Rois? Et vous, pour faire fleurir votre département et transporter la Convention à Bordeaux? Et vous, pour vous venger de ceux qui vous ont démasqués, en vous aidant à renverser en eux les soutiens de la République? Et vous, pour perdre ceux qui n'oublieront jamais vos négociations avec Thierry et Sainte-Foy, et votre opposition à la journée du 10 août? Et vous, agitateurs de popularité, commerçants de patriotisme, pour perdre ceux qui vous ont forcés d'être sérieusement républicains, et qui par là vous ont ravi vos spéculations sur la liste civile, que voulez-vous pour vous en venger en les poursuivant pour les journées des 2 et 3 septembre¹, à laquelle vous savez bien que les députés de Paris n'ont point eu de part, dont ils se sont cent fois justifiés victorieusement, et pour renouveler contre les patriotes la procédure des 5 et 6 octobre?. Et vous, juges pusillanimes, qui avez devant les yeux la fin tragique des juges de Charles I^{er}, combien voulez-vous pour vous guérir de la peur, pour vous décharger de la responsabilité par l'appel au peuple, et dans tous les cas vous ménager une retraite à Londres, en secondant Pitt à obtenir cet appel?. Et vous, hypocrites, d'une philosophie à contre-

1. Déjà Guadet en a fait la motion.

temps et désorganisatrice, que voulez-vous pour mettre dans vos intérêts les hypocrites de religion, en parlant de supprimer le traitement du prêtre constitutionnel, et en le poussant à agiter, non pas le peuple des villes, mais celui des campagnes, non pas le peuple des sections, mais celui des paroisses, et à ajouter à la fermentation, en lui disant que l'Assemblée nationale qui n'a encore rien fait pour eux, puisqu'ils sont également grevés des impôts, veut leur ôter les espérances de la religion, lorsqu'ils n'ont encore que des espérances? Et vous enfin, dont la complicité avec le tyran ne peut manquer d'être révélée tôt ou tard, et a déjà transpiré de l'armoire de fer, malgré les précautions de Roland, et par la désignation des *seize membres influents*, et par ce malheureux indice qu'il a oublié de soustraire¹, dans ce moment où la calomnie est à son point de maturité, où ce La Fayette civil a endormi tous les départements de ses Biroteau et de ses Louvet tirés à deux cent soixante mille exemplaires², lorsque, depuis quatre mois, il a plu sans discontinuer des calomnies contre les plus zélés républicains, lorsque ce déluge de libelles inonde la France, pendant que la vérité, cette colombe de l'arche, n'a pas encore où reposer le pied, parlez, combien vous faut-il pour achever d'accabler nos ennemis communs, en vous hâtant de convoquer en ce moment nos assemblées primaires? »

Ainsi, prenez garde, citoyens, comme ils se hâtent de convoquer les assemblées primaires, et combien, en effet, le moment est favorable et urgent pour eux. C'est lorsqu'à force de tactique, en nous obligeant,

1. On ne s'avise jamais de toul.

2. Voyez la lettre de Lacoste, député du Cantal, à ses commettants.

par des attaques continuelles, à songer à notre propre défense, en nous écartant des comités, et en ne nous permettant pas d'approcher de la tribune, on nous a mis dans l'impossibilité de rien faire pour la République : c'est lorsque, depuis quatre mois, la Convention nationale, l'espoir de l'univers, et qui devait être le théâtre de son affranchissement, n'a été presque toujours qu'une arène de gladiateurs, et une chambre du plaidoyer où maître Scévola tenant 30 audiences, jusqu'à six heures du soir, pour plaider l'inviolabilité du tyran, nous a couverts de ridicule dans la postérité ! C'est lorsque depuis quatre mois ces véritables triumvirs qui négociaient avec le roi, ces seize membres, dont parle la correspondance de Sainte-Foy, se sont appliqués avec une opiniâtreté sans exemple à calomnier les meilleurs citoyens, à éconduire de la tribune sous le nom de *Maratistes* tous ceux dont ils redoutaient le bon sens et le patriotisme rectiligne, à s'emparer de toutes les délibérations, à jeter l'Assemblée dans des mesures grossièrement impolitiques, et à déconsidérer une convention de républicains par les lenteurs du procès du tyran, et les législateurs, les pères conscrits par un enthousiasme d'écolier, par une multitude de décrets injustes obtenus de la légèreté, ou arrachés par la passion et rapportés le lendemain par la réflexion et la pudeur. N'est-il pas évident que s'il est arrivé à ces Messieurs, toujours maîtres du bureau, de nommer quelques commissaires patriotes, ce n'a été que dans les mêmes vues que le Sénat de Rome envoyait Gracchus commissaire à Carthage, et comme la faction de César et de Pompée réconciliés envoyait Caton commissaire en Chypre pour s'en débarrasser de leur surveillance et de leur popularité importune, et pour préparer la ruine de la liberté ?

N'est-il pas vrai que comme les Maury et les Malouet, les Ramond et les Dumolard, on a parlé dans la Convention, sur le même ton, des tribunes des Jacobins, des démagogues, des agitateurs, des factieux, de populace et de populacier, et que toutes ces expressions parties du même côté, dans les trois Assemblées, ont toujours désigné les mêmes personnes, les amis de la liberté et de l'égalité!

Peut-on nier que les choix de nos présidents et de nos secrétaires n'auraient pas été faits autrement (pour la plupart) par le club électoral de la Sainte-Chapelle? Niera-t-on que dès qu'un membre avait publié contre les patriotes incorruptibles un libelle bien calomnieux, comme Louvet, dès que dans son opinion à la tribune il s'était dessiné en royaliste parfait comme Salle, ou le réviseur Rabaud, dès qu'il avait paru apostasier les principes, comme Manuel (que je nomme à regret, mais qui fait tache à la députation de Paris), dès qu'il avait donné des preuves éclatantes de feuillantisme, par sa signature au bas de quelque pétition fameuse, comme Camus et Lanthenas; en un mot, dès qu'on avait fait quelque infamie, on était nommé secrétaire, et comblé des faveurs de la Convention.

N'est-ce pas se trainer grossièrement, il est vrai, et de loin, mais autant qu'il est possible, sur les pas de la politique de Cromwell, quand le génie de cet ambitieux voulant détourner les regards du peuple anglais de dessus les communes, pour les reporter sur ses victoires, et avilir la représentation nationale, imagina habilement ce moyen, après avoir chassé le parlement fondateur de la république, de le remplacer par le parlement de Barebone (ainsi appelé du nom d'un tanneur, je crois, qu'il en fit l'orateur et le président)

et qui était composé de cent quarante-quatre membres que Cromwell avait fait nommer parmi ce qu'il y avait de plus ridicule ou de plus vénal, de plus ignorant ou de plus corrompu en Angleterre ; ce parlement au bout de quatre mois avait déjà lassé la nation du spectacle de sa nullité et de son avilissement, et ses séances lui avaient inspiré à lui-même du dégoût, et l'envie de se rapprocher de l'ancien gouvernement, en faisant un roi sous le nom de protecteur. Qu'on fasse attention à l'énorme différence entre ce parlement de Barebone et la Convention, où la France voit une réunion de tant de talents et la plupart des principaux fondateurs de la République, et qu'on juge combien il a fallu de perfidie et d'habileté à ces intriguants, pour amener le peuple français presque au même dégoût de sa Convention, que le peuple anglais de son parlement de Barebone.

Il me fut facile de pressentir tous ces maux, dès que je vis passer, sur la motion de Gensonné, ce décret perfide, rendu il y a trois mois, ce décret avant-coureur des guinées de Pitt, et préliminaire indispensable de la sollicitation du procès de Louis XVI. Il ne fallait pas être bien clairvoyant pour deviner le ravage que ferait dans l'assemblée ce décret, qui, après la clôture de la Convention, interdisait le député de toute fonction publique, puisque la vertu même est mercenaire, et que la religion ne fait marcher ses saints mêmes dans la voie étroite qu'en leur montrant le ciel. Je voulus en vain lire un discours pour faire rapporter ce décret qui disait si clairement à tout ce qu'il y a de membres qui ne sont pas incorruptibles : « Hâtez-vous de prendre les guinées, les piastres, les ducats, soyez traîtres, autrement six années de besoins vous attendent ; et si vous voulez sottement demeurer fidèle au

peuple, il sera défendu au peuple de se souvenir pendant six ans de votre fidélité. »

On sait l'effet que fit dans l'Assemblée constituante un pareil décret ; je ne dirai pas qu'il produisit une désertion encore plus grande dans les Jacobins de la Convention ; je n'accuse personne. Mais qu'avons-nous fait depuis quatre mois ? Parmi tant de décrets d'enthousiasme, en a-t-il été rendu beaucoup pour le soulagement de la nation et qui fussent propres à l'attacher à la République ? On n'a pas même décrété le principe proposé vingt fois, que *désormais l'impôt ne serait plus réparti également, mais en raison des fortunes*, comme à Athènes, où Montesquieu ne trouvait rien d'admirable comme cette institution, *qui faisait*, dit-il, *que les richesses y étaient à charge, aussi bien que la pauvreté*. Quel espoir peut conserver le peuple, qui, malgré les milliards de la vente des biens du clergé et des émigrés, voit qu'il est plus foulé de l'impôt sous la République que sous la monarchie ? Quand l'empereur Julien vint dans les Gaules, nos pères payaient vingt-cinq écus par tête, il suffisait de sept quand il s'en alla. Voilà comme on prouve qu'on est patriote.

Ce n'est pas nous du moins qu'on peut accuser. Et si la Convention n'a rien fait pour la République, on nous a absous en faisant de nous une *minorité impuissante*. Grâce en soient donc rendues à Vergniaud et à ceux qui, s'intitulant la *majorité*, nous ont mis à couvert de l'indignation publique, et ont si bien pris la peine de nous justifier par ce seul mot devant les assemblées primaires, l'Europe et la postérité !

Voici mon projet de décret :

« La Convention nationale déclare que Louis Capet a mérité la mort ;

« Décrète qu'à cet effet il sera dressé un échafaud

dans la place du Carrousel, où Louis sera conduit ayant un écriteau avec ces mots devant : *Parjure et traître à la nation*, et derrière : *Roi*, afin de montrer à tous les peuples que l'avilissement ne saurait prescrire contre elle le crime de la royauté, par un laps de temps, même de 1,500 ans ;

« Décrète, en outre, que le caveau des rois à Saint-Denis sera désormais la sépulture des brigands, des assassins et des traîtres ;

« Charge le ministre de la justice et le commandant de la garde nationale de lui rendre compte, dans les vingt-quatre heures, de l'exécution du présent décret. »

Voici un *post-scriptum* de *Poultier, député du Nord*, dans son opinion sur la même affaire, qu'on ne saurait trop faire connaître.

« J'étais inscrit le vingt-cinquième pour prononcer
 « mon opinion à la tribune. Le bureau prévaricateur
 « a subversé la liste des orateurs ; il a mis les roya-
 « listes en avant. La carrière leur étant ouverte exclu-
 « sivement, ils ont demandé la clôture de la discus-
 « sion, quand ils ont vu leur liste épuisée et celle des
 « patriotes ouverte. On nous éconduit ainsi sans cesse
 « de la tribune. Il faut pour parler avoir prêté foi et
 « hommage à M. Roland, et avoir baisé la main de
 « madame son épouse ; il faut encore avoir juré haine
 « à Pache, s'être engagé à le poursuivre dans les co-
 « mités et à la Convention. Ces préliminaires remplis,
 « vous vous présentez devant le président ; Buzot lui
 « fait un signe de tête, et la parole vous est donnée
 « sur-le-champ. Quand donc finira cette affreuse
 « tyrannie, qui ôte à ceux qui ne savent ni ne veulent

« plier l'occasion de prouver à leurs commettants
 « qu'ils s'occupent aussi de leurs intérêts, et qu'ils
 « ont des moyens pour les défendre? Nous gémissons
 « longtemps sous le despotisme de Roland; il est
 « tout-puissant: comment ne le serait-il pas? Il peut
 « disposer de vingt-quatre millions. Les députés qui
 « forment sa cour sont des gens avides, gourmands;
 « Roland a toujours une table abondante et délicate,
 « et la dame Roland en fait merveilleusement les
 « honneurs. Je crains bien que quelque événement
 « ne renverse un jour la table et les convives. »

Il manque à la naïveté de ce post-scriptum une note additionnelle. D'abord Poulthier n'est pas le seul qui ait eu à se plaindre des infidélités de l'*honorable* bureau composé de Salle, Louvet, Valazé, Manuel, etc. Couthon a été rejeté de même par ces censeurs à la queue du régiment brissotin. Pour ma part, lorsque j'allai m'inscrire pour parler, Manuel, qui m'avait écrit, me dit que j'étais le quarantième sur la liste *contre*. Quatre jours après, et dix dans l'intervalle ayant parlé, ce qui avait dû faire avancer mon n° 40, la liste des inscrits, pour et contre, ayant été lue à la tribune, je fus bien surpris de me trouver encore le quarantième; et ce qui me surprit davantage fut de voir Brissot et Gensonné inscrits sur la liste *contre*, mais à la tête de la colonne où on les avait intercalés, pendant qu'on avait mis Couthon, Fabrè d'Églantine et Robert à la queue de la liste *pour*. Il est bon de montrer, en passant, cet échantillon des espiégleries et du savoir-faire de ce bureau dévergondé. Tout cela était concerté, comme on voit, pour intercaler à la tête des deux listes, autant que faire se pourrait, tous les coriphées du côté droit, et les faire monter à la tribune, après quoi il n'y aurait plus qu'à tirer l'échelle. Pou-

vait-on entendre rien de neuf, de républicain et d'éloquent, après que tous ces grands hommes, Barbaroux, Buzot, Salle, Gensonné, Brissot et Jérôme Pétion avaient parlé; après que Vergniaud avait *prophétisé* que, dans la famine qui allait justement châtier la malheureuse ville de Paris pour avoir nommé des députés républicains et patriotes incorruptibles, il ne resterait à ces députés, pour nourrir leurs concitoyens, que de boulangier le pain avec le *sang et les cadavres déterrés du 2 septembre*, image si vraie, si sublime, et par laquelle le prophète Vergniaud laissait si loin derrière lui le prophète Ézéchiël, que, le lendemain, Brissot se réservant seulement d'être le *Solon* n'a pu s'empêcher de proclamer Vergniaud le *Démosthène* des Brissotins.

J'ajoute à ce commentaire sur le post-scriptum de Poultier, qu'il ne faut pas croire qu'il n'y ait à la table du ministre que les députés *gourmands*, et que la Circé du lieu ne sache que changer en pourceaux les compagnons de Barbaroux; elle a recours à d'autres enchantements qui, à son âge et avec si peu de beauté, supposent une bien plus grande magicienne; et ces deux premières classes de convives ne laissent pas que de faire une société nombreuse et suffisent pour occuper bien des cuisiniers.

Mais ce n'est là qu'une première vue de la table de Roland. Poultier aurait pu en offrir au public une seconde, en y faisant asseoir tout ce qu'il y a de royalistes et de Feuillants capables, et qui ne peuvent manquer d'y être bien reçus, puisque le *vertueux* s'est déclaré hautement Mylord Protecteur de ces deux ordres que nous nous flattions à tort d'avoir vaincus le 10 août, et réunis au tiers, à l'ordre des sans-culottes et des républicains.

Ce sont ceux qui sont assis au haut bout de cette table, et qui en tiennent la sonnette, qu'il importe surtout de faire connaître au public. C'est *ce pauvre Warville*, comme l'appellent M^{me} Pétion et M^{me} Roland, qui se le disputent, et se battront au pistolet quelque jour pour l'avoir exclusivement; c'est ce Brissot, grand maître de l'ordre des intrigants et des tartuffes, dont on ne peut expliquer la conduite et les écrits, tantôt républicains quand il n'y avait pas de république, et aujourd'hui royalistes, quand il n'y a plus de monarchie, tantôt jacobins quand les Jacobins sont les plus forts, qu'en convenant qu'il est vendu à Pitt, comme le général Dillon affirmait, il y a trois ans, à la tribune de l'Assemblée nationale, qu'il en avait des preuves, et en reconnaissant qu'il est encore l'agent de Pitt, comme il l'était de Lenoir, et que sa mission de la Grande-Bretagne est de tout brouiller et de bouleverser la France.

Enfin, ce sont ces ridicules favoris de la fortune, qui, comme tous les favoris passés, présents et à venir, ne savent garder aucune mesure dans leur orgueil, leur ambition et leur vengeance; qui ont rêvé qu'il n'avait tenu qu'à eux de devenir régents, ou portescèptre ¹, qui s'étant faits patriotes il y a quatre ans, en haine de ceux qui étaient au-dessus d'eux, et non par intérêt pour ceux qu'ils croyaient au-dessous, doivent poursuivre de la même haine qu'ils ont toujours eue pour tout ce qui leur est supérieur, ceux qu'ils ne dominent que par leurs places, et qui les dominent par leurs services et l'estime publique; ils sont donc devenus aristocrates comme ils étaient de-

1. Voyez les *Observations de Jérôme Premier sur le discours de Robespierre*. Quant à Roland, tout le monde sait qu'il a eu des voix dans plus d'un journal pour la régence. (Note de Desmoulins.)

venus patriotes, sans changer de caractère, et par jalousie, par une émulation qui s'est tournée en blanc. Et comme ils ne peuvent se résoudre à se montrer dans la même route que ceux qu'ils haïssent, parce qu'ils ne pourraient y marcher qu'à pas inégaux, et que pygmées ils ne pourraient suivre des géants, lors même qu'ils voient la confiance publique s'éloigner, et qu'ils sentent qu'ils vont perdre la patrie et eux-mêmes, leur jalousie plus forte que leurs intérêts ne leur permet pas de revenir sur leurs pas, et ils aiment mieux que l'État périsse plutôt que de partager l'honneur de l'avoir sauvé avec des rivaux qu'ils détestent. Et déjà ils se sont faits Feuillants, et ils se feront royalistes plutôt que d'être Jacobins et républicains avec la Montagne¹.

1. Camille se repentira plus tard — mais trop tard — d'avoir ainsi aiguisé le couperet qui décapita la Gironde. Nous donnons ces diverses œuvres oratoires, non comme des modèles d'esprit politique, loin de là, mais comme des documents historiques tout à fait importants, on l'avouera. (J. C.)

CONVENTION NATIONALE

OPINION

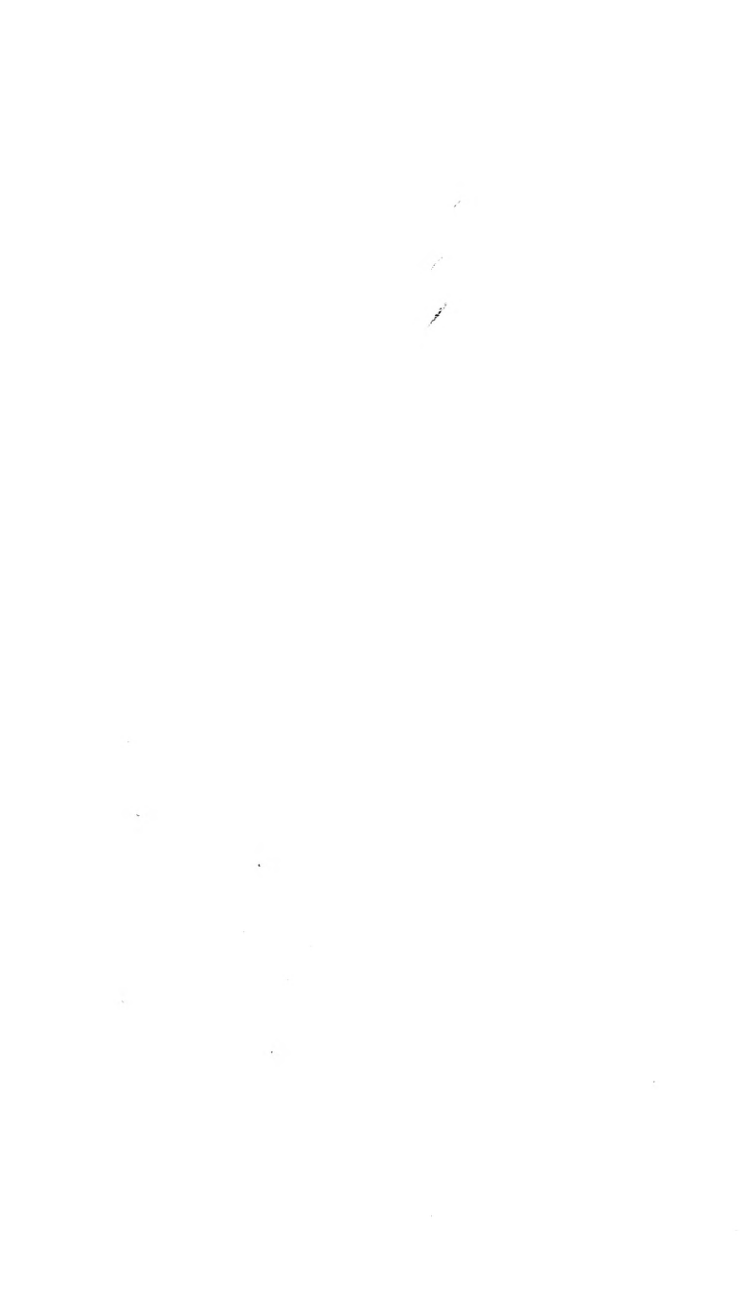
DE

CAMILLE DESMOULINS

DÉPUTÉ DE PARIS A LA CONVENTION

SUR LE JUGEMENT DE LOUIS XVI

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE



CONVENTION NATIONALE

OPINION

DE

CAMILLE DESMOULINS

DÉPUTÉ DE PARIS A LA CONVENTION

SUR LE JUGEMENT DE LOUIS XVI

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE

Il n'y a de sacré et d'inviolable que l'innocence. Qu'on me montre dans toute l'histoire un monument plus auguste, et qui inspire une terreur plus sainte, plus salutaire pour le glaive de la justice, que la colonne que les Arcadiens, après avoir mis à mort leur roi Aristodème, érigèrent dans le temple de Jupiter Lycien, et sur laquelle on lisait cette inscription :

Les rois parjures sont punis tôt ou tard. Avec l'aide de Jupiter, on a enfin découvert le perfide de celui-ci qui trahissait Messène. Grand Jupiter, louanges vous soient rendues.

Discours de la Lanterne aux Parisiens, 1789.

Necker, qu'on appelait aussi naguère le ministre adoré, vient de publier la défense, ou plutôt le panégyrique de Louis XVI qu'on adorait aussi : risible effet d'une idole foulée aux pieds qui prétend en relever une autre également renversée.

Comme l'évêque de Londres, Luxon, essaya de justifier Charles I^{er}, martyr de ses opinions religieuses, Necker a dû s'efforcer de justifier Louis XVI, martyr des faux calculs politiques de ce banquier, de la sottise de ce bourgeois gentilhomme, et de cette gloriole puérile, de cet orgueil de valet qu'il tirait de l'éclat

du trône dont il aimait le reflet, pour me saisir de son expression. En lisant son plaidoyer, le moins mauvais pourtant qui ait paru pour le monarque détrôné, on reconnaît à chaque page la vérité des mots de Jean-Jacques Rousseau : « Que ce n'est point à un esclave qu'il appartient de raisonner de liberté. »

Ce qui étonne bien davantage, c'est que des républicains, des représentants du peuple français eussent pu tenir le même langage, au milieu de la Convention, dans ce berceau de la liberté du monde, et y soutenir que les rois ne pouvaient être mis en jugement pour quelque crime qu'ils eussent commis, tandis que dans les jours de la plus extrême servitude, et sous le règne de Néron, les comédiens de Rome s'exprimaient plus librement et déclamaient sur la scène les vers de Sénèque : « La victime la plus agréable à offrir à Jupiter est la tête d'un roi parjure. »

Victima haud illa amplior
Potest, magisque optima, mactari Jovi,
Quam rex..... iniquus.

La différence qu'il y avait entre ces jours de l'esclavage et de la liberté, c'est que du temps de Jules César les poètes disaient : l'offrande la plus agréable est la tête d'un roi, et qu'alors ils étaient obligés de dire : d'un roi coupable. Mais du moins, même sous les empereurs, même du temps de Néron, n'a-t-on osé mettre en question : si un roi pouvait être jugé sur ses crimes.

N'imprimons donc point cette tache au nom français, et à la génération présente, de la ravalier au-dessous des esclaves de Néron et de Caligula. C'est déjà une assez grande tache pour la France que quinze

siècles se soient écoulés avant qu'on y ait reconnu, comme à Rome et dans la Grèce, que le nom seul de roi était un crime : ne souillons pas du moins notre histoire par un privilège d'inviolabilité qui n'exista jamais ; j'en atteste Louis XIV lui-même et son édit célèbre de 1667, où, tout despote qu'il fût, il s'exprimait ainsi dans le préambule :

« Qu'on ne dise point que le monarque n'est point sujet aux lois de son État. La proposition contraire est une vérité du droit des gens que la flatterie a quelquefois attaquée, mais que les bons princes ont toujours défendue, comme une divinité tutélaire de leur empire. »

Je pourrais prouver par une suite d'écrits, depuis le commencement de la monarchie, et depuis Grégoire de Tours jusqu'au fameux ligueur Boucher (le curé de Saint-Benoît), que la flatterie n'a jamais pu réussir à établir en France cette doctrine de l'inviolabilité. Je n'aurais besoin que de transcrire ce dernier, qui a épuisé l'érudition sur cette matière, dans son livre sur le procès de Henri III, où, au milieu du fatras théologique, il n'a rien laissé aux lumières de ce siècle et à la Convention à ajouter à ce qu'il écrivait il y a deux cents ans : mais l'aveu de Louis XIV me dispense de recourir à d'autres autorités.

Non que je veuille disconvenir que nos réviseurs courtisans aient voulu faire à Louis XVI le présent de l'inviolabilité. Arrière ces subtilités, ces arguties plus dignes d'Escobar que de Brutus, et de jésuites que de législateurs, par lesquelles le patriotisme ingénieux du comité a tenté une lutte impossible contre le texte de la Constitution.

Je ne sais pas nier l'évidence ; et il est évident qu'une Constitution qui porte : « la personne du roi

est inviolable et sacrée, » a fait le monarque inviolable.

Et qu'on ne dise pas qu'il était inviolable comme roi, et pour les actes administratifs, et non pour les actes étrangers à ses fonctions de pouvoir exécutif. Qu'on ne distingue point, comme on a fait, entre la personne du roi et celle de Louis XVI ; car où la loi ne distingue point, les juges ne peuvent pas non plus distinguer ; et ici la loi a si peu distingué pour l'inviolabilité entre la personne du roi et la personne de Louis XVI, qu'elle a prononcé que, « dans le cas même où Louis XVI se mettrait à la tête des ennemis pour rétablir l'ancien régime, il n'encourrait que la déchéance. » Or, certes, entrer en France à la tête des Autrichiens, incendier nos villes, ce n'est point là un acte administratif. Il est donc incontestable que les Constituants ont cuirassé Louis XVI de l'inviolabilité la plus absolue.

On dirait même que les Dandré et les Duport ont prévu le cas de cette distinction des sans-culottes vainqueurs du château des Tuileries, et que c'est pour enhardir Louis XVI à conspirer et pour lui donner, comme ces papes du onzième siècle, une absolution de tous les crimes à commettre, que les réviseurs infâmes ont inséré cet article additionnel : « Le roi, après sa « déchéance, pourra être jugé comme le simple citoyen, « pour les actes postérieurs. » Certes, tous ces actes postérieurs sont bien des délits non administratifs, puisque le cas supposé est celui où le roi est déchu, et partant, n'administre plus. Et puisque la Constitution déclare que, pour ces délits non administratifs, il ne peut être jugé qu'autant qu'ils seraient postérieurs, c'est bien dire que tous les forfaits antérieurs, sans distinction, seraient couverts de la même inviolabi-

lité; et il est hors de doute que dans l'acte constitutionnel, dans cette prétendue charte de l'affranchissement du genre humain, ces indignes mandataires nous avaient en effet ravalés au-dessous de la condition des esclaves de Commode et de Caracalla.

Mais la même bonne foi qui ne nous permet pas de nier ici qu'ils ont plastronné leur roi constitutionnel d'une inviolabilité impénétrable ne permet pas de nier non plus, et ce seul mot tranche la question; et il aurait dû fermer (dès la première fois que Robert et Manuel l'ont dit) cette discussion trop longue,¹ la bonne foi, disons-nous, ne permet pas de nier que ce qu'on appelle la Constitution décrétée aux années 89, 90 et 91, n'a jamais été ni pu être autre chose qu'un projet de Constitution, jusqu'après l'acceptation du peuple souverain.

C'est le premier principe que la Convention ait reconnu, dès son ouverture, le 21 septembre. Et lorsque nous avons décrété qu'il n'y aurait point de loi constitutionnelle sans la sanction du peuple, il ne faut pas s'imaginer que ce soit une loi nouvelle que nous ayons publiée. Nous n'avons fait que proclamer solennellement une loi immuable, universelle, et aussi ancienne que le genre humain. Nous n'avons fait qu'enlever la rouille du temps qui couvrait cet article des droits de l'homme. Nous n'avons fait que lire à nos commettants et rétablir dans toute sa pureté le texte de la loi naturelle, de cette loi gravée du doigt de Dieu sur un airain impérissable, et dont il n'a jamais été au pouvoir ni du despotisme, ni des constituants, de déchirer les pages. Or, ce code primitif et commun à toutes les nations porte qu'aucune loi n'est obligatoire si elle n'est consentie au moins tacitement et librement par le peuple. Ici tant s'en

faut que cette loi de l'inviolabilité de Louis XVI ait été consentie par la nation ; qu'on se rappelle au contraire les réclamations généreuses de Paris, spécialement contre cette inviolabilité, dans la pétition du Champ de Mars. Il accourait en foule signer sur l'autel de la patrie cette pétition trop fameuse pour demander le jugement de Louis XVI, arrêté à Varennes, la main dans le sang, comme a dit heureusement Saint-Just, lorsque les satellites du tyran, pour lui conserver son infailibilité en projet, ont fusillé les citoyens qui usaient paisiblement d'un droit sacré. Ce n'est que par une Saint-Barthélemy que Louis XVI a interrompu le cours des signatures qui, de toutes les parties de la France, allaient bientôt se grossir en torrent et submerger son trône. Elles existent encore ces milliers de signatures de la pétition, parmi lesquelles on trouvera celles de presque tous les députés de Paris à la Convention. Louis XVI croit-il avoir effacé ces signatures avec le sang ? Pense-t-il, en faisant fusiller le peuple, avoir lavé suffisamment l'opposition du peuple ? Le silence des citoyens sabrés ou fuyant devant le drapeau rouge et la mousqueterie passera-t-il pour une ratification ? et pour échapper à la juste punition de ses crimes, se fera-t-il un moyen de l'un de ses plus grands crimes ?

Il est donc évident que le peuple qui a scellé de son sang son opposition à cette loi constitutionnelle ne l'a point consentie librement. Non, la génération présente n'a point consenti à introduire pour Louis XVI ce privilège de l'inviolabilité qui n'exista jamais pour ses prédécesseurs, que l'esclavage même de nos pères a repoussé pendant quatorze cents ans, et dont Louis XIV lui-même, de son aveu, ne jouissait pas. Il est donc certain que Louis XVI peut être jugé pour

ses crimes, et qu'il n'est pas plus inviolable pour la nation que, dans la troisième race, Henri III et Charles VIII pour le parlement de Paris ; dans la seconde, Charles le Simple et Louis le Débonnaire pour les évêques, et dans la première, Chilpéric, Thierry et Childéric pour les leudes et les maires du palais ; et le vase de Soissons prouve bien que, loin d'être inviolable, Clovis était soumis, comme simple soldat de son armée, aux lois de la guerre des Francs.

D'ailleurs quand cette loi de l'inviolabilité, que j'ai prouvée n'être qu'un projet, aurait été consentie librement ; qu'en résulterait-il pour Louis XVI, et de quelle ressource lui serait ce prétendu contrat entre lui et la nation ? De quoi Louis XVI est-il accusé, que d'une suite non interrompue de trahisons et de parjures, et de cette espèce de crimes dont il est de l'essence d'annuler envers le coupable tous les engagements de ceux avec qui il a contracté ? Comment Louis XVI pourrait-il réclamer l'inviolabilité qui lui avait été accordée par la Constitution et par le contrat qu'il a violé le premier ; comme si en se déliant de lui-même, il n'avait point délié tous les autres contractants ?

Il ne sert donc de rien à Necker de prétendre qu'il y ait eu un contrat entre Louis XVI et la nation, et de le défendre par les principes du droit civil. Qu'y gagnerait-il, et en combien de manières ce contrat ne sera-t-il pas nul selon ces principes ? Nul parce qu'il n'était pas ratifié par la partie contractante ; nul parce que Louis XVI n'a pu se délier lui-même sans dégager la nation ; nul par la violence, le massacre du champ de Mars et ce drapeau de mort sous lequel la révision a été fermée ; nul par le défaut de cause et le défaut de lien, en ce qu'il n'y avait d'obligé que la

nation, qui donnait tout et ne recevait rien : Louis XVI n'étant obligé à rien de son côté, et pouvant commettre impunément tous les crimes ; je dis impunément, puisqu'au moment où Necker le supposerait contracter avec la nation, de qui il va recevoir cette couronne constitutionnelle, cette couronne ne lui appartenait pas, il ne possédait rien, et qu'ainsi la clause de déchéance ne lui ôte que ce que la nation va lui donner, ne lui ôte rien, en sorte que, sous ce rapport, un pareil contrat ne pourrait être rangé que dans la classe de ceux que le jurisconsulte appelle société léonine, comme le contrat du lion avec le troupeau, et qui n'oblige qu'autant qu'on reste sous la dent et sous la griffe.

Mais j'ai honte de suivre les avocats de Louis XVI dans cette discussion du droit civil. C'est par le droit des gens que doit se régler ce procès. L'esclavage des nations pendant dix mille ans n'aurait pu prescrire contre leurs droits imprescriptibles. Jamais il n'a pu être plus permis aux Charles, aux Henris, aux Frédériques, aux Édouards, aux Louis, qu'à Jules César de régner. C'est un crime d'être roi. C'était même un crime d'être roi constitutionnel, car la nation n'avait point accepté la constitution. Il n'y a qu'une seule supposition dans laquelle il puisse être légitime de régner : c'est lorsque tout un peuple se dépouille formellement de ses droits, pour en faire la cession à un seul homme, non pas seulement comme le firent les états généraux de Danemark en 1660, mais lorsque le peuple tout entier a passé ou du moins ratifié lui-même cette procuration de sa souveraineté. Encore ne pourrait-il obliger la génération suivante, car la mort éteint tout droit. C'est à ceux qui existent et qui sont en possession de cette terre, à y faire la loi à leur tour : autre-

ment que les morts sortent de leurs tombeaux et viennent maintenir leurs actes contre les vivants qui les abrogent. Toute autre royauté ne s'exerce sur le peuple qu'à la charge de l'insurrection, comme les brigands règnent dans les bois à la charge de la peine prévôtale. Et après que nous avons insurgé et recouvré nos droits, venir opposer des lois féodales, ou même la constitution aux Français républicains, c'est opposer le code noir aux nègres vainqueurs des blancs. Nos commentants ne nous ont point envoyés ici pour suivre ces lois féodales et cette prétendue constitution, mais pour l'abolir, ou plutôt pour déclarer qu'elle n'existera jamais, et ressaisir la nation de sa souveraineté usurpée. Ou nous sommes vraiment républicains, et alors élevons-nous à la hauteur de ces idées républicaines; ou ne nous faisons point des géants, si nous ne sommes que des pygmées. Par le droit des gens, Louis XVI était un tyran, en état de révolte contre la nation, et un criminel digne de mort, comme roi, même comme roi constitutionnel; et les Français n'ont pas plus besoin de lui faire le procès qu'Hercule au sanglier d'Érymante, ou les Romains à Tarquin, ou à César, qui se croyait aussi un dictateur constitutionnel.

Mais ce n'est pas seulement un roi, c'est un criminel chargé de forfaits, que nous avons à punir en sa personne.

N'attendez pas de moi que je me livre à une exagération outrée, que je le qualifie de Néron comme j'ai entendu faire à ceux qui ont opiné le plus favorablement pour lui. Je sais que Louis XVI avait des inclinations de tigre; et si nous exerçons ces jugements que Montesquieu appelle des jugements de mœurs, comme celui de l'aréopage, condamnant à mort un enfant pour avoir crevé les yeux à son oiseau; si nous avions

un aréopage, il eût pu cent fois condamner cet homme comme déshonorant l'espèce humaine par les caprices de ses froides cruautés. Mais puisque ce ne sont point les faits de sa vie privée, mais les crimes de son règne que nous jugeons, il faut avouer que cette longue suite d'accusations contre Louis XVI que nous ont présentées notre comité et nos orateurs, en le rendant mille fois digne de mort, n'offriront pourtant point à la postérité les horreurs du règne de Néron, et présentent plutôt les crimes des constituants, les crimes de la royauté, que de Louis Capet.

Ce qui rend le ci-devant roi justement odieux au peuple, ce sont ces quatre années de parjures et de serments renouvelés sans cesse à la nation, à la face du ciel, tandis qu'il conspirait contre elle. La trahison fut toujours le crime le plus abominable devant toutes les nations. Elle a toujours été poursuivie de cette horreur pour les poisons et les vipères, par la raison qu'il est impossible de s'en défendre. Aussi la loi des Douze tables vouait aux furies le mandataire qui avait trompé la confiance de son commettant, et permettait à celui-ci de le tuer partout où il le rencontrerait. Aussi la fidélité à tenir ses engagements est-elle la seule vertu dont se piquent ceux qui ont renoncé à toutes les autres. C'est la seule qu'on retrouve dans la caverne des voleurs. C'est le dernier lien de la société, qui empêche celle des brigands eux-mêmes de se dissoudre; et tout le monde connaît le trait d'histoire de ces voleurs chez qui était réfugié le prétendant après la bataille de Culloden, qui se firent tous pendre pour avoir volé des sommes assez peu considérables, tandis qu'aucun ne fut tenté de gagner, en violant sa parole, les trente mille livres sterling promis à celui qui découvrirait sa retraite.

C'est ce rapprochement qui peint la royauté, en montrant combien les cavernes mêmes sont moins scélérates qu'un Louvre puisque la maxime de tous les rois est celle de César : « Il est permis de violer sa foi pour régner ; » c'est ce que disait Antoine de Seve à Charles-Quint dans son idiome religieux : « Si vous ne voulez pas être un scélérat, si vous avez une âme à sauver, renoncez à l'empire. » C'est ce que disait Machiavel, en des termes qui s'appliquaient d'une manière bien frappante à notre situation. Aussi n'ai-je pas manqué de citer, il y a un an, ce passage dans une pétition à l'Assemblée nationale : « Si pour rendre un peuple libre il fallait renoncer à la souveraineté, celui qui en aurait été revêtu mériterait quelque excuse, et la nation serait injuste de trouver mauvais qu'il ne la trahit point, parce qu'il est difficile et contre nature de tomber volontairement de si haut. » Tout cela prouve que les crimes de Louis XVI sont plutôt les crimes des constituants qui l'ont maintenu dans sa condition de roi, c'est-à-dire qui lui ont donné des patentes d'ennemi de la nation et de traître. Mais toutes ces considérations, qui peuvent être bonnes pour affaiblir l'horreur de ses complots dans la postérité, ne sauraient devant la loi en faire adoucir le châtement. Eh quoi ! les juges puniraient-ils moins un brigand parce que celui-ci aurait été élevé dans une caverne à croire que toutes les propriétés des passants lui appartenaient, parce que son éducation aurait tellement dépravé son naturel qu'il n'aurait pu faire autre chose que ce métier de voleur ? Sera-ce une raison pour que les trahisons du roi demeurent impunies, parce qu'il ne pouvait être qu'un traître, et pour ne point donner l'exemple aux nations d'abattre cet arbre, parce qu'il ne pouvait porter que des poisons ?

En deux mots, par la déclaration des droits, par ce code éternel, immuable, ce code provisoire de toutes les sociétés jusqu'à leur entière organisation, jusqu'à ce que des lois particulières aient dérogé à ses lois générales, et dont le peuple français a adopté avec transport et rétabli dans toute leur pureté les articles effacés par la rouille des siècles, par cet article qu'il a consacré comme la base de sa Constitution : « que la loi est la même pour tous, soit qu'elle punisse, soit qu'elle protège, » Louis XVI dépouillé de son inviolabilité chimérique ne saurait être regardé que comme un conspirateur qui, poursuivi par le peuple le 10 août sur la commune renommée, est venu chercher un asile au milieu de nous et au pied du trône de la souveraineté nationale, dont la maison a été trouvée pleine de pièces à conviction de ses complots et de ses forfaits, que nous avons mis en état d'arrestation et écroué au Temple, et qu'il ne nous reste plus qu'à juger.

Mais qui jugera ce conspirateur ? C'est une chose étonnante, inconcevable, que la torture à laquelle cette nouvelle question a mis les meilleures têtes de la Convention. Éloignés que nous sommes de la nature et des lois primitives de toute société, la plupart de nous n'ont pas cru qu'on pût juger un conspirateur sans un juré d'accusation, un juré de jugement et des juges qui appliquassent la loi, et tous ont imaginé un tribunal plus ou moins extraordinaire. C'est ainsi que nous ne sortons des anciennes ornières de l'usage, que pour tomber dans de nouvelles, au lieu de suivre le chemin uni du bon sens. Qui jugera Louis XVI ? Ce serait le peuple entier s'il le pouvait, comme le peuple romain jugeait Manlius et Horace, sans se douter qu'il fallût un juré d'accusation, puis un juré de jugement, puis un tribunal

qui appliquât la loi pour juger un coupable pris sur le fait. Mais comme on ne peut pas tenir les plaids de 25 millions d'hommes, il faut en revenir à la maxime de Montesquieu, « qu'un peuple libre fait tout ce qu'il peut par lui-même, et le reste par ses représentants et par ses commissaires ». Or, à moins de nier l'évidence, qu'est-ce que la Convention nationale, sinon la commission nommée par le peuple français pour juger le dernier roi et faire la Constitution de la nouvelle république.

On prétend que ce serait cumuler tous les pouvoirs, les fonctions législatives et les fonctions judiciaires. Il faut bien que ceux qui ont le plus rebattu nos oreilles des dangers de cette cumulation de pouvoirs ou se moquassent de notre simplicité de croire qu'ils respectaient ces limites, ou ne s'entendissent pas bien eux-mêmes. Car, est-ce que les assemblées constituantes et législatives n'ont pas fait cent fois elles-mêmes les fonctions de juges, soit en anéantissant la procédure du Châtelet et de tant d'autres tribunaux, soit en décrétant sur un aussi grand nombre de prévenus, qu'il y avait ou qu'il n'y avait lieu à accusation. Renvoyer d'accusation Mirabeau ou P. Égalité, ou envoyer Lessart à Orléans, n'était-ce pas faire les fonctions de juges? J'en conclus que ces pondérateurs, comme Mirabeau les appelait, qui parlent sans cesse d'équilibre et de balancement de pouvoirs, ne croient pas eux-mêmes à ce qu'ils disent. Est-ce qu'on peut contester, par exemple, que la nation, puisqu'elle exerce la toute-puissance de la souveraineté, ne cumule pas tous les pouvoirs? Est-ce qu'on peut contester que la nation ne puisse déléguer, à son gré, telle portion de ses pouvoirs, et à qui bon lui semble? Est-ce qu'on

peut nier que la nation nous ait revêtus, ici, cumulativement de ses pouvoirs, et pour juger Louis XVI, et pour faire la Constitution? On peut parler de l'équilibre des pouvoirs et de la nécessité de le maintenir, quand le peuple, comme en Angleterre, n'exerce sa souveraineté que dans le temps des élections. Mais quand la nation, le souverain, est en activité permanente, comme autrefois à Athènes et dans Rome, et comme aujourd'hui en France, où le droit de sanctionner les lois est reconnu lui appartenir, et où il peut tous les jours s'assembler dans ses municipalités et sections et révoquer ses mandataires infidèles, on ne voit plus cette grande nécessité de maintenir l'équilibre des pouvoirs, alors que c'est le peuple qui, de son bras de fer, tient lui-même suspendus les deux plats de la balance, prêt à en précipiter les ambitieux et les traîtres qui voudraient la faire pencher du côté opposé à l'intérêt général. Il est évident que le peuple nous a envoyés ici pour juger le roi et lui présenter une Constitution. La première de ces deux fonctions est-elle donc si difficile à remplir? Et avons-nous autre chose à faire sur-le-champ que ce que fit le consul Brutus, quand le peuple le commit lui-même pour juger lui-même ses deux fils, et qu'il se servit de cette pierre de touche, comme il s'en sert aujourd'hui pour éprouver la Convention. Il les fit venir devant son tribunal, comme vous devez faire traduire Louis XVI devant vous; il produisit les preuves de leur conspiration, comme vous devez produire à Louis XVI cette multitude de preuves accablantes de ses complots. Ils ne purent rien répondre à la déposition de l'esclave, comme Louis XVI ne pourra rien répondre à la correspondance de la poste, et à cette foule de preuves écrites, qu'il soldait ses

gardes du corps à Coblentz et trahissait la nation; et il ne vous restera plus qu'à prouver, comme Brutus au peuple romain, que vous êtes dignes de commencer la république et sa Constitution, et à apaiser les mânes de cent mille citoyens qu'il a fait périr en prononçant le même jugement : *I lictor; deli, a ad palum.*

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

LE
VIEUX CORDELIER

JOURNAL RÉDIGÉ

PAR

CAMILLE DESMOULINS

DÉPUTÉ A LA CONVENTION ET DOYEN DES JACOBINS

LE

VIEUX CORDELIER

(du 5 décembre 1793 à pluviôse an II)

Nous touchons ici au monument indestructible qui ouvre à Camille Desmoulins la suprême gloire littéraire et, par la mort qu'il lui apporta, y ajoute encore la gloire civique. Ce pamphlet incomparable est un des titres de Camille à notre affection, et, par sa forme, une des plus admirables œuvres de publiciste, la plus admirable peut-être que jamais homme ait signée. La Révolution n'a pas laissé d'écrire plus éloquent que celui-ci, et, depuis Camille, nul n'a retrouvé cette indignation généreuse, cette bouillante pitié, cette ironie vengeresse. On peut bien risquer de mourir pour avoir écrit de telles pages, car elles vous assurent l'immortalité.

Ce fut Danton qui, de concert avec Camille, eut l'idée de ce pamphlet dont chaque page (sauf les cruelles attaques à Chaumette et à Cloots, deux êtres mystiques fourvoyés dans le groupe hébertiste), dont chaque ligne est un appel à la pitié. La pitié, souveraine déesse et suprême vertu. On raconte que Danton, revenant du procès des Girondins avec Camille, s'arrêta sur le quai de la Seine dont les eaux coulaient, colorées par le soleil cou-

chant : « Regarde ce fleuve, dit Danton avec horreur, comme il est rouge ! Ne te semble-t-il pas rouler du sang ? » À partir de cette heure, le *Vieux Cordelier* était né, pour ainsi dire, dans la tête et l'âme de Camille. Ce pamphlet ne devait être qu'une variante sublime du beau mot de Danton : « *J'aime mieux être guillotiné que guillotineur !* » Au reste, depuis longtemps Camille contemplant avec effroi les terribles exploits des *ultrarévolutionnaires*¹. Il y avait un fonds de générosité instinctive dans ce malheureux Camille, et toutes ses exagérations furent de ces écarts de plume qu'on regrette souvent d'une façon amère dès qu'ils vous sont échappés. Dès 1790, au moment où Marat publiait cette véhémence brochure, intitulée : *C'en est fait de nous !* et qui, avec toutes ses invectives, constituait un de ces appels à l'insurrection qui, en servant de prétexte aux agissements de la réaction, compromettent la cause qu'ils prétendent servir, Camille Desmoulin releva vivement les folies de Marat (et ce fut même, chose incroyable, à cette occasion qu'il devait être dénoncé par Malouet en pleine Assemblée nationale)² :

1. Voyez, à la fin du présent volume, un fragment *inédit* de Camille Desmoulin sur les *ultra* et les *citra*.

2. Nous n'avons point parlé de cet incident dans notre notice littéraire sur Desmoulin. Encore un coup, le côté politique de la vie de l'écrivain dont nous publions aujourd'hui les œuvres appartient à notre histoire de *Camille Desmoulin et les Dantonistes*. En parlant à la tribune des *Révolutions de France et de Brabant*, Malouet, député de Riom, s'écria dans l'empressement de la passion : « Oserait-il se justifier ? — *Oui, je l'ose*, répondit Desmoulin qui assistait à la séance du fond d'une des tribunes du public. Peu s'en fallut qu'il ne fût immédiatement arrêté. » (Élie Sorin, *Histoire de la République française, 1789-1800*, p. 139.) Robespierre à la tribune prit justement la défense de Camille et le sauva de l'arrestation.

« Monsieur Marat, *cinq ou six cents têtes abattues*, s'écriait Camille. Vous m'avouerez que cela est trop fort ! Vous êtes le dramaturge des journalistes : les *Danaïdes*, les *Barmécides* ne sont rien en comparaison de vos tragédies. Vous égorgiez tous les personnages de la pièce et jusqu'au souffleur ; vous ignorez donc que le tragique outré devient froid ?..... Pour moi, vous savez qu'il y a long-temps que j'ai donné ma démission de procureur général de la lanterne ; je pense que cette grande charge, comme la dictature, ne doit durer qu'un jour, et quelquefois qu'une heure. »

Il est juste d'ajouter que Camille affirme que Marat lui répondit : « Je désavoue l'écrit : *C'en est fait de nous !* — Et vous faites bien ! » répliqua Desmoulin.

Avec le *Vieux Cordelier*, Camille se range du parti des *Indulgents* dont Danton sera le chef, et il combat à outrance ceux que l'histoire nous a désignés sous le nom d'Hébertistes. Son fameux : « *Hébert, je suis à toi dans un moment,* » rappelle le *quousque tandem* de Cicéron et vaut, à coup sûr, la plus superbe des *Catilinaires*.

« Le nom d'*Hébertistes*, dit M. Ed. Carteron, désigne proprement ces révolutionnaires infimes qui eurent pour organe le *Père-Duchesne*, la feuille immonde de Jacques-René Hébert. C'est à eux seuls qu'il convient véritablement, et c'est à eux seuls qu'il devrait être appliqué. Mais il a été abusivement étendu à toutes les catégories d'*ultrarévolutionnaires*, qui ont suscité des embarras à la Convention et fait obstacle à l'absolutisme des comités, sans que pour cela ils fussent engagés dans les voies d'Hébert, Ronsin, Vincent, Momoro et consorts. Ainsi, les hardis et fanatiques novateurs qui essayèrent de fon-

der le culte de la *Raison* sur les ruines de l'ancien culte ont été qualifiés d'*Hébertistes*; ainsi encore ces révolutionnaires *socialistes*, qui avaient pour coryphées Jacques Roux, Leclerc, Châlier, ceux que Marat lui-même appelait les *Enragés*. Comprendre sous une même dénomination, comme on l'a fait longtemps, les éléments les plus hétérogènes; mettre sur la même ligne les hommes les plus contraires, l'affreux Ronsin, général de l'armée révolutionnaire, et le pauvre Anacharsis Cloots, l'*Orateur du genre humain*, l'*Apôtre de la Raison*; Hébert le Muscadin, le *docteur Sangrado du Peuple français*, et Chaumette, l'infatigable procureur de la Commune de Paris, qui n'a poursuivi avec acharnement que les filles publiques et les loteries; Ronsin, le pitoyable dramaturge, et Châlier l'Apocalyptique; le ridicule Momoro, *premier imprimeur de la Liberté nationale*¹, et Leclerc, l'idole des *femmes révolutionnaires*; Ducroquet le Parfumeur, et Jacques Roux, le tribun fanatique dont la parole remuait à fond les quartiers industriels du centre de Paris, c'est épaissir les ténèbres sur les pas du lecteur. L'extension exagérée que l'on a donnée et que l'on donne encore par habitude à une dénomination qui manque de justesse dès qu'elle n'est pas rigoureusement restreinte, a jeté la plus grande confusion dans l'histoire si curieuse et encore si peu connue des *ultrarévolutionnaires*². »

Il faudrait un volume pour raconter l'histoire de ce

1. Voir, à propos de Momoro, ses débats avec Camille Desmoulin, en tête de la Notice sur la *France libre*. (Tome 1^{er} de la présente édition.)

2. Carteron, Supplément à l'*Encyclopédie* Firmin Didot. Ce sont ces *ultra* que Desmoulin appellera les *exagérés à moustaches*.

groupe qui a trouvé ses juges indulgents à notre époque. Un historien de grande valeur, M. G. Avenel, a essayé de réhabiliter ces *ultrà*, en choisissant parmi eux une figure sympathique, celle d'Anacharsis Cloots, « baron en Prusse, citoyen en France, » avait dit Desmoulin dans les *Révolutions de France et de Brabant*. Mais malheureusement on ne s'en est pas tenu à ce livre si curieux, et l'on a vu paraître sous des noms bientôt tristement fameux certaines apologies des *Hébertistes*, qui devaient aboutir à la parodie sanglante de la Commune de 1793¹. — Camille Desmoulin, et ce sera son honneur dans l'histoire, a combattu ces *ultrà* du passé comme il eût combattu ceux du présent, et, après les avoir poussés jusque sous la main du châtimement, il a payé, à son tour, de sa vie, cet acte de courage qui lui dictait à la fois une bonne action et un chef-d'œuvre.

Le *Vieux Cordelier*, plusieurs fois réimprimé depuis 1793, comprend sept numéros in-8°, plus un fragment du n° 8 publié en 1834 par M. Matton. Camille avait été arrêté au moment où il corrigeait les épreuves de son n° 7 qui contient, en quelque sorte, son testament politique. Le libraire Desenne ne crut pas prudent sans doute de laisser ce n° 7 dans l'édition originale. Ce fut encore M. Matton qui nous le restitua.

Le *Vieux Cordelier* était précédé de cet avis au lecteur :

« VIVRE LIBRE OU MOURIR.

« Ce journal paraîtra deux fois par décade. Chaque « numéro aura plus ou moins de pages, selon l'abon-

1. Voyez la brochure de Tridon, les articles de Raoul Rigault.

« dance des matières et l'indulgence de mes frères de la
 « Convention et des Jacobins pour les hardiesses de ma
 « plume babillarde et son indépendance républicaine.
 « — On s'abonne chez Desenne, pour le prix qu'il de-
 « mandera, car c'est la première fois qu'un auteur prie
 « son libraire de garder pour lui le bénéfice; mais c'est
 « aujourd'hui que La Fontaine aurait raison de dire :

« On cherche les trésors, et moi je les évite. »

Le désespoir de Camille n'apparaît-il pas dès ces premières lignes? Il s'est répété le mot d'*Hamlet* : *Dispair and die?* Mais avant de mourir, au moins veut-il faire justice.

On connaît encore des imitations du *Vieux Cordelier*, de Camille : l'une, de l'an II (6 n^{os} in-8^o), par Baillio, avec cette épigraphe : *La Convention nationale, toute la Convention nationale, rien que la Convention nationale*; les autres, de 1848: le *Nouveau Cordelier*, par Alexandre Weill; le *Vieux Cordelier, drapeau du peuple* (6 n^{os}, 49 mai au 1^{er} juin 1848); et le *Vieux Cordelier* de 1848, gazette de la Révolution sociale. Aucun de ces journaux (est-il besoin de le dire?) n'a fait oublier celui de Camille Desmoulins.

LE VIEUX CORDELIER

VIVRE LIBRE OU MOURIR

N^o I^{er} 1

Quintidi frimaire, 2^e décade, l'an II de la République
une et indivisible 2.

Dès que ceux qui gouvernent seront haïs, leurs
concurrents ne tarderont pas à être admirés.
(MACHIAVEL.)

O Pitt! je rends hommage à ton génie³! Quels nouveaux débarqués de France en Angleterre t'ont donné

1. Lorsque Camille, cet *artiste en révolution*¹, s'aperçut que le sang humain coulait avec l'encre de ses pamphlets, ses entrailles s'émurent et sa sensibilité se souleva. Mérite vulgaire, et dont il ne faudrait faire honneur qu'à la délicatesse de sa fibre. Mais ce qui fut son mérite propre, ce qui est sa gloire, c'est d'avoir voulu ramener la Révolution au respect de la conscience, c'est d'avoir appelé de la terreur à la justice, c'est d'avoir eu, à l'honneur éternel de sa mémoire, le courage de son émotion et de sa sensibilité; c'est d'avoir poussé ce cri de justice, qui a rempli et immortalisé les pages du *Vieux Cordelier*.

(MARC DUFRAISSE, *la Libre Recherche*, 1857.)

2. 5 décembre 1793.

3. Pitt et Cobourg, les deux *fantômes*, les deux ennemis jurés de la Révolution française.

1. C'est le titre que se donne lui-même Camille.

J. C.

de si bons conseils, et des moyens si sûrs de perdre ma patrie? Tu as vu que tu échouerais éternellement contre elle, si tu ne t'attachais à perdre, dans l'opinion publique, ceux qui, depuis cinq ans, ont déjoué tous les projets. Tu as compris que ce sont ceux qui t'ont toujours vaincu qu'il fallait vaincre; qu'il fallait faire accuser de corruption précisément ceux que tu n'avais pu corrompre, et d'attiédissement ceux que tu n'avais pu attiédir. Avec quel succès, depuis la mort de Marat, tu as poussé les travaux du siège de leur réputation, contre ses amis, ses preux compagnons d'armes, et le navire *Argo* des vieux Cordeliers!

C'est hier surtout, à la séance des Jacobins, que j'ai vu tes progrès avec effroi, et que j'ai senti toute ta force, même au milieu de nous. J'ai vu, dans ce berceau de la liberté, un *Hercule* près d'être étouffé par les serpents tricolores. Enfin, les bons citoyens, les vétérans de la Révolution, ceux qui en ont fait les cinq campagnes, depuis 1789, ces vieux amis de la liberté, qui, depuis le 12 juillet, ont marché entre les poignards et les poisons des aristocrates et des tyrans, les fondateurs de la République, en un mot, ont vaincu. Mais que cette victoire même leur laisse de douleur, en pensant qu'elle a pu être disputée si longtemps dans les Jacobins! La victoire nous est restée parce qu'au milieu de tant de ruines de réputations colossales de civisme, celle de Robespierre est debout; parce qu'il a donné la main à son émule de patriotisme, notre président perpétuel des anciens Cordeliers, notre *Horatius Coelès* qui, seul, avait soutenu sur le pont tout l'effort de Lafayette et de ses quatre mille Parisiens assiégeant Marat, et qui semblait maintenant terrassé par le parti de l'étranger. Déjà fort du terrain gagné pendant la maladie et l'absence

de Danton¹, ce parti, dominateur insolent dans la société, au milieu des endroits les plus touchants, les plus convaincus de sa justification, dans les tribunes, huit, et dans le sein de l'assemblée, secouait la tête, et souriait de pitié, comme au discours d'un homme condamné par tous les suffrages. Nous avons vaincu cependant, parce qu'après le discours foudroyant de Robespierre dont il semble que le talent grandisse avec les dangers de la République, et l'impression profonde qu'il avait laissée dans les âmes, il était impossible d'oser élever la voix contre Danton, sans donner, pour ainsi dire, une quittance publique des guinées de Pitt. Robespierre, les oisifs que la curiosité avait amenés hier à la séance des Jacobins, et qui ne cherchaient qu'un orateur et un spectacle, en sont sortis ne regrettant plus ces grands acteurs de la tribune, Barnave et Mirabeau, dont tu fais oublier souvent le talent de la parole. Mais la seule louange digne de ton cœur est celle que t'ont donnée tous les vieux Cordeliers, ces glorieux confesseurs de la liberté, décrétés par le Châtelet et par le tribunal du sixième arrondissement, et fusillés au Champ de Mars. Dans tous les autres dangers dont tu as délivré la République, tu l'as sauvée seul.

Le nocher, dans son art, s'instruit pendant l'orage.

Je me suis instruit hier ; j'ai vu le nombre de nos ennemis ; leur multitude m'arrache de l'hôtel des Invalides, et me ramène au combat. Il faut écrire ; il faut quitter le crayon lent de l'histoire de la Révolu-

1. Danton, s'était retiré un moment à Arcis-sur-Aube, son pays, poussé par un instinct secret, comme Robespierre ira bientôt sur la tombe de Rousseau, sa patrie idéale.

tion, que je traçais au coin du feu, pour reprendre la plume rapide et haletante du journaliste, et suivre, à bride abattue, le torrent révolutionnaire. Député consultant que personne ne consultait plus depuis le 3 juin, je sors de mon cabinet et de ma chaise à bras, où j'ai eu tout le loisir de suivre, par le menu, le nouveau système de nos ennemis dont Robespierre ne vous a présenté que les masses, et que ses occupations au Comité du salut public ne lui ont pas permis d'embrasser, comme moi, dans son entier. Je sens de nouveau ce que je disais, il y a un an, combien j'ai eu tort de quitter la plume périodique, et de laisser le temps à l'intrigue de frelater l'opinion des départements et de corrompre cette mer immense par une foule de journaux, comme par autant de fleuves qui y portaient sans cesse des eaux empoisonnées. Nous n'avons plus de journal qui dise la vérité, du moins toute la vérité. Je rentre dans l'arène avec toute la franchise et le courage qu'on me connaît¹.

Nous nous moquions, il y a un an, avec grande raison, de la prétendue liberté des Anglais, qui n'ont pas la liberté indéfinie de la presse ; et cependant quel homme de bonne foi osera comparer aujourd'hui la France à l'Angleterre, pour la liberté de la presse ! Voyez avec quelle hardiesse le *Morning Chronicle* attaque Pitt et les opérations de la guerre ? Quel est le journaliste, en France, qui osât relever les bévues de nos comités, et des généraux, et des Jacobins, et des ministres, et de la Commune, comme l'opposition relève celle du ministère britannique ? Et moi Français, moi Camille Desmoulins, je ne serai pas aussi libre qu'un journaliste anglais ! je m'indigne à cette idée.

1. Nous ne multiplions pas les notes. Ici, Camille est pour ainsi dire à fleur de peau et s'explique lui-même.

Qu'on ne dise pas que nous sommes en révolution, et qu'il faut suspendre la liberté de la presse pendant la Révolution. Est-ce que l'Angleterre, est-ce que toute l'Europe n'est pas aussi en état de révolution. Les principes de la liberté de la presse sont-ils moins sacrés à Paris qu'à Londres, où Pitt doit avoir une si grande peur de la lumière ! Je l'ai dit, il y a cinq ans, ce sont les fripons qui craignent les réverbères. Est-ce que, lorsque, d'une part, la servitude et la vénalité tiendront la plume, et de l'autre, la liberté et la vertu, il peut y avoir le moindre danger que le peuple, juge dans ce combat, puisse passer du côté de l'esclavage ? Quelle injure ce serait faire à la raison humaine, que de l'appréhender ! Est-ce que la raison peut craindre le duel de la sottise ? Je le répète, il n'y a que les contre-révolutionnaires, il n'y a que les traîtres, il n'y a que Pitt, qui puissent avoir intérêt à défendre, en France, la liberté même indéfinie de la presse ; et la liberté, la vérité, ne peuvent jamais craindre l'écrivoire de la servitude et du mensonge.

Je sais que, dans le maniement des grandes affaires, il est permis de s'écarter des règles austères de la morale ; cela est triste, mais inévitable. Les besoins de l'État et la perversité du cœur humain rendent une telle conduite nécessaire, et ont fait de sa nécessité la première maxime de la politique. Si un homme en place s'avisait de dire tout ce qu'il pense, tout ce qu'il sait, il exposerait son pays à une perte certaine. Que les bons citoyens ne craignent donc point les écarts et l'intempérance de ma plume. J'ai la main pleine de vérités, et je me garderai bien de l'ouvrir en entier ; mais j'en laisserai échapper assez pour sauver la France et la République, une et indivisible.

Mes collègues ont tous été si occupés et emportés

par le tourbillon des affaires, les uns dans des comités, les autres dans des missions, que le temps leur a manqué pour lire, je dirai presque pour méditer. Moi qui n'ai été d'aucune mission, d'aucun comité où l'on eût quelque chose à faire ; qui, au milieu de cette surcharge de travaux de tous mes collègues montagnards, pour l'affermissement de la République, ai composé presque à moi seul (qu'ils me passent l'expression) leur comité de lecteurs et de penseurs, me sera-t-il permis, au bout d'un an, de leur présenter le rapport de ce comité, de leur offrir les leçons de l'histoire, le seul maître, quoi qu'on en dise, de l'art de gouverner, et de leur donner les conseils que leur donneraient Tacite et Machiavel, les plus grands politiques qui aient jamais existé.

Ce journal paraîtra deux fois par décade. Chaque numéro, avec plus ou moins de pages, selon l'abondance des matières, et l'indulgence de mes frères de la Convention et des Jacobins, pour les hardiesses de ma plume babillarde, et son indépendance républicaine.

On s'abonne chez DESENNE, imprimeur-libraire, au Jardin de l'Égalité, nos 1 et 2, moyennant 5 livres pour trois mois, franc de port pour Paris et les départements.

DE L'IMPRIMERIE DE DESENNE

RUE DES MOULINS, BUTTE SAINT-ROCH, N° 25.

LE VIEUX CORDELIER

N^o II ¹

Décadi 20 frimaire, l'an II de la République,
une et indivisible ².

On me reprochait sans cesse mon silence, et peu s'en fallait qu'on ne m'en fit un crime. Mais si c'est

1. C'est le 5 qu'avait paru le premier numéro du *Vieux Cordelier*. Les terribles n'en furent pas contents; Robespierre n'en fut pas satisfait non plus, et il demeura convenu, entre Camille et lui, qu'avant de faire tirer sa feuille, le journaliste en soumettrait les épreuves à ce censeur paternel et infailible.

Aussi le deuxième numéro se ressent-il de l'influence du correcteur. C'est Robespierre, je n'en doute pas, qui inspira cette diatribe, violente, fanatique, contre Chaumette et Clootz. Le jour où Camille porta la main sur Chaumette et sur Clootz, il fit plus qu'une étourderie d'écolier soufflé par son « cher camarade » Robespierre, plus qu'une faute d'Etat; il commit une faute de cœur, un fratricide. L'histoire a-t-elle le droit d'être plus sévère encore? Camille aurait-il eu peur? Attaqué depuis longtemps, aurait-il voulu donner des gages à ceux qui l'avaient lancé et relancé quelques jours auparavant? Aaurait-il cherché son salut dans une lâcheté cruelle? Je n'ose le présumer. Mais il me sera bien permis de regretter sa victime, de déplorer la mort d'Anacharsis Clootz. C'est un des crimes de la Terreur. Après cela, s'il était permis de trouver jolie la phrase qui égorge, ce pamphlet est admirable. C'est toujours la même verve; jamais manche de poignard ne fut mieux sculpté, ciselé avec plus de goût, ni lame mieux affilée et plus artistement damasquinée. Mais c'est toujours un couteau.

(MARC DUFRAISSE, *la Libre Recherche*, 1857.)

2. 10 décembre 1793.

mon opinion, et non des flagorneries qu'on me demande, à quoi eût-il servi de parler, pour dire à un si grand nombre de personnes : Vous êtes des insensés ou des contre-révolutionnaires, de me faire ainsi deux ennemis irréconciliables, l'amour-propre piqué, et la perfidie dévoilée, et de les déchaîner contre moi en pure perte, et sans profit pour la République ; car les insensés ne m'auraient pas cru, et je n'aurais pas changé les traîtres ? La vérité a son point de maturité, et elle était encore trop verte. Cependant je suis honteux d'être si longtemps poltron. Le silence de la circonspection peut commander aux autres citoyens, ses devoirs le défendent à un représentant. Soldat rangé en bataille, avec mes collègues, autour de la tribune, pour dire, sans crainte, ce que je crois de plus utile au Peuple français, me taire serait désertir. Aussi bien ce que j'ai fait, ce que j'ai écrit, depuis cinq ans, pour la Révolution ; mon amour inné pour le gouvernement républicain, seule constitution qui convienne à quiconque n'est pas indigne du nom d'homme ; deux frères, les seuls que j'avais, tués en combattant pour la liberté, l'un au siège de Maëstricht, et l'autre dans la Vendée, et ce dernier coupé en morceaux, par la haine que les royalistes et les prêtres portent à mon nom ; tant de titres à la confiance des patriotes, écartent de moi tout soupçon ; et quand je vais visiter les plaies de l'État, je ne crains point que l'on confonde avec le stylet de l'assassin la sonde du chirurgien.

Dès le premier mois de notre session, il y a plus d'un an, j'avais bien reconnu quel serait désormais le plus grand danger, disons mieux, le seul danger de la République, et je m'exprimais dans un discours distribué à la Convention contre son décret du 27 octobre, rendu sur la motion de Gensonné, qui excluait

les membres de toutes les fonctions publiques pendant six ans, piège grossier des girondins. Il ne reste plus à nos ennemis d'autre ressource que celle dont usa le sénat de Rome, quand, voyant le peu de succès de toutes ses batteries contre les Gracques, il s'avisa, dit Saint-Réal, de cet expédient pour perdre les patriotes : ce fut d'engager un tribun d'enclérir sur tout ce que proposerait Gracchus ; et à mesure que celui-ci ferait quelque motion populaire, de tâcher d'en faire une bien plus populaire encore, et de tuer ainsi les principes et le patriotisme par les principes et le patriotisme poussés jusqu'à l'extravagance. Le jacobin Gracchus proposait-il le repeuplement et le partage de deux ou trois villes conquises, le ci-devant feuillant Drusus proposait d'en partager douze. Gracchus mettait-il le pain à 16 sous, Drusus mettait à 8 le maximum. Ce qui lui réussit si bien, que, dans peu, le Forum trouvant que Gracchus n'était plus à la hauteur, et que c'était Drusus qui allait au pas, se refroidirent pour leur véritable défenseur qui, une fois dépopularisé, fut assommé d'un coup de chaise par l'aristocrate Scipion Nasica, dans la première insurrection morale¹.

J'étais tellement convaincu que ce n'est que de ce côté qu'on pourrait entamer les patriotes et la République, qu'un jour me trouvant au comité de défense générale, au milieu de tous les docteurs brissotins et girondins, au moment de la plus grande déflagration de leur colère contre Marat, et feignant de croire à leur amour pour la liberté : « Vous direz tout ce qu'il

1. Éternelle histoire à méditer. — Quant au texte, la phrase ci-dessus, conforme à l'édition de 1838, doit être, pensons-nous, modifiée de façon à ce qu'avant le verbe *se refroidirent* on lise soit *les prolétaires*, soit *les Romains*. (J. C.)

vous plaira, interrompis-je ; Marat, contre qui vous demandez un décret d'accusation, est peut-être le seul homme qui puisse sauver la République, d'un côté dont personne ne se doute, et qui est cependant la seule brèche praticable pour la contre-révolution. » A ce mot de brèche praticable pour la contre-révolution, vous eussiez vu Guadet, Brissot, Gensonné, qui d'ailleurs affectaient beaucoup de mépris pour mes opinions politiques, montrer, en croisant les bras tous à la fois, qu'ils renonçaient à la parole qu'auparavant ils s'étaient disputée, pour apprendre quel était ce côté faible de la place où Marat était notre seul retranchement, et me dire avec empressement de m'expliquer. Il était une heure ou deux. Le comité de défense générale était garni, en ce moment, d'un assez grand nombre de députés, et je ne doute pas qu'il ne se trouve de mes collègues qui se rappellent très-bien cette conversation.

« Il n'y a qu'à rire de vos efforts, leur dis-je, contre la Montagne, tant que vous nous attaquerez par le marais¹ et le côté droit. On ne peut nous prendre que par les hauteurs, et, en s'emparant du sommet comme d'une redoute, c'est-à-dire en captant les suffrages d'une multitude imprudente, inconstante, par des motions plus populaires encore que celles des vieux Cordeliers, en suscitant des patriotes plus chauds que nous, et de plus grands prophètes que Marat. Pitt commence à s'en douter, et je le soupçonne de nous avoir envoyé à la barre ces deux députations qui vinrent dernièrement avec des pétitions, telles que nous-mêmes, de la cime de la Montagne, paraissions tous

1. Le marais, les *crapauds du marais*, l'éternelle majorité coassante et intolérante. Combien de fois aura-t-elle compromis le salut de la patrie ?

des modérés, en comparaison. Ces pétitions, l'une, je crois, des boulangers, et l'autre de je ne me souviens pas quelle section, avaient d'abord été extrêmement applaudies des tribunes. Heureusement nous avons Marat qui, par sa vie souterraine et ses travaux infatigables, est regardé comme le maximum du patriotisme, et a cette possession d'état si bien établie, qu'il semblera toujours au peuple, qu'au delà de ce que propose Marat, il ne peut y avoir que délire et extravagances, et qu'au delà de ses motions il faut écrire comme les géographes de l'antiquité, à l'extrémité de leurs cartes : Là, il n'y a plus de cités, plus d'habitations ; il n'y a que des déserts et des sauvages, des glaces ou des volcans. Aussi, dans ces deux occasions, Marat, qui ne manque point de génie en politique, et qui a vu d'abord où tendaient ces pétitions, s'est-il empressé de les combattre ; et il n'a eu besoin que de quelques mots, et presque d'un signe de tête, pour faire retirer aux tribunes leurs applaudissements. Voilà, concluais-je, le service immense que lui seul, peut-être, est en mesure de rendre à la République. Il empêchera toujours que la contre-révolution ne se fasse en bonnets rouges, et c'est la seule manière possible de la faire. »

Aussi, depuis la mort de ce patriote éclairé et à grand caractère, que j'osais appeler, il y a trois ans, le *divin* Marat, c'est la seule marche que tiennent les ennemis de la République ; et j'en atteste soixante de mes collègues ! Combien de fois j'ai gémi, dans leur sein, des funestes succès de cette marche ! Combien de fois, depuis trois mois, je les ai entretenus, en particulier, de mes frayeurs qu'ils traitaient de ridicules, quoique depuis la Révolution sept à huit volumes déposent en ma faveur, que si je n'ai pas toujours bien

connu les personnes, j'ai toujours bien jugé les événements ! Enfin, Robespierre, dans un premier discours dont la Convention a décrété l'envoi à toute l'Europe, a soulevé le voile. Il convenait à son courage et à sa popularité d'y glisser adroitement, comme il a fait, le grand mot, le mot salutaire, que Pitt a changé de batteries ; qu'il a *entrepris de faire, par l'exagération, ce qu'il n'avait pu faire par le modérantisme, et qu'il y avait des hommes, patriotiquement contre-révolutionnaires*, qui travaillaient à former, comme Rôland, l'esprit public et à pousser l'opinion en sens contraire, mais à un autre extrême, également fatal à la liberté. Depuis, dans deux discours non moins éloquents, aux Jacobins, il s'est prononcé, avec plus de véhémence encore, contre les intrigants qui, par des louanges perfides et exclusives, se flattaient de le détacher de tous ses vieux compagnons d'armes, et du bataillon sacré des Cordeliers, avec lequel il avait tant de fois battu l'armée royale. A la honte des prêtres, il a défendu le Dieu qu'ils abandonnaient lâchement. En rendant justice à ceux qui, comme le curé Meslier¹, abjuraient leur métier par philosophie, il a mis à leur place ces hypocrites de religion qui, s'étant faits prêtres pour faire bonne chère, ne rougissaient pas de publier eux-mêmes leur ignominie, en s'accusant d'avoir été si longtemps de vils charlatans, et venaient nous dire à la barre :

Citoyens, j'ai menti soixante ans pour mon ventre.

Quand on a trompé si longtemps les hommes, on abjure. Fort bien, Mais on cache sa honte ; on ne vient

1. Voy. le *Testament de Jean Meslier*, curé d'Étrepigny et de But en Champagne, décédé en 1733 (avec préface de Rudolf Charles. 3 vol. in-8. Amsterdam, R. C. Meijer, 1864).

pas s'en parer, et on demande pardon à Dieu et à la Nation.

Il a mis à leur place ces hypocrites de patriotisme, qui, aristocrates dans l'Assemblée constituante, et évêques connus par leur fanatisme, tout à coup éclairés par la raison, montaient les premiers à l'assaut de l'église Saint-Roch, et par des farces indécentes et indignes de la majesté de la Convention, s'efforçaient de heurter tous les préjugés, et de nous présenter à l'Europe comme un peuple d'athées, qui, sans constitution comme sans principes, abandonnés à l'impulsion du patriote du jour et du jacobin à la mode, proscrivaient et persécutaient tous les cultes, dans le même temps qu'ils en juraient la liberté. A la tête de ces hommes, qui, plus patriotes que Robespierre, plus philosophes que Voltaire, se moquaient de cette maxime si vraie :

Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer,

on distinguait Anacharsis Cloots, l'orateur du genre humain¹. Cloots est Prussien; il est cousin germain de ce Proly, tant dénoncé. Il a travaillé à la *Gazette universelle* où il a fait la guerre aux patriotes, je crois, dans le temps du Champ de Mars. C'est Guadet et Vergniaud qui ont été ses parrains, et l'ont fait naturaliser citoyen français, par décret de l'Assemblée législative. Par reconnaissance, il a voté, dans les journaux, la régence au vertueux Roland. Après ce vote fameux, comment peut-il prendre tous les jours effrontément place à la cime de la Montagne? Le patriote Cloots, dans la grande question de la guerre, a offert douze mille francs à la barre, en don patrio-

1. C'est le nom que Cloutz se donnait à lui-même.

tique, pour les frais de l'ouverture de la campagne, afin de faire prévaloir l'opinion de Brissot qui, comme Cloots, voulait faire la guerre au genre humain, et le municipaliser. Quoiqu'il ait des entrailles de père pour tous les hommes, Cloots semble en avoir moins pour les nègres; car, dans le temps, il combattait pour Barnave contre Brissot dans l'affaire des colonies; ce qui montre une flexibilité de principes, et une prédilection pour les blancs, peu digne de l'ambassadeur du genre humain. En revanche, on ne peut donner trop d'éloges à son zèle infatigable à prêcher la République une et indivisible des quatre parties du monde, à sa ferveur de missionnaire jacobin, à vouloir guillotiner les tyrans de la Chine et du Monomotapa. Il n'a jamais manqué de dater ses lettres, depuis cinq ans, de Paris, chef-lieu du globe; et ce n'est pas sa faute, si les rois de Danemark, de Suède, gardent la neutralité, et ne s'indignent pas que Paris se dise orgueilleusement la métropole de Stockolm et de Copenhague. Eh bien! c'est ce bon montagnard qui, l'autre jour, après souper, dans un accès de dévotion à la raison, et de ce qu'il appelle son *zèle pour la maison du seigneur genre humain*, courut, à onze heures du soir, éveiller, dans son premier somme, l'évêque Gobel, pour lui offrir ce qu'il appelait une couronne civique, et l'engager à se déprêtriser solennellement le lendemain à la barre de la Convention. Ce qui fut fait, et voilà comme notre Prussien Cloots donnait à la France ce signal de subversion et l'exemple de courir sus à tous les sacristains.

Certes je ne suis pas un cagot, et le champion des prêtres. Tous ont gagné leurs grands revenus, en apportant aux hommes un mal qui comprend tous les autres, celui d'une servitude générale, en prêchant

cette maxime de saint Paul : *Obéissez aux tyrans* ; en répondant comme l'évêque O'Neal à Jacques I^{er}, qui lui demandait s'il pouvait puiser dans la bourse de ses sujets : « A Dieu ne plaise que vous ne le puissiez ; *vous êtes le souffle de nos narines* ; » ou comme Le Tellier à Louis XIV : *Vous êtes trop bon roi ; tous les biens de vos sujets sont les vôtres*¹. On a terminé le chapitre des prêtres et de tous les cultes qui se ressemblent, et sont tous également ridicules, quand on a dit que les Tartares mangent les excréments du grand Lama, comme des friandises sanctifiées. Il n'y a si vile tête d'oignon qui n'ait été révérée à l'égal de Jupiter. Dans le Mogol, il y a encore une vache qui reçoit plus de génuflexions que le bœuf Apis, qui a sa crèche garnie de diamants, et son étable voûtée des plus belles pierrieres de l'Orient, ce qui doit rendre Voltaire et Rousseau moins fiers de leurs honneurs du Panthéon ; et Mare Polo nous fait voir les habitants du pays de Cardandan adorant chacun le plus vieux de la famille, et se donnant, par ce moyen, la commodité d'avoir un dieu dans la maison et sous la main. Du moins ceux-ci ont nos principes d'égalité, et chacun est dieu à son tour.

Nous n'avons pas le droit de nous moquer de tous ces imbéciles, nous, Européens, qui avons cru si longtemps *que l'on gobait un Dieu, comme on avale une huître*, et notre religion avait ce mal par-dessus les autres, que l'esclavage et le papisme sont deux frères qui se tiennent par la main, qu'ils ne sont jamais entrés dans un pays l'un sans l'autre. Aussi tous les États libres, en tolérant tous les cultes, ont-ils proscrit le papisme seul avec raison, la liberté ne pouvant

1. Ce Le Tellier n'en a pas moins assuré, avec Louvois, la puissance de la France.

permettre une religion qui fait de la servitude un de ses dogmes. J'ai donc toujours pensé qu'il fallait retrancher au moins le clergé du corps politique, mais pour cela il suffisait d'abandonner le catholicisme à sa décrépitude, et le laisser finir de sa belle mort qui était prochaine. Il n'y avait qu'à laisser agir la raison et le ridicule sur l'entendement des peuples, et avec Montaigne, regarder *les églises comme des petites-maisons d'imbéciles qu'il fallait laisser subsister jusqu'à ce que la raison eût fait assez de progrès, de peur que ces fous ne devinssent des furieux.*

Aussi ce qui m'inquiète, c'est de ne pas m'apercevoir assez des progrès de la raison humaine parmi nous. Ce qui m'inquiète, c'est que nos médecins politiques eux-mêmes ne comptent pas assez sur la raison des Français, pour croire qu'elle puisse être dégagée de tout culte. Il faut à l'esprit humain malade, pour le berceer, le lit, plein de songes, de la superstition; et à voir les processions, les fêtes qu'on institue, les autels et les saints sépulcres qui se lèvent, il me semble qu'on ne fait que changer de lit le malade, seulement on lui retire l'oreiller de l'espérance d'une autre vie. Comment le savant Cloots a-t-il pu ignorer qu'il faut que la raison et la philosophie soient devenues plus communes encore, plus populaires qu'elles ne le sont dans les départements, pour que les malheureux, les vieillards, les femmes puissent renoncer à leurs vieux autels, et à l'espérance qui les y attache? Comment peut-il ignorer que la politique a besoin de ce ressort; que Trajan n'eut tant de peines de subjuguier les Daces, que parce que, disent les historiens, à l'intrépidité des barbares ils joignaient une persuasion plus intime de l'existence du palais d'Odin, où ils recevraient, à table, le prix de leur valeur. Comment

peut-il ignorer que la liberté elle-même ne saurait se passer de cette idée d'un Dieu rémunérateur, et qu'aux Thermopyles, le célèbre Léonidas exhortait ses trois cents Spartiates, en leur promettant le brouet noir, la salade et le fromage chez Pluton *apud inferos cœnaturi* ! Comment peut-il ignorer que la terreur de l'armée victorieuse de Gabinus ne fut pas assez forte pour contenir le peuple d'Alexandrie, qui faillit exterminer ses légions, à la vue d'un chat tué par un soldat romain ! Et dans le fameux soulèvement des paysans de Suède contre Gustave Ericson, toute leur pétition se réduisait à ce point : « Qu'on nous rende nos cloches. » Ces exemples prouvent avec quelle circonspection on doit toucher au culte. Pour moi, je l'ai dit, le jour même où je vis Gobel venir à la barre avec sa double croix, qu'on portait en triomphe devant le philosophe Anaxagoras¹, si ce n'était pas un crime de lèse-Montagne de soupçonner un président des Jacobins et un procureur de la Commune, tels que Cloots et Chaumette, je serais tenté de croire qu'à la nouvelle de Barrère du 21 septembre, « la Vendée n'existe plus, » le roi de Prusse s'est écrié douloureusement : « Tous nos efforts échoueront donc contre la République, puisque le noyau de la Vendée est détruit, » et que l'adroit Lucchesini, pour le consoler, lui aura dit : « Héros invincible, j'imagine une ressource ; laissez-moi faire. Je payerai quelques prêtres pour se dire charlatans ; j'enflammerai le patriotisme des autres, pour faire une pareille déclaration. Il y a, à Paris, deux fameux patriotes qui seront très-propres, par leurs talents, leur exagération, et leur système religieux bien connu, à nous seconder, et à recevoir nos

1. Chaumette, le procureur de la Commune.

impressions. Il n'est question que de faire agir nos amis, en France, auprès des deux grands philosophes, Anacharsis et Anaxagoras, de mettre en mouvement leur bile, et d'éblouir leur civisme par la riche conquête des sacristies. » J'espère que Chaumette ne se plaindra pas de ce numéro, et le marquis de Lucchesini ne peut parler de lui en termes plus honorables. « Anacharsis et Anaxagoras croiront pousser à la roue de la raison, tandis que ce sera à celle de la contre-révolution; et bientôt, au lieu de laisser mourir en France, de vieillesse et d'inanition, le papisme, prêt à rendre le dernier soupir sans procurer à nos ennemis aucun avantage, puisque le trésor des sacristies ne pouvait échapper à Cambon, par la persécution et l'intolérance contre ceux qui voudraient messer et être messés, je vous réponds de faire passer force recrues constitutionnelles à Lescure et à la Roche-Jacquelin. »

LE VIEUX CORDELIER

N° III¹

Quintidi frimaire, 3^e décade, l'an II de la République,
une et indivisible².

Une différence entre la monarchie et la république,

1. Un flot invincible montait, comme une puissante marée, une émotion générale de pitié et de clémence. Le 13 décembre, une foule de femmes vinrent pleurer à la barre de la Convention, prier pour leurs maris, leurs fils. Le 15, la grande voix du temps, le mobile artiste qui avait devancé, annoncé les grands mouvements de la République, Desmoulin lança le n° 3 du *Vieux Cordelier*. Simple traduction de Tacite, pour répondre aux détracteurs de la République, à ceux qui pourraient trouver 93 un peu dur; il leur conte la Terreur de Tibère et de Domitien; elle ressemble si fort à la nôtre, que cette apologie paraît ce qu'elle est, une satire.

(MICHELET, *Rév. fr.*, t. VII.)

Pour que le troisième numéro du *Vieux Cordelier* devint une arme empoisonnée aux mains des ennemis de la Révolution, il suffisait qu'on pût dire avec un certain degré de vraisemblance, que c'était bien son règne que Camille, s'abritant sous une grande ombre, avait entendu décrier. Et ce danger l'ignorait-il? Non, puisqu'il protestait d'avance contre les rapprochements que la malignité trouverait entre celui où il vivait et celui dont il avait emprunté le tableau à Tacite. Aussi qu'arriva-t-il? Que l'apparition de ce troisième numéro, le 25 frimaire, fut le signal d'un immense scandale. Tous les contre-révolutionnaires battirent des mains, tous affectèrent de répandre que Camille Desmoulin venait de tracer l'histoire de son époque; sans le vouloir, le généreux, mais téméraire écrivain avait, en rendant l'espoir à l'innocence, servi les calculs de la haine.

(L. BLANC, *Rév. fr.*, t. X.)

Nous donnons, d'après la petite édition de la *Bibliothèque nationale*, ces deux extraits d'historiens qui, à eux deux, résument bien sur Camille les opinions diverses qui font l'opinion générale. Nous sommes, nous, de l'avis de M. Michelet et de M. Marc Dufrasse.

2. 15 décembre 1793.

qui suffirait seule pour faire repousser avec horreur, par les gens de bien, le gouvernement monarchique, et lui faire préférer la république, quoi qu'il en coûte pour l'établir, c'est que si, dans la démocratie, le peuple peut être trompé, du moins c'est la vertu qu'il aime, c'est le mérite qu'il croit élever aux places, au lieu que les coquins sont l'essence de la monarchie. Les vices, les pirateries et les crimes qui sont la maladie des républiques, sont la santé des monarchies. Le cardinal de Richelieu l'avoue dans son testament politique, où il pose en principe que le roi doit éviter de se servir des gens de bien. Avant lui, Salluste avait dit : « Les rois ne sauraient se passer des fripons, et, au contraire, ils doivent avoir peur et se méfier de la probité. » Ce n'est donc que dans la démocratie que le bon citoyen peut raisonnablement espérer de voir cesser le triomphe de l'intrigue et du crime ; et pour cela le peuple n'a besoin que d'être éclairé : c'est pourquoi, afin que le règne d'Astrée revienne, je reprends la plume, et je veux aider le père Duchesne à éclairer mes concitoyens, et à répandre les semences du bonheur public.

Il y a encore cette différence entre la monarchie et la république, que les règnes des plus méchants empereurs, Tibère, Claude, Néron, Caligula, Domitien, eurent d'heureux commencements. Tous les règnes ont la *joyeuse entrée* ¹.

C'est par ces réflexions que le patriote répond d'abord au royaliste, riant sous cape de l'état présent de la France, comme si cet état violent et terrible devait durer : Je vous entends, messieurs les royalistes, narguer tout bas les fondateurs de la République, et

1. Excepté ceux qui commencent par *brumaire* et par *décembre*.

comparer le temps de la Bastille. Vous comptez sur la franchise de ma plume, et vous vous faites un plaisir malin de la suivre, esquissant fidèlement le tableau de ce dernier semestre. Mais je saurai tempérer votre joie, et animer les citoyens d'un nouveau courage. Avant de mener le lecteur aux Brotteaux, et sur la place de la Révolution, et de les lui montrer inondés du sang qui coula, pendant ces six mois, pour l'éternel affranchissement d'un peuple de vingt-cinq millions d'hommes, et non encore lavés par la liberté et le bonheur public, je vais commencer par reporter les yeux de mes concitoyens sur les règnes des Césars, et sur ce fleuve de sang, sur cet égout de corruption et d'immondices coulant perpétuellement sous la monarchie.

Muni de ce numéro préliminaire, le souscripteur, fût-il doué de la plus grande sensibilité, se soutiendra facilement, pendant la traversée qu'il entreprend avec moi de ce période de la révolution. Dans le combat à mort que se livrent, au milieu de nous, la république et la monarchie, et dans la nécessité que l'une ou l'autre remportât une victoire sanglante, qui pourra gémir du triomphe de la république, après avoir vu la description que l'histoire nous a laissée du triomphe de la monarchie; après avoir jeté un coup d'œil sur la copie ébauchée et grossière des tableaux de Tacite, que je vais présenter à l'honorable cercle de mes abonnés?

« Après le siège de Pérouse, disent les historiens, malgré la capitulation, la réponse d'Auguste fut : « Il vous faut tous périr. » Trois cents des principaux citoyens furent conduits à l'autel de Jules César, et là, égorgés le jour des ides de mars; après quoi le reste des habitants fut passé pêle-mêle au fil de l'épée, et

la ville, une des plus belles de l'Italie, réduite en cendres, et autant effacée qu'Herulanum de la surface de la terre. « Il y avait anciennement à Rome, dit Tacite, une loi qui spécifiait les crimes d'état et de lèse-majesté, et portait peine capitale. Ces crimes de lèse-majesté, sous la république, se réduisaient à quatre sortes : si une armée avait été abandonnée dans un pays ennemi ; si l'on avait excité des séditions ; si les membres des corps constitués avaient mal administré les affaires et les deniers publics ; si la majesté du peuple romain avait été avilie. Les empereurs n'eurent besoin que de quelques articles additionnels à cette loi pour envelopper et les citoyens et les cités entières dans la proscription. Auguste fut le premier extendeur de cette loi de lèse-majesté, dans laquelle il comprit les écrits qu'il appelait contre-révolutionnaires¹. » Sous ses successeurs, et bientôt, les extensions n'eurent plus de bornes dès que des propos furent devenus des crimes d'État ; de là il n'y eut qu'un pas pour changer en crimes les simples regards, la tristesse, la compassion, les soupirs, le silence même.

« Bientôt ce fut un crime de lèse-majesté ou de contre-révolution à la ville de Nursia, d'avoir élevé un monument à ses habitants, morts au siège de Modène, en combattant cependant sous Auguste lui-

1. Je prévient que ce numéro n'est, d'un bout à l'autre, qu'une traduction littérale des historiens. J'ai cru inutile de le surcharger des citations. Toutefois, au risque de passer pour pédant, je citerai, parfois, le texte, afin d'ôter tout prétexte à la malignité d'empoisonner mes phrases, et de prétendre ainsi que ma traduction d'un auteur mort il y a quinze cents ans est un crime de contre-révolution.
(Note de Desmoulins.)

Camille a l'air de reculer ici devant sa propre audace. Mais non, il souligne au contraire, il encadre même, sans le vouloir, le tableau qu'il va tracer.

même, mais parce qu'alors Auguste combattait avec Brutus, et Nursia eut le sort de Pérouse.

« Crime de contre-révolution à Libon Drusus d'avoir demandé aux diseurs de bonne aventure, s'il ne posséderait pas un jour de grandes richesses. Crime de contre-révolution au journaliste Cremutius Cordus, d'avoir appelé Brutus et Cassius les derniers des Romains. Crime de contre-révolution à un des descendants de Cassius, d'avoir chez lui un portrait de son bisaïeul. Crime de contre-révolution à Mamercus Seaurus, d'avoir fait une tragédie où il y avait tel vers à qui l'on pouvait donner deux sens. Crime de contre-révolution à Torquatus Silanus, de faire de la dépense. Crime de contre-révolution à Pétreïus, d'avoir eu un songe sur Claude. Crime de contre-révolution à Appius Silanus, de ce que la femme de Claude avait eu un songe sur lui. Crime de contre-révolution à Pomponius, parce qu'un ami de Séjan était venu chercher un asile dans une de ses maisons de campagne. Crime de contre-révolution d'être allé à la garde-robe sans avoir vidé ses poches, et en conservant dans son gilet un jeton à face royale, ce qui était un manque de respect à la figure sacrée des tyrans. Crime de contre-révolution, de se plaindre des malheurs du temps, car c'était faire le procès du gouvernement. Crime de contre-révolution de ne pas invoquer le génie divin de Caligula. Pour y avoir manqué, grand nombre de citoyens furent déchirés de coups, condamnés aux mines ou aux bêtes, quelques-uns même sciés par le milieu du corps. Crime de contre-révolution à la mère du consul Fusius Geminus, d'avoir pleuré la mort funeste de son fils.

« Il fallait montrer de la joie de la mort de son ami, de son parent, si l'on ne voulait s'exposer à périr soi-

même. Sous Néron, plusieurs dont il avait fait mourir les proches allaient en rendre grâce aux Dieux; ils illuminaient. Du moins il fallait avoir un air de contentement, un air ouvert et calme. On avait peur que la peur même ne rendît coupable.

« Tout donnait de l'ombrage au tyran. Un citoyen avait-il de la popularité; c'était un rival du prince, qui pouvait susciter une guerre civile. *Studia civium in se verteret et si multi idem audeant, bellum esse. Suspect.*

« Fuyait-on au contraire la popularité, et se tenait-on au coin de son feu; cette vie retirée vous avait fait remarquer, vous avait donné de la considération. *Quanto metu occultior, tantò famæ adeptus. Suspect.*

« Étiez-vous riche; il y avait un péril imminent que le peuple ne fût corrompu par vos largesses. *Aurim atque opes Plauti principi infensas. Suspect*¹.

« Étiez-vous pauvre; comment donc! invincible empereur, il faut surveiller de plus près cet homme. Il n'y a personne d'entreprenant comme celui qui n'a rien. *Syllam inopem, undè præcipuam audaciam. Suspect.*

« Étiez-vous d'un caractère sombre, mélancolique, ou mis en négligé; ce qui vous affligeait, c'est que les affaires publiques allaient bien. *Hominem bonis publicis mæstum. Suspect.*

« Si, au contraire, un citoyen se donnait du bon temps et des indigestions, il ne se divertissait que parce que l'empereur avait eu cette attaque de goutte qui heureusement ne serait rien; il fallait lui faire sentir que sa maladie était encore dans la vigueur de

1. Ce *suspect* qui retombe ici comme un glas ne rappelle-t-il point le fameux discours de Louvet : *Robespierre, je t'accuse!*

l'âge. *Reddendam pro intempestivâ licentiâ mœstam et funebrem noctem quâ sentiat vivere Vitellium et imperare.*

Suspect.

« Était-il vertueux et austère dans ses mœurs ; bon ! nouveau Brutus, qui prétendait par sa pâleur et sa perruque de Jacobin, faire la censure d'une cour aimable et bien frisée. *Gliscere œmulos Brutorum vultûs rigidi et tristis quo tibi lasciviam exprobrent.* Suspect.

« Était-ce un philosophe, un orateur ou un poète ; il lui convenait bien d'avoir plus de renommée que ceux qui gouvernaient ! Pouvait-on souffrir qu'on fit plus d'attention à l'auteur, aux quatrièmes, qu'à l'empereur dans sa loge grillée ? *Virginium et Rufum claritudo nominis.* Suspect.

« Enfin, s'était-on acquis de la réputation à la guerre ; on n'en était que plus dangereux par son talent. Il y a de la ressource avec un général inepte. S'il est traître, il ne peut pas si bien livrer une armée à l'ennemi, qu'il n'en revienne quelqu'un. Mais un officier du mérite de Corbulon ou d'Agricola, s'il trahissait, il ne s'en sauverait pas un seul. Le mieux était de s'en défaire : Au moins, Seigneur, ne pouvez-vous vous dispenser de l'éloigner promptement de l'armée. *Multa militari famâ metum fecerat.* Suspect.

« On peut croire que c'était bien pis, si on était petit-fils ou allié d'Auguste : on pouvait avoir un jour des prétentions au trône. *Nobilem et quod tunc spectaretur à Cæsarum posteris !* Suspect.

« Et tous ces suspects, sous les empereurs, n'en étaient pas quittes, comme chez nous, pour aller aux Madelonnettes, aux Irlandais, ou à Sainte-Pélagie. Le prince leur envoyait l'ordre de faire venir leur médecin ou leur apothicaire, et de choisir dans les vingt-quatre heures le genre de mort qui leur

plairait le plus. *Missus centurio qui maturaret eum.* »

C'est ainsi qu'il n'était pas possible d'avoir aucune qualité, à moins qu'on n'en eût fait un instrument de la tyrannie, sans éveiller la jalousie du despote, et sans s'exposer à une perte certaine. C'était un crime d'avoir une grande place ou d'en donner sa démission; mais le plus grand de tous les crimes était d'être incorruptible. Néron avait tellement détruit tout ce qu'il y avait de gens de bien, qu'après s'être défait de Thraseas et de Soranus il se vantait d'avoir aboli jusqu'au nom de la vertu sur la terre. Quand le sénat les avait condamnés, l'empereur lui écrivait une lettre de remerciement de ce qu'il avait fait périr *un ennemi de la République*; de même qu'on avait vu le tribun Clodius élever un *autel à la liberté* sur l'emplacement de la maison rasée de Cicéron, et le peuple crier : *Vive la liberté!*

L'un était frappé à cause de son nom ou de celui de ses ancêtres; un autre, à cause de sa belle maison d'Albe; Valerius Asiaticus, à cause que ses jardins avaient plu à l'impératrice; Statilius, à cause que son visage lui avait déplu; et une multitude, sans qu'on en pût deviner la cause. Toranius, le tuteur, le vieux ami d'Auguste, était proscrit par son pupille, sans qu'on sût pourquoi, sinon qu'il était homme de probité, et qu'il aimait sa patrie. Ni la préture, ni son innocence ne purent garantir Quintus Gellius des mains sanglantes de l'exécuteur; et cet Auguste, dont on a tant vanté la clémence, lui arrachait les yeux de ses propres mains. On était trahi et poignardé par ses esclaves, ses ennemis; et si on n'avait point d'ennemi, on trouvait pour assassin un hôte, un ami, un fils. En un mot, sous ces règnes, la mort naturelle d'un homme célèbre, ou seulement en place, était si rare, que cela

était mis dans les gazettes comme un événement, et transmis par l'historien à la mémoire des siècles. « Sous ce consulat, dit notre antaliste, il y eut un pontife, Pison, qui mourut dans son lit, ce qui parut tenir du prodige. »

La mort de tant de citoyens innocents et recommandables semblait une moindre calamité que l'insolence et la fortune scandaleuse de leurs meurtriers et de leurs dénonciateurs. Chaque jour, le délateur sacré et inviolable faisait son entrée triomphale dans le palais des morts, en recueillait quelque riche succession. Tous ces dénonciateurs se paraient des plus beaux noms, se faisaient appeler Cotta, Scipion, Régulus, Cassius, Severus. La délation était le seul moyen de parvenir, et Régulus fut fait trois fois consul pour ses dénonciations. Aussi tout le monde se jetait-il dans une carrière des dignités si large et si facile, et, pour se signaler par un début illustre et faire ses caravañes de délateur, le marquis Serenus intentait une accusation de contre-révolution contre son vieux père déjà exilé; après quoi, il se faisait appeler fièrement Brutus.

Tels accusateurs, tels juges. Les tribunaux, protecteurs de la vie et des propriétés, étaient devenus des boucheries où ce qui portait le nom de justice et de confiscation n'était que vol et assassinat.

S'il n'y avait pas moyen d'envoyer un homme au tribunal, on avait recours à l'assassinat et au poison. Celer, Oélius, la fameuse Locuste, le médecin Anicet, étaient des empoisonneurs de profession, patentés, voyageant à la suite de la cour, et une espèce de grands officiers de la couronne. Quand ces demi-mesures ne suffisaient pas, le tyran recourait à une proscription générale. C'est ainsi que Caracalla, après

avoir tué de ses mains son frère Géta, déclarait ennemis de la République tous ses amis et partisans, au nombre de vingt mille; et Tibère, ennemis de la République, tous les amis et partisans de Séjan, au nombre de trente mille. C'est ainsi que Sylla, dans un seul jour, avait interdit le feu et l'eau à soixantedix mille Romains. Si un lion empereur avait eu une cour et une garde prétorienne de tigres et de panthères, ils n'eussent pas mis plus de personnes en pièces que les délateurs, les affranchis, les empoisonneurs et les coupe-jarrets des Césars; car la cruauté causée par la faim cesse avec la faim, au lieu que celle causée par la crainte, la cupidité et les soupçons des tyrans, n'a point de bornes. Jusqu'à quel degré d'avi-lissement et de bassesse l'espèce humaine ne peut-elle donc pas descendre, quand on pense que Rome a souffert le gouvernement d'un monstre qui se plaignait que son règne ne fût point signalé par quelque calamité, peste, famine, tremblement de terre; qui enviait à Auguste le bonheur d'avoir eu, sous son empire, une armée taillée en pièces; et au règne de Tibère, les désastres de l'amphithéâtre de Fidènes, où il avait péri cinquante mille personnes; et, pour tout dire en un mot, qui souhaitait que le peuple romain n'eût qu'une seule tête, pour le mettre en masse à la fenêtre?

Que les royalistes ne viennent pas me dire que cette description ne conclut rien, que le règne de Louis XVI ne ressemblait point à celui des Césars. S'il n'y ressemblait point, c'est que chez nous la tyrannie, endormie depuis longtemps au sein des plaisirs, et se reposant sur la solidité des chaînes que nos pères portaient depuis quinze cents ans, croyait n'avoir plus besoin de la terreur, seul instrument des des-

potes, dit Machiavel, et instrument tout-puissant sur des âmes basses, timides, et faites pour l'esclavage. Mais aujourd'hui que le peuple s'est réveillé, et que l'épée de la République a été tirée contre les monarchies, laissez la royauté remettre le pied en France; c'est alors que ces médailles de la tyrannie, si bien frappées par Tacite, et que je viens de mettre sous les yeux de mes concitoyens, seront la vivante image de ce qu'ils auront à souffrir de maux pendant cinquante ans. Et faut-il chercher des exemples si loin? Les massacres du Champ de Mars et de Nancy; ce que Robespierre racontait l'autre jour aux Jacobins, des horreurs que les Autrichiens ont commises aux frontières, les Anglais à Gènes, et les royalistes à Fougères et dans la Vendée, et la violence seule des partis, montrent assez que le despotisme, rentré furieux dans ses possessions détruites, ne pourrait s'y affermir qu'en régnant comme les Octave et les Néron. Dans ce duel entre la liberté et la servitude, et dans la cruelle alternative d'une défaite mille fois plus sanglante que notre victoire, outrer la Révolution avait donc moins de péril, et valait encore mieux que de rester en deçà, comme l'a dit Danton, et il a fallu, avant tout, que la République s'assurât du champ de bataille.

D'ailleurs tout le monde conviendra d'une vérité. Quoique Pitt sentant cette nécessité où nous étions réduits, de ne pouvoir vaincre sans une grande effusion de sang, ait changé tout à coup de batteries, et, profitant habilement de notre situation, ait fait tous ses efforts pour donner à notre liberté l'attitude de la tyrannie, et tourner ainsi contre nous la raison et l'humanité du dix-huitième siècle, c'est-à-dire les armes mêmes avec lesquelles nous avons vaincu le despotisme; quoique Pitt, depuis la grande victoire de

la Montagne, le 20 janvier, se sentant trop faible pour empêcher la liberté de s'établir en France, en la combattant de front, ait compris que le seul moyen de la diffamer et de la détruire était d'en prendre lui-même le costume et le langage; quoique en conséquence de ce plan il ait donné à tous ses agents, à tous les aristocrates, l'instruction secrète de s'affubler d'un bonnet rouge, de changer la culotte étroite contre le pantalon, et de se faire des patriotes énergumènes; quoique le patriote Pitt, devenu jacobin, dans son ordre à l'armée invisible qu'il solde parmi nous, l'ait conjurée de demander, comme le marquis de Montaut, cinq cents têtes dans la Convention, et que l'armée du Rhin fusillât la garnison de Mayence; de demander, comme une certaine pétition, qu'on fit tomber neuf cent mille têtes; comme un certain réquisitoire, qu'on embastillât la moitié du peuple français comme suspect; et, comme une certaine motion, qu'on mît des barils de poudre sous ces prisons innombrables, et à côté une mèche permanente; quoique le sans-culotte Pitt ait demandé qu'au moins, par amendement, on traitât tous ces prisonniers avec la dernière rigueur; qu'on leur refusât toutes les commodités de la vie, et jusqu'à la vue de leurs pères, de leurs femmes et de leurs enfants, pour les livrer eux et leur famille à la terreur et au désespoir; quoique cet habile ennemi ait suscité partout une nuée de rivaux à la Convention, et qu'il n'y ait aujourd'hui, en France, que les douze cent mille soldats de nos armées qui, fort heureusement, ne fassent pas de lois; car les commissaires de la Convention font des lois; les départements, les districts, les municipalités, les sections, les comités révolutionnaires font des lois; et, Dieu me pardonne, je crois que les sociétés fraternelles en font aussi : malgré,

dis-je, tous les efforts que Pitt a faits pour rendre notre République odieuse à l'Europe; pour donner des armes au parti ministériel contre le parti de l'opposition, à la rentrée du Parlement; en un mot, pour réfuter le manifeste sublime de Robespierre¹. Malgré tant de guinées, qu'on me cite, disait Danton, un seul homme, fortement prononcé dans la Révolution, et en faveur de la République, qui ait été condamné à mort par le tribunal révolutionnaire? Le tribunal révolutionnaire, de Paris du moins, quand il a vu des faux témoins se glisser dans son sein, et mettre l'innocent en péril, s'est empressé de leur faire subir la peine du talion. A la vérité, il a condamné pour des paroles et des écrits. Mais, d'abord, peut-on regarder comme de simples paroles le cri de *vive le Roi*, ce cri provocateur de sédition, et qui, par conséquent, même dans l'ancienne loi de la république romaine, que j'ai citée, eût été puni de mort? Ensuite, c'est dans la mêlée d'une révolution que ce tribunal a à juger des crimes politiques; et ceux mêmes qui croient qu'il n'est pas exempt d'erreurs lui doivent cette justice, qu'en matière d'écrits il est plus attaché à l'intention qu'au corps du délit; et lorsqu'il n'a pas été convaincu que l'intention était contre-révolutionnaire, il n'a jamais manqué de mettre en liberté, non-seulement celui qui avait tenu les propos ou publié les écrits, mais même celui qui avait émigré.

Ceux qui jugent si sévèrement les fondateurs de la

1. C'est avec de tels écrits qu'on vengerait l'honneur de la République, et qu'on débaucherait leurs peuples et leurs armées, aux despotes, bientôt réduits à la garde des nobles et des prêtres, leurs satellites naturels, si les *ultra-révolutionnaires* et les bonnets rouges de Brissot et de Dumouriez ne gâtaient une si belle cause et ne fournissaient malheureusement à Pitt des faits pour répondre à ces belles paroles de Robespierre.

(Note de Desmoulin.)

République ne se mettent pas à leur place. Voyez entre quels précipices nous marchons. D'un côté est l'exagération en moustaches, à qui il ne tient pas que, par ses mesures ultra-révolutionnaires, nous ne devenions l'horreur et la risée de l'Europe; d'un autre côté est le modérantisme en deuil qui, voyant les vieux Cordeliers ramer vers le bon sens, et tâcher d'éviter le courant de l'exagération, faisait hier, avec une armée de femmes, le siège du comité de sûreté générale, et, me prenant au collet, comme j'y entraï par hasard, prétendait que, dans le jour, la Convention ouvrit toutes les prisons, pour nous lâcher aux jambes, avec un certain nombre, il est vrai, de bons citoyens, une multitude de contre-révolutionnaires, enragés de leur détention. Enfin, il y a une troisième conspiration, qui n'est pas la moins dangereuse; c'est celle que Marat aurait appelée la conspiration des dindons : je veux parler de ces hommes qui, avec les intentions du monde les meilleures, étrangers à toutes les idées politiques, et, si je puis m'exprimer ainsi, scélérats de bêtise et d'orgueil, parce qu'ils sont de tel comité, ou qu'ils occupent telle place éminente, souffrent à peine qu'on leur parle; montagnards d'*industrie*, comme les appelle si bien d'Églantine, tout au moins montagnards de recrues, de la troisième ou quatrième réquisition, et dont la morgue ose traiter de mauvais citoyens des vétérans blanchis dans les armées de la République, s'ils ne fléchissent pas le genou devant leur opinion, et dont l'ignorance patriote nous fait encore plus de mal que l'habileté contre-révolutionnaire des Lafayette et des Dumouriez. Voilà les trois écueils dont les Jacobins éclairés voient que leur route est semée sans interruption : mais ceux qui ont posé la première pierre de la République doivent être déterminés à élever jus-

qu'au faite ce nouveau Capitole, ou à s'ensevelir sous ses fondements.

Pour moi, j'ai repris tout mon courage; et tant que j'aurai vécu, je n'aurai pas laissé déshonorer mon écritoire véridique et républicain. Après ce numéro 3 du *Vieux Cordelier*, que Pitt vienne dire maintenant que je n'ai pas la liberté d'exprimer mon opinion autant que le *Morning Chronicle* ! qu'il vienne dire que la liberté de la presse n'existe plus en France, même pour les députés à la Convention, après la lettre pleine d'affreuses vérités que vient de publier le courageux Philippeaux, quoiqu'on puisse lui reprocher d'y avoir trop méconnu les grands services du comité de salut public. Depuis que j'ai lu cet écrit véritablement sauveur, je dis à tous les patriotes que je rencontre : Avez-vous lu Philippeaux ? Et je le dis avec autant d'enthousiasme que La Fontaine demandait : Avez-vous lu Baruch ?

Oui, j'espère que la liberté de la presse va renaître tout entière. On a étrangement trompé les meilleurs esprits de la Convention sur les prétendus dangers de cette liberté. On veut que la terreur soit à l'ordre du jour, c'est-à-dire la terreur des mauvais citoyens : qu'on y mette donc la liberté de la presse ; car elle est la terreur des fripons et des contre-révolutionnaires.

Loustalot¹, qu'on a trop oublié, et à qui il n'a manqué, pour partager les honneurs divins de Marat, que d'être assassiné deux ans plus tard, ne cessait de répéter cette maxime d'un écrivain anglais : « Si la liberté de la presse existait dans un pays où le despotisme le plus absolu réunit dans une seule main tous les pouvoirs,

1. Élysée Loustalot. *Voy.* l'Étude spéciale et très-remarquable de Marcellin Pellet.

elle suffirait seule pour faire le contre-poids. » L'expérience de notre Révolution a démontré la vérité de cette maxime. Quoique la constitution de 89 eût environné le tyran de tous les moyens de corruption; quoique la majorité des deux premières assemblées nationales, corrompue par ses vingt-cinq millions et par les suppléments de liste civile, conspirât avec Louis XVI, et avec tous les cabinets de l'Europe, pour étouffer notre liberté naissante, il a suffi d'une poignée d'écrivains courageux pour mettre en fuite des milliers de plumes vénales, déjouer tous les complots, et amener la journée du 10 août et la République, presque sans effusion de sang, en comparaison de ce qu'il en a coulé depuis. Tant que la liberté indéfinie de la presse a existé, il nous a été facile de tout prévoir, de tout prévenir. La liberté, la vérité, le bon sens, ont battu l'esclavage, la sottise et le mensonge, partout où ils les ont rencontrés. Mais est venu le vertueux *Roland*, qui, en faisant de la poste des filets de Saint-Cloud que le ministre seul avait le droit de lever, et ne laissant passer que les écrits brissotins, a attenté le premier à la circulation des lumières, et a amoncelé sur le Midi ces ténèbres et ces nuages d'où il est sorti tant de tempêtes. On interceptait les écrits de Robespierre, de Billaud-Varennes, etc., etc. Grâce à la guerre qu'on fit déclarer, soi-disant pour achever la Révolution, il nous en coûte déjà le sang d'un million d'hommes, selon le compte du *Père Duchesne*, dans un de ses derniers numéros, tandis que je mourrai avec cette opinion, que, pour rendre la France républicaine, heureuse et florissante, il eût suffi d'un peu d'encre et d'une seule guillotine.

On ne répondra jamais à mes raisonnements en faveur de la liberté de la presse; et qu'on ne dise pas,

par exemple, que dans ce numéro 3, et dans ma traduction de Tacite, la malignité trouvera des rapprochements entre ces temps déplorables et le nôtre. Je le sais bien, et c'est pour faire cesser ces rapprochements, c'est pour que la liberté ne ressemble point au despotisme, que je me suis armé de ma plume. Mais, pour empêcher que les royalistes ne tirent de là un argument contre la République, ne suffit-il pas de représenter, comme j'ai fait tout à l'heure, notre situation et l'alternative cruelle où se sont trouvés réduits les amis de la liberté, dans le combat à mort entre la république et la monarchie?

Sans doute, la maxime des républiques est qu'il vaut mieux ne pas punir plusieurs coupables que de frapper un seul innocent. Mais n'est-il pas vrai que, dans un temps de révolution, cette maxime pleine de raison et d'humanité sert à encourager les traîtres à la patrie, parce que la clarté des preuves qu'exige la loi favorable à l'innocence fait que le coupable rusé se dérobe au supplice? Tel est l'encouragement qu'un peuple libre donne contre lui-même. C'est une maladie des républiques, qui vient, comme on voit, de la bonté du tempérament. La maxime au contraire du despotisme est « qu'il vaut mieux que plusieurs innocents périssent que si un seul coupable échappait. » C'est cette maxime, dit *Gordon sur Tacite*, qui fait la force et la sûreté des rois. Le comité de salut public l'a bien senti; et il a cru que, pour établir la République, il avait besoin un moment de la jurisprudence des despotes. Il a pensé, avec Machiavel, que dans les cas de conscience politique, le plus grand bien effaçait le mal plus petit. Il a donc voilé pendant quelque temps la statue de la liberté. Mais confondra-t-on ce voile de gaze, et transparent, avec la doublure des Cloots,

des Coupé, des Montaut, et ce drap mortuaire sous lequel on ne pouvait reconnaître les principes au cercueil? Confondra-t-on la Constitution, fille de la Montagne, avec les superfétations de Pitt; les erreurs du patriotisme avec les crimes du parti de l'étranger; le réquisitoire du procureur de la Commune sur les certificats de civisme, sur la fermeture des églises, et sa définition des gens suspects, avec les décrets tutélaires de la Convention, qui ont maintenu la liberté du culte et les principes?

Je n'ai point prétendu faire d'application à personne, dans ce numéro. Ce ne serait pas ma faute, si M. Vincent, le Pitt de Georges Bouchotte¹, jugeait à propos de s'y reconnaître à certains traits. Mon cher et brave collègue Philippeaux n'a pas pris tant de détours pour lui adresser des vérités bien plus

1. Bouchotte, alors ministre de la guerre et d'une activité étonnante. Nous retrouvons dans les notes *ministérielles* du cabinet de Bouchotte, notes qu'on devait brûler, ces indications relatives à Hébert et au *Père Duchesne* :

« 24 mai. matin (93). S'abonner pour 2,000 exemplaires au *Journal des Hommes libres*, 2 exemplaires à la feuille de la *Société des Jacobins*. — S'abonner pour 3 mille exemplaires du *Père Duchesne*, rédigé par le citoyen Hébert. Ces feuilles seront réparties proportionnellement entre les armées et adressées au commissaire du pouvoir exécutif pour la guerre.

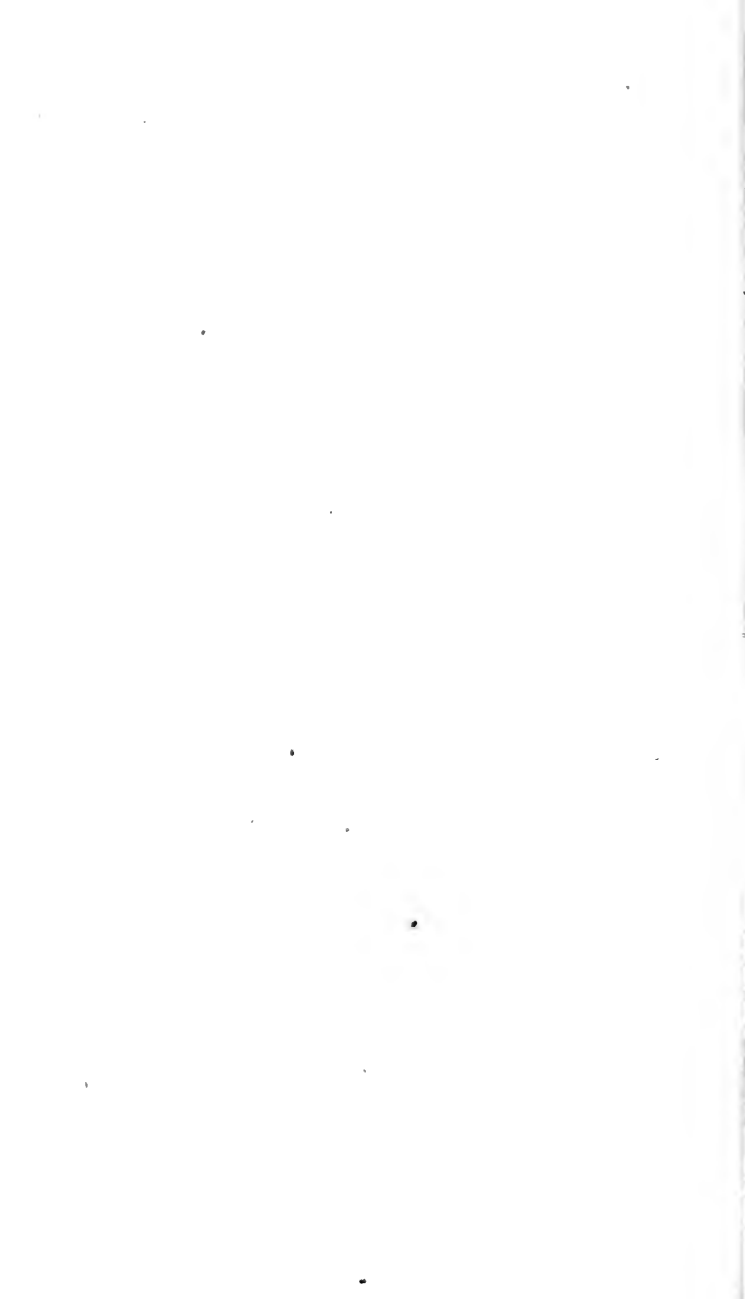
« 17 septembre, an II de la République une et indivisible. Porter le journal du *Père Duchesne* à 12,000 feuilles à compter de demain. Faites-moi connaître à quelle époque l'abonnement des autres feuilles doit cesser.

« Pour ampliation, par ordre du ministre, le secrétaire général de la guerre. *Signé* : Vincent »

Le ministre voulait qu'il fût distribué aux armées 1 journal par 100 hommes. Ces journaux furent arrêtés à la poste. On le voit par le compte rendu de la séance des Jacobins.

Bouchotte a laissé à Metz un petit-fils, riche minotier, qui fut décoré par Bazaine à la fin du siège de Metz (1870), et refusa la croix en disant qu'il ne la voulait point tenir de la main qui vendait sa ville natale.

dures. C'est à ceux qui, en lisant ces vives peintures de la tyrannie, y trouveraient quelque malheureuse ressemblance avec leur conduite, à s'empressez de la corriger; car on ne se persuadera jamais que le portrait d'un tyran, tracé de la main du plus grand peintre de l'antiquité, et par l'historien des philosophes, puisse être devenu le portrait, d'après nature, de Caton et de Brutus, et que ce que Tacite appelait le despotisme et le pire des gouvernements, il y a douze siècles, puisse s'appeler aujourd'hui la liberté, et le meilleur des mondes possibles.



LE VIEUX CORDELIER

N° IV ¹

Décadi 30 frimaire², l'an II de la République
une et indivisible

Le plus fort n'est jamais assez fort pour être
toujours le maître, s'il ne transforme sa
force en droit.

(J.-J. ROUSSEAU, *Contrat Social.*)

Quelques personnes ont improuvé mon numéro 3, où je me suis plu, disent-elles, à faire des rapprochements qui tendent à jeter de la défaveur sur la révolution et les patriotes : elle devraient dire sur les excès de la révolution et les patriotes d'industrie. Elles croient le numéro réfuté, et tout le monde justifié par ce seul mot : On sait bien que l'état présent n'est pas celui de la liberté ; mais patience, vous serez libres un jour.

1. Le 21 décembre, au matin, le libraire Desenne avait à sa porte la longue queue de acheteurs qui s'arrachaient le quatrième numéro. On le payait de la seconde main, de la troisième main ; le prix augmentait toujours, jusqu'à un louis. On le lisait dans la rue, on en suffoquait de pleurs. Le cœur de la France s'était échappé, la voix de l'humanité, l'aveugle, l'impatient, la toute-puissante pitié, la voix des entrailles de l'homme, qui perce les murs, renverse les tours,.... le cri divin qui remuera les âmes éternellement : « Le Comité de clémence. »

(MICHELET, *Rév. fr.*, t. VII.)

2. 20 décembre 1793.

Ceux-là pensent apparemment que la liberté, comme l'enfance, a besoin de passer par les cris et les pleurs, pour arriver à l'âge mûr. Il est au contraire de la nature de la liberté que, pour en jouir, il suffit de la désirer. Un peuple est libre du moment qu'il veut l'être (on se rappelle que c'est un mot de Lafayette); il rentre dans la plénitude de tous ses droits, dès le 14 juillet. La liberté n'a ni vieillesse, ni enfance. Elle n'a qu'un âge, celui de la force et de la vigueur. Autrement ceux qui se font tuer pour la République seraient donc aussi stupides que ces fanatiques de la Vendée, qui se font tuer pour des délices de paradis dont ils ne jouiront point. Quand nous aurons péri dans le combat, ressusciterons-nous dans trois jours, comme le croient ces paysans stupides? Nous combattons pour défendre des biens dont elle met sur-le-champ en possession ceux qui l'invoquent. Ces biens sont la déclaration des droits, la douceur des maximes républicaines, la fraternité, la sainte égalité, l'inviolabilité des principes. Voilà les traces des pas de la déesse; voilà à quels traits je distingue les peuples au milieu de qui elle habite.

Et à quel autre signe veut-on que je reconnaisse cette liberté divine? Cette liberté, ne serait-ce qu'un vain nom? n'est-ce qu'une actrice de l'Opéra, la Candelle ou la Maillard, promenées avec un bonnet rouge, ou bien cette statue de 46 pieds de haut que propose David? Si par la liberté vous n'entendez pas, comme moi, les principes, mais seulement un morceau de pierre, il n'y eut jamais d'idolâtrie plus stupide et si coûteuse que la nôtre.

O mes chers concitoyens! serions-nous donc avilis à ce point, que de nous prosterner devant de telles divinités? Non, la liberté, descendue du ciel, ce n'est

point une nymphe de l'Opéra, ce n'est point un bonnet rouge, une chemise sale ou des haillons. La liberté, c'est le bonheur, c'est la raison, c'est l'égalité, c'est la justice, c'est la déclaration des droits, c'est votre sublime Constitution¹! Voulez-vous que je la reconnaisse, que je tombe à ses pieds, que je verse tout mon sang pour elle? ouvrez les prisons à ces deux cent mille citoyens que vous appelez suspects², car, dans la déclaration des droits, il n'y a point de maison de suspicion; il n'y a que des maisons d'arrêt. Le soupçon n'a point de prisons, mais l'accusateur public; il n'y a point de gens suspects, il n'y a que des prévenus de délits fixés par la loi. Et ne croyez pas que cette mesure serait funeste à la République. Ce serait la mesure la plus révolutionnaire que vous eussiez jamais prise. Vous voulez exterminer tous vos ennemis par la guillotine! Mais y eut-il jamais plus grande folie? Pouvez-vous en faire périr un seul à

1. A la lecture de ces lignes si éloquentes, si saintement passionnées, si dignes de la déesse qu'elles invoquent et qui les inspira, quel cœur pourrait rester sans battement? Mais Camille Desmoulins ne prenait-il pas le jour du combat pour le lendemain de la victoire, lorsqu'il niait que la liberté, comme l'enfance, eût besoin de passer par les cris et les pleurs pour arriver à l'âge mûr? Il n'y a pas à en douter: ce que le quatrième numéro demande à chaque page, presque à chaque ligne, c'est que la Révolution, en tant que Révolution, abdique, *et sur-le-champ*.

(L. BLANC, *Rév. fr.*, t. X.)

2. Que Messieurs les modérés ne se fassent pas une autorité de ce passage; qu'ils n'isolent pas cette ligne du reste du numéro quatre; car c'est de l'ensemble que se compose mon opinion. Je ne veux point, *pygmée*, avoir une querelle avec le *géant*, et je déclare que mon sentiment n'est pas qu'on ouvre les deux battants des maisons de suspicion, mais seulement un guichet, et que les quatre ou six examinateurs secrets, décrets par la Convention, décadi 30 frimaire, interrogent les suspects un à un, et leur rendent la liberté, si leur élargissement ne met point la République en péril.

(*Note de Desmoulins.*)

l'échafaud, sans vous faire dix ennemis de sa famille ou de ses amis? Croyez-vous que ce soient ces femmes, ces vieillards, ces cacochymes, ces égoïstes, ces traînants de la Révolution, que vous enfermez, qui sont dangereux? De vos ennemis, il n'est resté parmi vous que les lâches et les malades. Les braves et les forts ont émigré. Ils ont péri à Lyon ou dans la Vendée; tout le reste ne mérite pas votre colère. Cette multitude de feuillants, de rentiers, de boutiquiers que vous incarcez dans le duel entre la monarchie et la république, n'a ressemblé qu'à ce peuple de Rome, dont Tacite peint ainsi l'indifférence, dans le combat entre Vitellius et Vespasien.

« Tant que dura l'action, les Romains s'assemblaient, comme des spectateurs curieux, autour des combattants; et, comme à un spectacle, ils favorisaient tantôt ceux-ci et tantôt ceux-là par des battements de mains et des acclamations, se déclarant toujours pour les vainqueurs, et lorsqu'un des deux partis venait à lâcher pied, voulant qu'on tirât des maisons et qu'on livrât à l'ennemi ceux qui s'y sauvaient. D'un côté, l'on voyait des morts et des blessés; de l'autre, des comédies et des restaurateurs remplis de monde. » N'est-ce pas l'image de nos modérés, de nos chapelains, de nos signataires de la fameuse pétition des huit mille et des vingt mille, et de cette multitude immobile entre les jacobins et Coblantz, selon le succès, criant : Vive Lafayette et son cheval blanc! ou portant en triomphe le buste de Marat, et le nichant dévotement à la place de Notre-Dame du coin, et entre les deux chandelles¹? On voit que les

1. On devait plus tard jeter ces bustes à l'égout de la Halle. Le corps de Marat, quoi qu'on dise, n'y fut point jeté.

bourgeois de Paris, l'an II de la République, ne ressemblent pas mal encore à ceux de Rome du temps de Vitellius, comme ceux de Rome ressemblaient à ceux d'Athènes, du temps de Platon, dont ce philosophe disait, dans sa République imaginaire, qu'il n'avait rien prescrit pour eux, cette classe étant faite pour suivre aveuglément l'impulsion du gouvernement et des plus forts. On se battait au Carrousel et au Champ de Mars, et le Palais-Royal étalait ses bergères et son Arcadie¹. A côté du tranchant de la guillotine sous lequel tombaient les têtes couronnées, et sur la même place, et dans le même temps, on guillotinaut aussi Polichinelle qui partageait l'attention. Ce n'était pas l'amour de la République qui attirait tous les jours tant de monde sur la place de la Révolution, mais la curiosité, et la pièce nouvelle qui ne pouvait avoir qu'une seule représentation. Je suis sûr que la plupart des habitués de ce spectacle se moquaient, au fond de l'âme, des abonnés de l'opéra et de la tragédie, qu'ils ne voyaient qu'un poignard de carton, et des comédiens qui faisaient le mort. Telle était, dit Tacite, l'insensibilité de la ville de Rome, sa sécurité dénaturée et son indifférence parfaite pour tous les partis. Mais Vespasien, vainqueur, ne fit point embastiller toute cette multitude.

De même, croyez-moi, dignes représentants, aujourd'hui que la Convention vient de rejeter sur les intrigants, les patriotes *tarés* et les ultra-révolutionnaires en moustaches et en bonnet rouge, l'immense poids de terreur qui pesait sur elle; aujourd'hui

1. N'a-t'on pas vu, le dimanche qui suivit l'entrée des troupes dans Paris (mai 1871), les boulevards pleins de monde, de promeneurs, de marchands de coco, tandis qu'on se battait encore du côté de Belleville et du Père-Lachaise?

qu'elle a repris, sur son piédestal, l'attitude qui lui convenait dans la religion du peuple, et que le Comité de salut public veut un gouvernement provisoire, respecté et assez fort pour contenir également les modérés et les exagérés, laissons aussi végéter au coin de leur feu, au moins ces paisibles casaniers qui n'étaient pas républicains sous Louis XV et même sous Louis XVI et les états-généraux, mais qui, dès le 14 juillet, et au premier coup de fusil, ont jeté leurs armes et l'écusson des lis, et ont demandé en grâce à la nation de leur laisser faire leurs quatre repas par jour. Laissez-les comme Vespasien, suivre aujourd'hui le char triomphateur, en s'égosillant à crier : Vive la République!

Que de bénédictions s'élèveraient alors de toutes parts! Je pense bien différemment de ceux qui vous disent qu'il faut laisser la terreur à l'ordre du jour. Je suis certain, au contraire, que la liberté serait consolidée, et l'Europe vaincue, si vous aviez un COMITÉ DE CLÉMENCE. C'est ce comité qui finirait la Révolution; car la clémence est aussi une mesure révolutionnaire, et la plus efficace de toutes, quand elle est distribuée avec sagesse. Que les imbéciles et les fripons m'appellent modéré, s'ils le veulent. Je ne rougis point de n'être pas plus enragé que M. Brutus; or, voici ce que Brutus écrivait : « Vous feriez mieux, mon cher Cicéron, de mettre de la vigueur à couper court aux « guerres civiles, qu'à exercer de la colère, et pour- « suivre vos ressentiments contre des vaincus. » On sait que Thrasybule, après s'être emparé d'Athènes, à la tête des bannis, et avoir condamné à mort ceux des trente tyrans qui n'avaient point péri les armes à la main, usa d'une indulgence extrême à l'égard du reste des citoyens, et même fit proclamer une amnistie

générale. Dira-t-on que Thrasybule et Brutus étaient des feuillants, des brissotins ? je consens à passer pour modéré, comme ces grands hommes. La politique leur avait appris la maxime que Machiavel a professée depuis, que, *lorsque tant de monde a trempé dans une conjuration, on l'étouffe plus sûrement, en feignant de l'ignorer, qu'en cherchant tous les complices.* C'est cette politique, autant que sa bonté, son humanité qui inspira à Antonin ces belles paroles aux magistrats qui le pressaient de poursuivre et de punir tous les citoyens qui avaient eu part à la conjuration d'Attilius : « Je ne suis pas bien aise qu'on voie qu'il y a tant de personnes qui ne m'aiment pas. »

Je ne puis m'empêcher de transcrire ici le passage que *l'antifédéraliste* a cité de Montesquieu, et qui est si bien à l'ordre du jour. On verra que le génie de César ne travaillait pas mieux que la sottise de nos ultra-révolutionnaires à faire détester la république, et à frayer le chemin à la monarchie.

« Tous les gens qui avaient eu des projets ambitieux avaient conspiré à mettre le désordre dans la république. Pompée, Crassus et César y réussirent à merveille ; et comme *les bons législateurs* cherchent à rendre leurs concitoyens meilleurs, ceux-ci cherchaient à les rendre pires. Ces premiers hommes de la république cherchaient à dégoûter le peuple de son pouvoir, et à devenir nécessaires en rendant extrêmes les inconvénients du gouvernement républicain. Mais lorsque Auguste fut devenu le maître, il travailla à rétablir l'ordre pour faire sentir le bonheur du gouvernement d'un seul. »

C'est alors qu'Octave sut rejeter habilement sur Antoine et Lépide l'odieux des proscriptions passées ; et comme sa clémence présente appartenait à lui seul, ce

fut cette clémence, dont il avait appris l'artifice de Jules César, qui opéra la révolution, et décida, bien plus que Pharsale et Actium, de l'asservissement de l'univers pour dix-huit siècles. On était las de voir couler le sang dans le Forum et autour de la tribune aux harangues, depuis les Gracques.

Tant d'exemples prouvent ce que je disais tout à l'heure, que la clémence, distribuée avec sagesse, est la mesure la plus révolutionnaire, la plus efficace, au lieu que la terreur n'est que le *Mentor d'un jour*, comme l'appelle si bien Cicéron : *Timor non diuturnus magister officii*. Ceux qui ont lu l'histoire savent que c'est la terreur seule du tribunal de *Jeffreys* et de l'armée révolutionnaire que le major Kirch traînait à sa suite, qui amena la révolution de 1689. Jacques II appelait en riant la *campagne de Jeffreys* cette sanglante tournée de son tribunal ambulante¹. Il ne prévoyait pas que son détronement terminerait la fin de cette campagne. Si on consulte la liste des morts, on verra que ce chancelier d'Angleterre, qui a laissé un nom si abominable, était un petit compagnon en comparaison du *général ministre* Rousin, qu'on peut appeler, d'après son affiche, l'*Alexandre des bourreaux*.

Citoyens collègues, il semble qu'un montagnard n'aurait point à rougir de proposer les mêmes moyens de salut public que Brutus et Thrasybule, surtout si on considère qu'Athènes se préserva de la guerre civile pour avoir suivi le conseil de Thrasybule, et que Rome perdit sa liberté pour avoir rejeté celui de Brutus. Cependant je me garde bien de vous présenter une semblable mesure. Arrière la motion d'une amnistie ! Une indulgence aveugle et générale serait con-

1. Voy. dans Macaulay cette figure sinistre de Jeffreys.

tre-révolutionnaire¹. Du moins elle serait du plus grand danger et d'une impolitique évidente, non par la raison qu'en donne Machiavel, parce que « le prince doit verser sur les peuples le mal tout à la fois, et le bien goutte à goutte, » mais parce qu'un si grand mouvement imprimé à la machine du gouvernement, en sens contraire à sa première impulsion, pourrait en briser les ressorts. Mais autant il y aurait de danger et d'impolitique à ouvrir la maison de suspicion aux détenus, autant l'établissement d'un *comité de clémence* me paraît une idée grande et digne du peuple français, effaçant de sa mémoire bien des fautes, puisqu'il en a effacé le temps même où elles furent commises, et qu'il a créé une nouvelle ère de laquelle seule il date sa naissance et ses souvenirs. A ce mot de comité de clémence, quel patriote ne sent pas ses entrailles émues ? car le patriotisme est la plénitude de toutes les vertus, et ne peut pas conséquemment exister là où il n'y a ni humanité, ni philanthropie, mais une âme aride et desséchée par l'égoïsme. Oh ! mon cher Ropespierre ! c'est à toi que j'adresse ici la parole ; car j'ai vu le moment où Pitt n'avait plus que toi à vaincre, où, sans toi, le navire Argopérissait, la République entraît dans le chaos, et la société des Jacobins et la Montagne devenaient une tour de Babel. O mon vieux camarade de collège, toi dont la postérité relira les discours éloquents ! souviens-toi de ces leçons de l'histoire et de la philosophie : que l'amour est plus fort, plus durable que la crainte ; que l'admiration et la religion naquirent des bienfaits ; que les actes de clémence sont l'échelle du mensonge, comme nous

1. Pauvre Camille, il hésite, il est pris entre la pitié et la crainte !

disait Tertullien, par lesquels les membres des Comités du salut public se sont élevés jusqu'au ciel, et qu'on n'y monta jamais sur les marches ensanglantées. Déjà tu viens de t'approcher beaucoup de cette idée, dans la mesure que tu as fait décréter aujourd'hui, dans la séance du décadi 30 frimaire. Il est vrai que c'est plutôt *un comité de justice* qui a été proposé. Cependant pourquoi la clémence serait-elle devenue un crime dans la république? Prétendons-nous être plus libres que les Athéniens, le peuple le plus démocrate qui ait jamais existé, qui avait élevé cet *autel à la miséricorde*, devant lequel le philosophe Demonax, plus de mille ans après, faisait encore prosterner les tyrans? Je crois avoir bien avancé la démonstration que la saine politique commande une semblable institution. Et notre grand professeur Machiavel, que je ne me lasse point de citer, regarde cet établissement comme le plus important et de première nécessité pour tout gouvernement, le souverain devant plutôt abandonner les fonctions de comité de sûreté générale, que celles de comité de secours. « C'est à lui seul
« surtout, recommande-t-il, que le dépositaire de la
« souveraineté doit réserver la distribution des grâces,
« et tout ce qui concilie la faveur, laissant aux magis-
« trats la disposition des peines, et tout ce qui est su-
« jet aux ressentiments. »

Depuis que j'ai commencé mon cours de politique, dans le *Vieux Cordelier*, un si grand nombre de mes collègues m'a encouragé par des abonnements, et m'a fait l'honneur d'assister à mes leçons, que me trouvant au milieu de tant de députés, je me suis cru cette fois à la tribune même du peuple français. Fort des exemples de l'histoire et des autorités de Thrasybule, Brutus et Machiavel, j'ai transporté au journaliste la li-

berté d'opinion qui appartient au représentant du peuple à la Convention. J'ai exprimé par écrit mes sentiments sur le meilleur mode de révolutionner, et ce que la faiblesse de mon organe et mon peu de moyens oratoires ne me permet pas de développer si bien. Si ce mot de jubilé, que j'ai risqué pour ne pas être plus impitoyable que Moïse, qui cependant était un fier exterminateur, et une machine infernale du calibre de Ronsin ¹, si, dis-je, mon comité de clémence paraît à quelques-uns de mes collègues mal sonnante, et sentant la modérantisme; à ceux qui me reprocheront d'être modéré dans ce numéro 4, je puis répondre, par le temps qui court, comme faisait Marat, quand, dans un temps bien différent, nous lui reprochions d'avoir été exagéré dans sa feuille : *Vous n'y entendez rien ; eh ! mon Dieu ! laissez-moi dire : on n'en rabattra que trop*².

1. Ronsin a laissé des pièces plus que médiocres, détestables ; M. C. Rousset, l'historien de Louvois, s'est rendu acquéreur des *Mémoires de Rossignol* qui doivent jeter quelque jour sur leur mission commune en Vendée.

2. Cet écrit de Camille Desmoulins, où l'esprit trouve tant à redire, mais qui s'empare si puissamment du cœur, avait le tort de réclamer, pour le régime de la liberté militante, ce qui ne convenait qu'au régime de la liberté victorieuse ; il supposait, inconcevable et dangereuse erreur ! que la Révolution n'avait plus aucun obstacle devant elle ; que tous ses ennemis étaient ou vaincus ou convertis. Le contraire, hélas ! n'était que trop manifeste. Aussi l'effet produit fut-il l'opposé de celui que Camille avait espéré. Les hébertistes, que la modération prudente de Robespierre accablait, précisément parce qu'elle ne leur fournissait aucun prétexte spécieux d'attaque, triomphèrent du quatrième numéro du *Vieux Cordelier*, et se répandirent en discours véhéments, sur ce que sortir de la Terreur, c'était entrer dans la contre-révolution.

(LOUIS BLANC, *Rév. fr.*, t. X.)



LE VIEUX CORDELIER

N^o V

Quintidi nivôse, 1^{re} décade, l'an II de la République
une et indivisible.

GRAND DISCOURS JUSTIFICATIF
DE CAMILLE DESMOULINS AUX JACOBINS

Patriotes, vous n'y entendez rien. Eh ! mon Dieu,
laissez-moi dire : on n'en rabattra que trop.
(*Mot de Marat.*)

FRÈRES ET AMIS,

Saint Louis n'était pas prophète, lorsqu'il se prenait d'une belle passion pour les Jacobins et les Cordeliers, deux ordres que l'histoire nous apprend qu'il chérissait d'une tendresse de père. Le bon sire ne prévoyait pas qu'ils donneraient leur nom à deux ordres un peu différents, qui détrôneraient sa race, et seraient les fondateurs de la République française une et indivisible. Après cet exorde insinuant et cet éloge qui n'est pas flatteur, et auquel vous avez tous part, j'espère qu'il me sera permis, dans le cours de cet écrit apologétique, de vous adresser quelques vérités qui seront moins agréables à certains membres.

Le vaisseau de la République vogue, comme j'ai dit, entre deux écueils, le modérantisme et l'exagération.

J'ai commencé mon journal par une profession de foi politique qui aurait dû désarmer la calomnie : j'ai dit, avec Danton, qu'*outrer la Révolution avait moins de péril et valait mieux encore que de rester en deçà* ; que, dans la route que tenait le vaisseau, il fallait encore plutôt s'approcher du rocher de l'exagération, que du banc de sable du modérantisme. Mais voyant que le Père Duchesne, et presque toutes les sentinelles patriotes, se tenaient sur le tillac, avec leur lunette, occupés uniquement à crier : Gare ! vous touchez au modérantisme ! il a bien fallu que moi, vieux Cordelier et doyen des Jacobins, je me chargeasse de la faction difficile, et dont aucun des jeunes gens ne voulait, crainte de se dépopulariser, celle de crier : Gare ! vous allez toucher à l'exagération ! et voilà l'obligation que doivent m'avoir tous mes collègues de la Convention, celle d'avoir sacrifié ma popularité même pour sauver le navire où ma cargaison n'était pas plus forte que la leur.

Pardon, frères et amis, si j'ose prendre encore le titre de *Vieux Cordelier*, après l'arrêté du *club* qui me défend de me parer de ce nom. Mais, en vérité, c'est une insolence si inouïe que celle de petits-fils se révoltant contre leur grand-père, en lui défendant de porter son nom, que je veux plaider cette cause contre ces fils ingrats. Je veux savoir à qui le nom doit rester, ou au grand-papa, ou à des enfants qu'on lui a faits, dont il n'a jamais ni reconnu, ni même connu la dixième partie, et qui prétendent le chasser du paternel logis. O dieux hospitaliers ! je quitterai le nom de *Vieux Cordelier*, quand nos pères profès du *district* et non du *club* me le défendront ; quant à vous, Messieurs les novices, qui me rayez sans m'entendre :

Sifflez-moi librement : je vous le rends, mes frères.

Lorsque Robespierre a dit : Quelle différence y a-t-il entre Le Pelletier et moi que la mort ? il y avait de sa part bien de la modestie. Je ne suis pas Robespierre ; mais la mort, en défigurant les traits de l'homme, n'embellit pas son ombre à mes yeux, et ne rehausse pas l'éclat de son patriotisme à ce point de me faire croire que je n'aie pas mieux servi la République, même étant rayé des Cordeliers, que Le Pelletier dans le Panthéon¹ ; et puisque je suis réduit à parler de moi, non-seulement pour donner du poids à mes opinions politiques, mais même pour me défendre, bientôt j'aurai mis le dénoncé et les dénonciateurs chacun à leur véritable place, malgré les *grandes colères* du père Duchesne, qui prétend, dit Danton, que sa pipe ressemble à la trompette de Jéricho, et que, lorsqu'il a fumé trois fois autour d'une réputation, elle doit tomber d'elle-même.

Il me sera facile de prouver que j'ai dû crier aux pilotes du vaisseau de l'État : Prenez garde ; nous allons toucher à l'exagération. Déjà Robespierre et même Billaud-Varennes avaient reconnu ce danger. Il restait au journaliste à préparer l'opinion, à bien montrer l'écueil : c'est ce que j'ai fait dans les quatre premiers numéros.

Ce n'est pas sur une ligne détachée qu'il fallait me juger. Il y a vingt phrases dans l'Évangile, dit Rousseau, tout en appelant son auteur *sublime et divin*, sur lesquelles M. le lieutenant de police « l'aurait fait pendre, en les prenant isolément et détachées de ce qui précède et de ce qui suit. » Ce n'est pas même sur un numéro, mais sur l'ensemble de mes numéros, qu'il faudrait me juger.

1. Le Pelletier assassiné au Palais-Royal par un ex-garde du corps, nommé Paris.

Je lis dans la *Feuille du Salut Public*, à l'article de la séance des Jacobins, primidi nivôse : « Camille Desmoulins, dit Nicolas¹, frise depuis longtemps la guillotine ; et, pour vous en donner la preuve, il ne faut que vous raconter les démarches qu'il a faites au Comité révolutionnaire de ma section, pour sauver un mauvais citoyen que nous avons arrêté par ordre du comité de sûreté générale, comme prévenu de correspondance intime avec des conspirateurs, et pour avoir donné asile chez lui au traître Nantouillet. »

Vous allez juger, frères et amis, quel était ce scélérat que j'ai voulu sauver. Le citoyen Vaillant était accusé, de quoi ? vous ne le devineriez jamais : d'avoir *donné à dîner*, dans sa campagne, à deux lieues de Péronne, à un citoyen résidant dans cette ville depuis quinze mois, y montant sa garde, y touchant ses rentes ; en un mot, ayant une possession d'état, et *de l'avoir invité à coucher chez lui*. N'est-ce pas là le crime ridicule dont parle Tacite ? *Crime de contre-révolution de ce que votre fermier avait donné à coucher à un ami de Séjan*. Que dis-je ? les amis de Séjan ayant été mis hors la loi, Tacite pouvait avoir tort de se récrier. Mais ici c'est bien pis ! Vaillant avait donné, il y avait plus d'un an, l'hospitalité, deux jours seulement, à un citoyen alors actif, à un citoyen qui, dans ce temps-là, n'était pas sur la liste des gens suspects. Il est vrai que ce citoyen s'appelle Nantouillet ; il est vrai que ce Nantouillet étant venu voir, en 1791 ou 1792, ce Vaillant qui, par parenthèse, est un mien cousin, celui-ci ne l'a point mis à la porte, quoiqu'il fût un ci-devant. Mais, bon Dieu ! sera-t-on un scélérat, un conspirateur, pour n'avoir pas chassé de sa

1. Un des *ultras* les plus farouches : il marchait, dit-on, en vrai *muscadin* de club, toujours armé d'un gourdin.

maison un ci-devant noble, il y a deux ans. Si ce sont là des crimes, Monsieur Nicolas, je plains ceux que vous jugez. J'ai vu André Dumont, qui n'est pourtant pas suspect de modérantisme, hausser les épaules de pitié de cette arrestation, et il a rendu la liberté au citoyen Vaillant. Si moi, pour avoir demandé la liberté de mon parent emprisonné pour une telle peccadille, *je frise la guillotine*, que ferez-vous donc à André Dumont qui l'a accordée? Et sied-il à un juré du tribunal révolutionnaire d'envoyer si légèrement à la guillotine?

Je ne puis retenir ma langue, et quelque danger qu'il y ait à avoir une rixe avec un juré du tribunal révolutionnaire, dénonciation pour dénonciation. En janvier dernier, j'ai vu encore M. Nicolas dîner avec une pomme cuite, et ceci n'est point un reproche (plût à Dieu que, dans une cabane, et ignoré au fond de quelque département, je fissse avec ma femme de semblables repas)! Voici ce qu'était alors le citoyen Nicolas. Dans les premières années de la Révolution, comme Robespierre courait plus de dangers qu'aucun de nous, à cause que son talent et que sa popularité étaient plus dangereux aux contre-révolutionnaires, les patriotes ne le laissaient pas sortir seul; c'était Nicolas qui l'accompagnait toute l'année, et qui, grand et fort, armé d'un simple bâton, valait à lui seul une compagnie de muscadins. Comme tous les patriotes aiment Robespierre; comme, dans le fond, Nicolas est un patriote, et qu'il n'y a que la séduction du pouvoir et l'éblouissante nouveauté d'une si grande puissance, entre ses mains, que celle de vie et de mort qui peut lui avoir tourné la tête, nous l'avons nommé juré du tribunal révolutionnaire, dont il est en même temps imprimeur. Or, et c'est par là que je voulais

conclure, sans me permettre aucune réflexion, croirait-on qu'à ce *sans-culotte* qui vivait si sobrement, en janvier, il est dû, en nivôse, plus de 150,000 fr., pour impressions, par le tribunal révolutionnaire, tandis que moi, qu'il accuse, je n'ai pas accru mon pécule d'un denier? C'est ainsi que moi, je suis un *aristocrate qui frise* la guillotine, et que Nicolas est un *sans-culotte* qui frise la fortune.

Défiez-vous, Monsieur Nicolas, de l'intérêt personnel qui se glisse même dans les meilleures intentions. Parce que vous êtes l'imprimeur de Bouchotte, est-ce une raison pour que je ne puisse l'appeler Georges sans friser la guillotine? J'ai bien appelé Louis XVI *mon gros benêt de roi*, en 1787, sans être embastillé pour cela. Bouchotte serait-il un plus grand seigneur? Vous, Nicolas, qui avez aux Jacobins l'influence d'un compagnon, d'un ami de Robespierre: vous qui savez que mes intentions ne sont pas contre-révolutionnaires, comment avez-vous cru les propos qu'on tient dans certains bureaux? Comment les avez-vous crus plutôt que les discours de Robespierre, qui m'a suivi presque depuis l'enfance, et qui, quelques jours auparavant, m'avait rendu ce témoignage que j'oppose à la calomnie: qu'il ne connaissait pas un meilleur républicain que moi: que je l'étais par instinct, par sentiment plutôt que par choix, et qu'il m'était même impossible d'être autre chose. Citez-moi quelqu'un dont on ait fait un plus bel éloge?

Cependant les *tape-durs* ont cru Nicolas plutôt que Robespierre: et déjà, dans les groupes, on m'appelle un conspirateur. Cela est vrai, citoyens, voilà cinq ans que je conspire pour rendre la France républicaine, heureuse et florissante.

J'ai conspiré pour votre liberté, bien avant le 12 juil-

let. Robespierre vous a parlé de cette tirade énergique de vers, avant-coureurs de la Révolution. Je conspirais, le 12 juillet, quand, le pistolet à la main, j'appelais la nation aux armes et à la liberté, et que j'ai pris, le premier, cette cocarde nationale que vous ne pouvez pas attacher à votre chapeau sans vous souvenir de moi. Mes ennemis, ou plutôt les ennemis de la liberté, car je ne puis en avoir d'autres, me permettent-ils de lire cette pièce justificative ?

« Alors parut Camille Desmoulins ; il faut l'écouter lui-même : Il était deux heures et demie ; je venais sonder le peuple. Ma colère contre les despotes était tournée en désespoir. Je ne voyais pas les groupes, quoique vivement émus ou consternés, assez disposés au soulèvement. Trois jeunes gens me parurent agités d'un plus véhément courage ; ils se tenaient par la main. Je vis qu'ils étaient venus au Palais-Royal dans le même dessein que moi ; quelques citoyens passifs les suivaient : « Messieurs, leur dis-je, voici un commencement d'attroupement civique ; il faut qu'un de nous se dévoue et monte sur une table pour haranguer le peuple. — Montez-y. — J'y consens. » Aussitôt je fus plutôt porté sur la table que je n'y montai. A peine y étais-je, que je me vis entouré d'une foule immense. Voici ma courte harangue, que je n'oublierai jamais.

« Citoyens ! il n'y a pas un moment à perdre. J'arrive de Versailles ; M. Necker est renvoyé : ce renvoi est le tocsin d'une Saint-Barthélemy de patriotes. Ce soir, tous les bataillons suisses et allemands sortent du Champ-de-Mars pour nous égorger. Il ne nous reste qu'une ressource, c'est de courir aux armes, et de prendre des cocardes pour nous reconnaître. »

« J'avais les larmes aux yeux, et je parlais avec une action que je ne pourrais ni retrouver ni peindre. Ma motion fut reçue avec des applaudissements infinis. Je continuai : « Quelles couleurs voulez-vous ? » Quelqu'un s'écria : « Choisissez. — Voulez-vous le vert, couleur de l'espérance, ou le bleu de Cincinnatus, couleur de la liberté d'Amérique et de la démocratie ? » Des voix s'élevèrent : « Le vert, couleur de l'espérance ! » Alors je m'écriai : « Amis ! le signal est donné : voici les espions et les satellites de la police qui me regardent en face. Je ne tomberai pas du moins vivant entre leurs mains. « Puis, tirant deux pistolets de ma poche, je dis : « Que tous les citoyens m'imitent ! » Je descendis étouffé d'embrassements ; les uns me serraient contre leurs cœurs ; d'autres me baignaient de leurs larmes : un citoyen de Toulouse, craignant pour mes jours, ne voulut jamais m'abandonner. Cependant on m'avait apporté un ruban vert. J'en mis le premier à mon chapeau, et j'en distribuai à ceux qui m'environnaient. »

Depuis, je n'ai cessé de conspirer, avec Danton et Robespierre, contre les tyrans. J'ai conspiré dans la *France libre*, dans le discours de la *Lanterne aux Parisiens*, dans les *Révolutions de France et de Brabant*, dans la *Tribune des Patriotes*. Mes huit volumes in-octavo attestent toutes mes conspirations contre les aristocrates de toute espèce, les royalistes, les feuillants, les brissotins, les fédéralistes. Qu'on mette les scellés chez moi, et on verra quelle multitude de suffrages, les plus honorables qu'un homme puisse recevoir, m'est venue des quatre parties du monde¹.

1. La publication du *Portefeuille* de Camille devait prouver qu'il disait vrai.

Qu'on parcoure mes écrits, mes opinions, mes appels nominaux, je défie qu'on me cite une seule phrase, dans ces huit volumes, où j'aie varié dans les principes républicains, ou dévié de la ligne de la *Déclaration des droits*. Depuis Necker et le système des deux chambres, jusqu'à Brissot et au fédéralisme, qu'on me cite un seul conspirateur dont je n'aie levé le masque, bien avant qu'il ne fût tombé. J'ai toujours eu six mois, et même dix-huit mois d'avance sur l'opinion publique. Je les ai encore ces six mois d'avance; et j'ajourne à un temps moins éloigné votre changement d'opinion sur mon compte. Où avez-vous pris vos actes d'accusation contre Bailly, Lafayette, Malouet, Mirabeau, les Lameth, Pétion, d'Orléans, Sillery, Brissot, Dumouriez, sinon dans ce que j'avais conjecturé, longtemps auparavant, dans mes écrits que le temps a confirmés depuis? Et, je vous l'ai déjà dit, ce à quoi personne ne fait attention en ce moment, mais qui, bien plus que mes ouvrages, m'honorera auprès des républicains dans la postérité, c'est que j'avais été lié avec la plupart de ces hommes que j'ai dénoncés, et que je n'ai cessé de poursuivre, du moment qu'ils ont changé de parti; c'est que j'ai été plus fidèle à la patrie qu'à l'amitié; c'est que l'amour de la République a triomphé de mes affections personnelles, et il a fallu qu'ils fussent condamnés pour que je leur tendisse la main, comme à Barnave.

Il est bien facile aux patriotes du 10 août, aux patriotes de la troisième ou quatrième, je ne dis pas réquisition, mais perquisition, aujourd'hui que l'argent et les places éminentes sont presque une calamité, de se parer de leur incorruptibilité d'un jour. Necker, à l'apogée de sa gloire, et après son deuxième rappel, a-t-il cherché à les séduire, comme moi, dans l'affaire

des boulangers? Lafayette, dans les plus beaux jours de sa fortune, les a-t-il fait applaudir par ses aides de camp, quand ils sortaient de chez lui et traversaient son antichambre? Ont-ils été environnés, à Bellechasse, de pièges glissants et presque inévitables? A-t-on tenté leurs yeux par les charmes les plus séduisants, leurs mains par l'appât d'une riche dot, leur ambition par la perspective du ministère, leur paresse par celle d'une maison délicieuse dans les Pyrénées? Les a-t-on mis à une épreuve plus difficile, celle de renoncer à l'amitié de Barnave et des Lameth, et de s'arracher à celle de Mirabeau que j'aimais à l'idolâtrie, et comme une maîtresse? A tous ces avantages ont-ils préféré la fuite et les décrets de prise de corps? Ont-ils été obligés de condamner tant de leurs amis avec qui ils avaient commencé la Révolution?

O peuple! apprends à connaître tes vieux amis, et demande aux nouveaux, qui m'accusent, s'il se trouve un seul parmi eux qui puisse produire tant de titres à ta confiance?

Mon véritable crime, je n'en doute pas, c'est qu'on sait que j'ai dit qu'avant dix numéros j'aurais démasqué encore une fois tous les traîtres, les nouveaux conspirateurs, et la cabale de Pitt qui craint les révélations de mon journal. On n'ose se mesurer avec le vieux Cordelier qui a repris sa plume polémique signalée par tant de victoires sur tous les conspirateurs passés, et on a pris le parti plus court de me faire des querelles d'Allemand, et de reproduire des dénonciations usées et que Robespierre vous a fait mettre sous les pieds. Mais voyons quels sont les prétextes de cet acharnement contre moi.

Des hommes, mes ennemis à découvert, et en secret ceux de la République, ne savent que me reprocher

éternellement, depuis cinq mois, d'avoir défendu Dillon. Mais si Dillon était si coupable, que ne le faisiez-vous donc juger¹?

Pourquoi ne veut-on voir qu'un général que j'ai défendu, et ne regarde-t-on pas cette foule de généraux que j'ai accusés? Si c'était un traître que j'eusse voulu défendre, pourquoi aurais-je accusé ses complices?

Si l'on veut que je sois criminel pour avoir défendu Dillon, il n'y a pas de raison pour que Robespierre ne soit pas criminel aussi pour avoir pris la défense de Camille Desmoulins, qui avait pris la défense de Dillon. Depuis quand est-ce un crime d'avoir défendu quelqu'un? Depuis quand l'homme est-il infailible et exempt d'erreurs?

Collot d'Herbois lui-même, qui, sans me nommer, est tombé sur moi avec une si lourde raideur, à la dernière séance des Jacobins, et qui, à propos du suicide de Gaillard, s'est mis en scène et a fait une vraie tragédie pour exciter contre moi les passions des tribunes, où l'on avait payé, ce jour-là, des places jusqu'à 25 livres, tant M. Pitt mettait d'importance à l'expulsion de la société des quatre membres dénoncés, Fabre d'Églantine, Bourdon de l'Oise, Philippeaux et moi; Collot d'Herbois ne s'était-il pas trompé lui-même sur un général qui a livré Toulon, sur Brunet? N'a-t-il pas défendu Proly? Si je voulais user de représailles contre Collot, je n'aurais qu'à laisser courir ma plume, armée de faits plus forts que sa dénonciation. Mais j'immole à la patrie mes ressentiments de la violente sortie de Collot contre moi : nous ne sommes pas trop forts, tous les vrais patriotes ensemble, et serrés les uns

1. Le général Dillon devait, avec le futur maréchal Brune, tout essayer pour sauver Camille.

contre les autres, pour faire tête à l'aristocratie, canonnant et livrant des batailles autour des frontières, et au faux patriotisme, ou plutôt à la même aristocratie, plus lâche, cabalant et intriguant dans l'intérieur. J'ai eu le tort, et on m'a fait le reproche juste, d'avoir écouté l'amour-propre blessé, et d'avoir pincé trop au vif un excellent patriote, notre cher Legendre : je veux montrer que je ne suis pas incorrigible, en renonçant aujourd'hui à des représailles bien légitimes. J'avertis seulement Collot d'être en garde contre les louanges *perfidés* et *exclusives*, et de rejeter avec mépris, comme a fait Robespierre, celles de ce Père Duchesne, des lèvres de qui tout Paris a remarqué qu'il ne découlait que du sucre et du miel, qui n'avait que *des joies*, dont les juréments même étaient flûtés et douxereux, depuis le retour de Danton, et qui, tout à coup, à l'arrivée de Collot d'Herbois, reprend ses moustaches, ses *colères*, et ses grandes dénonciations contre les vieux Cordeliers, et ne craint pas de s'écrier indiscrètement : *Le géant est arrivé ; il va terrasser les pygmées*. La publicité de ce mot qui ne pourrait point dépopulariser, mais seulement ridiculiser celui qui en est l'objet, s'il n'avait pas désavoué cette flagornerie d'Hébert, qui cherche à se retirer sous le canon de Collot ; cette publicité sera la seule petite piqûre d'amour-propre à amour-propre, que je me permettrai de faire à mon collègue. Je saurai toujours distinguer entre le Père Duchesne et le bon Père Gérard, entre Collot Châteauvieux et Hébert *Contre-marque*¹.

1. « Hébert, dit M. Carteron, ne parvint pas d'emblée à la notoriété qu'il eut en 93. Longtemps il traîna, obscurément, dans les bas-fonds de la littérature et du journalisme, comme le *Pauvre Diable* de Voltaire. En 1786, étant âgé de vingt-sept ans, il quitta sa ville natale, Alençon, où il avait fait d'assez bonnes études, sous les auspices de sa famille, qui était aisée et honnête, et il vint à

Voilà, à propos de Dillon, une bien longue thèse, tandis que, pour ma justification, j'avais seulement à

Paris. Il paraît qu'il y tomba bientôt, par inconduite, dans un état voisin de l'indigence, jusque-là qu'il fut réduit à accepter l'humble emploi de garde-magasin au théâtre des Variétés, alors dirigé par Dorfeuille et Gaillard. Il devint ensuite contrôleur des contre-marches au même théâtre, et finit par y obtenir une place de confiance qu'il conserva pendant quinze mois ¹. En janvier 1790, il était retombé dans le dénûment. On le retrouve associé à un certain médecin, nommé Boisset, qui travaillait à une vie de Marie-Anoinette; il concourt alors à la rédaction du pamphlet de Dorfeuille, la *Lanterne-Magique* ². Le cynisme effronté des feuilles royalistes, notamment des *Actes des Apôtres*, que rédigeaient Peltier ³, Rivarol, Champeynet, Lauraguais et autres beaux esprits, lui inspira la plus déplorable émulation, et il devint tout à fait *homme de lettres*. Il fit de son mieux pour égaler ces maîtres feuillestes; mais il n'avait ni le ramage de Robbè, ni la verve du *Nevou de Rameau*; sa plume était lourde. Il ne sut pas, comme ses émules, dire *comme il faut* des obscénités révoltantes; il ne fut que brutal et ordurier. Son journal, l'infâme *Père Duchesne*, commença à paraître *régulièrement* en janvier 1791. C'est depuis ce moment qu'il ne cessa de donner ses *bons avis* au peuple, d'exhaler ses *grandes colères* et ses *grandes joies*, de se *manger le sang*, etc., etc. Camille Desmoulin est dans le vrai quand il lui dit: « Y a-t-il rien de plus dégoûtant, de plus ordurier que la plupart de tes feuilles? Ne sais-tu donc pas, Hébert, que, quand les tyrans d'Europe veulent avilir la République; quand ils veulent faire croire à leurs esclaves que la France est couverte des ténèbres de la barbarie, que Paris, cette ville si vantée pour son atticisme et son goût, est peuplée de Vandales; ne sais-tu pas, malheureux, que ce sont des lambeaux de tes feuilles qu'ils insèrent dans leurs gazettes, comme si le peuple était aussi bête, aussi ignorant que tu voudrais le faire croire à M. Pitt; comme si on ne pouvait lui parler qu'un langage aussi grossier; comme si c'était là le langage de la Convention et du Comité du salut public; comme si tes saletés étaient celles de la nation; comme si un égoût de Paris était la Seine ⁴? » Oui, Camille dit vrai; seu-

1. *Vie privée et publique de Jacques-René Hébert*, an II; page 11.

2. *Procès des Hébertistes*, publié par Nicolas, page 82. Déposition de la femme Dubois, imprimeur, dans la séance du 2 germinal. — *Vie d'Hébert*, p. 16 et 17. — Deschiens, *Bibliographie des Journaux*, p. 306.

3. Au 10 août, Camille Desmoulin fit précisément sauver ce Peltier en Angleterre.

(J. C.)

4. *Vieux Cordelier*, n° V (5 nivôse an II, 25 décembre 1793), p. 34, édit. de l'an II; p. 112, édit. de 1834.

observer que les meilleurs patriotes n'étaient pas exempts de prévention; que Collot d'Herbois lui-même avait défendu des gens plus suspects que Dillon: bien plus, je pose en fait qu'il n'est pas un député, à la Montagne, à qui on ne puisse reprocher quelque erreur et son Dillon.

Pardon, mes chers souscripteurs; mais croiriez-vous que je ne suis pas encore bien convaincu que ce général, qu'on ne cesse de me jeter aux jambes, soit un traître? Voilà six mois que je m'abstiens de parler de lui ni en bien, ni en mal. Je me suis contenté de communiquer à Robespierre, il y a trois mois, la note qu'il m'avait fait passer sur Carteaux. Eh bien, la trahison de Carteaux vient de justifier cette note.

Ici, remarquez qu'il y a quatre semaines, Hébert a présenté aux Jacobins un soldat qui est venu faire le plus pompeux éloge de Carteaux, et décrier nos deux cordeliers, Lapoype et ce Fréron qui est venu pourtant à bout de prendre Toulon, en dépit de l'envie et malgré les calomnies; car Hébert appelait Fréron, comme il m'appelle, un ci-devant patriote, un muscadin, un Sardanapale, un viédase. Remarquez, citoyens, que, depuis deux mois, le *patriote* Hébert n'a cessé de

lement, il ne lui plaît pas, au moment qu'il écrase *cet écrivain des chantiers*¹, de se souvenir de toutes les turpitudes dont fourmillent les *Actes des Apôtres et le Rougyff*² (E. Carteron, *Encyclopédie Didot. Voy. Hébertistes*).

1. *Vieux Cordelier*, p. 36.

2. Qu'on lise seulement dans le tome X, n° 234-283, p. 27-37, l'*Équipée de Targinette, qui en promet bien d'autres; Pot-Pourri, dédié à M. Dar-naudat*. Léonard Gallois, dans son *Histoire des Journaux*, tome I, p. 457 et suiv., a cité de curieuses aménités des *quarante-cinq apôtres*. Les jurons d'Hébert, ses b... et ses f... n'offensent pas plus le goût et la décence que les Lazzis des *Apôtres* sur les facultés puissantes de MM. Lasnier et Lasnon, sur les qualités spécifiques de MM. Lanusse et Dutrou, sur les amours de *M. Populus* et de la *Déesse de la Démocratie*. La nausée vient vite, et le vomissement, quand on lit ces gens de tant d'esprit.

diffamer Barras et Fréron, de demander leur rappel au Comité de salut public, et de prôner Carteaux, sans qui Lapoype aurait peut-être repris Toulon, il y a six semaines, lorsque ce général s'était déjà emparé du fort Pharon. Remarquez que c'est lorsque Hébert a vu qu'il ne pouvait venir à bout d'en imposer à Robespierre sur le compte de Fréron, parce que Robespierre connaît les vieux cordeliers, parce qu'il connaît Fréron comme il me connaît; remarquez que c'est alors qu'est venue au Comité de salut public, on ne sait d'où, cette fausse lettre signée *Fréron* et *Barras*; cette lettre qui ressemble si fort à celle qu'on a fait parvenir, il y a deux jours, à la section des Quinze-Vingts, par laquelle il semblait que d'Églantine, Bourdon de l'Oise, Philippeaux et moi, voulions soulever les sections. Oh! mon cher Fréron, c'est par ces artifices grossiers que les patriotes du 10 août minent les piliers de l'*ancien district* des cordeliers. Tu écrivais, il y a dix jours, à ma femme : « Je ne rêve qu'à Toulon; ou j'y périrai ou je le rendrai à la République : je pars. La canonade commencera aussitôt mon arrivée; nous allons gagner un laurier ou un saule : préparez-moi l'un ou l'autre. » Oh! mon brave Fréron, nous avons pleuré de joie tous les deux en apprenant ce matin la victoire de la République, et que c'était avec des lauriers que nous irions au-devant de toi, et non pas avec des saules au-devant de ta cendre.

C'est en montant le premier à l'assaut avec Salicetti et le digne frère de Robespierre que tu as répondu aux calomnies d'Hébert. C'est donc à Paris comme à Marseille! Je vais citer tes paroles, parce que celles d'un triomphateur auront plus de poids que les miennes. Tu nous écris dans cette même lettre : « Je ne sais pas si Camille voit comme moi; mais il me semble

qu'on veut pousser la société populaire au delà du but, et leur faire faire, sans s'en douter, la contre-révolution par des mesures ultra-révolutionnaires. La discorde secoue ses torches parmi les patriotes. Des hommes ambitieux, qui veulent s'emparer du gouvernement, font tous leurs efforts pour noircir les hommes les plus purs, les hommes à moyen et à caractère, les patriotes de la première fournée : ce qui vient de se passer à Marseille en est une preuve. » Eh quoi ! mon pauvre Martin, tu étais donc poursuivi à la fois par les Pères Duchesnes de Paris et des Bouches-du-Rhône ! Et sans le savoir, par cet instinct qui n'égare jamais les vrais républicains, à deux cents lieues l'un de l'autre, moi avec mon écritoire, toi avec ta voix sonore, nous faisons la guerre aux mêmes ennemis ! Mais il faut rompre avec toi ce colloque, et revenir à ma justification.

Il faut que je le répète pour la centième fois, puisqu'on m'en a absous inutilement quatre-vingt-dix-neuf : il n'est pas vrai de dire que j'ai défendu Dillon. J'ai demandé qu'on le jugeât ; et n'est-il pas évident que si on pouvait accuser quelqu'un de le défendre, ce seraient plutôt ceux qui n'ont pas demandé, comme moi, qu'il fût jugé. Ainsi tombe l'éternelle dénonciation contre Camille Desmoulins. Quel doit être, dans le sac de mon adversaire, le déficit des pièces contre moi, puisqu'ils sont réduits à me reprocher éternellement d'avoir défendu un général à qui on ne peut contester de grands services à la côte de Biesme !

La plus courte justification ennue. Pour soutenir l'attention, je tâche de mêler la mienne de traits de satire qui ne fassent qu'effleurer le patriote, et percent de part en part le contre-révolutionnaire déguisé sous le rouge bonnet que ma main jette à bas. Au sortir de

la Convention, je retourne au *Vieux Cordelier*; et, selon que je suis affecté de la séance, une teinte de gaieté ou de tristesse se répand sur la page que j'écris et sur ma correspondance avec mes abonnés. Barère aujourd'hui a rembruni mes idées, et mon travail de ce soir se sentira de ma mélancolie.

Est-il donc possible qu'on ait dirigé contre moi un rapport dont le décret présentait absolument mes conclusions? C'était tellement mes conclusions, que Robespierre a fait passer à l'ordre du jour sur ce projet de décret, comme ressemblant trop à mon comité de clémence. Convenez, mes chers collègues, que j'ai eu du moins le courage d'ouvrir là une discussion grande et que l'honneur de l'Assemblée nationale demandait qu'elle abordât. J'aurai eu le mérite d'avoir fait luire le premier un rayon d'espoir aux *patriotes* détenus. Les maisons de suspicion ne ressembleront plus, jusqu'à la paix, à l'enfer de Dante, où *il n'y a point d'espérance*. N'eussé-je fait que ce bien, je méritais de Barère plus de ménagements, et qu'il ne frappât point si fort. Au demeurant, le plus grand honneur qu'on pût faire à mon journal était assurément cette censure du Comité de salut public, et le décret qui en ordonne l'insertion au bulletin. C'est donner à ma plume une grande importance. Un jour, la postérité jugera entre les *suspects* de Barère et les *suspects* de Tacite. Provisoirement, les patriotes vont être contents de moi; car, après cette censure solennelle du Comité de salut public, j'ai fait, comme Fénelon montant en chaire pour publier le bref du pape qui condamnait les *Maximes des Saints*, et les lacérant lui-même, je suis prêt à brûler mon numéro 3; et déjà j'ai défendu à Desenne de le réimprimer, au moins sans le cartonner.

Comme le Comité de salut public n'a pas dédaigné

de réfuter mon numéro 4, pour éclairer tout à fait sa religion, je lui dois le rétablissement d'un fait, sur lequel son rapporteur a altéré Thucydide : j'en demande pardon à Barère¹.

Mais assurément qu'Athènes ne jouissait pas *d'une paix profonde*, quand Thrasybule fit prononcer dans l'assemblée générale du peuple que personne ne serait inquiété ni poursuivi, hors les trente tyrans. Ces trente tyrans étaient à peu près à la population d'Athènes, qui ne se composait guère que de vingt mille citoyens, comme nos aristocrates prononcés sont à notre population de vingt-cinq millions d'hommes. L'histoire dit positivement que ce sage décret mit fin aux dissensions civiles, réunit tous les esprits, et valut à Thrasybule le surnom de *restaurateur de la paix*.

Au reste, Barère a terminé une critique amère de l'ouvrage par un hommage public au patriotisme de l'auteur. Mais dans sa nomenclature des gens suspects, et à l'occasion de sa remarque judicieuse que ceux-là l'étaient véritablement qui, au lieu de ressentir de la joie de la prise de Toulon, présentaient une mine allongée, Barère pouvait me rendre un autre témoignage. Il aurait pu dire que, ce jour-là même, me trouvant à dîner avec lui, je lui avais dit : « Voilà les hommes vraiment suspects; voilà ceux à l'arrestation desquels je serais le premier à applaudir, ceux que cette conquête de Toulon a attristés ou seulement laissés tout de glace, et non pas, comme je l'ai lu dans une certaine dénonciation, M. Tel, *parce qu'il est logé luxurieusement*. »

Que pensera le lecteur impartial de voir Barère, je

1. B. Barère, *l'homme aux deux discours*, qui sut toujours si bien prendre le vent.

ne dis pas s'emparer de mon idée, et s'en faire honneur à la tribune de la Convention, mais à ce plagiat joindre la petite malice de publier à la tribune que je n'admettais point de gens suspects. Si Barère m'avait cité, si au moins il avait dit que je partageais son opinion, les républicains les plus soupçonneux auraient vu que moi aussi je voulais des maisons de suspicion, et que je ne différais d'opinion que sur le signalement des suspects. Mais je le vois, Barère a craint la grande colère du Père Duchesne, et la dénonciation itérative de M. de *Vieux-Sac*, et, dans son rapport, il a ouvert la main tout entière pour la satire, et le petit doigt seulement pour l'éloge.

Où les diviseurs de la montagne veulent-ils nous mener, par les calomnies qu'ils chuchotent aux oreilles des patriotes? Quelle est cette perfidie de s'accrocher à une phrase de mon numéro 4, de la détacher de l'amendement et de la note qui y est jointe? Y a-t-il une mauvaise foi plus coupable? Déjà on ne se reconnaît plus à la montagne. Si c'était un vieux cordelier, comme moi, un patriote *rectiligne*, Billaud-Varennès, par exemple, qui m'eût gourmandé si durement, *sustinuissem utique*, j'aurais dit : C'est le soufflet du bouillant saint Paul au bon saint Pierre qui avait péché! Mais toi, mon cher Barère! toi, l'heureux *tuteur de Pamela!* toi le *président des Feuillants!* qui as *proposé les comités des douze*, toi qui, le 2 juin, *mettais en délibération dans le Comité de salut public si l'on n'arrêterait pas Danton!* toi, dont je pourrais relever bien d'autres fautes, si je voulais fouiller le *Vieux-sac*, que tu deviennes tout à coup un *passé-Robespierre*, et que je sois par toi colaphisé si sec! J'avoue que ce soufflet m'a fait voir trente-six chandelles, et que je me frotte encore les yeux. Quoi! c'est toi qui

m'accuses de modérantisme ! Quoi ! c'est toi, camarade montagnard du 3 juin, qui donnes à Camille Desmoulin un brevet de civisme ! Sans ce certificat, j'allais passer pour un modéré. Que vois-je ? Je parle de moi, et déjà dans les groupes, c'est Robespierre même qu'on ose soupçonner de modérantisme. Oh ! la belle chose que de n'avoir point de principes, que de savoir prendre le vent, et qu'on est heureux d'être une girouette !

Citoyens, remarquez bien tous ceux qui m'accusent de peccadilles, et je gage que, dans leur vie, vous trouverez de semblables erreurs, de ces erreurs lourdes que je ne leur ai pourtant jamais reprochées, par amour de la concorde et de l'union, moi qu'on accuse de noircir les patriotes. Je vous rends aussi justice, Barère ; j'aime votre talent, vos services, et je proclame aussi votre patriotisme ; quant à vos torts, Robespierre vous en a donné l'absolution, et je ne suis point appelant, comme M. Nicolas, du jugement de Robespierre. Mais quel est le reptile si rampant qui, lorsqu'on lui marche dessus, ne se relève et ne morde ? Et la République ne peut pas exiger de moi de tendre l'autre joue.

Tout cela n'est qu'une querelle de ménage avec mes amis les patriotes Collot et Barère ; mais je vais être à mon tour b..... en colère contre le Père Duchesne qui m'appelle « un misérable intrigailleur, un viédase « à mener à la guillotine, un conspirateur qui veut « qu'on ouvre toutes les prisons pour en faire une « nouvelle Vendée ; un endormeur payé par Pitt, un « bourriquet à longues oreilles. *Attends-moi, Hébert ; « je suis à toi dans un moment.* » Ici ce n'est pas avec des injures grossières et des mots que je vais t'attaquer, c'est avec des faits. Je vais te démasquer comme

j'ai démasqué Brissot, et faire la société juge entre toi et moi.

Le rayon d'espérance que j'ai fait luire au fond des prisons aux patriotes détenus, l'image du bonheur à venir de la République française, que j'ai présenté à l'avance et par anticipation à mes lecteurs, et le seul nom de *comité de clémence* que j'ai prononcé, à tort si l'on veut, pour le moment, ce mot seul a-t-il fait sur toi, Hébert, l'effet du fouet des Furies? N'as-tu donc pu supporter l'idée que la nation fût un jour heureuse et un peuple de frères? Puisqu'à ce mot de clémence, que j'avais pourtant si fort amendé, en ajoutant : Arrière la pensée d'une amnistie, arrière l'ouverture des prisons, te voilà à te manger le sang, à entrer dans une colère de bougre, à tomber en syncope, et à en perdre la raison, au point de me dénoncer si ridiculement aux jacobins, pour *avoir épousé*, dis-tu, *une femme riche*.

Je ne dirai qu'un mot de ma femme. J'avais toujours cru à l'immortalité de l'âme. Après tant de sacrifices d'intérêts personnels que j'avais faits à la liberté et au bonheur du peuple, je me disais, au fort de la persécution : « Il faut que les récompenses attendent la vertu ailleurs. » Mais mon mariage est si heureux, mon bonheur domestique si grand, que j'ai craint d'avoir reçu ma récompense sur la terre, et j'avais perdu ma démonstration de l'immortalité. Maintenant tes persécutions, ton déchainement contre moi, et tes lâches calomnies, me rendent toute mon espérance.

Quant à la fortune de ma femme, elle m'a apporté quatre mille livres de rentes, ce qui est tout ce que je possède. Dans cette révolution où, je puis le dire, j'ai joué un assez grand rôle, où j'ai été un écrivain po-

lémique, recherché tour à tour par tous les partis qui m'ont trouvé incorruptible, où, quelque temps avant le 10 août, on a marchandé jusqu'à mon silence, et fort chèrement; eh bien! dans cette révolution où depuis j'ai été successivement secrétaire général du département de la justice, et représentant du peuple à la Convention, ma fortune ne s'est pas accrue d'un sou. Hébert pourrait-il en dire autant?

Est-ce toi qui oses parler de ma fortune, toi que tout Paris a vu, il y a deux ans, receveur des contre-marchés, à la porte des Variétés dont tu as été *rayé*, pour cause dont tu ne peux pas avoir perdu le souvenir? Est-ce toi qui oses parler de mes quatre mille livres de rentes, toi qui, sans-culotte, et sous une méchante perruque de crin, dans ta feuille hypocrite, dans ta maison loges aussi *luxurieusement* qu'un homme suspect, reçois cent vingt mille livres de traitement du ministre Bouchotte, pour soutenir les motions des Cloots, des Proly, de ton journal officiellement contre-révolutionnaire, comme je le prouverai.

Cent vingt mille livres à ce pauvre sans-culotte Hébert, pour calomnier Danton, Lindet, Cambon, Thuriot, Lacroix, Philippeaux, Bourdon de l'Oise, Barras, d'Églantine, Fréron, Legendre, Camille Desmoulins, et presque tous les commissaires de la Convention! pour inonder la France de ses écrits, si propres à former l'esprit et le cœur! cent vingt mille francs!... de Bouchotte!... S'étonnera-t-on, après cela, de cette exclamation filiale d'Hébert, à la séance des Jacobins : « Oser attaquer Bouchotte! (oser l'appeler Georges!) « Bouchotte à qui on ne peut reprocher la plus légère « faute! Bouchotte qui a mis à la tête des armées des « généraux sans-culottes, Bouchotte le patriote le plus « pur! » Je suis surpris que dans le transport de sa

reconnaissance, le Père Duchesne ne se soit pas écrié : Bouchotte qui m'a donné cent vingt mille livres depuis le mois de juin !

Quel sera le mépris des citoyens pour cet imprudent Père Duchesne, quand, à la fin de ce numéro 3, ils apprendront par une note, levée sur les registres de la trésorerie, que le cafard qui me reproche de distribuer *gratis* un journal que tout Paris court acheter, a reçu, en un seul jour d'octobre dernier, soixante mille francs de *Mécenas* Bouchotte pour six cent mille numéros, et que, par une addition facile, le lecteur verra que le *fripon* d'Hébert a volé, ce jour-là seul, quarante mille francs à la nation¹.

Déjà quelle a dû être l'indignation de tout patriote qui a un peu de mémoire et qui réfléchit, quand parce que j'ai, dans mon journal, réclamé la liberté de la presse pour les écrivains, la liberté des opinions pour les députés, c'est-à-dire les premiers principes de la Déclaration des droits, il a vu Hébert jeter les hauts cris contre moi, lui, cet effronté ambitieux, qui au moment où un enchaînement de victoires ne ralentissait pas le mouvement révolutionnaire, au moment où la nécessité des mesures révolutionnaires était sentie de tous les patriotes il y a deux mois, a osé, dans sa feuille, réclamer la Constitution, et demander qu'on organisât le conseil exécutif, aux termes de l'acte constitutionnel, parce qu'il lui semblait qu'il ne pouvait manquer que d'être un des vingt-quatre membres !

Que tu aies reçu de Bouchotte, en un seul jour, au mois d'octobre, soixante mille francs pour crier dans ta feuille aux quatre coins de la France : *Psaphon est un Dieu*, et pour calomnier Danton, c'est la moindre de

1. Voy. plus haut notre Note à la suite du n° 3 du *Vieux Cordelier*.

tes infamies. Tes numéros, et tes contradictions à la main, je suis prêt à prouver que tu es un avilisseur du peuple français et de la Convention, et un scélérat, déjà aux yeux des patriotes et des clairvoyants, non moins démasqué que Brissot dont les agents de Pitt t'avaient fait le continuateur, et entrepreneur de contre-révolution par un autre extrême, lorsque Pitt, Calonne et Luchésini, voyant les girondins usés, ont voulu essayer s'ils ne pourraient pas faire, par la sottise et l'ignorance, cette contre-révolution qu'ils n'avaient pu faire avec tant de gens d'esprit, depuis Malouet jusqu'à Gensonné.

Je n'ai pas besoin de me jeter dans ces recherches. Toi qui me parles de mes sociétés, crois-tu que j'ignore que tes sociétés, c'est une femme *Rochechouart*, agente des émigrés, c'est le banquier *Kocke*¹, chez qui toi et ta Jacqueline, vous passez à la campagne les beaux jours de l'été? Penses-tu que j'ignore que c'est avec l'intime de Dumouriez, le banquier hollandais *Kocke*, que le grand patriote Hébert, après avoir calomnié dans sa feuille les hommes les plus purs de la République, allait, dans sa grande joie, lui et sa Jacqueline, boire le vin de Pitt, et porter des toasts à la ruine des réputations des fondateurs de la liberté? Crois-tu que je n'aie pas remarqué qu'en effet, tu n'as jamais sonné le mot de tel député, lorsque tu tombais à bras raccourcis sur Chabot et Basire? Crois-tu que je n'aie pas deviné que tu n'as jeté les hauts cris contre ces deux députés que parce que, après avoir été attirés, sans s'en douter peut-être,

1. Ou plutôt Koek. C'est le père de Paul de Koek. On l'a accusé à tort d'être un agent des monarchies étrangères. Il fit son devoir comme soldat à Jemmapes. C'est lui qui, de ses deniers, construisit, rue Saint-Denis, la *Cour Batave*.

dans la conspiration de tes ultra-révolutionnaires , bientôt, à la vue des maux qui allaient déchirer la patrie, ayant reculé d'horreur, ayant paru chanceler, ayant combattu même quelques projets de décret, qui n'étaient pourtant que les précurseurs éloignés des motions liberticides que tu préparais toi et tes complices, tu t'es empressé de prévenir Basire et Chabot, et de les perdre, avant que tu ne fusses perdu par eux? Crois-tu qu'on ne m'a pas raconté qu'en 1790 et 1791 tu as persécuté Marat? Tu as écrit pour les aristocrates; tu ne le pourras nier, tu serais confondu par les témoins. Crois-tu enfin que je ne sache pas positivement que tu as trafiqué de la liberté des citoyens, et que je ne me souviens pas de ce qu'un de mes collègues a dit à moi et à plus de vingt députés, que tu avais reçu une forte somme pour l'élargissement, je ne sais pas bien si c'était d'un émigré ou d'un prisonnier, et que depuis, une personne, témoin de ta vénalité, t'avait menacé de la révéler, si tu l'avisais de maltraiter encore Chabot dans tes feuilles, fait que le représentant du peuple Chaudron Rousseau nous a même assuré qu'il allait déposer au comité de surveillance? Ce sont là des faits autrement graves que ceux que tu m'imputes.

Regarde ta vie, depuis le temps où tu étais un respectable frater à qui un médecin de notre connaissance faisait faire des saignées pour douze sous, jusqu'à ce moment où, devenu notre médecin politique, et le docteur *Sangrado* du peuple français, tu lui ordonnes des saignées si copieuses, moyennant cent vingt mille livres de traitement que te donne Bouchotte : regarde ta vie entière, et ose dire à quel titre tu te fais ainsi l'arbitre des réputations aux Jacobins?

Est-ce à titre de tes anciens services? Mais quand Danton, d'Églantine et Paré, nos trois anciens présidents permanents des Cordeliers (*du district* s'entend), soutenaient un siège pour Marat; quand Thuriot assiégeait la Bastille; quand Fréron faisait l'*Orateur du Peuple*; quand moi, sans craindre les assassins de Loustalot et les sentences de Talon, j'osais, il y a trois ans, défendre, presque seul, l'*ami du peuple*, et le proclamer le divin Marat; quand tous ces vétérans que tu calomnies aujourd'hui se signalaient pour la cause populaire, où étais-tu alors, Hébert? Tu distribuais tes contre-marques, et on m'assure que les directeurs se plaignaient de la recette¹. On m'assure que tu t'étais même opposé, aux Cordeliers, à l'insurrection du 10 août. On m'assure....., ce qui est certain, ce que tu ne pourras nier, car il y a des témoins, c'est qu'en 1790 et 1791, tu dénigrais, tu poursuivais Marat; que tu as prétendu, après sa mort, qu'il l'avait laissé son manteau, dont tu t'es fait tout à coup le disciple Elisée, et le légataire universel. Ce qui est certain, c'est qu'avant de t'efforcer de voler ainsi la succession de popularité de Marat, tu avais dérobé une autre succession, celle du Père Duchesne, qui n'était pas Hébert; car ce n'est pas toi qui faisais, il y a deux ans, le Père Duchesne, je ne dis pas la *Trompette du*

1. On disait un jour à un des acteurs du théâtre de la République que le Père Duchesne était près d'entrer en colère contre eux: « J'ai peine à le croire, répondit celui-ci : nous avons la preuve, dans nos registres, qu'il nous a volés avant qu'il fût procureur de la commune. » Il faut faire supprimer ces registres, Père Duchesne; il faut faire la cour au théâtre de la République, et je ne m'étonne plus de la grande colère contre la Montansier, dans un de tes derniers numéros, et que tu nous aies fait un éloge si pompeux, si exclusif du théâtre où tu as fait tes premières armes.

(Note de Desmoulins.)

Père Duchesne, mais le véritable *Père Duchesne*, le *memento Maury*. C'était un autre que toi, dont tu as pris les noms, armes et jurements, et dont tu t'es emparé de toute la gloire, selon ta coutume. Ce qui est certain, c'est que tu n'étais pas avec nous, en 1789, dans le cheval de bois; c'est qu'on ne t'a point vu parmi les guerriers des premières campagnes de la Révolution; c'est que, comme les goujats, tu ne t'es fait remarquer qu'après la victoire où tu t'es signalé en dénigrant les vainqueurs, comme Thersite, en emportant la plus forte part du butin, et en faisant chauffer ta cuisine et tes fourneaux de calomnies avec les cent vingt mille francs et la *braise* de Bouchotte¹.

Serait-ce à titre d'écrivain et de bel esprit, que tu prétends, Hébert, peser dans ta balance nos réputations? Est-ce à titre de journaliste que tu prétendrais être le dictateur de l'opinion aux Jacobins? Mais y a-t-il rien de plus dégoûtant, de plus ordurier que la plupart de tes feuilles? Ne sais-tu donc pas, Hébert, que quand les tyrans d'Europe veulent avilir la République; quand ils veulent faire croire à leurs esclaves que la France est couverte des ténèbres de la barbarie, que Paris, cette ville si vantée par son atticisme et son goût, est peuplée de Vandales; ne sais-tu pas, malheureux, que ce sont des lambeaux de tes feuilles qu'ils insèrent dans leurs gazettes, comme si

1. « *On me calomnie,* » disait l'autre jour Bouchotte au comité de salut public. « *Du moins,* lui répondit Danton, ce n'est pas la République qui paye 120,000 francs, depuis le mois de juin, pour vous calomnier; du moins ce n'est pas le ministère qui s'est fait le colporteur des *calomnies* contre Bouchotte. » La répartie était sans réplique. 120,000 francs à Hébert pour louer Bouchotte! Pas si Georges, M. Bouchotte! Il n'est, ma foi, pas si Georges!

(Note de Desmoulins.)

le peuple était aussi bête, aussi ignorant que tu voudrais le faire croire à M. Pitt; comme si on ne pouvait lui parler qu'un langage aussi grossier; comme si c'était là le langage de la Convention et du Comité de salut public; comme si tes saletés étaient celles de la nation; comme si un égout de Paris était la Seine.

Enfin, serait-ce à titre de sage, de grand politique, d'homme à qui il est donné de gouverner les empires, que tu t'arroges de nous asservir à tes *ultra-révolutionnaires*, sans que même les représentants du peuple aient le droit d'énoncer leur opinion, à peine d'être chassés de la Société? Mais, pour ne citer qu'un seul exemple, ne sont-ce pas les trois ou quatre numéros qu'Hébert a publiés à la suite de la mascarade de la déprêtrisation de Gobel, qui sont, par leur impolitique stupide, la cause principale de tant de séditions religieuses, et de meurtres, à Amiens, à Coulommiers, dans le Morbihan, l'Aisne, l'Ille-et-Vilaine? N'est-ce pas le *Père Duchesne*, ce politique profond qui, par ses derniers écrits, est la cause évidente que, dans la Vendée, où les notifications officielles du 21 septembre annonçaient qu'il n'y avait plus que huit à dix mille brigands à exterminer, il a déjà fallu tuer plus de cent mille imbéciles de nouvelles recrues qu'Hébert a faites à Charette et aux royalistes.

Et c'est ce vil flagorneur, aux gages de 120,000 livres, qui me reprochera les 4,000 livres de rente de ma femme! C'est cet ami intime des Kocke¹, des

1. C'est Kock qu'il faut écrire. Père du romancier gaulois Paul de Kock, Jean-Conrad de Kock fut guillotiné avec les Hébertistes en 1794. On avait peu de détails sur sa vie. Un article de *la République française*, de M. G. Avenel sans doute, vient de resti-

Rochechouart, et d'une multitude d'escrocs, qui me reproche mes sociétés. Ce politique sans vue, et le plus insensé des patriotes, s'il n'est pas le plus rusé des aristocrates, me reprochera mes écrits *aristocratiques*, dit-il, lui dont je démontrerai que les feuilles sont les délices de Coblenz et le seul espoir de Pitt!

Ce patriote nouveau sera le diffamateur éternel des vétérans! Cet homme, rayé de la liste des garçons de théâtre, pour vols, fera rayer de la liste des jacobins, pour leur opinion, des députés, fondateurs immortels de la République! Cet écrivain des charniers sera le législateur de l'opinion, le mentor du peuple français! Un représentant du peuple ne pourra être d'un autre sentiment que ce grand personnage, sans être traité de viédase et de conspirateur payé par Pitt! O temps! ô mœurs! ô liberté de la presse, le dernier retranchement de la liberté des peuples, qu'êtes-vous devenue? ô liberté des opinions, sans laquelle il n'existerait plus de Convention, plus de représentation nationale, qu'allez-vous devenir?

La Société est maintenant en état de juger entre moi et mes dénonciateurs. Mes amis savent que je suis toujours le même qu'en 1789; que je n'ai pas eu,

tuer cette physionomie : Conrad de Kock était un « patriote batave » exilé de la Hollande à la suite des troubles de 1785. Il se mit dans les affaires et avec des compatriotes, de Capellen, Abbéma et Van de Pol, spécula sur les biens nationaux. Ils achetèrent notamment l'église du Saint-Sacrement et sur l'emplacement édifièrent la fameuse *Cour batave*, qui était située rue Saint-Denis : elle a été démolie récemment. Après septembre 92, de Kock organisa une légion batave que la défection de Dumouriez ramena en France.

Plus tard, il fut compromis parmi les Hébertistes et mourut le 4 germinal.

(J. C.)

depuis, une pensée qui ne fût pour l'affermissement de la liberté, pour la prospérité, le bonheur du peuple français, le maintien de la République une et indivisible. Eh ! de quel autre intérêt pourrais-je être animé dans le journal que j'ai entrepris, que du zèle du bien public ? pourquoi aurais-je attiré contre moi tant de haines toutes-puissantes, et appelé sur ma tête des ressentiments implacables ? Que m'ont fait à moi Hébert et tous ceux contre qui j'ai écrit ? Ai-je reçu aussi 120,000 francs du trésor national pour calomnier ? ou pense-t-on que je veuille ranimer les cendres de l'aristocratie ? « Les modérés, les aristocrates, dit Barère, ne se rencontrent plus sans se demander : « Avez-vous lu le *Vieux Cordelier* ? » Moi, le patron des aristocrates ! des modérés ! Que le vaisseau de la République, qui court entre les deux écueils dont j'ai parlé, s'approche trop de celui du *modérantisme*, on verra si j'aiderai la manœuvre ; on verra si je suis un modéré ! J'ai été révolutionnaire avant vous tous. J'ai été plus ; j'étais un brigand, et je m'en fais gloire, lorsque, dans la nuit du 12 au 13 juillet 1789, moi et le général Danican nous faisons ouvrir les boutiques d'arquebusiers pour armer les premiers bataillons des sans-culottes. Alors, j'avais l'audace de la Révolution. Aujourd'hui, député à l'Assemblée nationale, l'audace qui me convient est celle de la raison, celle de dire mon opinion avec franchise. Je la conserverai jusqu'à la mort cette audace républicaine contre tous les despotes ; et quoique je n'ignore pas la maxime de Machiavel, « qu'il n'y a point de tyrannie plus effrénée que celle des petits tyrans. »

Qu'on désespère de m'intimider par les terreurs et les bruits de mon arrestation qu'on sème autour de

moi ! Nous savons que des scélérats méditent un 31 mai contre les hommes les plus énergiques de la Montagne. Déjà Robespierre en a témoigné ses pressentiments aux Jacobins ; mais, comme il l'a observé, on verrait quelle différence il y a entre les brissotins et la Montagne. Les acclamations que la Convention a recueillies partout sur son passage, le jour de la fête des Victoires, montrent l'opinion du peuple, et qu'il ne s'en prend point à ses représentants des taches que des étrangers se sont efforcés d'imprimer à la nation. C'est dans la Convention, dans le Comité de salut public, et non dans Georges et les géorgiens que le peuple français espère. Mais toutes les fois que, dans une république, un citoyen aura, comme Bouchotte, 300 millions par mois, cinquante mille places à sa disposition, tous les intrigants, tous les oiseaux de proie s'assembleront nécessairement autour de lui. C'est là le siège du mal, et on sent bien que la peste elle-même, avec une liste si forte, se ferait mettre au Panthéon. C'est à la Convention à ne pas souffrir qu'on élève autel contre autel. Mais, ô mes collègues ! je vous dirai comme Brutus à Cicéron : « Nous craignons trop la mort et l'exil et la pauvreté. » *Nimium timemus mortem et exilium et paupertatem*. Cette vie mérite-t-elle donc qu'un représentant la prolonge aux dépens de l'honneur ? Il n'est aucun de nous qui ne soit parvenu au sommet de la montagne de la vie. Il ne nous reste plus qu'à la descendre à travers mille précipices, inévitables même pour l'homme le plus obscur. Cette descente ne nous offrira aucuns paysages, aucuns sites qui ne se soient offerts mille fois plus délicieux à ce Salomon qui disait, au milieu de ses sept cents femmes, et en foulant tout ce mobilier de bonheur : « J'ai trouvé que les morts sont plus heu-

reux que les vivants, et que le plus heureux est celui qui n'est jamais né.»

Eh quoi! lorsque tous les jours les douze cent mille soldats du peuple français affrontent les redoutes hérissées des batteries les plus meurtrières et volent de victoires en victoires, nous, députés à la Convention; nous, qui ne pouvons jamais tomber, comme le soldat, dans l'obscurité de la nuit, fusillé dans les ténèbres, et sans témoins de sa valeur; nous, dont la mort soufferte pour la liberté ne peut être que glorieuse, solennelle, et en présence de la nation entière, de l'Europe et de la postérité, serions-nous plus lâches que nos soldats? Craignons-nous de nous exposer, de regarder Bouchotte en face? N'oserons-nous braver la grande colère du Père Duchesne, pour remporter aussi la victoire que le peuple français attend de nous; la victoire sur les ultrarévolutionnaires comme sur les contre-révolutionnaires; la victoire sur tous les intrigants, tous les fripons, tous les ambitieux, tous les ennemis du bien public?

Malgré les diviseurs, que la Montagne reste une et indivisible comme la République! Ne laissons point avilir, dans sa troisième session, la représentation nationale. *La liberté des opinions ou la mort!* Occupons-nous, mes collègues, non pas à défendre notre vie comme des malades, mais à défendre la liberté et les principes comme des républicains! Et quand même, ce qui est impossible, la calomnie et le crime pourraient avoir sur la vertu un moment de triomphe, croit-on que, même sur l'échafaud, soutenu de ce sentiment intime que j'ai aimé avec passion ma patrie et la République, soutenu de ce témoignage éternel des siècles, environné de l'estime et des regrets de tous les

vrais républicains, je voulusse changer mon supplice contre la fortune de ce misérable Hébert, qui, dans sa feuille, pousse au désespoir vingt classes de citoyens et plus de trois millions de Français, auxquels il dit anathème, et qu'il enveloppe en masse dans une proscription commune; qui, pour s'étourdir sur ses remords et ses calomnies, a besoin de se procurer une ivresse plus forte que celle du vin, et de lécher sans cesse le sang au pied de la guillotine? Qu'est-ce donc que l'échafaud pour un patriote, sinon le piédestal des Sydney et des Jean de Witt? Qu'est-ce, dans un moment de guerre, où j'ai eu mes deux frères mutilés et hachés pour la liberté, qu'est-ce que la guillotine, sinon un coup de sabre, et le plus glorieux de tous, pour un député victime de son courage et de son républicanisme?

J'ai accepté, j'ai souhaité même la députation, parce que je me disais : Est-il une plus favorable occasion de gloire que la régénération d'un État prêt à périr par la corruption et les vices qui y règnent? Quoi de plus glorieux que d'y introduire de sages institutions, d'y faire régner la vertu et la justice, de conserver l'honneur des magistrats, aussi bien que la liberté, la vie et la propriété des citoyens, et de rendre sa patrie florissante? Quoi de plus heureux que de rendre tant d'hommes heureux? Maintenant, je le demande aux vrais patriotes, aux patriotes éclairés : étions-nous aussi heureux que nous pouvons l'être, même en révolution?

J'ai pu me tromper; mais quand même je serais dans l'erreur, est-ce une raison pour qu'Hébert se permette d'appeler un représentant du peuple *un conspirateur à guillotiner pour son opinion*? J'ai vu Danton et les meilleurs esprits de la Convention, indignés de ce numéro

d'Hébert, s'écrier : « Ce n'est pas toi qui es attaqué ici, c'est la représentation nationale, c'est la liberté d'opinion ! Et je ne serais pas embarrassé de prouver que ; sur ce seul numéro, Hébert a mérité la mort. Car, enfin, quand tu te serais trompé, tu n'as pas formé à toi seul une conspiration ; et les brissotins n'ont point péri pour une opinion : ils ont été condamnés pour une conspiration¹. »

La passion ne me fera point dévier des principes, et je ne saurais être de cet avis qu'Hébert a mérité le décret d'accusation sur un numéro. Je persiste dans mon sentiment, que non-seulement la liberté des opinions doit être indéfinie pour le député, mais même la liberté de la presse pour le journaliste. Permis à Hébert d'être le Zoïle de tous les vieux patriotes et un calomniateur à gages ! Mais, au lieu de blasphémer contre la liberté de la presse, qu'il rende grâce à cette liberté indéfinie, à laquelle seule il doit de ne point aller au tribunal révolutionnaire et de n'être mené qu'à la guillotine de l'opinion.

Pour moi, je ne puis *friser* cette guillotine-là même au jugement des républicains éclairés. Sans doute j'ai pu me tromper :

Eh ! quel auteur, grand Dieu ! ne va jamais trop loin !

Il y a plus : dès que le Comité de salut public a improuvé mon numéro 3, je ne serai point un ambitieux hérésiarque, et je me sou mets à sa décision, comme Fénelon à celle de l'Église. Mais l'avouerai-je, mes chers collègues ? je relis le chapitre IX de Sénèque,

1. Hélas, qui avait désigné les *brissotins* à leurs juges si ce n'est l'auteur de *Brissot dévoilé* ?
(J. C.)

les paroles mémorables d'Auguste, et cette réflexion du philosophe que je ne veux pas traduire, pour n'être pas encore une fois une pierre d'achoppement aux faibles; et à ce fait sans réplique : « *Post hæc nullis amplius insidiis ab ullo petitus,* » à ce fait, malgré le rapport de Barère, je sens m'échapper toute ma persuasion que mon idée d'un comité de clémence fût mauvaise. Car remarquez bien que je n'ai jamais parlé de la clémence du modérantisme, de la clémence pour les chefs, mais de cette clémence politique, de cette clémence révolutionnaire, qui distingue ceux qui n'ont été qu'égarés. *A ce fait,* disais-je, *sans réplique,* j'ai toutes les peines du monde à souscrire à la censure de Barère, et à ne pas m'écrier comme Galilée, condamné par le sacré collège : « Je sens pourtant qu'elle tourne. »

Certes, le procureur général de la Lanterne, en 1789, est aussi révolutionnaire qu'Hébert, qui, à cette époque, ouvrait des loges aux ci-devant, avec des salutations jusqu'à terre¹. Mais dès lors, quand j'ai vu l'assassinat *ultra-révolutionnaire* du boulanger François, fidèle à mon caractère, ne me suis-je pas écrié que c'était la cour elle-même, Lafayette et les Hébert de ce temps-là, les *patriotiquement aristocrates*, qui avaient fait ce meurtre, pour rendre la Lanterne odieuse? Celui-là encore aujourd'hui est révolutionnaire qui a dit, avant Barère, qu'il fallait arrêter comme suspects tous ceux qui ne se réjouissaient pas de la prise de Toulon. Celui-là est un révolutionnaire qui a dit comme Robespierre, et en termes non moins forts : « S'il fallait choisir entre l'exagération du patriotisme et le marasme du modérantisme, il n'y

1. Voyez plus haut la Note relative à Hébert.

aurait pas à balancer. » Celui-là est un révolutionnaire qui a avancé comme une des premières maximes de la politique que, « dans le maniement des grandes affaires, il était triste, mais inévitable, de s'écarter des règles austères de la morale. » N° 4. Celui-là est révolutionnaire qui est « allé aussi loin que Marat en révolution, mais qui a dit qu'au delà de ses motions et des bornes qu'il a posées il fallait écrire, comme les géographes de l'antiquité à l'extrémité de leurs cartes : « Au delà, il n'y a plus de cités, plus d'habitations ; il n'y a que des déserts ou des sauvages, des glaces ou des volcans. » N° 2. Celui-là est révolutionnaire qui a dit que « le Comité de salut public avait eu besoin de se servir, pour un moment, de la jurisprudence des despotes, et de jeter sur la Déclaration des droits un voile de gaze, il est vrai, et transparent. » Celui-là est révolutionnaire, enfin, qui a écrit les premières et les dernières pages du numéro 3 ; mais il est fâcheux que les journalistes, parmi lesquels j'ai reconnu pourtant de la bienveillance dans quelques-uns, n'aient cité aucun de ces passages. Quand la plupart auraient pris le mot d'ordre du *Père Duchesne*, de n'extraire de mes numéros que ce qui prêtait aux commentaires, à la malignité et à la sottise, ils ne se seraient pas interdit plus scrupuleusement toute citation qui tendit à me justifier dans l'esprit des patriotes ; et c'est vraiment un miracle que, sur le rapport d'Hébert et sur des citations si infidèles et si malignes de plusieurs de mes chers confrères en journaux, les jacobins restés à la Société, à dix heures du soir, ne se soient pas écriés, comme le vice-président Bochet : « Quel besoin avons-nous d'autres témoins ? » et que le juré d'opinion n'ait pas déclaré qu'il était suffisamment instruit, et que, dans son âme et conscience, j'étais

convaincu de modérantisme, de feillantisme et de brissotisme?

Et cependant quel tort avais-je, sinon d'être las d'en avoir eu, d'être las d'avoir été poltron, et d'avoir manqué du courage de dire mon opinion, fût-elle fausse. Je ne crains pas que la Société me blâme d'avoir fait mon devoir. Mais si la cabale était plus forte, je le dis avec un sentiment de fierté qui me convient; si j'étais rayé, ce serait tant pis pour les jacobins. Quoi! vous m'avez commandé de dire à la tribune ce que je crois de plus utile pour le salut de la République! Ce que je n'ai pas les moyens physiques de dire à la tribune, je l'ai dit dans mes numéros, et vous m'en feriez un crime! Pourquoi m'avez-vous arraché à mes livres, à la nature, aux frontières, où je serais allé me faire tuer comme mes deux frères, qui sont morts pour la liberté? Pourquoi m'avez-vous nommé votre représentant? Pourquoi ne m'avez-vous pas donné des cahiers? Y aurait-il une perfidie, une barbarie semblable à celle de m'envoyer à la Convention, de me demander ainsi ce que je pense de la République, de me forcer de le dire, et de me condamner ensuite, parce que je n'aurais pas pu vous dire des choses aussi agréables que je l'eusse souhaité? Si l'on veut que je dise la vérité, c'est-à-dire la vérité relative, et ce que je pense, quel reproche a-t-on pu me faire, quand même je serais dans l'erreur? Est-ce ma faute si mes yeux sont malades, et si j'ai vu tout en noir à travers le crêpe que les feuilles du *Père Duchesne* avaient mis devant mon imagination?

Suis-je si coupable de n'avoir pas cru que Tacite, qui avait passé jusqu'alors pour le plus patriote des écrivains, le plus sage et le plus grand politique des historiens, fût un radoteur? Que dis-je? Tacite. Ce Brutus

même, dont vous avez l'image, il faut qu'Hébert le fasse chasser comme moi de la Société ; car si j'ai été un songe-creux, un vieux rêveur, je l'ai été non-seulement avec Tacite et Machiavel, mais avec Loustalot et Marat, avec Thrasybule et Brutus.

Est-ce ma faute s'il m'a semblé que, lorsque le département de Seine-et-Marne, si tranquille jusqu'à ce jour, était si dangereusement agité, depuis qu'on n'y messait plus, lorsque des pères et mères, dans la simplicité de l'ignorance, versaient des larmes, parce qu'il venait de leur naître un enfant qu'ils ne pouvaient pas faire baptiser ; bientôt les catholiques allaient, comme les calvinistes du temps de Henri II, se renfermer pour dire des psaumes, et s'allumer le cerveau par la prière ; qu'on dirait la messe dans les caves, quand on ne pourrait plus la dire sur les toits ; de là des attroupements et des Saint-Barthélemy ; et que nous allions avoir l'obligation, principalement aux feuilles b... patriotiques du *Père Duchesne*, colportées par Georges Bouchotte, d'avoir jeté sur toute la France ces semences si fécondes de séditions et de meurtres ?

Est-ce ma faute, enfin, s'il m'a semblé que des pouvoirs subalternes sortaient de leurs limites et se débordaient ; qu'une Commune, au lieu de se renfermer dans l'exécution des lois, usurpait la puissance législative, en rendant de véritables décrets sur la fermeture des églises, sur les certificats de civisme, etc. Les aristocrates, les feuillants, les modérés, les brissotins, ont déshonoré un mot de la langue française, par l'usage contre-révolutionnaire qu'ils en ont fait. Il est malaisé aujourd'hui de se servir de ce mot. Cependant, frères et amis, croyez-vous avoir plus de bon sens que tous les historiens et tous les politiques, être

plus républicains que Caton et Brutus, qui tous se sont servis de ce mot? Tous ont répété cette maxime: « L'anarchie, en rendant tous les hommes maîtres, les réduit bientôt à n'avoir qu'un seul maître. » C'est ce seul maître que j'ai craint; c'est cet anéantissement de la République ou du moins ce démembrement. Le comité de la République, *ce comité SAUVEUR*, y a porté remède; mais je n'ai pas moins le mérite d'avoir le premier appelé ses regards sur ceux de nos ennemis les plus dangereux et assez habiles pour avoir pris la seule route possible de la contre-révolution. Ferez-vous un crime, frères et amis, à un écrivain, à un député, de s'être effrayé de ce désordre, de cette confusion, de cette décomposition du corps politique, où nous allions avec la rapidité d'un torrent qui nous entraînait, nous et les principes déracinés; si, dans son dernier discours sur le gouvernement révolutionnaire, Robespierre, tout en me remettant au pas, n'eût jeté l'ancre lui-même aux maximes fondamentales de notre révolution, et sur lesquelles seules la liberté peut être affermie et braver les efforts des tyrans et du temps?

*Extrait des registres de la Trésorerie nationale,
du 2 juin.*

Donné au Père Duchesne.	133,000 liv.
Le 2 juin! tandis que tout Paris avait la main à l'épée pour défendre la Convention nationale, à la même heure, Hébert va mettre la main dans le sac.	
Plus, du mois d'août, au Père Duchesne. .	10,000 liv.
Plus, du 4 octobre, au Père Duchesne. . .	60,000 liv.
Calculons ce dernier coup de filet.	

Calcul de la valeur des 600,000 exemplaires de la feuille du
Père Duchesne, payés par Bouchotte 60,000 livres.

Le premier mille	}	Composition.	16 liv.
		Tirage.	8
		Papier bien mauvais.	20
		Total.	<u>44 liv.</u>
Chacun des autres 399,000	}	Tirage.	8 liv.
		Papier.	20
		Total.	<u>28 liv.</u>
En conséquence,	}	Premier mille.	<u>44 liv.</u>
		399,000, à 28 livres, ci.	<u>16,772</u>
		Total du vrai prix des 600,000 exemplaires.	<u>16,816</u>
		Qui de.	60,000 liv.
		comptées par Bouchotte à Hé- bert, le 4 octobre 1793, et que celui-ci, avec une impudence cynique, dans son dernier nu- méro, appelle <i>la braise néces- saire pour chauffer son four- neau</i> , ôte.	<u>16,816 liv.</u>
		reste volé à la nation, le 4 oc- tobre 1793.	<u>43,484 liv.</u>

On s'abonne chez DESENNE, moyennant 5 livres
pour trois mois ¹.

1. Jusqu'alors les numéros du *Vieux Cordelier* ressemblaient au premier.

LE VIEUX CORDELIER

N° VI

Décadi 10 nivôse l'an II de la République une et indivisible.

« Peregrinatus est, animus ejus in nequitia non
« habitavit. » (VALÈRE MAXIME.)

Camille Desmoulins a fait une débauche d'esprit avec les aristocrates ; mais il est toujours bon républicain, et il lui est impossible d'être autre chose.

(Attestation de Collot d'Herbois et de Robespierre, séance des Jacobins.)

Encore que je n'aie point fait rendre de décret, loin d'en avoir fabriqué, comme on en accuse l'auteur immortel de *Philinte*¹, sur lequel on me permettra de suspendre mon jugement définitif jusqu'au rapport ; encore que j'aie pensé que le meilleur canot pour se sauver du naufrage était, pour un député, le coffre vide de Bias, ou le coffre *vidé* de mon beau-père ; et si la calomnie, compulsant mon grand livre, au sortir de la Convention, et trouvant sur les feuillets zéro,

1. Fabre d'Églantine. Son *Philinte de Molière* nous montre un Alceste patriote qui dit avec éloquence :

Je ne m'en prends qu'au vice et non pas à la loi.

La *Loi!* l'idéal de la Révolution ! Il y a toute une époque dans ce mot de comédie.

(J. C.)

comme le 21 septembre 1792, était forcée de me rendre cette justice :

Jean s'en alla comme il était venu ;

toutefois, ce jourd'hui 24 nivose, considérant que Fabre d'Églantine, l'inventeur du nouveau calendrier, vient d'être envoyé au Luxembourg, avant d'avoir vu le quatrième mois de son annuaire républicain ; considérant l'instabilité de l'opinion, et voulant profiter du moment où j'ai encore de l'encre, des plumes et du papier, et les deux pieds sur les chenets, pour mettre ordre à ma réputation et fermer la bouche à tous les calomniateurs, passés, présents et à venir, je vais publier ma profession de foi politique, et les articles de la religion dans laquelle j'ai vécu et je mourrai, soit d'un boulet, soit d'un stylet, soit dans mon lit, soit de la mort des philosophes, comme dit le compère Mathieu.

On a prétendu que ma plus douce étude était de charmer les soucis des aristocrates, au coin de leur feu, dans les longues soirées d'hiver, et que c'était pour verser sur leurs plaies l'huile du Samaritain, que j'avais entrepris ce journal aux frais de Pitt. La meilleure réponse, c'est de publier le *Credo* politique du *Vieux Cordelier*, et je fais juge tout lecteur honnête, si M. Pitt et les aristocrates peuvent s'accommoder de mon *Credo*, et si je suis de leur église.

Je crois encore aujourd'hui, comme je le croyais au mois de juillet 1789, comme j'osais alors l'imprimer en toutes lettres dans ma *France libre*, page 57, « que le gouvernement populaire et la démocratie est la seule constitution qui convienne à la France, et à

tous ceux qui ne sont pas indignes du nom d'hommes. »

On peut être partagé d'opinion, comme l'étaient Cicéron et Brutus, sur les meilleures mesures révolutionnaires, et sur le moyen le plus efficace de sauver la République, sans que Cicéron conclût de ce seul dissentiment que Brutus recevait des guinées de Photin, le premier ministre de Ptolémée. Je pense donc encore comme dans le temps où je faisais cette réponse à Marat, au mois d'avril 1791, pendant le voyage de Saint-Cloud, lorsqu'il m'envoyait l'épreuve de son fameux numéro, AUX ARMES ! OU C'EN EST FAIT DE NOUS ! avec les apostilles et changements de sa main, que je conserve, et qu'il me consultait sur cette épreuve : « Imprime toujours, mon cher Marat ; je défendrai dans ta personne le patriotisme et la liberté de la presse jusqu'à la mort. » Mais je crois que, pour établir la liberté, il suffirait, si on voulait, de la liberté de la presse et d'une guillotine économique, qui frappât tous les chefs et tranchât les complots, sans tomber sur les erreurs.

Je crois qu'un représentant n'est pas plus infail-
lible qu'inviolable. Quand même le salut du peuple
devrait, dans un moment de révolution, restreindre
aux citoyens la liberté de la presse, je crois que jamais
on ne peut ôter à un député le droit de manifester
son opinion : je crois qu'il doit lui être permis *de se*
tromper ; que c'est en considération de ses erreurs
que le peuple français a un si grand nombre de repré-
sentants, afin que celles des uns puissent être redres-
sées par les autres. Je crois que, sans cette liberté
d'opinion indéfinie, il n'existe plus d'assemblées na-
tionales ; je crois que le titre de député ne serait plus
qu'un canonicat, et nos séances des matines bien lon-
gues, si nous n'étions obligés de méditer, dans le si-

ïence du cabinet, ce qu'il y a de plus utile à la République, et après que notre jugement a pris son parti sur une question, d'avoir le courage de dire notre sentiment à la tribune, au risque de nous faire une foule d'ennemis. Il est écrit : Que celui qui résiste à l'Église soit pour vous comme un païen et un publicain. Mais le *sans culotte Jésus* ¹ n'a point dit dans son livre : Que celui qui *se trompe* soit pour vous comme un païen et un publicain. Je crois que l'anathème ne peut commencer de même pour le député, non lorsqu'il se trompe, mais lorsque son opinion ayant été condamnée par la Convention et le Concile, il ne laisserait pas d'y persister et se ferait un hérésiarque. Ainsi, par exemple, dans mon numéro IV, quoique la note, et la parenthèse ouverte aussitôt, montre que c'est un comité de justice que je voulais dire, lorsque j'ai dit un comité de clémence; puisque ce mot nouveau a fait le scandale des patriotes; puisque, jacobins, cordeliers et toute la Montagne l'ont censuré, et que mes amis, Fréron et A. Ricord fils, n'ont pu s'empêcher eux-mêmes de m'écrire de Marseille que j'avais péché; je deviendrais coupable, si je ne me hâtais de supprimer moi-même mon comité, et d'en dire ma coulpe, ce que je fais avec une contrition parfaite.

D'ailleurs, Fréron et Ricord parlent bien à leur aise. On sent que la clémence serait hors de saison au port de la Montagne, et dans tel pays d'où j'entendais dénoncer, l'autre jour, au Comité de sûreté générale, que la nouvelle de la prise de Toulon y avait été reçue comme une calamité, et que, huit jours avant, la plupart avaient déjà mis bas la cocarde. Certes, si

1. Camille répétera son mot devant le tribunal qui le condamnera.

là j'avais été envoyé commissaire de la Convention, et moi aussi j'aurais été un André Dumont et un Laplanche. Mais les lois révolutionnaires, comme toutes les lois en général, sont des remèdes nécessairement subordonnés au climat et au tempérament du malade ; et les meilleures, administrées hors de saison, peuvent le faire crever. Prends donc garde, Fréron, que je n'écrivais pas mon numéro IV à Toulon, mais ici, où je t'assure que tout le monde est au pas, et qu'il n'est pas besoin de l'éperon du *Père Duchesne*, mais plutôt de la bride du *Vieux Cordelier* ; et je te vais le prouver, sans sortir de chez moi, et par un exemple domestique.

Tu connais mon beau-père, le citoyen Duplessis, bon roturier, et fils d'un paysan, maréchal ferrant du village. Eh bien ! avant-hier deux commissaires de la section de *Mucius Scævola* (la section de Vincent, ce sera te dire tout) montent chez lui : ils trouvent dans la bibliothèque des livres de droit ; et nonobstant le décret qui porte qu'on ne touchera point à Domat, ni à Charles Dumoulin, bien qu'ils traitent des matières féodales, ils font main basse sur la moitié de la bibliothèque, et chargent deux crocheteurs des livres paternels. Ils trouvent une pendule dont la pointe de l'aiguille était, comme la plupart des pointes d'aiguilles, terminée en trèfle ; il leur semble que cette pointe a quelque chose d'approchant d'une fleur de lis ; et nonobstant le décret qui ordonne de respecter les monuments des arts, ils confisquent la pendule. Notez bien qu'il y avait à côté une malle sur laquelle était l'adresse fleurdelisée du marchand. Ici, il n'y avait pas moyen de nier que ce fût une belle et bonne fleur de lis ; mais, comme la malle ne valait pas un *corset*, les commissaires se contentent de rayer les lis,

au lieu que la malheureuse pendule, qui vaut bien 1,200 livres, est, malgré son trèfle, emportée par eux-mêmes qui ne se fiaient pas aux crocheteurs d'un poids si précieux; et ce, en vertu du droit que Barère a appelé si heureusement le droit de préhension, quoique le décret s'opposât, dans l'espèce, à l'application de ce droit. Enfin, notre duumvirat sectionnaire, qui se mettait ainsi au-dessus des décrets, trouve le brevet de pension de mon beau-père, qui, comme tous les brevets de pension, n'étant pas de nature à être porté sur le grand livre de la République, était demeuré dans le portefeuille, et qui, comme tous les brevets de pensions possibles, commençait par ce protocole : *Louis*, etc. « Ciel! s'écrient les commissaires, le nom du tyran!... » Et après avoir retrouvé leur haleine, suffoquée d'abord par leur indignation, ils mettent en poche le brevet de pension, c'est-à-dire, 1,000 livres de rente, et emportent la marmite. Autre crime. Le citoyen Duplessis, qui était premier commis des finances sous Clugny, avait conservé, comme c'était l'usage, le cachet du contrôle général d'alors. Un vieux portefeuille de commis, qui était au rebut, oublié au-dessus d'une armoire, dans un tas de poussière, et auquel il n'avait pas touché ni même pensé, depuis dix ans peut-être, et sur lequel on parvint à découvrir l'empreinte de quelques fleurs de lis sous deux doigts de crasse, acheva de compléter la preuve que le citoyen Duplessis était suspect; et le voilà lui, enfermé jusqu'à la paix, et le scellé mis sur toutes les portes de cette campagne, où tu te souviens, mon cher Fréron, que décrétés tous deux de prise de corps, après le massacre du Champ de Mars, nous trouvions un asile que le tyran n'osait violer.

Le plaisant de l'histoire, c'est que ce suspect était

devenu le sexagénaire le plus *ultra* que j'aie encore vu. C'était le père Duchesne de la maison. A l'entendre, on ne coltrait que des conspirateurs, tout au moins des aristocrates, et la guillotine chômait encore trop souvent. Je crois que, s'il n'avait été un peu plus content de mon numéro 3, il m'aurait fermé la porte du logis. Aussi, la première fois que j'allai le voir aux Carmes, la piété filiale fut moins forte en moi que le comique de la situation, et il me fut impossible de ne pas rire aux éclats de ce compliment qui venait si naturellement, et avec lequel je le saluai : « Eh bien ! cher père, trouvez-vous encore qu'il n'y a que les contre-révolutionnaires qui sifflent la linotte ? » Cette anecdote répond à tout, et j'espère que Xavier Audouin ne fera plus à la séance des Jacobins cette question : « Homme lâches, qui prétendez arrêter le torrent de la Révolution, que signifient ces nouvelles dénominations, d'extrà, d'ultra-révolutionnaires ? » Je viens d'en donner, je pense, un échantillon¹. Car enfin, il n'est dit nulle part, dans les instructions sur le gouvernement révolutionnaire, que M. *Brigandeau*, ci-devant en bonnet carré au Châtelet, maintenant en bonnet rougé à la section, pourra mettre sous son bras une pendule, parce que la pointe de l'aiguille se termine en trèfle, et dans sa poche mon brevet de pension, parce que ce brevet commençait, comme tous les brevets de pension des quatre-vingt-six départements, par ce mot, *Louis, roi*, qui se trouve aussi dans tous les livres. Et nous n'avons pas fait la Révolution seulement pour que M. Brigandeau changeât de bonnet.

Je reviens à mon *Credo*.

1. Voy. le fragment *inédit* de Camille à la fin du volume.

Mirabeau nous disait : « Vous ne savez pas que la liberté est une garce qui aime à être couchée (il se servait d'une expression plus énergique) sur des matelas de cadavres ; » mais quand Mirabeau nous tenait ce propos, au coin de la rue du Mont-Blanc, je soupçonne qu'il ne parlait pas ainsi de la liberté dans le dessein de nous la faire aimer, mais bien pour nous en faire peur. Je persiste à croire que notre liberté, c'est l'inviolabilité des principes de la Déclaration des droits ; c'est la fraternité, la sainte égalité, le rappel sur la terre, ou du moins en France, de toutes les vertus patriarcales, c'est la douceur des maximes républicaines, c'est ce *res sacra miser*, ce respect pour le malheur que commande notre sublime Constitution ; je crois que la liberté, en un mot, c'est le bonheur ; et certes, on ne persuadera à aucun patriote, qui réfléchit tant soit peu, que faire dans mes numéros un portrait enchanteur de la liberté, ce soit conspirer contre la liberté.

Je crois en même temps, comme je l'ai professé, que, dans un moment de révolution, une politique saine a dû forcer le Comité de salut public à jeter un voile sur la statue de la liberté, à ne pas verser tout à la fois sur nous cette corne d'abondance que la déesse tient dans sa main, mais à suspendre l'émission d'une partie de ses bienfaits, afin de nous assurer plus tard la jouissance de tous. Je crois qu'il a été bon de mettre la terreur à l'ordre du jour, et d'user de la recette de l'Esprit Saint, que « la crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse ; » de la recette du bon sans-culotte Jésus, qui disait : « Moitié gré, moitié force, convertissez-les toujours, *compelle eos intrare.* » Personne n'a prouvé la nécessité des mesures révolutionnaires par des arguments plus forts

que je n'ai fait, même dans mon *Vieux Cordelier* qu'on n'a pas voulu entendre.

Je crois que la liberté n'est pas la misère ; qu'elle ne consiste pas à avoir des habits râpés et percés aux coudes, comme je me rappelle d'avoir vu Roland et Guadet affecter d'en porter, ni à marcher avec des sabots ; je crois, au contraire, qu'une des choses qui distinguent le plus les peuples libres des peuples esclaves, c'est qu'il n'y a point de misère, point de hillons là où existe la liberté. Je crois encore, comme je le disais dans les trois dernières lignes de mon histoire des Brissotins, que vous avez tant fêtoyée : « Qu'il n'y a que la République qui puisse tenir à la France la promesse que la Monarchie lui avait faite en vain depuis deux cents ans : LA POULE AU POT POUR TOUT LE MONDE. » Loin de penser que la liberté soit une égalité de disette, je crois, au contraire, qu'il n'est rien tel que le gouvernement républicain pour amener la richesse des nations¹. C'est ce que ne cessent de répéter nos publicistes depuis le seizième siècle : « Comparez, écrivait Gordon, en se moquant de nos grands-pères, il y a quarante ans, comparez l'Angleterre avec la France, les sept Provinces-Unies, sous le gouvernement des États, avec le même peuple, sous la domination de l'Espagne. » Avant Gordon, le chevalier Temple observait que « le commerce ne fleurit jamais dans un gouvernement despotique, parce que personne n'est assuré de jouir longtemps de ce qu'il possède, tandis que la liberté ne peut manquer d'éveiller l'industrie, et de porter les nations au plus haut degré de prospérité et de fortune publique où leur po-

1. Voir le *Discours de la Lanterne* où cette idée est déjà exprimée.

pulation leur permet d'atteindre : témoins Tyr, Carthage, Athènes, Syracuse, Rhodes, Londres, Amsterdam. » Et comme la théorie de la liberté, plus parfaite chez nous que chez ces différents peuples, présage à Pitt, pour la France, le dernier degré de prospérité nationale, et montre dans l'avenir au fils de Chatam notre patrie, que son père avait si fort en horreur, faisant, par son commerce, ses arts et sa splendeur future, le désespoir des autres nations, c'est par cette seule raison, n'en doutons pas, que la jalouse Angleterre nous fait cette guerre atroce. Qu'importerait à Pitt, en effet, que la France fût libre, si sa liberté ne servait qu'à nous ramener à l'ignorance des vieux Gaulois, à leurs sayes, leurs brayes, leur gui de chêne et leurs maisons qui n'étaient que des échoppes en terre glaise?

Loin d'en gémir, il me semble que Pitt donnerait bien des guinées pour qu'une telle liberté s'établît chez nous. Mais ce qui rendrait furieux le gouvernement anglais, c'est si l'on disait de la France ce que disait Dicaërque de l'Attique : « Nulle part au monde on ne peut vivre plus agréablement qu'à Athènes, soit qu'on ait de l'argent, soit qu'on n'en ait point. Ceux qui se sont mis à l'aise, par le commerce ou leur industrie, peuvent s'y procurer tous les amusements imaginables ; et quant à ceux qui cherchent à le devenir, il y a tant d'ateliers où ils gagnent de quoi se divertir aux Antestheries¹ et mettre encore quelque chose de côté, qu'il n'y a pas moyen de se plaindre de

1. On appelait ainsi les fêtes consacrées à Bacchus, c'étaient les *Sans-Culottides* d'Athènes ; leur institution était moins morale, moins belle. Elles ne duraient que trois jours : savoir, la fête des Tonneaux, et celle des Coupes et des Marmites.

(Note de Desmoulins.)]

sa pauvreté sans se faire à soi-même un reproche de sa paresse.» Je crois que la liberté ne consiste point dans une égalité de privations, et que le plus bel éloge de la Convention serait si elle pouvait se rendre ce témoignage : « J'ai trouvé la nation sans culottes, et je la laisse culottée. »

Ceux qui, par un reste de bienveillance pour moi, et ce vieil intérêt qu'ils conservent au procureur général de la Lanterne, expliquent ce qu'ils appellent mon apostasie en prétendant que j'ai été influencé, et en mettant les iniquités de mes numéros III et IV sur le dos de Fabre d'Eglantine et Philippeaux qui ont bien assez de leur responsabilité personnelle, je les remercie de ce que cette excuse a d'obligeant; mais ceux-là montrent bien qu'ils ne connaissent point l'indépendance indomptée de ma plume qui n'appartient qu'à la République, et peut-être un peu à mon imagination et à ses écarts, si l'on veut, mais non à l'ascendant et à l'influence de qui que ce soit. Ceux qui condamnent le *Vieux Cordelier* n'ont donc pas lu les *Révolutions de France et de Brabant*. Ils se souviendraient que ce sont ces mêmes rêves de ma philanthropie, qu'on me reproche, qui ont puissamment servi la Révolution, dans mes numéros 89, 90 et 91. Ils verraient que je n'ai point varié; que ce sont les patriotes eux-mêmes qui ont enraciné dans ma tête ces erreurs par leurs applaudissements, et que ce système de républicanisme dont on veut que je proscrive l'ensemble n'est point en moi apostasie, mais impénitence finale.

On ne se souvient donc plus de ma grande colère contre Brissot, il y a au moins trois ans, à propos d'un numéro du *Patriote français* où il s'avisait de me rappeler à l'ordre, et de me traiter de républicain mus-

cadin, précisément à cause que j'avais énoncé les mêmes opinions que je viens de professer tout à l'heure. « Qu'appellez-vous, lui répondis-je quelque part (dans mon second tome, je crois); que voulez-vous dire avec votre brouet noir et votre liberté de Lacédémone? Le beau législateur que ce Lycurgue dont la science n'a consisté qu'à imposer des privations à ses concitoyens; qui les a rendus égaux comme la tempête rend égaux tous ceux qui ont fait naufrage; comme Omar rendait tous les Mulsumans égaux, et aussi savants les uns que les autres, en brûlant toutes les bibliothèques! Ce n'est point là l'égalité que nous envions; ce n'est point là ma république. « L'amour
« de soi-même, dit J.-J. Rousseau, est le plus puis-
« sant, et même, selon moi, le seul motif qui fasse
« agir les hommes. » Si nous voulons faire aimer la République, il faut donc, Monsieur Brissot de Warville, la peindre telle, que l'aimer, ce soit s'aimer soi-même. »

On ne se souvient donc plus de mon discours de la Lanterne dans lequel, quinze mois auparavant, je jetais une clameur si haute, au sujet d'un certain pamphlet intitulé, *le Triomphe des Parisiens*, où l'auteur voulait nous faire croire que, dans peu, Paris deviendrait aussi désert que l'ancienne Ninive; que, dans six mois, l'herbe cacherait le pavé de la rue Saint-Denis et de la place Maubert; que nous aurions des couches de melons sur la terrasse des Tuileries, et des carrés d'oignons dans le Palais-Royal? « Adieu, disait-il, les tailleurs, les tapissiers, les selliers, les épiciers, les doreurs, les enlumineurs, les bijoutiers, les orfèvres, les marchandes de modes et les prêtresses de l'Opéra, les théâtres et les restaurateurs. » L'auteur aristocrate ne faisait pas grâce aux boulangers,

et se persuadait que nous allions brouter l'herbe, et devenir un peuple de lazzaronis et de philosophes, avec le bâton et la besace. Qu'on lise, dans ma *Lanterne aux Parisiens*, comme je relançais ce prophète de malheur qui défigurait ma république, et quelle prophétie bien différente j'opposais à ce Mathan de l'aristocratie: « Comment! m'écriais-je, plus de Palais-Royal! plus d'Opéra! plus de Méot¹! c'est là l'abomination de la désolation prédite par le prophète Daniel; c'est une véritable contre-révolution! »

Et je m'étudiais au contraire à offrir des peintures riantes de la Révolution, et à en faire attendre à la France bien d'autres effets dont je me faisais presque caution. Et les Jacobins et les Cordeliers m'applaudissaient. Et c'est par ces tableaux que, missionnaire de la Révolution et de la République, je m'insinuais dans l'esprit de mes auditeurs, que je partageais les égoïstes, c'est-à-dire tous les hommes, d'après la maxime incontestable de J.-J. Rousseau, que j'ai soulignée tout à l'heure, que j'en baptisais un grand nombre, et que je les ramenaient au giron de l'église des jacobins. Non, il ne peut y avoir que les trois cents commis de Bouchotte, qui, pensant qu'il était de leur honneur de venger la petite piqure que j'avais faite à l'amour-propre du ministre de la guerre, au lieu de se récuser, comme la délicatesse le demandait, se soient levés pour m'excommunier et me faire rayer des Jacobins. Quoique cet arrêté ait été rapporté dans la séance, après une oraison de Robespierre, qui a duré une heure et demie, il est impossible que la Société, même à l'ouverture de la séance, m'eût rayé, pour avoir professé, dans le *Vieux Cordelier*, le même corps de doc-

1. Restaurateur fameux.

trine qu'elle a applaudi tant de fois dans mes *Révolutions de Brabant*, et pour lequel elle m'avait nommé procureur général de la Lanterne, quatre ans avant que ma charge fût passée au Père Duchesne. On voit que ce qu'on appelle aujourd'hui, dans mes feuilles, du *modérantisme*, est mon vieux système d'*utopie*. On voit que tout mon tort est d'être resté à ma hauteur du 12 juillet 1789, et de n'avoir pas grandi d'un pouce non plus qu'Adam; tout mon tort est d'avoir conservé les vieilles erreurs de la *France libre*, de la *Lanterne*, des *Révolutions de Brabant*, de la *Tribune des Patriotes*, et de ne pouvoir renoncer aux charmes de ma République de Cocagne.

Je suis obligé de renvoyer à un autre jour la suite de mon *Credo* politique, ne voulant plus souffrir qu'on vende encore vingt sous un de mes numéros, comme il est arrivé de mon cinquième, ce qui a donné lieu aux calomnies. Vous savez bien, citoyen Desenne, que, loin de vendre mon journal à la République, je ne le vends pas même à mon libraire, de peur qu'on ne dise que je suis un marchand de patriotisme, et que je ne dois pas faire sonner si haut mes écrits révolutionnaires, puisque c'est mon commerce. Mais, à votre tour, citoyen Desenne, je vous prie de soigner la popularité de l'auteur. Oui, c'est vous qui m'avez perdu. Le prix exorbitant du numéro V est cause qu'aucun sans-culotte n'a pu le lire; et Hébert a eu sur moi un triomphe complet. Encore si la Société des Jacobins s'était fait donner lecture de ce numéro V et avait voulu entendre mon défenseur officieux, comme elle en avait pris l'arrêté! L'attention et le silence que les tribunes avaient prêté à mes numéros IV et III (ce qui prouve que les oreilles du peuple ne sont pas si hébertistes qu'on le dit, et qu'il aime qu'on

lui parle un autre langage et qu'on lui fasse l'honneur de croire qu'il entend le français), la défaveur très peu sensible avec laquelle les tribunes avaient écouté ces deux numéros, annonçaient que la lecture du cinquième numéro me vaudrait une absolution générale ; mais apparemment les commis de la guerre n'ont jamais voulu consentir à cette lecture, en sorte que si la Société n'avait pas rapporté ma radiation, le déni de justice était des plus criants. Et c'est vous, citoyen Desenne, qui êtes cause que ma popularité a perdu contre Hébert cette fameuse bataille de Jemmapes, ou plutôt c'est ma faute d'avoir fait une si longue apologie. Mes numéros seront plus courts désormais. Je veux surtout être lu des sans-culottes, et être jugé par mes pairs ; et j'exige de vous, quand vous devriez employer un papier bien mauvais, que vous ne vendiez pas mes numéros dans la rue plus cher que le Père Duchesne ne vend les siens à Bouchotte, c'est-à-dire 2 sous, à raison de huit pages, et 120,000 francs pour 1,200,000 exemplaires.

P. S. Miracle ! grande conversion du Père Duchesne ! « Je l'ai déjà dit cent fois, écrit-il dans un de ses derniers numéros, et je le dirai toujours, que l'on imite le sans-culotte *Jésus* ! que l'on suive à la lettre son Evangile, et tous les hommes vivront en paix... Quand une troupe égarée et furieuse poursuit la femme adultère, il écrivit sur le sable ces mots : « Que celui de vous qui est sans péché lui jette la première pierre. » Quand *Pierre* coupa l'oreille de certain *Philippotin*, il ordonna à *Pierre* de rengainer son épée, en lui disant : « Quiconque frappe du glaive, du glaive sera frappé. »

Qu'Hébert parle ainsi, je serai le premier à m'é-

crier : La trésorerie nationale ne peut acheter trop cher de tels numéros ! Poursuis, Hébert. Le divin sans-culotte que tu cites a dit : « Il y aura plus de « joie dans le ciel pour un Père Duchesne qui se « convertit, que pour quatre-vingt-dix-neuf Vieux « Cordeliers qui n'ont pas besoin de pénitence. » Mais tu devrais te souvenir d'avoir lu dans le même livre : « Tu ne diras point à ton frère : Raca ; c'est- « à-dire viédase. Tu ne mentiras point. » Or, comment as-tu pu dire à nos frères les sans-culottes, en parlant de mon numéro V : « Voyez le bout de l'oreille « aristocratique. Camille me reproche d'avoir été un « PAUVRE frater, qui faisait des saignées à 42 sous. « Vous voyez comme il méprise la sans-culotterie. » Cela est très-adroit de ta part, Père Duchesne, pour faire crier *tolle* sur le *Vieux Cordelier*. Mais où est ta probité et ta bonne foi ? Et comment peux-tu tromper ainsi les sans-culottes ? Je ne t'ai point dit que tu étais un PAUVRE frater, mais un RESPECTABLE frater, ce qui emporte l'idée toute contraire de celle que tu me prêtes. Qui ne voit que, loin de mépriser ta véritable sans-culotterie d'alors, comparée à ta fortune présente, c'est comme si je t'avais dit : « Alors tu étais « estimable ; alors tu étais respectable. » Avoue, Père Duchesne, que si Danton ne s'était pas opposé hier au décret contre la calomnie, tu serais ici bien pris sur le fait. Mais je me réjouis que l'heureuse diversion sur les crimes du gouvernement anglais ait terminé tous nos combats ; c'est un des plus grands services qu'aura rendus à la patrie celui qui a ouvert cette discussion, à laquelle je compte payer aussi mon contingent. En attendant, je n'ai pu me défendre de parer ici ton coup de Jarnac.

LE VIEUX CORDELIER

N° VII¹

Quintidi pluviôse, 2^e décade, l'an II de la République
une et indivisible.

SUITE DE MON Credo POLITIQUE

LE POUR ET LE CONTRE

OU

CONVERSATION DE DEUX VIEUX CORDELIERS

« Qui aut tempus quod postulat non videt, aut
« plura loquitur, aut se ostentat, aut eorum
« quibuscum est, rationem non habet, is
« ineptus esse dicitur. Cato, optimo animo
« utens, vocet interdum reipublicæ, dicit
« enim tanquam in Platonis politicâ non
« tanquam in Romuli ferre sententiam. »
(Cic.)

CAMILLE DESMOULINS.

« Si tu ne vois pas, dit Cicéron, ce que les temps exigent, si tu parles inconsidérément; si tu te mets

1. Camille fut arrêté en corrigeant les épreuves du n° VII.

« La presse est la reine des reines au début comme à la fin des révolutions... Donc Camille se sentait revivre. Après avoir, lui aussi, traîné, tremblé et languissant, il sentait comme Samson que les cheveux lui repoussaient. Non content d'avoir, des deux pieds, écrasé les Philistins, je veux dire les hébertistes, il allait, poussé d'une force inconnue, secouer les colonnes du temple et la réputation de Robespierre. L'affaire de Fabre avait percé le cœur de Camille; elle

en évidence; si tu ne fais aucune attention à ceux qui t'environnent, je te refuse le nom de sage. L'âme vertueuse de Caton répugnait à cette maxime : aussi, en poussant le jansénisme du républicain plus loin que les temps ne le permettaient, ne contribua-t-il pas peu à accélérer le renversement de la liberté; comme lorsqu'en réprimant les exactions des chevaliers, il tourna les espérances de leur cupidité du côté de César. Mais Caton avait la manie d'agir plutôt en stoïcien dans la république de Platon, qu'en sénateur

le détacha de son maître. L'amitié pouvait seule l'émanciper de l'amitié. On l'a vu aux premiers mots du numéro VI. Qui ne voyait, à ce moment, le danger du grand artiste?... Et cependant l'audacieux numéro VII regarde au visage et décrit ceux que personne n'osait plus regarder en face, les redoutables membres du Comité de sûreté générale... Une certaine comparaison d'Octave et d'Antoine semble une allusion cruelle à Robespierre et à Danton. Le libraire de Desmoulins, Desenne, recula d'épouvante, quand il lut en épreuves ces lignes terribles : Suite du *Credo politique*. Il se crut mort, déclara qu'il basarderait d'imprimer tout ce qui était antihébertiste, mais que tout passage contre Robespierre devait disparaître. L'ardent et fougueux écrivain, arrêté dans son élan, se débattit, disputa. Les épreuves allaient et venaient; on les lisait au passage, les amis en parlaient tout bas. Les ennemis en surprirent-ils quelques passages, c'est probable. Du reste le bruit suffisait. L'effet du factum eût été terrible. C'était à Robespierre à voir s'il devait attendre le coup... De hasarder la parole contre Desmoulins, il n'y avait pas à y songer. Un dieu qui discute est perdu; Robespierre, d'ailleurs, n'avait qu'une corde sérieuse et triste. Il était sans armes contre l'ironie. Ses excursions en ce genre n'étaient pas heureuses. Il ne pouvait plaisanter Desmoulins, mais bien le tuer. Nous ne doutons aucunement qu'il n'ait été terrifié, la première fois que cette idée cruelle lui vint à l'esprit. Cet aimable, ce doux, ce bon camarade qui n'avait pas passé un jour sans travailler à sa réputation! Ces souvenirs n'étaient-ils rien? Y avait-il un homme encore en Robespierre? Je soutiens et jurerais qu'il eut le cœur déchiré. D'ailleurs, tuer Desmoulins, c'était encore autre chose; on ne pouvait s'arrêter. Le pauvre Camille, qu'était-ce? une admirable fleur, qui fleurissait sur Danton; on n'arrachait l'un qu'en touchant à l'autre...

(MICHELET. *Rév. fr.*, t. X.)

Quelle admirable image que celle qui termine ce passage de Michelet!

qui avait affaire aux plus fripons des enfants de Romulus. »

Que de réflexions présente cette épigraphe ! C'est Cicéron qui, en composant avec les vices de son siècle, croit retarder la chute de la république, et c'est l'austérité de Caton qui hâte le retour de la monarchie. Solon avait dit, en d'autres termes, la même chose : « Le législateur qui travaille sur une matière rebelle doit donner à son pays, non pas les meilleures lois en théorie, mais les meilleures dont il puisse supporter l'exécution. » Et J.-J. Rousseau a dit après : « Je ne viens point traiter des maladies incurables. » On a beau dire que mon numéro VI manque d'intérêt, parce qu'il manque de personnalités ; que ceux qui ne chercheraient dans ce journal qu'à repaître de satire leur malignité, et leur pessimisme de vérités intempestives, retirent leurs abonnements. Je crois avoir bien mérité de la patrie, en tirant la plume contre les ultra-révolutionnaires, dans le *Vieux Cordelier*, malgré ses erreurs.

Quelque ivraie d'erreurs n'étouffe point une moisson de vérités. Mais je reconnais que mes numéros auraient été plus utiles, si je n'avais pas mêlé aux choses les noms des personnes. Dès que mon vœu, le vœu de Coligny, le vœu de Mézerai est enfin accompli, et que la France est devenue une république, il faut s'attendre à des partis, ou plutôt à des coteries et à des intrigues sans cesse renaissantes. La liberté ne va point sans cette suite de cabales, surtout dans notre pays où le génie national et le caractère indigène ont été, de toute antiquité, factieux et turbulents, puisque J. César dit, en propres termes, dans ses *Commentaires* : « Dans les Gaules on ne trouve que « des factions et des cabales, non-seulement dans

« tous les départements, districts et cantons, mais « même dans les vics ou villages ¹. » Il faut donc s'attendre à des partis, ou, pour mieux dire, à des comérages qui haïront plutôt la fortune que les principes de ceux qui sont dans la coterie ou le parti contraire, et qui ne manqueront pas d'appeler amour de la liberté et patriotisme l'ambition et les intérêts personnels qui les animent les uns contre les autres. Mais tous ces partis, tous ces petits cercles, seront toujours contenus dans le grand cercle des bons citoyens qui ne souffriront jamais le retour de la tyrannie; comme c'est dans ce grand rond seul que je veux entrer; comme je pense, avec Gordon, qu'il n'y eut jamais de secte, de société, d'église, de club, de loge, d'assemblée quelconque, de parti, en un mot, tout composé de gens d'une exacte probité, ou entièrement mauvais, je crois qu'il faut user d'indulgence pour les *ultrà* comme pour les *citrà*, tant qu'ils ne dérangent pas les *intrà* et le grand rond des amis de la République une et indivisible. Robespierre dit, dans un fort bon discours sur les principes du gouvernement révolutionnaire : « Si l'on admet que des patriotes de bonne foi sont tombés dans le modérantisme, sans le savoir, pourquoi n'y aurait-il pas des patriotes, également de bonne foi, qu'un sentiment louable a emportés quelquefois ULTRA? » C'est ainsi que parle la raison; et voilà pourquoi j'ai enrayé ma plume qui se précipite sur la pente de la satire. Étranger à tous les partis, je n'en veux servir aucun, mais seulement la République qu'on ne sert jamais mieux que par des sacrifices d'amour-propre :

1. « In Galliâ factiones sunt, non solum in omnibus civitatibus, atque pagis, partibusque, sed in vicis, etc. »

mon journal sera beaucoup plus utile si, dans chaque numéro, par exemple, je me borne à traiter en général, et abstraction faite des personnes, quelque question, quelque article de ma profession de foi et de mon testament politique. Parlons aujourd'hui du gouvernement anglais, le grand ordre du jour.

UN VIEUX CORDELIER ¹.

Qu'est-ce que tout ce verbiage? Depuis 1789 jusqu'à ce moment, depuis Mounier jusqu'à Brissot, de quoi a-t-il été question, sinon d'établir en France les deux chambres et le gouvernement anglais? Tout ce que nous avons dit; tout ce que toi, en particulier, tu as écrit depuis cinq ans, qu'est-ce autre chose que la critique de la constitution de la Grande-Bretagne? Enfin, la journée du 10 août a terminé ces débats et la plaidoirie, et la démocratie a été proclamée le 21 septembre. Maintenant la démocratie en France, l'aristocratie en Angleterre, fixent en Europe tous les regards tournés vers la politique. Ce ne sont plus des discours, ce sont les faits qui décideront, devant le jury de l'univers pensant, quelle est la meilleure de ces deux constitutions. Maintenant la plus forte, la seule satire à faire du gouvernement anglais, c'est le bonheur du peuple; c'est la gloire, c'est la fortune de la République française. N'allons pas, ridicules athlètes, au lieu de nous exercer et de nous frotter d'huile, panser les plaies de notre antagoniste. C'est nous-mêmes qu'il faut guérir, et pour cela il faut connaître nos maux; il faut avoir le courage de les dire. Sais-tu

1. Vieux reître de l'ancien district des Cordeliers, qui entre chez moi, et vient voir si je fais parler dignement le chapitre dans mon numéro VII, et si je ne fais pas reculer la bannière.

(Note de Desmoulins.)

que tout ce préambule de ton numéro VII, ces circonlocutions, ces précautions oratoires, tout cela est fort peu jacobin? A quoi reconnaît-on le vrai républicain, je te prie, le véritable cordelier? C'est à sa vertueuse indignation contre les traîtres et les coquins, c'est à l'âpreté de sa censure. Ce qui caractérise le républicain, ce n'est point le siècle, le gouvernement dans lequel il vit, c'est la franchise du langage. Montausier était un républicain dans l'Oeil-de-Bœuf. Molière, dans le *Misanthrope*, a peint en traits sublimes les caractères du républicain et du royaliste. Alceste est un jacobin, Philinte un feuillant achevé¹. Ce qui m'indigne, c'est que, dans la République, je ne vois presque pas de républicains. Est-ce donc le nom qu'on donne au gouvernement qui en constitue la nature? En ce cas, la Hollande, Venise, sont aussi des républiques; l'Angleterre fut aussi une république, pendant tout le protectorat de Cromwell qui régissait sa république aussi despotiquement que Henri VIII son royaume. Rome fut aussi une république sous Auguste, Tibère et Claude, qui l'appelaient, dans leur consulat, comme Cicéron dans le sien, la république romaine. Pourquoi cependant ne se souvient-on de cet âge du monde que comme celui de l'époque de l'extrême servitude de l'espèce humaine? C'est parce que la franchise était bannie de la société et du commerce de la vie; c'est parce que, comme dit Tacite, on n'osait parler, on n'osait même entendre. *Omisso omni, non solum loquendi, imo audiendi, commercio.*

Qu'est-ce qui distingue la république de la monar-

1. Fabre d'Églantine les a à peu près peints de la sorte. La critique contemporaine a renouvelé ce jugement.

chie ? Une seule chose : la liberté de parler et d'écrire. Ayez la liberté de la presse à Moscou et demain Moscou sera une république. C'est ainsi que, malgré lui, Louis XVI et les deux côtés droits, et le gouvernement tout entier, conspirateur et royaliste, la liberté de la presse seule nous a menés, comme par la main, jusqu'au 10 août, et a renversé une monarchie de quinze siècles, presque sans effusion de sang.

Quel est le meilleur retranchement des peuples libres contre les invasions du despotisme ? C'est la liberté de la presse. Et ensuite, le meilleur ? C'est la liberté de la presse. Et après, le meilleur ? C'est encore la liberté de la presse.

Nous savions tout cela dès le 14 juillet ; c'est l'alphabet de l'enfance des républiques ; et Bailly lui-même, tout aristocrate qu'il fût, était, sur ce point, plus républicain que nous. On a retenu sa maxime : « La publicité est la sauvegarde du peuple. » Cette comparaison devrait nous faire honte. Qui ne voit que la liberté d'écrire est la plus grande terreur des fripons, des ambitieux et des despotes, mais qu'elle n'entraîne avec soi aucun inconvénient pour le salut du peuple ? Dire que cette liberté est dangereuse à la République, cela est aussi stupide que si on disait que la beauté peut craindre de se mettre devant une glace. On a tort ou on a raison ; on est juste, vertueux, patriote, en un mot, ou on ne l'est pas. Si on a des torts, il faut les redresser, et pour cela il est nécessaire qu'un journal vous les montre ; mais si vous êtes vertueux, que craignez-vous de numéros contre l'injustice, les vices et la tyrannie ? Ce n'est point là votre miroir.

Avant Bailly, Montesquieu, un président à mortier, avait professé le même principe qu'il ne peut y avoir

de république sans la liberté de parler et d'écrire. « Dès que les décemvirs, dit-il, dans les lois qu'ils avaient apportées de la Grèce, en eurent glissé une contre la calomnie et les auteurs, leur projet d'anéantir la liberté et de se perpétuer dans le décemvirat fut à découvert. » [Car jamais les tyrans n'ont manqué de juger pour faire périr, sous le prétexte de calomnies, quiconque leur déplaisait ¹.] De même, le jour qu'Octave, quatre cents ans après, fit revivre cette loi des décemvirs contre les écrits et les paroles, et en fit un article additionnel à la loi Julia sur les crimes de lèse-majesté, on put dire que la liberté romaine rendit le dernier soupir. En un mot, l'âme des républiques, leur pouls, leur respiration, si l'on peut parler ainsi, le souffle auquel on reconnaît que la liberté vit encore, c'est la franchise du discours. Vois, à Rome, quelle écluse d'invectives Cicéron lâche pour noyer dans leur infamie Verrès, Catilina, Clodius, Pison et Antoine ! Quelle cataracte d'injures tombe sur ces scélérats du haut de la tribune ?

Aujourd'hui, en Angleterre même, où la liberté est décrépète, et gisant *in extremis*, dans son agonie, et lorsqu'il ne lui reste plus qu'un souffle, vois comme elle s'exprime sur la guerre, et sur les ministres, et sur la nation française !

[Mieux vaudrait qu'on se trompât, comme le père Duchesne dans ses dénonciations qu'il fait à tort et à travers, mais avec cette énergie qui caractérise les âmes républicaines, que de voir cette terreur qui glace et enchaîne les écrits et la pensée. Marat s'exprimait ainsi : « Un républicain, Bourdon de l'Oise,

1. Nous avons mis entre crochets les passages supprimés par Desenne dans l'édition originale, passages rétablis pour la première fois, en 1834, par M. Malton, possesseur du manuscrit.

osa dire sa pensée tout entière et montrer une âme républicaine. » Robespierre fit preuve d'un grand caractère, il y a quelques années à la tribune des Jacobins, un jour que dans un moment de violente défaveur il se cramponna à la tribune et s'écria qu'il fallait l'y assassiner ou l'entendre; mais toi, tu fus un esclave et lui un despote, le jour que tu souffris qu'il te coupât si brusquement la parole dès ton premier mot : *Brûler n'est pas répondre!* et que tu ne poursuivis pas opiniâtrément ta justification ¹. Représentant du peuple, oserais-tu parler aujourd'hui au premier commis de la guerre aussi courageusement que tu le faisais il y a quatre ans à Saint-Priest, à Mirabeau, à Lafayette, à Capet lui-même? Nous n'avons jamais été si esclaves que depuis que nous sommes républicains, si rampants que depuis que nous avons le chapeau sur la tête.]

« En France, dit Stanhope dans la chambre haute, les ministres parlent, écrivent, agissent toujours en

1. Le 7 janvier 1794, Camille était attaqué, pour son *modérantisme*, au club des Jacobins. C'est de sa vie, en somme, qu'il s'agissait. Robespierre prit sa défense devant l'Assemblée populaire comme autrefois (en 90) devant l'Assemblée nationale. « Les écrits de Camille, dit-il, sont condamnables sans doute, mais pourtant il faut distinguer sa personne de ses ouvrages. Camille est un enfant gâté, qui avait d'heureuses dispositions, mais que les mauvaises compagnies ont égaré. Il faut sévir contre ses numéros, que *Brissot lui-même n'eût osé avouer*, et conserver Camille au milieu de nous. Je demande, pour l'exemple, que les numéros de Camille soient brûlés dans la Société. — C'est fort bien dit, Robespierre, s'écria alors Camille, mais je te répondrai comme Rousseau : *Brûler n'est pas répondre!* » Par ce mot, l'effet du discours de Maximilien fut anéanti; les Jacobins se firent lire les numéros de Camille qui, dans cette séance, fut exclu de la Société. C'en était fait, le coup fatal était porté. Bientôt les Comités de salut public, de législation et de sûreté générale allaient décréter l'arrestation de Camille Desmoulins, de Danton et des indulgents. C'était un coup de bascule; après avoir frappé les *enragés* (Hébert, etc.), on allait frapper les *modérés*.

présence de la guillotine. Il serait à souhaiter que nos ministres eussent cette crainte salutaire, ils ne nous tromperaient pas si grossièrement.

« On nous dit que les troupes françaises sont sans habits, et ce sont les mieux habillées de l'Europe.

« On nous dit que le manque de numéraire empêchera nos ennemis de soutenir la guerre, et on peut hasarder qu'il y a en France plus d'or, d'argent et de billon, provenant des sacristies et de l'emprunt forcé, que dans toutes les contrées de l'Europe ensemble.

« A l'égard des assignats, ils ont gagné, depuis six mois, plus de 70 pour cent, et gagneront sans doute encore plus dans six autres mois.

« On nous disait que les troupes françaises ne pourraient tenir devant les troupes autrichiennes, prussiennes et anglaises, les mieux disciplinées de l'Europe; le contraire est assez prouvé par un grand nombre de combats. Des généraux autrichiens ont avoué que les Français par leur discipline et leur bravoure, au milieu du carnage, étaient devenus la terreur des alliés.

« Enfin, on nous disait que les Français devaient manquer de blé. C'était déjà une idée bien horrible que celle de vingt-cinq millions d'hommes, dont la presque universalité ne nous avait jamais offensés, éprouvant les horreurs de la famine, parce que la forme de leur gouvernement déplaisait à quelques despotes. Mais ce plan infernal n'a servi qu'à produire chez ce peuple un enthousiasme qui a surpassé tout ce qu'on rapporte des anciennes républiques. »

Stanhope justifie ensuite le peuple français du reproche d'athéisme. Il distingue sa constitution des excès inséparables d'une révolution : il ajoute que la

nation a renoncé, par des décrets solennels, à se mêler du gouvernement des autres États ; il défie tous les philosophes de ne pas sanctionner notre Déclaration des droits, et finit par présenter, comme la base et la pierre angulaire de notre République, cette maxime sublime : « Ne fais pas à autrui ce que tu ne veux pas qu'on te fasse. »

L'opposition, dans la chambre des Communes, n'y parle pas de nous avec moins de respect et d'éloges. « Nous sommes vaineux partout, dit M. Courtenay, tandis que les Français déploient une énergie et un courage dignes des Grecs et des Romains. A la bouche du canon, ils chantent leurs hymnes républicains. L'empereur et le roi de Prusse, avec tous leurs fameux généraux, et leurs troupes si bien aguerries, n'ont pu battre le général Hoche qui n'était pourtant qu'un simple sergent, peu de temps avant d'avoir pris le commandement. »

Si la louange qui plaît le plus est celle d'un ennemi, ces discours ont de quoi flatter nos oreilles. C'est ainsi que des hommes, que quelques républicains d'outre-mer, font en plein Parlement la satire de leur nation et l'éloge de ceux qui lui font la guerre ; et nous, au fort de la liberté et de la démocratie, nous n'osons censurer dans un numéro ce qui manque à la perfection de notre gouvernement ; nous n'osons louer chez les Anglais ce qu'il y a de moins mauvais, comme la liberté des opinions, l'*habeas corpus*, et le proposer pour exemple à nos concitoyens de peur qu'ils ne deviennent pires.

Nous nous moquons de la liberté de parler de l'Angleterre, et cependant, dans le procès de Bennet, convaincu d'avoir dit publiquement qu'il souhaitait un plein succès à la République française et la des-

truction du gouvernement d'Angleterre, après une longue délibération, leur jury vient de prononcer, il y a quinze jours, que Bennet n'était point coupable et que les opinions étaient libres.

Nous nous moquons de la liberté d'écrire des Anglais; cependant il faut convenir que le parti ministériel n'y demande point la tête de Shéridan ou de Fox, pour avoir parlé des généraux, de Brunswick, de Wurmser, Hoode, Moyra, et même du duc d'York, avec autant d'irrévérence au moins que Philippeaux et Bourdon (de l'Oise) ont parlé des généraux Ronsin et Rossignol.

Etrange bizarrerie! En Angleterre c'est tout ce qu'il y a d'aristocrates, de gens corrompus, d'esclaves, d'âmes vénales, c'est Pitt, en un mot, qui demande à grands cris la continuation de la guerre; et c'est tout ce qu'il y a de patriotes, de républicains et de révolutionnaires, qui vote pour la paix, qui n'espère que de la paix un changement dans leur constitution. En France, tout au rebours: ici ce sont les patriotes et les révolutionnaires qui veulent la guerre; et il n'y a que les modérantins, les feuillants, si l'on en croit Barère, il n'y a que les contre-révolutionnaires et les amis de Pitt qui osent parler de paix. C'est ainsi que les amis de la liberté, dont les intérêts semblent pourtant devoir être communs, veulent la paix à Londres et la guerre à Paris, et que le même homme se trouve patriote en-deçà de la Manche et aristocrate au delà; montagnard dans la Convention et ministériel dans le Parlement. Mais, au moins, dans le parlement d'Angleterre, on n'a jamais fait l'incroyable motion, que celui qui ne se déciderait pas d'abord pour la guerre, par assis et levé, fût réputé suspect pour son opinion dans une question de cette importance et si délicate,

qu'on ne pouvait être de l'avis de Barère sans être en même temps de l'avis de Pitt.

Il faut avouer au moins que la tribune de la Convention ne jouit pas de l'inviolabilité d'opinion de la tribune anglaise, et qu'il ne serait pas sûr de parler de nos échecs, comme Shéridan parle de leurs défaites de Noirmoutiers, de Dunkerque, de Toulon. Combien nous sommes plus loin encore de cette âpreté de critique, de cette rudesse sauvage des harangues et des mœurs, qui existe encore moins, il est vrai, en Angleterre, et qui ne convient point aux très-humbles et fidèles sujets de Georges, mais à laquelle on reconnaît une âme républicaine dans J.-J. Rousseau comme dans le paysan du Danube, dans un Scythe comme dans Marat ! On trouvera parmi nous cette effroyable haine d'Alceste,

Ces haines vigoureuses
Que doit donner le vice aux âmes vertueuses.

Hébert dénonce Legendre, dans sa feuille, comme un mauvais citoyen et un mandataire infidèle ; Legendre dénonce Hébert, aux Jacobins, comme un calomniateur à gages ; Hébert est terrassé, et ne sait que répondre. « Allons, dit Momoro qui vient au secours de son embarras, embrassez-vous tous deux et touchez là. » Est-ce là le langage d'un Romain, ou celui de Mascarille dans la comédie :

C'est un fripon, n'importe ;
On tire un grand parti des gens de cette sorte.

J'aime mieux encore qu'on dénonce à tort et à travers, j'ai presque dit qu'on calomnie même, comme le *Père Duchesne*, mais avec cette énergie qui carac-

térise les âmes fortes et d'une trempe républicaine, que de voir que nous avons retenu cette politesse bourgeoise, cette civilité puérile et honnête, ces ménagements pusillanimes de la monarchie, cette circonspection, ce visage de caméléon et de l'antichambre, ce b...isme, en un mot, pour les plus forts hommes en crédit ou en place, ministres ou généraux, représentants du peuple ou membres influents des Jacobins, tandis qu'on fond avec une lourde raideur sur le patriotisme en défaveur et disgracié. Ce caractère presque général sautait aux yeux, et Robespierre en fit lui-même l'objet du dernier scrutin épuratoire de la Société :

... Jusqu'aux moindres fretins,
Au dire de chacun, étaient de petits saints.

Mieux vaudrait l'intempérance de la langue de la démocratie, le pessimisme de ces détracteurs éternels du présent, dont la bile s'épanche sur tout ce qui les environne, que ce froid poison de la crainte, qui fige la pensée jusqu'au fond de l'âme, et l'empêche de jaillir à la tribune ou dans des écrits ! Mieux vaudrait la misanthropie de Timon qui ne trouve rien de beau à Athènes, que cette terreur générale et comme des montagnes de glace, qui, d'un bout de la France à l'autre, couvrent la mer de l'opinion, et en obstacle le flux et reflux ! La devise des républiques, ce sont les vents qui soufflent sur les flots de la mer, avec cette légende : *Tollunt, sed attollunt*. « Ils les agitent, mais ils les élèvent. » Autrement, je ne vois plus dans la République que le calme plat du despotisme, et la surface unie des eaux croupissantes d'un marais ; je n'y vois qu'une égalité de peur, le nivellement des courages, et les âmes les plus généreuses aussi basses

que les plus vulgaires. Toi-même, par exemple, je dirai seulement, pour ne pas te flatter, toi qui as eu, en ne te donnant qu'un mérite de calcul, toi qui as eu le tact et le bon esprit d'être aussi incorruptible, de ne pas plus varier, pas plus déménager que Robespierre; toi qui, dans la Révolution, as eu le bonheur que toutes ses phases n'en ont amené aucune dans ta condition et ta fortune; le bonheur de n'avoir été ni ministre, ni membre du comité de gouvernement, ni commissaire dans la Belgique; de n'avoir pas étalé aux yeux de la jalousie, sœur de la calomnie, ni le panache, ni le ruban tricolores allant de l'épaule au côté, ni les épaulettes à étoiles, ni aucun de ces signes du pouvoir, qui, par le temps qui court surtout, semblent vous donner des ailes, comme à la fourmi, pour vous perdre, et vous jettent dans l'envie même des dieux; mais qui, député honoraire, et resté journaliste, comme en 1789, pries tous les jours le ciel de laisser le simple manteau de la philosophie sur tes épaules dégagées de responsabilité: non pas, il est vrai, le manteau sale et déchiré de Diogène, mais le manteau de Platon, vergeté et de drap d'écarlate; toi qui n'es ni à Paul, ni à Céphas, mais à la *Déclaration des Droits*, et, étranger à tous les partis, les a tous combattus tour à tour; toi qu'on sait bien n'être pas exempt d'erreurs, mais dont il n'est pas un homme de bonne foi, parmi ceux qui l'ont suivi, qui ne soit persuadé que toutes tes pensées n'ont jamais eu pour objet, comme tu l'as répété jusqu'au dégoût, que la liberté politique et individuelle des citoyens, une constitution utopienne, la République une et indivisible, la splendeur et la prospérité de la patrie, et non une égalité impossible de biens, mais une égalité de droits et de bonheur; toi qui, muni de tous ces certificats

authentiques, ayant reçu plaies et bosses pour la cause du peuple, et, par toutes ces considérations, au-dessus d'un rapport malévole et des propos de table de Barère, devrais montrer moins de poltronnerie et avoir le droit de dire librement ta pensée, sauf meilleur avis, oserais-tu tourner en ridicule les bévues politiques de tel ou tel membre du Comité de salut public, comme l'opposition lâche, toute dégénérée et nulle qu'elle est, persille les rapports de Pitt, de Greenville et de Dundas?

CAMILLE DESMOULINS.

Si j'osais!... et pourquoi non, si ce sont des faits? Comment peux-tu dire que la Convention défend la vérité, quand tout à l'heure, par un décret notable rendu sur la motion de Danton, elle vient de permettre, du moins de tolérer le mensonge et le *calomniateur*? La liberté de la presse n'est restreinte, par le gouvernement révolutionnaire, qu'au royaliste et à l'aristocrate; elle est entière pour le patriote prononcé. Apprends que Barère lui-même est partisan si déclaré de la liberté d'écrire, qu'il la veut indéfinie, constitutionnellement pour tout le monde, révolutionnairement pour les citoyens dont on ne peut suspecter le patriotisme et les intentions. Depuis que Barère m'a fait cette profession de foi, je m'en veux presque de la légère égratignure de mon numéro V; car il est impossible, à mon sens, qu'un homme d'esprit veuille la liberté de la presse, qu'il la veuille illimitée, même contre lui, et qu'il ne soit pas un excellent républicain. Tout à l'heure, ta déclamation finie, j'aurai la parole à mon tour, et je démontrerai la sagesse et la nécessité de sa distinction révolutionnaire sur le maximum de la liberté de la presse pour les patriotes, et

le minimum pour les aristocrates. Comme je pardonne à ta colère, en faveur de ce que son principe a de vertueux et de républicain; comme elle te suffoquerait, si un torrent de paroles, et comme la fumée de ce feu, dans la Convention, ne s'exhalait au dehors; comme tu n'es point à la tribune des Cordeliers, ni en présence de David ou Lavicomterie, mais en présence de mes pénates tolérants et qui ne refusent pas à un vieux patriote la liberté qu'on donnait aux voleurs dans les Saturnales, donne de l'air, mon ami, à ton cœur étouffé, ouvre un passage à cette fumée dont tu es suffoqué au dedans et qui te noircit au dehors, faute d'une cheminée; parle, dissipe cette vapeur mélancolique : en passant, voici ma réponse provisoire et, en un mot, à tous tes griefs. La Révolution est si belle en masse, que je dirai toujours d'elle, comme Bolingbroke dit un jour de Marlborough : *C'était un si grand homme, que j'ai oublié ses vices.* Maintenant, poursuis ta tirade.

LE VIEUX CORDELIER.

Et moi, je te pardonne ton amour aveugle et paternel pour la Révolution et la République. Tu as eu tant de part à sa naissance ! Mais je ne gronde point ton enfant ; je ne suis point en colère ; je lui demande seulement, à la République naissante, s'il n'est pas permis de lui faire les très-humbles remontrances que souffrait quelquefois la monarchie. Tu prétends que Barère aime la liberté de la presse ; on ne lui en demande pas tant ; qu'il aime seulement la liberté des opinions dans l'assemblée nationale. Mais oserais-tu dire cette vérité, qui est pourtant incontestable, que Barère, par son fameux rapport sur la destruction de Londres, a véritablement fait le miracle de ressuscier

ter Pitt que tout le monde jugeait mort depuis la prise de Toulon; et qu'il devait arriver inmanquablement qu'à son arrivée à Londres ce beau rapport ferait remonter le ministre aux nues, et lui ouvrirait toutes les bourses des Carthaginois? Que Xavier Audouin et quelques patriotes à vue courte aient déclamé aux Jacobins *le delenda Carthago*, cela était sans conséquence et pouvait passer pour l'effet de l'indignation du patriotisme dans ses foyers, *tel fieri qui ne tue pas*; mais qu'à la tribune de la Convention, un membre du Comité de salut public ait dit qu'il fallait aller détruire le gouvernement anglais et raser Carthage; qu'il ait dit publiquement qu'il fallait exterminer le peuple anglais de l'Europe, à moins qu'il ne se démocratisât; en vérité, voilà ce qui est inconcevable! Quoi! dans le même temps que Shéridan s'écriait dans la chambre des Communes : « La conduite des Français ma-
« nifeste qu'ils n'avaient pas à cœur la guerre avec le
« peuple anglais; ils ont détruit le parti de Brissot
« qui avait voulu cette guerre : je pense qu'ils seraient
« disposés à conclure avec nous la paix dans des ter-
« mes honorables et avantageux à la République.
« J'appuie mon raisonnement sur la foi des décrets
« de la Convention, qui déclarent que la République
« a renoncé à la pensée de répandre ses districts au
« dehors, et que son seul but est d'établir un gouver-
« nement intérieur, tel qu'il a été adopté par le peu-
« ple français. » Quoi! c'est dans le même temps que Stanhope s'écriait dans la chambre haute : « Nulle
« puissance n'a le droit de s'ingérer dans le gouver-
« nement intérieur d'un État indépendant d'elle; le
« peuple français a proclamé ce principe, d'après le
« vœu de sa constitution, art. 118 et 119, et ne veut
« point s'ingérer dans le gouvernement de notre na-

« tion. » Quoi! c'est dans le même temps que Barère, sans s'en apercevoir, se charge de l'apostolat de Cloots de municipaliser la Grande-Bretagne, et du rôle de Brissot de nationaliser la guerre avec le peuple anglais! Car enfin, tout peuple, en ce cas, et surtout une nation fière comme les Anglais, veut être le maître chez soi. Et quels que soient les vices de sa constitution, si c'est un peuple rival qui prétend les redresser et les démocratiser de gré ou de force, il dit comme la femme de Sganarelle à M. Robert : « De quoi vous mêlez-vous? et moi je veux être battue. » Pitt a dû bien rire en voyant Barère, qui l'appelle, lui Pitt, un imbécile, faire lui-même cette lourde école, d'enraciner Pitt plus que jamais dans le ministère; en voyant Barère le dispenser de réfuter le parti de l'opposition, et donner ainsi un pied de nez à Shéridan et à Stanhope, avec leurs beaux discours sur la neutralité constitutionnelle de la République, à l'égard du gouvernement des autres peuples. Qui ne voit que la réception de ce fameux discours de Barère a dû charmer Pitt plus que la nouvelle de Pondichéry, et que les Anglais n'auront pas manqué de se dire : « Puisque Londres est Carthage, ayons le courage des Carthaginois, faisons plutôt, comme eux, des cordages et des arcs avec nos cheveux, et donnons à Pitt jusqu'au dernier schelling, et levons-nous aussi en masse! » Mais oserais-tu dire ces vérités à Barère? Oserais-tu dire que cet Hébert, par exemple, ce Momoro...

CAMILLE DESMOULINS.

Oui, si l'on savait la République. Mais quel bien lui reviendrait-il, quand j'aurais voué à l'infamie tous ces noms obscurs? La clémence de tous ces amoureux-propres blessés parviendrait peut-être à me mettre

hors d'état de remédier aux maux de la patrie. Aussi trouve-t-on que je jette au son, sans pitié, ces six grandes pages de mes causticités. La satire est extrêmement piquante, elle me vengerait, elle ferait courir tout Paris chez Desenne, moins encore par la vérité des choses, que par la témérité de les dire; car un ouvrage qui expose son auteur a toujours bien plus de vogue. Mais, en méditant sur la naissance, les progrès et la chute de la République, je me suis convaincu que les animosités, l'amour-propre et l'intempérance de langue, leur avaient plus nui que le mulet chargé d'or de Philippe. Cicéron blâme Caton d'écouter sa vertu intempestive qui nuit, dit-il, à la liberté, et lui-même lui nuit cent fois davantage, en écoutant trop son amour-propre, et en publiant la seconde Philippique qui rend M. Antoine irréconciliable. Cicéron oublie ce qu'il avait dit lui-même, qu'il y a des coquins, tels que Sylla, dont un patriote doit taire le mal, et respecter jusqu'à la mémoire, après leur mort, de peur que si on venait à casser leurs actes, l'État ne soit bouleversé. Le républicain qui ne sait pas sacrifier sa vanité, ses ressentiments et même la vérité à l'amour du bien public, est aussi coupable que celui qui ne sait pas lui faire le sacrifice de son intérêt personnel. L'avarice n'a point fait plus de mal à la patrie que d'autres passions dont le nom est moins odieux, par exemple, la jalousie du pouvoir et la rivalité, l'amour de la popularité et des applaudissements. Le patriote incorruptible est celui qui ne considère que le bien de la patrie, et dont l'oreille est aussi fermée et inaccessible aux applaudissements des tribunes ou aux éloges de ses souscripteurs, que ses moyens le sont aux guinées de Pitt.

LE VIEUX CORDELIER.

Je réponds, en un mot : dans les temps de Sylla et de Marc-Antoine, dont tu parles, si toute vérité n'était plus bonne à dire, c'est que déjà il n'y avait plus de République. Les ménagements, les détours, la politesse, la circonspection, tout cela est de la monarchie. Le caractère de la république, c'est de ne rien dissimuler, de marcher droit au but, à découvert, et d'appeler les hommes et les choses par leurs noms. La monarchie fait tout dans le cabinet, dans des comités et par le seul secret ; la république, tout à la tribune, en présence du peuple et par la publicité, par ce que Marat appelait faire un grand scandale. Dans les monarchies, le bon gouvernement est le mensonge. tromper est tout le secret de l'État ; la politique des républiques, c'est la vérité. Tu prétends, dans ton journal, faire la guerre aux vices, sans noter les personnes : dès lors tu n'es plus un républicain à la tribune des Jacobins, mais un prédicateur et un jésuite dans la chaire de Versailles, qui parle à des oreilles royales de manière qu'elles ne puissent s'effaroucher, et qu'il soit bien évident que ces patriotes sont de fantaisie et ne ressemblent à personne. Au lieu de supprimer chrétiennement dans ton journal ces six grandes pages de faits, si tu en publiais seulement une ou deux en véritable républicain, c'est alors que le public retirerait quelque fruit de la lecture du *Vieux Cordelier*. Après lui avoir mis sous les yeux deux ou trois exemples, tu lui dirais : « Peuple, fais ton profit de la leçon ; je ne veux point faire le procès à tant de monde, je veux ouvrir une porte au repentir, je veux ménager les patriotes, et même ceux qui en font le malheur ; mais apprends par là que tous

ces grands tapageurs des sociétés populaires, qui, comme ceux que je viens de nommer, n'ont à la bouche que le mot de guillotine, qui t'appellent chaque jour à leur aide, font de toi un instrument de leurs passions, et pour venger leur amour-propre de la plus légère piqure, crient sans cesse que le peuple soit debout : de même que les dominicains, quand ils font brûler en Espagne un malheureux hérétique, ne manquent jamais de chanter l'*Exurgat Deus*, que Dieu le Père soit debout. Prends-y garde, et tu verras que tous ces tartuffes de patriotisme, tous ces pharisiens, tous ces crucifuges, tous ces gens, qui disent : « Il n'y a que nous de purs, » nous ne resterions pas vingt montagnards à la Convention, si on les passait de même en revue, et qu'on les épurât, non pas dans le club, mais dans mon journal véridique; parmi ces républicains si fervents, il ne s'en trouverait pas un seul qui ne fût un novice du 10 août; pas un qui n'eût été naguère, ou brissotin, ou feillant, ou même un royaliste mieux prononcé. »

Mais conviens que tu n'oserais citer un seul de ces exemples : crois-moi, conserve en main ta réputation de franchise; avoue que tu n'as pas assez de courage, ou plutôt ce ne serait point avouer ta poltronnerie. Le courage n'est point la démente, et il y aurait de la démente à ne point suivre le conseil de Pollion : « Je n'écris point contre qui peut proscrire. » Ce serait avouer que nous ne sommes pas républicains, et tu ne peux te résoudre à faire cet aveu.

Comment se faire illusion à ce point ! Pour moi, je ne conçois pas comment on peut reconnaître une république là où la liberté de la presse n'existe point. Sais-tu ce que c'est qu'un peuple républicain, un peuple démocrate ? Je n'en connais qu'un parmi les an-

ciens. Ce n'étaient point les Romains : à Rome, le peuple ne parlait guère avec liberté que par insurrection, dans la chaleur des factions, au milieu des coups de poings, de chaises et de bâtons, qui tombaient comme grêle autour des tribunes. Mais de véritables républicains, des démocrates permanents, par principes et par instinct, c'étaient les Athéniens.

Non-seulement le peuple d'Athènes permettait de parler et d'écrire, mais je vois, par ce qui nous reste de son théâtre, qu'il n'avait pas de plus grand divertissement que de voir jouer sur la scène ses généraux, ses ministres, ses philosophes, ses comités ; et, ce qui est bien plus fort, de s'y voir jouer lui-même. Lis Aristophane qui faisait des comédies il y a trois mille ans, et tu seras étonné de l'étrange ressemblance d'Athènes et de la France démocrate. Tu y trouveras un *Père Duchesne* comme à Paris, les bonnets rouges, les ci-devant, les orateurs, les magistrats, les motions et les séances absolument comme les nôtres ; tu y trouveras les principaux personnages du jour ; en un mot, une antiquité de mille ans dont nous sommes contemporains. La seule ressemblance qui manque, c'est que, quand ses poètes le représentaient ainsi à son opéra, et à sa barbe, tantôt sous le costume d'un vieillard, et tantôt sous celui d'un jeune homme dont l'auteur ne prenait pas même la peine de déguiser le nom, et qu'il appelait « le peuple, » le peuple d'Athènes, loin de se fâcher, proclamait Aristophane le vainqueur des jeux, et encourageait par tant de bravos et de couronnes à faire rire à ses dépens, que l'histoire atteste qu'à l'approche des Bacchanales les juges des pièces de théâtre et le jury des arts étaient plus occupés que tout le sénat et l'aréopage ensemble, à cause du grand nombre de comédies qui étaient en-

voquées au concours. Notez que ces comédies étaient si caustiques contre les ultra-révolutionnaires et les tenants de la tribune de ce temps-là, qu'il en est telle, jouée sous l'archonte Strétoeles, quatre cent trente ans avant J.-C., que si on traduisait aujourd'hui Leque, Hébert soutiendrait aux cordeliers que la pièce ne peut être que d'hier, de l'invention de Fabre d'Églantine, contre lui et Ronsin, et que c'est le traducteur qui est la cause de la disette des subsistances¹; et il jurerait de le poursuivre jusqu'à la guillotine. Les Athéniens étaient plus indulgents et non moins chansonniers que les Français : loin d'envoyer à Sainte-Pélagie, encore moins à la place de la Révolution, l'auteur qui, d'un bout de la pièce à l'autre, décochait les traits les plus sanglants contre Périclès, Cléon, Lamor..., Alcibiade, contre les comités et présidents des sections, et contre les sections en masse, les sans-culottes applaudissaient à tout rompre, et il n'y avait personne de mort que ceux des spectateurs qui crevaient à force de rire d'eux-mêmes.

Qu'on ne dise pas que cette liberté de la presse et du théâtre coûta la vie à un grand homme, et que Socrate but la ciguë. Il n'y a rien de commun entre les *Nuées* d'Aristophane et la mort de Socrate, qui arriva vingt-trois ans après la première représentation, et plus de vingt ans après la dernière. Les poètes et les philosophes étaient depuis longtemps en guerre ; Aristophane mit Socrate sur la scène, comme Socrate l'avait mis dans ses sermons : le théâtre se vengea de l'école. C'est ainsi que Saint-Just et

1. A une des séances des Cordeliers, Hébert ne vient-il pas de dire que Philippeaux, d'Églantine et moi, nous étions d'intelligence avec la disette, et la cause qu'il ne venait point de beurre au marché ?

(Note de Desmoulins.)

Barère te mettent dans leurs rapports du Comité de salut public, parce que tu les as mis dans ton journal; mais ce qui a fait périr Socrate, ce ne sont point les plaisanteries d'Aristophane, qui ne tuaient personne, ce sont les calomnies d'Anitus et de Mélitus qui soutenaient que Socrate était l'auteur de la disette, parce qu'ayant parlé des dieux avec irrévérence dans ses dialogues, Minerve et Cérès ne faisaient plus venir de beurre et d'œufs au marché. N'imputons donc pas le crime de deux prêtres, de deux hypocrites et de deux faux témoins, à la liberté de la presse, qui ne peut jamais nuire et qui est bonne à tout. Charmante démocratie que celle d'Athènes! Solon n'y passa point pour un muscadin; il n'en fut pas moins regardé comme le modèle des législateurs, et proclamé par l'oracle le premier des sept sages, quoiqu'il ne fit aucune difficulté de confesser son penchant pour le vin, les femmes et la musique; et il a une possession de sagesse si bien établie, qu'aujourd'hui encore on ne prononce son nom dans la Convention et aux Jacobins, que comme celui du plus grand législateur. Combien cependant ont parmi nous une réputation d'Aristocrates et de Sardanapales, qui n'ont pas publié une semblable profession de foi!

Et ce divin Socrate, un jour rencontrant Alcibiade sombre et rêveur, apparemment parce qu'il était piqué d'une lettre d'Aspasie: « Qu'avez-vous, lui dit le plus grave des Mentors? Auriez-vous perdu votre bouclier à la bataille? Avez-vous été vaincu dans le camp à la course ou à la salle d'armes! quelqu'un a-t-il mieux chanté ou mieux joué de la lyre que vous à la table du général! » Ce trait peint les mœurs. Quels républicains aimables!

Pour ne parler que de leur liberté de la presse, la

grande renommée des écoles d'Athènes ne vient que de leur liberté de parler et d'écrire, de l'indépendance du lycée de la juridiction de police. On lit dans l'histoire que le démagogue Sophocle ayant voulu soumettre les jardins ou les écoles de philosophie à l'inspection du Sénat, les professeurs fermèrent la classe, il n'y eut plus de maîtres ni d'écoliers, et les Athéniens condamnèrent l'orateur Sophocle à une amende de 24,000 drachmes, pour sa motion considérée. On ignorait dans les écoles jusqu'au nom de police. C'est cette indépendance qui valut à l'école d'Athènes sa supériorité sur celle de Rhodes, de Milet, de Marseille, de Pergame et d'Alexandrie. O temps de la démocratie ! ô mœurs républicaines ! où êtes-vous ?

Toi-même, aujourd'hui que tu as pourtant l'honneur d'être représentant du peuple, et un peu plus qu'un honorable membre du parlement d'Angleterre ; encore qu'il soit évident que jamais ni toi, ni personne, n'eût accepté les fonctions de député, à la charge d'être infailible et de ne jamais te tromper dans tes opinions, t'est-il permis de te tromper, même dans une seule expression ; et si un mot vient à t'échapper pour un autre, le mot de clémence pour celui de justice, quoiqu'au fond tu n'aies demandé autre chose que Saint-Just, justice pour les patriotes détenus, que la Convention vient de décréter, ne voilà-t-il pas qu'aussitôt d'un coup de baguette Hébert transforme ce mot de clémence en l'oriflamme d'une nouvelle faction, plus puissante, plus dangereuse, et dont tu es le porte-étendard !

Et comment oserais-tu écrire et être auteur, quand la plupart n'osent être lecteurs ; que les trois quarts de tes abonnés, à la nouvelle fausse que tu étais rayé des Jacobins, et au moindre bruit, courent, comme

des lièvres et éperdus, chez Desenne effacer leurs noms, de peur d'être suspects d'*avoir lu*.

Aujourd'hui que tu es membre de la Convention nationale, sois de bonne foi : oserais-tu apostropher aujourd'hui tel adjoint du ministre de la guerre, le grand personnage Vincent, par exemple, aussi courageusement que tu faisais, il y a quatre ans, Necker et Bailly, Mirabeau, les Lameth et Lafayette, quand tu n'étais que simple citoyen !

Passé encore que, suivant le conseil de Pollion, tu n'écrives point contre qui peut proscrire ; mais oserais-tu seulement parler de quiconque est en crédit aux Cordeliers ! et, pour n'en prendre qu'un exemple, oserais-tu dire que ce Momoro, qui se donne pour un patriote sans tache, et avant le déluge, ce hardi président qui, partout où il occupa le fauteuil, au club et à sa section, jette d'une main téméraire un voile sur les droits de l'homme, et met les citoyens debout pour jeter par terre la Convention et la République ; comme quoi ce même Momoro, le libraire, en 1789, à qui tu t'es adressé pour ta *France libre*, retarda tant qu'il put l'émission de cet écrit qu'il avait sans doute communiqué à la police, ayant bien prévu la prodigieuse influence qu'il allait avoir ; comme quoi Momoro, qui s'intitule *Premier Imprimeur de la Liberté*, s'obstinait à retenir prisonnier dans sa boutique, comme suspect, cet écrit révolutionnaire dont l'impression était achevée dès le mois d'août ; comme quoi, la Bastille prise, Momoro refusait encore de le publier ; comme quoi le 14 juillet, à onze heures du soir, tu fus obligé de faire charivari à la porte de ce grand patriote et de le menacer de la lanterne le lendemain, s'il ne te rendait ton ouvrage que la police avait consigné chez lui ; comme quoi Momoro brava ta grande dénonciation, à

L'ouverture des districts et des sociétés, et que pour ravoïr ton ouvrage, il te fallut un *laissez-passer* par écrit de Lafayette qui venait d'être nommé commandant-général, et dont cet ordre fut un des premiers actes d'autorité¹ ! Cet enfouisseur d'écrits patriotiques est aujourd'hui un des plus ultrà patriotes, et l'arbitre de nos destinées aux Cordeliers, d'où il te fait chasser, toi et Dufourny, aux acclamations.

Encore si la loi était commune et égale pour tout le monde, si la liberté de la presse avait les mêmes bornes pour tous les citoyens ! Toi, quand tu as dit qu'Hébert avait reçu 420 mille livres de Bouchotte, tu as produit ses quittances. Mais à Hébert, non-seulement il est permis de dire que tu es vendu à Pitt et à Cobourg ; que tu es d'intelligence avec la disette, et que c'est toi qui es la cause qu'il ne vient point de bœufs de la Vendée : mais, mais il lui est même permis, à lui, à Vincent, à Momoro, de demander ouvertement et à la tribune une insurrection, et de crier aux armes contre la Convention. Certes, si Philippeaux, Bourdon de l'Oise, ou toi, aviez demandé une insurrection contre Bouchotte ou Vincent, vous eussiez été guillotïnés dans les vingt-quatre heures. Où est donc ce niveau de la loi qui, dans une république, se promène également sur toutes têtes ?

- CAMILLE DESMOULINS

Je conviens que ceux qui crient si haut contre la clémence doivent se trouver fort heureux que, dans cette occasion, la Convention ait usé de clémence à leur égard. Beaucoup sont morts entre les Tuileries et les Champs-Élysées, qui n'avaient pas parlé si au-

1. Nous avons fait connaître ce démêlé de Camille avec l'auteur du *Traité de l'imprimerie* en tête de la *France libre*.

dacieusement que certaines personnes à cette dernière séance des Cordeliers, qui fera époque dans les annales de l'anarchie. Y a-t-il rien de criminel et d'attentatoire à la liberté, comme ce drap mortuaire que Momoro, dans sa présidence à la section et aux Cordeliers, fait jeter sur la *Déclaration des droits*; ce voile noir, le drapeau rouge du club contre la Convention, et le signal du tocsin? Ou plutôt, quand c'est sur les dénonciations extravagantes d'Hébert que Paré est un second Roland; que moi, je suis vendu à Pitt et à Cobourg; que Robespierre est un homme égaré, ou que Philippeaux est cause qu'il ne vient point de poulardes du Mans; quand c'est sur un pareil rapport que ce voile noir est descendu religieusement sur la statue de la Liberté par les mains pures des Momoro, des Hébert, des Ronsin, des Brochet, Brichet, Ducroquet, ces Vestales en révolution? Y a-t-il rien de si ridicule, et les médecins sont-ils aussi comiques avec leurs seringues dans la scène de Molière, que les cordeliers avec leurs crêpes dans la dernière séance?

Mais pour nous renfermer dans la question de la liberté de la presse, sans doute elle doit être illimitée; sans doute les républiques ont pour base et fondement la liberté de la presse, non pas cette autre base que leur a donnée Montesquieu. Je penserai toujours, et je ne me lasse point de répéter, comme Loustalot, que, « si la liberté de la presse existait
« dans un pays où le despotisme le plus absolu aurait
« mis dans la même main tous les pouvoirs, elle seule
« suffirait pour faire contre-poids; » je suis même persuadé que, chez un peuple lecteur, la liberté illimitée d'écrire, dans aucun cas, même en temps de révolution, ne pourrait être funeste; par cette seule

sentinelle, la république serait suffisamment gardée contre tous les vices, toutes les friponneries, toutes les intrigues, toutes les ambitions; en un mot, je suis si fort de ton sentiment sur les bienfaits de cette liberté, que j'adopte tous les principes en cette matière, comme la suite de ma profession de foi.

Mais le peuple français en masse n'est pas encore assez grand lecteur de journaux, surtout assez éclairé et instruit par les écoles primaires qui ne sont encore décrétées qu'en principe, pour discerner juste au premier coup d'œil entre Brissot et Robespierre. Ensuite, je ne sais si la nature humaine comporte cette perfection que supposerait la liberté indéfinie de parler et d'écrire. Je doute qu'en aucun pays, dans les républiques aussi bien que dans les monarchies, ceux qui gouvernent aient jamais pu supposer cette liberté indéfinie. Aristophane a mis sur la scène Cléon et Alcibiade, mais je soupçonne que c'est dans le temps qu'Alcibiade était dépopularisé et qu'il avait fait un 31 mai contre Cléon, et cela ne prouve pas plus la supériorité de la démocratie grecque et la liberté indéfinie du théâtre d'Athènes, que celle de notre théâtre serait prouvée aujourd'hui par une comédie contre les constituants ou contre la municipalité de Bailly. Les Archontes d'Athènes étaient pétris de la même pâte que nos magistrats et nos administrateurs de police, et n'étaient pas plus d'humeur à souffrir la comédie d'Aristophane, qu'aujourd'hui celle de Fabre d'Églantine. La loi d'Antimachus à Athènes, contre les personnalités, de même que la loi des décemvirs contre les écrits, prouve que ceux qui ont eu l'autorité à Rome ou à Athènes n'étaient pas plus endurants que le Père Duchesne et Ronsin, et qu'on n'entend pas plus raillerie dans les monarchies que dans les répu-

bliques. Je sais que les commentateurs ont dit qu'Aristophane, dans la guerre du Péloponèse, joua un principal rôle dans la République, par ses comédies; qu'il était moins regardé comme un auteur propre à amuser la nation que comme le censeur du gouvernement; et le citoyen Dacier l'appelle l'arbitre de la patrie. Mais ce beau temps des auteurs dura peu. L'écrivain Antimachus, aux dépens de qui Aristophane avait fait rire toute la ville d'Athènes, profitant de la peur qu'avaient les trente tyrans d'une censure si libre et si mordante, réussit enfin à faire passer, sous eux, la loi contre les plaisanteries à laquelle Périclès s'était constamment opposé, quoique Aristophane ne l'eût pas épargné lui-même. Il parvint même à donner à sa loi un effet rétroactif, et notre vieux et goutteux auteur fut très-heureux d'en être quitte pour une amende. Les triumvirs eussent pu permettre à Cicéron, sexagénaire, de composer des traités de philosophie à Tusculum, et comme quelques sénateurs, amis de la république plutôt que républicains, et qui n'avaient pas le courage de se percer de leur épée, comme Caton et Brutus, de regretter la liberté, de chercher des ossements des vieux Romains, et de faire graver sur son cachet un chien sur la proue d'un vaisseau, cherchant son maître; mais encore Antoine ne put lui pardonner sa fameuse Philippique et son numéro II du *Vieux Cordelier*. Tant ils étaient rares, même à Rome et à Athènes, les hommes qui, comme Périclès, assailli d'injures, au sortir de la section, et reconduit chez lui par un Père Duchesne qui ne cessait de lui crier que c'était un vicédase, un homme vendu aux Lacédémoniens, soient assez maîtres d'eux-mêmes et assez tranquilles pour dire froidement à ses domestiques : « Prenez un

flambeau et reconduisez le citoyen jusque chez lui. »

Quand la liberté indéfinie de la presse ne trouverait pas de bornes presque insurmontables dans la vanité des gens en place ou en crédit, la saine politique seule commanderait au bon citoyen qui veut, non satisfaire ses ressentiments, mais sauver la patrie, de se limiter à lui-même cette liberté d'écrire, et de ne point faire de trop larges piquûres à l'amour-propre, ce ballon gonflé de vent, dit Voltaire, dont sont sorties la plupart des tempêtes qui ont bouleversé les empires et changé la forme des gouvernements. Cicéron, qui reproche à Caton d'avoir fait tant de mal à la république par sa probité intempestive, lui en fit bien davantage par son éloquence encore plus à contre-temps, et par sa divine Philippique. On voit, par les historiens, que, dans la corruption générale et dans le deuil de Rome qui avait perdu, dans les guerres civiles, presque tout ce qui lui était resté d'hommes vertueux, si l'on eût ménagé Marc-Antoine, plutôt altéré de volupté que de puissance, la république pouvait prolonger quelques années son existence et trainer encore bien loin la maladie de sa décrépitude. Antoine avait aboli le nom de dictateur après la mort de César ; il avait fait la paix avec les tyrannicides. Tandis que le lâche Octave, qui s'était caché derrière les charrois pendant tout le temps de la bataille, vainqueur par le courage sublime d'Antoine, insultait lâchement au cadavre de Brutus qui s'était percé de son épée, Antoine répandait des larmes sur le dernier des Romains et le couvrait de son armure : aussi les prisonniers, en abordant Antoine, le saluaient du nom d'*imperator*, au lieu qu'ils n'avaient que des injures et du mépris pour ce lâche et cruel Octave. Mais le vieillard Cicéron avait fait

d'Antoine, par sa harangue, un ennemi irréconciliable de la république et d'un gouvernement qui, par sa nature, était une si vive peinture de ses vices et de cette liberté illimitée d'écrire. Cicéron, sentant bien qu'il avait aliéné Antoine sans retour, et comme tous les hommes, excepté les Caton si rares dans l'espèce humaine, qu'il avait sacrifié tout sans politique à son salut, plutôt qu'à celui de la patrie, se vit obligé de caresser Octave, pour l'opposer à Antoine, et de se faire ainsi un bouclier pire que l'épée. La popularité et l'éloquence de Cicéron furent le pont sur lequel Octave passa au commandement des armées, et, y étant arrivé, il rompit le pont. C'est ainsi que l'intempérance de la langue de Cicéron, et la liberté de la presse ruina les affaires de la république autant que la vertu de Caton. A la vérité, mon vieux Cordelier, et pour finir par un mot qui nous réconcilie un peu ensemble, et qui te prouve que si tu es un pessimiste je ne suis pas un optimiste, j'avoue que, quand la vertu et la liberté de la presse deviennent intempêtes, funestes à la liberté, la république, gardée par des vices, est comme une jeune fille dont l'honneur n'est défendu que par l'ambition et par l'intrigue; on a bientôt corrompu la sentinelle.

Non, mon vieux profès, je n'ai point changé de principes; je pense encore comme je l'écrivais dans un de mes premiers numéros. Le grand remède de la licence de la presse est dans la liberté de la presse; c'est cette lance d'Achille qui guérit les plaies qu'elle a faites. La liberté politique n'a point de meilleur arsenal que la presse. Il y a cette différence à l'avantage de cette espèce d'artillerie, que les mortiers de d'Alton vomissent la mort aussi bien que ceux de Vandermerch. Il n'en est pas de même dans la guerre

de l'écriture ; il n'y a que l'artillerie de la bonne cause qui renverse tout ce qui se présente devant elle. Soudoyez chèrement tous les meilleurs artilleurs pour soutenir la mauvaise cause ; promettez l'hermine et la fourrure de sénateur à Mounier, à Lally, à Bergasse ; donnez huit cents fermes à J. F. Maury ; faites Rivarol capitaine des gardes ; opposez-leur le plus mince écrivain, avec le bon droit, l'homme de bien en fera plus que le plus grand vaurien. On a inondé la France de brochures contre tous ceux qui la soutenaient ; le marquis de Favras colportait dans les casernes les pamphlets royalistes : qu'est-ce que tout cela a produit ? Au contraire, Marat se vante d'avoir fait marcher les Parisiens à Versailles, et je crois bien qu'il a une grande part à cette célèbre journée. Ne nous lassons point de le répéter, à l'honneur de l'imprimerie : ce ne sont point les meilleurs généraux, mais la meilleure cause qui triomphe dans les batailles qu'on livre aux ennemis de la liberté et de la patrie. Mais, quelque incontestables que soient ces principes, la liberté de parler et d'écrire n'est pas un article de la *Déclaration des Droits* plus sacré que les autres qui, tous, sont subordonnés à la plus impérieuse, la première des lois, *le salut du peuple*. La liberté d'aller et de venir est aussi un des articles de cette Déclaration des Droits ; dira-t-on que les émigrés ont le droit d'aller et de venir, de sortir de la République et d'y rentrer ? La *Déclaration des Droits* dit aussi que tous les hommes naissent et meurent égaux ; en conclura-t-on que la République ne doit point reconnaître de ci-devant, et ne les pas traiter de suspects ; que tous les citoyens sont égaux devant les comités de sûreté générale : cela serait absurde. Il le serait également, si le gouvernement révolutionnaire n'était pas le droit de res-

treindre la liberté des biens, de l'opinion et de la presse, la liberté de crier : *Vive le roi*, ou *aux armes*, et l'insurrection contre la Convention et la République. J'ai surtout douté de la théorie de mon numéro 4 sur la liberté indéfinie de la presse, même dans un temps de révolution, quand j'ai vu Platon, cette tête si bien organisée, si pleine de politique, de législation et de connaissance des mesures, exiger pour première condition (en son *Traité des lois*, livre IV) que, dans la ville pour laquelle il se propose de faire des lois, il y ait un tyran (ce qui est bien autre chose qu'un Comité de salut public et de sûreté générale), et qu'il faut aux citoyens un gouvernement préliminaire pour parvenir à les rendre heureux et libres.

Mais, quand même le gouvernement révolutionnaire, par sa nature, circonscrirait aux citoyens la liberté de la presse, la saine politique suffirait pour déterminer un patriote à se limiter à lui-même cette liberté. Je n'avais pas besoin de chercher si loin l'exemple de Cicéron, que je citais il n'y a qu'un moment. Quelle preuve plus forte de la nécessité de s'interdire quelquefois la vérité et d'ajourner la liberté de la presse, que celle qu'offre en ce moment notre situation politique !

Il y a tantôt trois mois que Robespierre a dit qu'il y avait des hommes patriotiquement contre-révolutionnaires ; de même tous nos vétérans jacobins, vénérables par leurs médaillons et leurs cicatrices, tous les meilleurs citoyens, Boucher, Sauveur, Raffron, Rhull, Julien de la Drôme, Jean Bon Saint-André, Robert Lindet, Charlier, Bréard, Danton, Legendre, Thuriot, Guffroy, Duquesnoy, Milhaud, Bourbon de l'Oise, Fréron, Drouet, Dubois-Grancé, Simon, Le Cointre de Versailles, Merlin de Thionville, Ysabeau,

Tallien, Poulletier, Rovère, Perrin, Calès, Musset, les deux Lacroix, et même Billaud-Vareannes, Barère, Jay de Sainte-Foix, Saint-Just, C. Duval, Collot-d'Herbois, quoique ceux-ci aient été les derniers à en convenir ; j'aurais à nommer presque toute la sainte montagne, si je voulais faire un appel général : tous, et cela me serait facile à montrer, les journaux à la main, tous ont dit, soit aux Jacobins, soit à la Convention, la même chose en d'autres termes que Maure, il y a trois mois, « qu'il s'était élevé des sociétés populaires de patriotes crus comme des champignons, « dont le système ultra-révolutionnaire était très-« propre à faire reculer la révolution. »

Charmé de voir tant de mes collègues recommandables rencontrer l'idée qui s'était fourrée dans ma tête depuis plus d'un an, que si l'espoir de la contre-révolution n'était pas une chimère et une manie, ce ne serait que par l'exagération que Pitt et Cobourg pourraient faire ce qu'ils avaient si vainement tenté depuis quatre ans par le modérantisme, à la première levée de boucliers, il y a trois mois. En voyant quelques-uns de mes collègues, que j'estime le plus, des patriotes illustres se remettre en bataille contre l'armée royale du dedans, et aller au-devant de sa seconde ligue des *ultrà*, qui venait au secours de la première ligue des feuillants ou des modérés, comme j'avais toujours été sur le même plan, et de toutes les parties, je voulus être encore d'une si belle expédition.

Je voyais que cette révolution que Pitt n'avait pu faire depuis quatre ans, avec tant de gens d'esprit, il l'entreprenait aujourd'hui par l'ignorance, avec les Bouchotte, les Vincent et les Hébert.

Je voyais un système suivi de diffamation contre

tous les vieux patriotes, tous les républicains les plus éprouvés ; pas un commissaire de la Convention, presque pas un montagnard, qui ne fût calomnié dans les feuilles du *Père Duchesne*. L'imagination des nouveaux conspirateurs ne s'était pas mise en frais pour inventer un plan de contre-révolution : au premier jour, Ronsin serait venu à la Convention, comme Cromwell au parlement, à la tête d'une poignée de ses fiers rouges, et, répétant les propos du *Père Duchesne*, nous aurait débité absolument le même discours que le protecteur : « Vous êtes des j...-f....., des viédases, des gourgandines, des sardanapales, des fripons qui buvez le sang du pauvre peuple, qui avez des gens à gages, pendant que le pauvre peuple est affamé, etc., etc. »

Je voyais que les hébertistes étaient évidemment en coalition au moins indirecte avec Pitt, puisque Pitt tirait sa principale force des feuilles du journal d'Hébert, et n'avait besoin que de faire faire certaines motions insensées, et, de réimprimer les feuilles du *Père Duchesne*, pour terrasser le parti de l'opposition, et former le peuple à tous ceux qui, dans les trois royaumes, faisaient des vœux pour une révolution, en montrant le délire de ces feuilles, en répétant ce discours aux Anglais : « Seriez-vous maintenant jaloux de cette liberté des Français ; aimeriez-vous cette déesse altérée de sang, dont le grand-prêtre Hébert, Momoro et leurs pareils, osent demander que le temple se construise, comme celui du Mexique, des ossements de trois millions de citoyens, et disent sans cesse aux Jacobins, à la commune, aux Cordeliers, ce que disaient les prêtres espagnols à Montézume : *Les dieux ont soif.... ?* »

SUITE DE MON CREDO POLITIQUE.

Je crois que la liberté c'est la justice, et qu'à ses yeux les fautes sont personnelles. Je crois qu'elle ne poursuit point sur le fils innocent le crime du père; qu'elle ne demande point, comme le procureur de la commune, le Père Duchesne, dans un certain numéro, qu'on égorge les enfants de Capet; car si la politique a pu commander quelquefois aux tyrans d'égorger jusqu'au dernier rejeton de la race d'un autre despote, je crois que la politique des peuples libres, des peuples souverains, c'est l'équité; et, en supposant que cette idée, vraie en général, soit fautive en certains cas, et puisse recevoir des exceptions, du moins on m'avouera que, quand la raison d'État commande ces sortes de meurtres, c'est secrètement qu'elle en a donné l'ordre, et jamais Néron n'a bravé la pudeur jusqu'à faire colporter et crier dans les rues l'arrêt de mort de Britannicus et un décret d'empoisonnement. Quoi! c'est un crime d'avilir les pouvoirs constitués d'une nation et ce n'en serait pas un d'avilir ainsi la nation elle-même, de diffamer le peuple français en lui faisant mettre ainsi la main dans le sang innocent à la face de l'univers.

Je crois que la liberté, c'est l'humanité: ainsi, je crois que la liberté n'interdit point aux époux, aux mères, aux enfants des détenus ou suspects de voir leurs pères ou leurs maris, ou leurs fils en prison; je crois que la liberté ne condamne point la mère de Barnave à frapper en vain pendant huit jours à la porte de la Conciergerie pour parler à son fils, et lorsque cette femme malheureuse a fait cent lieues

malgré son grand âge, à être obligée, pour le voir encore une fois, à se trouver sur le chemin de l'échafaud. Je crois que la prison est inventée non pour punir le coupable, mais pour le tenir sous la main des juges. Je crois que la liberté ne confond point la femme ou la mère du coupable avec le coupable lui-même, car Néron ne mettait point Sénèque au secret, il ne le séparait point de sa chère Pauline, et quand il apprenait que cette femme vertueuse s'était ouverte les veines avec son mari, il faisait partir en poste son médecin pour lui prodiguer le secours de l'art et la rappeler à la vie. Et c'était Néron !

Je crois que la liberté ne défend point aux prisonniers de se nourrir avec leur argent comme ils l'entendent, et de dépenser plus de 20 sous par jour ; car Tibère laissait aux prisonniers toutes les commodités de la vie, *quibus vita conceditur*, disait-il, *us vitæ usas concedi debet* ; et ceux que nous appelons avec raison nos tyrans payaient cependant 12 francs et jusqu'à 25 francs, par jour, pour nourrir ceux de leurs sujets qu'ils faisaient embastiller comme suspects, et jamais Commode, Héliogabale, Caligula n'ont imaginé, comme les Comités révolutionnaires, d'exiger des citoyens le loyer de leur prison et de leur faire payer, comme à mon beau-père 12 francs par jour, les six pieds qu'on lui donne pour lit.

Je crois que la liberté ne requiert point que le cadavre d'un condamné suicidé soit décapité ; car Tibère disait : « Ceux des condamnés qui auront le courage de se tuer, leur succession ne sera point confisquée et restera à leur famille, sorte de remerciement que je leur fais pour m'avoir épargné la douleur de les envoyer au supplice. » Et c'était Tibère !

Je crois que la liberté est magnanime; elle n'insulte point au coupable condamné jusqu'aux pieds de l'échafaud et après l'exécution, car la mort éteint le crime; car Marat, que les patriotes ont pris pour leur modèle et regardé comme la ligne de modération entre eux et les exagérés, Marat, qui avait tant poursuivi Necker, s'abstint de parler de lui du moment qu'il ne fut plus en place et dangereux, et il disait : « Necker est mort, laissons en paix sa cendre. » Ce sont les peuples sauvages, les antropophages et les cannibales qui dansent autour du bûcher. Tibère et Charles IX allaient bien voir le corps d'un ennemi mort; mais au moins ils ne faisaient pas trophée de son cadavre; ils ne faisaient point le lendemain ces plaisanteries dégoûtantes d'un magistrat du peuple, d'Hébert : *Enfin j'ai vu le rasoir national séparer la tête pelée de de Custines de son dos rond.*

Je ne crois pas plus qu'un autre au républicanisme et à la fidélité de Custines; mais, je l'avoue, il m'est arrivé de douter si l'acharnement extraordinaire et presque féroce avec lequel certaines personnes l'ont poursuivi n'était pas commandé par Pitt, et ne venait pas, non de ce que Custines avait trahi, mais de ce qu'il n'avait pas assez trahi; de ce que le siège de Mayence avait coûté 32 mille hommes et celui de Valenciennes 25 mille aux ennemis; en sorte qu'il eût suffi de sept à huit trahisons pareilles pour ensevelir dans leurs tranchées les armées combinées des despotes. Qu'on relise la suite des numéros d'Hébert et on se convaincra qu'il n'a pas tenu à lui de ramener une nation, aujourd'hui le peuple français, à ce temps où sa populace, ses aïeux, déterraient à Saint-Eustache le cadavre de Concini, pour s'en disputer les lambeaux, les faire rôtir et les manger; il n'a pas

tenu de même à Hébert, en ce point comme on voit bien différent de Marat, que le peuple ne se disputât les lambeaux d'une multitude de cadavres. Je crois que les grandes joies du Père Duchesne en ont causé souvent de bien plus grandes à Pitt et à Calonne : comme, par exemple, lorsqu'il se permit d'écrire de la fermeture des églises et de la déprêtrisation, et de ce que des villageois fanatiquement prosternés, il y a un an, devant un innocent, pendu pour ses opinions, qu'ils appelaient le bon Dieu, aujourd'hui l'arquebusaient et le tiraient à l'oie comme s'il eût été coupable de leurs adorations. Je crois que plus d'une fois, quand le Père Duchesne *était bougrement en colère*, Pitt et Calonne l'étaient bien plus pour le même sujet, comme lorsque Hébert se mangeait le sang à la lecture du *Vieux Cordelier*, l'ami du bon sens et des hommes, et qui s'efforçait de faire aimer la République; comme lorsque Hébert voulait que l'on traitât Rouen comme Lyon, proscrivait tous les généraux, banquiers, les gens de lois, les riches, les boutiquiers, ne faisait grâce à aucun des six corps et mettait à la fenêtre jusqu'au dernier des brissotins; comme le député Montaut interprétait le soir aux Jacobins ce que le Père Duchesne avait entendu le matin dans sa feuille. Comme il déterminait, par un exemple, la latitude de ce mot de Brissotins, en expliquant ce qu'il signifiait par rapport aux députés, lorsqu'il disait en ma présence et devant plus de mille personnes : « Il y avait
« dans la Convention une grande bande de voleurs :
« 21 ont péri, mais n'y avait-il de coupable que ces 21 ?
« Parmi ces 21 il y avait aussi 5 à 6 imbéciles, et ce
« serait nous condamner nous-même que de ne pas
« prononcer le même jugement contre les 75. Que
« dis-je 75 ! ceux-là sont des brissotins qui ont opiné

« dans le sens des brissotins, et d'après les appels
« nominaux il y en avait 4 à 500. »

Je crois que c'est l'adroite politique de Pitt, c'est-à-dire du parti de Coblenz, du parti de l'étranger, du parti antirépublicain, qu'on est convenu assez généralement de désigner sous le nom de Pitt; je crois que c'est l'adroite politique de ce parti qui, se parant d'un beau zèle pour la régénération des mœurs, sous l'écharpe d'Anaxagoras, fermait les maisons de la débauche en même temps que celles de la religion, non par un esprit de philosophie qui, comme Platon, tolère également le prédicateur et la courtisane, les mystères d'Eleusis et ceux de la bonne déesse, qui regarde également en pitié Madeleine dans ses deux états à sa croisée ou dans le confessionnal; mais pour multiplier les ennemis de la Révolution, pour remuer la boue de Paris et soulever contre la République les libertins et les dévots.

C'est ainsi qu'une fausse politique ôtait à la fois au gouvernement deux de ses plus grands ressorts, la religion et le relâchement des mœurs.

Le levier du législateur est la religion. Voyez la fameuse ordonnance de Cromwell sur le dimanche : trois sermons ce jour-là, le premier avant le lever du soleil, pour les domestiques. Marchés, cabarets, académies de jeux fermés. Ce jour-là, quiconque se promenait pendant le service divin jeté en prison ou condamné à l'amende. Défense de voyager ce jour-là. Les festins, la comédie, la chasse, la danse, défendus ce jour-là à peine de punition corporelle. C'est que dans ce siècle l'Angleterre était encore toute trempée du déluge des nouvelles opinions religieuses, c'est que le John Bull était presbytérien et janséniste; et si l'art du philosophe est de diriger l'opinion, l'art

de l'ambitieux est de la suivre et de se mettre dans le courant.

L'esprit philosophique au contraire a-t-il le dessus? L'égoïsme, seul mobile des actions humaines dans tous les systèmes, tourne-t-il toutes ses spéculations du côté de ce monde plutôt que vers le sein d'Abraham? En un mot, la génération se corrompt-elle? Alors la politique, dont le seul but est de gouverner, ne manque pas de prendre le vent, de se faire moliniste, et de donner encore des rames et des voiles à l'opinion.

C'est ainsi que Mazarin et Charles II, voyant les têtes rondes et la réforme aux cheveux plats passer de mode, lâchèrent encore plus cette bride de la morale, et obtinrent du relâchement des mœurs le même résultat que Cromwell de la religion, pour la tranquillité de leur tyrannie.

Je crois aussi que Pitt dut avoir au moins une aussi grande joie, et *s'en donner des piles* autant que le père Duchesne, le jour qu'il apprit que, comme des enfants tombés par terre qui battent le pavé, on nous faisait déployer la vengeance nationale contre des murailles et décréter l'anéantissement de la ville de Lyon. Chose étrange! tel était l'égarement des meilleurs patriotes, qu'au sujet de cet ordre de raser Lyon, mesure qui allait combler de joie l'Angleterre et aussi funeste au commerce de France que la prise de Toulon, Couthon qui est pourtant un excellent citoyen et un homme de sens, commençait ainsi une de ses lettres insérée au *Bulletin* : « Citoyens collègues, nous
« vous avons prévenus dans toutes vos mesures;
« mais comment se fait-il que la plus sage nous ait
« échappé, celle de détruire la ville jusque dans ses
« fondements. »

Quel esprit de vertige s'était donc emparé de nos

meilleures têtes, quand Collot-d'Herbois nous écrivait un mois après : « On a déjà osé provoquer l'indul-
« gence pour un individu, on la provoquera bientôt
« pour toute une ville. On n'a pas encore osé jus-
« qu'ici demander le rapport de votre décret sur
« l'anéantissement de la ville de Lyon, mais on n'a
« presque rien fait jusqu'ici pour l'exécuter, les dé-
« molitions sont trop lentes; il faut des moyens plus
« rapides à l'impatience républicaine. A la place du
« marteau qui démolit pierre à pierre, ne pourrait-on
« pas employer la poudre pour faire sauter les rues
« en masse. » Est-ce le bon père Gérard qui parle
ainsi, et quelle est cette impatience de Londres et
d'Amsterdam, de voir détruire par nos mains une
ville rivale, la plus commerçante, la plus ancienne et
l'aïeule de nos cités? Que d'efforts faisaient les plus
grands ministres des Grecs pour approcher leur ville
de l'état florissant de Lyon aujourd'hui : « Les étran-
« gers, dit la loi de Solon, qui viendront se fixer à
« Athènes avec toute leur famille pour y établir un
« métier ou une fabrique, seront dès cet instant élevés
« à la dignité de citoyens. » C'était pour attirer la
multitude dans un endroit et y faire naître le com-
merce que les Grecs instituaient des courses de che-
vaux et de chars, proposaient des couronnes aux
athlètes, aux musiciens, aux poètes, aux peintres,
aux acteurs et même aux prêtresses de Vénus qu'ils
appelaient les *conservatrices des villes*, lorsqu'elles n'en
étaient pas devenues le plus grand fléau, comme de-
puis Christophe Colomb, en Europe, où on peut dire
qu'elles exercent une profession inconnue à l'anti-
quité : le métier de la peste. De même on vit bien à
Rome les dictateurs confisquer les villes les plus con-
sidérables d'Italie, qu'ils vendaient à l'encan au profit

de leurs soldats, comme Sylla, Florence, et Octave, Mantoue et Crémone, mais ils ne les rasaient pas; s'il leur arrive de réduire Pérouse et Nursie en cendres, du moins la rapidité des flammes ôtait à leur colère l'odieux d'une si longue durée que celle de Collot contre Lyon. Quand on lit le rapport de Barère sur ce projet de décret et l'enthousiasme dont la beauté de cette mesure avait saisi le rapporteur du Comité du salut public, on croit entendre N. s'écrier, dans Voltaire :

Bâtit est beau, mais détruire est sublime !

C'est encore sur la motion de Barère que la Convention a rendu contre elle-même ce décret, le plus inconcevable qu'aucun sénat ait jamais rendu, ce décret vraiment suicide, qui permet qu'un de ses membres investi de la confiance de 30,000 citoyens dont il est l'orateur, et qu'il représente dans l'Assemblée nationale, soit conduit en prison sans avoir été entendu, sur le simple ordre de deux comités, et d'après cette belle raison qu'on n'avait point entendu les Brissotins. En vain Danton a fait sentir la différence : qu'il s'agissait alors d'une conspiration manifeste, et dont aujourd'hui on trouve même l'aveu dans les discours des deux partis, à la rentrée du parlement d'Angleterre ; qu'il y avait six mois que la Convention entendait les accusés tous les jours, et sur le fond même de la question ; que nous étions tous témoins de leur fédéralisme ; qu'en matière de conspiration, c'était une nécessité de s'assurer à l'instant de la personne des conspirateurs ; mais que, sur une accusation de faux matériel et de vénalité, il n'était pas besoin de fouler aux pieds les principes et qu'il n'y avait aucun inconvénient à entendre d'Églantine ; que les Brissotins eux-mêmes, dans leur plus violent accès de délire, avaient

respecté dans Marat le caractère de représentant du peuple, et l'avaient laissé parler deux heures et tant qu'il avait voulu avant de l'envoyer à l'Abbaye. Au milieu de ces raisons décisives, Danton a été hué par ses collègues. Danton prétend qu'il était sur un *mauvais terrain*. Il n'en est pas moins évident que ce décret est du plus dangereux exemple ; lui seul, il réduirait bientôt l'Assemblée nationale à la condition servile d'un parlement dont on embastillait les membres qui refusaient d'enregistrer les projets de lois, si les membres des comités étaient ambitieux et manquaient de républicanisme.

Déjà le Comité nomme à toutes les places et jusqu'aux comités de la Convention, jusqu'aux commissaires qu'il envoie dans les départements et aux armées. Il a dans ses mains un des plus grands ressorts de la politique, l'espérance, par laquelle le gouvernement attire à lui toutes les ambitions, tous les intérêts. Que lui manque-t-il pour maîtriser ou plutôt pour anéantir la Convention et exercer la plénitude du décemvirat, si ceux des députés qu'il ne peut attirer dans son antichambre en faisant luire à leurs yeux le panache tricolore, récompense de leurs souplesses et de leurs adulations, il peut les contenir par la crainte de les envoyer au Luxembourg, dans le cas où ils viendraient à déplaire ? Y a-t-il beaucoup de députés, y a-t-il beaucoup d'hommes tout à fait inaccessibles à l'espérance et à la crainte ? Dans la république même, l'histoire ne compte pas un Caton sur plus d'un million d'hommes. Pour que la liberté pût se maintenir à côté d'un pouvoir si exorbitant, il faudrait que tous les citoyens fussent des Catons, il faudrait que la vertu fût le seul mobile du gouvernement. Mais si la vertu était le seul ressort du gouvernement,

si vous supposez tous les hommes vertueux, la forme du gouvernement est indifférente et tous sont également bons. Pourquoi donc y a-t-il des gouvernements détestables et d'autres qui sont bons ? Pourquoi avons-nous en horreur la monarchie et chérissons-nous la république ? C'est qu'on suppose avec raison que les hommes n'étant pas tous également vertueux, il faut que la bonté du gouvernement supplée à la vertu, et que l'excellence de la république consiste en cela précisément, qu'elle supplée à la vertu.

Je crois encore ce que je disais dans mon numéro 3, *des Révolutions de Brabant*, malheur aux rois qui voudraient asservir un peuple insurgé¹. La France ne fut jamais si redoutable que dans la guerre civile. Que l'Europe entière se ligue et je m'écrierai avec Isaac : Venez, Assyriens, et vous serez vaincus ! Venez, Mèdes, et vous serez vaincus ! Venez, tous les peuples, et vous serez vaincus ! J'ai toujours compté sur l'énergie nationale et sur l'impétuosité française doublée par la Révolution, et non sur la tactique et l'habileté des généraux. Parmi les sottises qu'Hébert fait débiter, apparemment pour me mettre au pas, il n'est point de propos plus ridicule que celui qu'il m'a prêté à la tribune des Jacobins, en me faisant dire que, si j'étais allé dîner chez Dillon, c'était pour l'empêcher d'être un prince Eugène et de gagner contre nous des batailles de Malplaquet et de Ramillies. Je n'en persiste pas moins à croire que si nous avions eu à la tête de nos armées des généraux patriotes qui eussent les connaissances militaires de Dillon, la bravoure du républicain français guidée par l'habileté des officiers eût déjà pénétré jusqu'à Madrid et jusqu'aux bouches du Rhin.

1. Nous avons cité ce passage. (Voy. plus haut.)

Je n'en persiste pas moins à croire que j'ai eu raison de pressentir les plus funestes impérities de la Vendée, lorsque j'entendis, il y a dix mois, aux Jacobins, un tonnerre d'applaudissemens ébranler la salle à ces mots d'H..... que nous avons en France *trois millions de généraux*, et que tous les soldats sont également propres à commander à leur tour et par l'ancienneté de médaillon. Comment peut-on méconnaître à ce point les avantages de la science militaire et du génie ? Je suis obligé d'user de redite et de répéter dans mon *credo* ce que j'ai dit mainte fois, parce qu'il n'est pas ici question de me faire une réputation d'auteur, mais de défendre celle de patriote, d'imposer à mes concitoyens et de leur divulguer mes dogmes politiques, et de soumettre au jugement des contemporains et de la postérité la profession de foi du *Vieux Cordelier*, afin qu'on soit en état de juger, non ma réputation d'auteur, mais celle de patriote; ou plutôt il n'est pas ici question ni de moi, ni de ma réputation, mais d'imposer les dogmes de la saine politique et d'inculquer à mes concitoyens des principes dont un État ne peut pas s'écarter impunément. Par exemple, il est certain, comme je l'ai dit, que la guerre est un art, où, comme dans tous les autres, on ne se perfectionne qu'à la longue; il ne s'est encore trouvé que deux généraux, Lucullus et Spinola, qu'un génie extraordinaire ait dispensés de cette règle, et quoique tous les jours des officiers prennent hardiment le commandement d'armées de 40 mille hommes, Turenne, qui était un si grand capitaine, ne concevait pas comment un général pouvait se charger de conduire plus de 35 mille hommes; et en effet, c'est avec une armée toujours inférieure qu'il marchait chaque jour à une nouvelle victoire.

Si l'habileté est nécessaire dans le médecin qui a entre ses mains la vie d'un seul homme, et si son art est le premier par l'importance de son objet, combien l'art militaire doit être au-dessus et combien il est absurde de ne compter pour rien l'ignorance dans un général, qui, par un ordre sage ou inconsidéré, dispose de la vie de 10 mille hommes qu'il peut perdre ou sauver. J'ai entendu Merlin de M.... et Westerman, le Vendéen, et beaucoup d'autres troupiers qu'il n'est pas permis de soupçonner ni de partialité, ni d'incivisme, dire que le grand tort de Philippeaux, dans sa fameuse dénonciation, était d'avoir imputé à trahison ce qu'il devait mettre sur le compte de l'impéritie et n'attribuer qu'à ce système accrédité et prêché par les bureaux de la guerre que tous les parents des commis et les frères des actrices avec qui ils couchaient étaient aussi bons que Villars pour couvrir nos frontières. C'était bien là le renversement de toutes les idées presque innées à force d'être anciennes ; car il y a plus de trois mille ans que le vieux Cambyse adressait ces paroles à son fils Cyrus, si on en croit Xénophon, dans la dernière instruction qu'il lui donnait en lui disant adieu, et lorsque le jeune homme avait déjà fait sonner le tocsin pour courir avec la cavalerie au secours de son beau-père Cyaxare : « Mon fils, il n'est pas permis de demander aux dieux
« le prix de l'art, quand on n'a jamais manié un art,
« ni de conduire un vaisseau dans le port, quand on
« est ignorant de la mer, ni de n'être point vaincu
« quand on n'a pas pourvu à la défense¹. »

1. Camille n'a pas fini sa profession de foi, il se disposait à la continuer dans le huitième numéro du *Vieux Cordelier* dont nous n'avons que des fragments, et dans les numéros suivants.

LE VIEUX CORDELIER

N^o VIII

FRAGMENT ¹

RÉDIGÉ PAR CAMILLE DESMOULINS, DANS SA PRISON
DU LUXEMBOURG, ET NON PUBLIÉ ALORS

Vous souvient-il, citoyens et frères, que les tyrans de la féodalité personnifiaient le peuple aujourd'hui souverain sous le nom de Jacques Bonhomme? Eh bien! s'il m'était permis d'user de cette dénomination presque insultante, je vous dirais aujourd'hui : Jacques Bonhomme, sais-tu où tu vas, ce que tu fais, pour qui tu travailles? Es-tu sûr que ceux sur qui maintenant tu tiens les yeux ouverts ont réellement l'intention d'achever, de compléter l'œuvre de la liberté? Et cette licence que je me donnerais ne serait pas sans exemple dans la République, car le sans-culotte Aristophane parlait ainsi jadis au peuple d'Athènes; il lui disait la vérité et le laissait faire. Le sénat, les Jacobins et les Cordeliers lui en savaient gré.

1. Le *Credo* politique que l'on vient de lire, et le fragment du n^o VIII, furent retranchés par Desenne dans l'édition originale, et n'ont été publiés, nous l'avons dit, qu'en 1834 par M. Matton.

Avons-nous encore de vrais Cordeliers, des sans-culottes et désintéressés? N'avons-nous pas plus de masques que de visages à l'ordre du jour? et si je les arrachais, ces masques trompeurs, peuple, que dirais-tu? me défendrais-tu? J'ignore si tu le ferais, mais je sais qu'il en serait besoin, et cette seule circonstance devrait montrer le danger et t'en faire connaître l'étendue. J'ai commencé par parler d'Athènes, j'y reviens encore. La renommée de Solon est en honneur : ce fut lui qui donna des lois à cette République florissante, ce ne fut pas lui qui les exécuta; on eut même tort d'en charger son parent, cette seule circonstance donna trop de crédit à son nom. La confiance des sans-culottes alla jusqu'à fournir à Pisisstrate le pouvoir de les asservir en maître : ce fut un crime de lèse-majesté que d'avoir conspiré contre sa vie, et dès lors il fut tout à fait un tyran. Il en sera ainsi toutes les fois que conspirer contre un homme ce sera conspirer contre la République; toutes les fois que le peuple sera représenté par des citoyens connaissant assez peu leur mission pour s'attacher aux doctrines, à la réputation d'un seul individu, quelque bon sans-culotte qu'il leur paraisse.

Libres! vous voulez l'être : soyez-le donc tout à fait; ne vous contentez pas d'une liberté d'un moment, cherchez aussi quelle sera votre liberté dans l'avenir. Vous avez chassé votre Tarquin, vous avez fait plus : son supplice a effrayé tous les rois, ces prétendus maîtres du monde qui n'en sont que les tyrans et les spoliateurs. Mais pourquoi le pouvoir de Brutus dure-t-il plus d'une année? Pourquoi pendant trois jours entiers un homme, deux hommes, trois hommes peuvent-ils distribuer des grades, des faveurs et des

grâces ? Pourquoi est-ce à eux qu'on en doit la conservation et non à la République ?

Rome voulut dix législateurs : ils pensaient n'être élus que pour un temps, ils restèrent bons sans-culottes ; une première prolongation leur donna l'espoir d'une souveraineté durable, ils devinrent tyrans.

Camille exilé par la voix publique, ne se voyant aucun partisan, fait en partant des vœux pour une ingrate patrie ; Coriolan y laisse des amis qui ont osé le défendre. On a souffert qu'un parti dans l'État s'élevât en sa faveur, et il amène contre Rome les ennemis de sa gloire naissante.

La puissance d'un dictateur était bornée à six mois. Quiconque après avoir rempli sa mission aurait exercé un jour de plus cette autorité suprême eût été accusé par tous les bons Jacobins de Rome. Après avoir été six fois consul, un aristocrate est élevé à ce rang suprême ; il croit pouvoir le conserver suivant la loi, mais contre l'usage ; de ce premier empiétement au titre de dictateur perpétuel il n'y a qu'un pas, et s'il dédaigna de se maintenir tyran lui-même, le dictateur perpétuel rendit la route facile aux ancêtres des Caligula et des Néron.

Que devait faire la Convention ? finir l'affaire ; donner une constitution à la France ? Tout cela n'est-il pas déjà fait ? Que l'on proclame donc cette constitution et que tout le monde s'y soumette ! Si c'est la majorité de l'Assemblée qui veut retenir les pouvoirs, faisons encore une révolution contre la majorité de l'Assemblée¹.

1. Voyez à l'Appendice.

FRAGMENT INÉDIT

Nous compléterons notre édition du *Vieux Cordelier* par un fragment de Camille Desmoulins qui n'a pas été encore imprimé et que nous devons à l'obligeance de l'érudit M. F. Lock, le continuateur de l'*Histoire des Français* de Théophile Lavallée. Ce fragment, copié jadis par feu M. Carteron sur l'original appartenant à M. de Gérardot (de Bourges), trouvera place, ainsi que les nombreuses pièces historiques que nous possédons, et que nous allons mettre en œuvre, dans notre travail sur *Camille Desmoulins et les Dantonistes*. Mais nous avons pensé que ce commencement d'un numéro du *Vieux Cordelier*, qui n'est pas le n° VII, mais qui se rapporte au même sujet, serait d'un intérêt capital pour l'édition actuelle qu'il complète, et ne nuirait en rien à la curiosité de notre travail futur lequel, on le verra, comprendra bien assez d'autres révélations.

Le public aura donc ainsi, pour la première fois, dans le présent livre, une édition complète du *Vieux Cordelier*.

SUR LES ULTRA ET LES CITRA

ÉPIGRAPHE.

Est modus in rebus, sunt certi denique fines,
Quos *ultra citra* que nequit consistere rectum.

HORACE.

Trop, pas assez, en tout deux bornes éternelles.
C'est l'injuste au delà, la sagesse est entre elles ;
Mais le Français jamais n'a connu de milieu,
Et Marat est un monstre ou Marat est un Dieu !

A COLLOT D'HERBOIS ET XAVIER AUDOUIN.

Vous avez demandé tous les deux, citoyens, l'un à la tribune de la Convention, l'autre à celle des Jacobins, ce que c'étaient que des ultra-révolutionnaires ? La question vaut la peine d'être traitée ; et pour la résoudre, lever tous vos doutes, et empêcher que votre autorité n'entraîne beaucoup de patriotes dans l'erreur, j'ai cru ne pouvoir mieux faire que de vous dédier à vous-même ce numéro, sans compliments, comme il convient à la dédicace d'un écrit républicain. Non que je veuille ici ouvrir une discussion ; — il n'est pas besoin de raisonnements. Je présenterai sans réflexions un ensemble de faits pris au hasard, parmi des milliers que je pourrais recueillir, et je laisserai agir votre raison et la droiture de votre conscience, qui, au lieu de me faire un crime d'avoir dégainé la plume contre les Ultra, me saura gré, au contraire, de m'être chargé courageusement, pour l'amour de la Révolution et de la République, d'une

tâche pleine de défaveurs et d'inimitiés, et d'avoir tâché de tracer la ligne de démarcation, et de planter la borne entre le *trop* et le *trop peu*, les Ultra et les Citra.

On ne peut pas dire que je ne sois pas *révolutionnaire*, et même, en fouillant dans mes vieilles pape-rasses, et cherchant s'il n'y a point des fleurs de lys pour lesquelles un autre Gilles le ravisseur m'enlève ma pendule et m'envoie aux Carmes ¹, je retrouve fort à propos un fragment d'une conversation avec Mirabeau, que je rimais et mettais en scène, il y a au moins quatre ans, et qui me ferait croire que c'est moi qui ai le premier usé de ce mot, et qui me suis qualifié *révolutionnaire*. Voici le passage :

SCÈNE II.

MIRABEAU, CAMILLE.

CAMILLE.

Salut, saint ² Mirabeau.

MIRABEAU.

Bonjour, incendiaire,

Révolté;

CAMILLE.

Dis plutôt *révolutionnaire*.

MIRABEAU.

Oui, ce mot peint fort bien ton esprit novateur,
D'innombrables abus heureux réformateur;
Mais qui cherchant toujours un mieux imaginaire,
Mieux que le ciel refuse au monde sublunaire,
Ne voit pas que ce mieux est l'ennemi du bien,
Et, s'il ne détruit tout, croit n'avoir détruit rien.
Ton dernier numéro m'échauffe encor la bile.

1. Allusion à l'arrestation du beau-père de Camille, M. Duplessis. Voyez plus haut le *Vieux Cordelier*.

2. Il y a « saint », la correction est excellente.

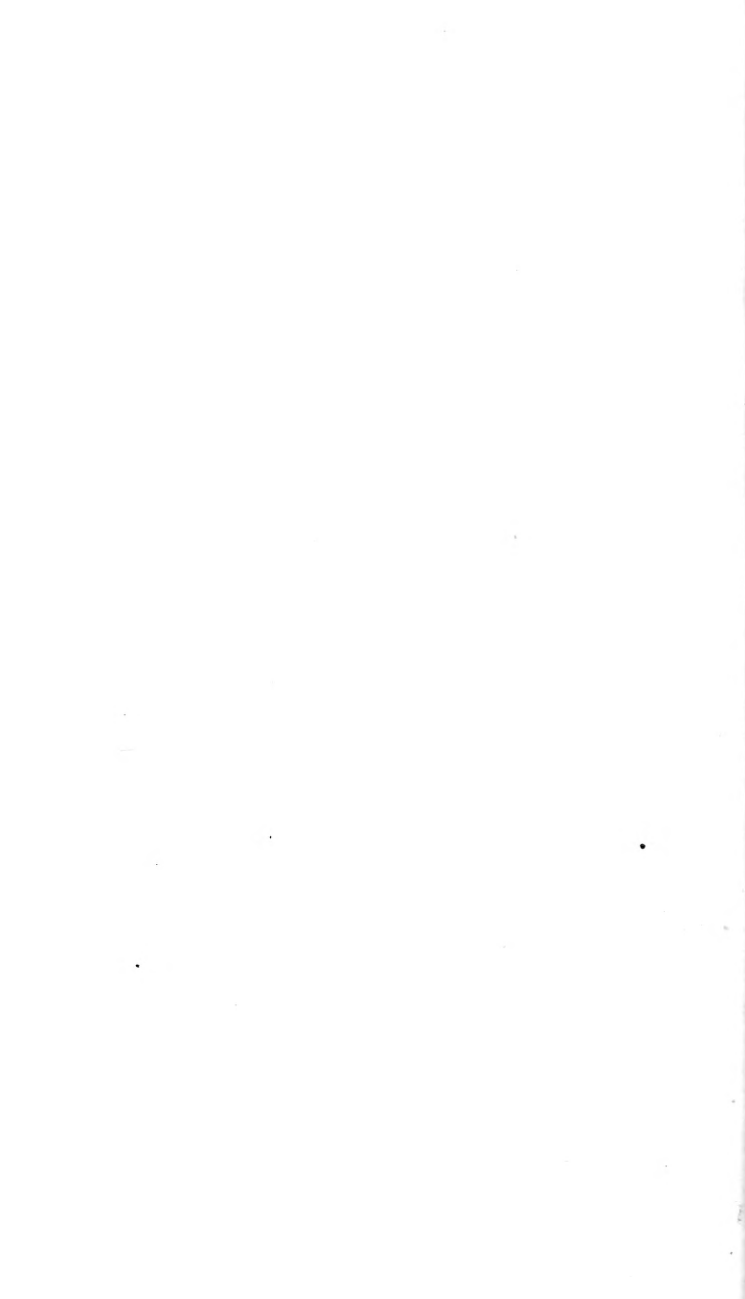
Vous voyez, citoyens Collot et Audouin, que j'étais alors pour Mirabeau un *ultra-révolutionnaire*, à l'occasion de je ne sais plus quel numéro, comme Marat l'était pour moi à l'occasion de son numéro : *C'en est fait de nous*¹; comme Jacques Roux l'a depuis été pour Marat; enfin, comme nous avons vu Hébert l'être pour Jacques Roux. C'est ainsi que chacun pose à sa guise la limite de la raison, ou plutôt se pose lui-même pour limite, divinise cette limite, qu'il appelle le dieu *Terme*, comme Numa, et le divinise si bien, que, s'il avait la puissance suprême de Numa, il publierait le même édit que ce roi, qui permettait de tuer, sans forme de procès, quiconque offenserait son dieu *Terminus* par le déplacement de ses bornes. Le fougueux saint Paul, lui-même, ne trouvait-il pas qu'il y avait des Ultra; et en même temps qu'il appelait le bon saint Pierre un Citra², comme on le voit dans les Actes et au procès-verbal des Apôtres, ne criait-il pas à d'autres : « *Non plus quam oportet sapere*, il ne « faut pas être ultra-révolutionnaire en Jésus-Christ. « Il vous sied bien d'être plus chauds que Paul; si « vous avez été³ par le Comité des douze, ne l'ai-je « pas été par le Châtelet, par le tribunal du sixième « arrondissement? »

N. B. — Copié sur le MSS. de Camille (une page et demie), appartenant au baron de Girardot. Nous donnerons bientôt, nous le répétons, d'autres et de nombreux fragments *inédits* de Camille dans notre *Histoire de Camille Desmoulins*.

1. Avril 1791. Voyez le *Vieux Cordelier*.

2. Il y a ensuite sur le manuscrit : « *et le colaphisait en cette qualité,* » mais ces mots sont rayés.

3. Il y a, distinctement, « *si vous avez été d'être.* » Ce qui est inintelligible. Peut-être, est-ce « *si vous avez détenus, décrétés,*



CORRESPONDANCE

DE

CAMILLE DESMOULINS

1789-1794

Les lettres de Camille Desmoulins ont été publiées pour la première fois, sous le titre de : *Portefeuille de Camille Desmoulins*, par M. Matton aîné, parent de Camille, et possesseur de ses manuscrits que lui avait légués l'excellente M^{me} Duplessis, mère de Lucile. M. Matton aîné eût pu, plus que tout autre, en mettant au jour cette publication d'un si haut intérêt historique, résoudre définitivement une multitude de questions difficiles qui se rapportent à Camille et au groupe des *Dantonistes*, questions depuis longtemps posées et qui peut-être resteront à jamais obscures, puisque le fil de la tradition de famille est rompu pour toujours. La riche collection de M^{me} Duplessis, qui appartenait à M. Matton aîné, est, en effet, dispersée, et comment retrouver tant de renseignements inestimables, que l'éditeur du *Portefeuille* de Camille avait sous la main et à sa libre disposition?

Nous nous réservons de tout faire, dans un travail prochain, pour arriver à compléter et à éclairer définitivement la physionomie littéraire de Camille.

Nous n'avons rien négligé, en attendant, pour donner,

dans la présente édition des Lettres de Camille Desmoulins, un texte correct irréprochable. La petite édition publiée dans la *Bibliothèque nationale*, et que nous avons voulu consulter, est remplie de suppressions, d'incorrections et d'erreurs. Nous nous sommes cependant tenu, comme l'éditeur qui l'a faite, aux seules lettres de Camille. Les autres appartiennent beaucoup plus à l'histoire qu'aux œuvres de Desmoulins. Généralement nous avons suivi l'édition de M. Matton, mais en la rectifiant et en la complétant toutes les fois que des documents authentiques nous en ont fourni le moyen. Les renseignements laissés par M. Ed. Carteron nous ont été ici particulièrement utiles. M. Carteron avait obtenu communication de beaucoup des originaux de ces lettres, et il en avait restitué le texte, dans son intégrité, sur un exemplaire de l'édition Matton qui nous appartient. Les lettres pour lesquelles nous n'avons eu que le texte imprimé ont été l'objet d'une révision scrupuleuse. Quand nous faisons quelque changement, nous avons toujours le soin d'en avertir le lecteur, et nous ne nous en permettons aucun qui ne soit absolument commandé par l'évidente altération du texte original.

CORRESPONDANCE

DE

CAMILLE DESMOULINS

1789-1794

Lettre de Camille Desmoulin à son père sur la procession solennelle qui eut lieu à Versailles, le lundi 4 mai 1789, veille de l'ouverture des états-généraux.

Paris, 5 mai 1789.

Mon très-cher père,

Ce fut hier pour moi un des beaux jours de ma vie. Il aurait fallu être un bien mauvais citoyen pour ne pas prendre part à la fête de ce jour sacré. Je crois que quand je ne serais venu de Guise à Paris que pour voir cette procession des trois Ordres, et l'ouverture de nos états-généraux, je n'aurais pas regret de ce pèlerinage. Je n'ai eu qu'un chagrin, ç'a été de ne pas vous voir parmi nos députés. Un de mes camarades a été plus heureux que moi : c'est de Robespierre, député d'Arras. Il a eu le bon esprit de plaider dans sa province. Géh...¹, plus ancien et plus prôné que lui, n'a pas même été ici un des électeurs. Target n'a été nommé que le quatrième député à la vicomté.

1. *Géhanne*, avocat au Parlement de Paris.

Paris n'en a pas encore nommé un seul. Sept seulement sont nommés pour le clergé : *intra muros*, l'archevêque, l'abbé de Montesquion, M. Chevreuil, chancelier de l'université; dom Chevreux, général des Bénédictins, le curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, le recteur de l'église de Paris; *extra muros*, M. l'abbé de Beauvais, évêque de Senez, Le Prieur, curé de Saint-Germain en Laye, le curé d'Argenteuil, un abbé régulier. M. Berardier ¹ a eu soixante-huit voix. Ce sont trois cultivateurs qu'on a nommés avant M. Target. On remarquait hier à la procession le duc d'Orléans, à son rang de député au bailliage de Crespy, le comte de Mirabeau avec le costume du tiers et une épée, ainsi que le comte de..... ², député du tiers; un seul bénédictin, le prieur de Marmoutiers, point de Bernardins; le costume de la noblesse, exactement le même que celui des ducs et pairs, était magnifique, et ils étaient deux cent quarante. Il y avait quarante évêques. La plupart ont été choqués de les voir faire corps à part à la suite du clergé, au lieu de se confondre avec lui à leur rang de bailliage. Le cardinal de Larochehoucauld prétend à la présidence, par le droit de sa pourpre. Notre abbé Marolles ³, excellent citoyen, avec qui j'ai causé hier fort longtemps dans le parc, ainsi que les trois quarts du clergé, sont décidés à choisir un autre président; mais il profitera de l'exemple du lieutenant-civil. Je n'ai vu qu'à la procession le cousin Viefville ⁴, chez qui j'ai passé trois fois. Comme

1. Proviseur du collège de Louis-le-Grand.

2. Probablement le comte de *Chambors*, député par la Vicomté de Couserans (Communes).

3. Curé de Saint-Jean de Saint-Quentin, député par le bailliage de Saint-Quentin (Clergé).

4. Deviefville des Essarts, subdélégué de Guise, bailliage de Vermandois (Communes).

tous nos députés se rengorgeaient ! Ils avaient *caput intra nubes* et avec raison. Le discours de l'évêque de Nancy ayant duré trop longtemps, l'abbé de Bourville, un de mes camarades, m'amena dîner chez son oncle, le chevalier M.....ger¹, maréchal des camps. C'est là que je pus voir combien le corps de la noblesse était irrité contre M. Necker. On avait crié par mille et par mille : *Vive le roi ! vive le tiers-état !* il y eut quelques saluts pour le duc d'Orléans, rien pour les étoffes d'or ni les soutanes. Le visage du monarque était épanoui de joie. Il y avait trois ans qu'il n'avait entendu crier : *Vive le roi !* « A Versailles, nous disait M. de Watronville², il y avait cent mille hommes qui s'égosillaient en *vivats*. » Je n'ai vu ni le prince de Condé, ni le prince de Conti ; j'allai voir M. Bailly après dîner. Je le trouvai avec les députés de Villers-Cotterets et de Soissons, tous ravis d'aise et remplis d'un saint zèle. La pensée de leur mission me remplissait de respect, et j'étais étonné d'éprouver pour notre monsieur le curé un sentiment de vénération dont j'étais si loin à Laon. Je vous en ai beaucoup voulu à vous et à votre gravelle. Pourquoi avoir montré si peu d'empressement pour obtenir un si grand honneur ? C'a été le premier de mes chagrins.

J'ai écrit hier à Mirabeau pour être, s'il y a moyen, un des coopérateurs de la fameuse gazette de tout ce qui va se passer aux états-généraux, à laquelle on souscrit ici par mille, et qui rapportera cent mille

1. La liste des *maréchaux de camp*, telle que la donne l'ALMANACH ROYAL de 1789 et 1790, ne contient aucun nom de *chevalier* auquel on puisse rapporter cette initiale et cette terminaison. Il y a, vraisemblablement, quelque faute de transcription dans le texte de M. Malton.

2. Il s'agit probablement de *Urbain de Watronville*, aide des cérémonies. (Maison du roi.)

écus, dit-on, à l'auteur. Voulez-vous que j'aille souscrire pour vous ?

Votre fils,

DESMOULINS.

Lettre de Camille Desmoulins à son père, lieutenant-général du bailliage, à Guise, sur la députation envoyée le mercredi 27 mai 1789 par les Communes au clergé, pour l'engager de nouveau à se réunir à elles dans la salle de l'assemblée générale. (Collationné sur l'original.)

3 juin 1789.

Mon très-cher père,

Je reçois votre lettre à mon retour de Versailles, où j'étais allé voir nos chers députés. Je suis de jour en jour plus content du choix qu'on a fait de mon cousin Viefville. C'est un excellent citoyen, un vrai patriote, et il ne tiendra pas à lui que nous ne soyons dans le meilleur des mondes possibles. J'ai vu aussi M. Target, avec qui j'ai causé fort longtemps. Pour lui, l'intérêt qu'il prend à notre cause le rend méconnaissable. Il m'a rempli d'admiration. Il est pénétré de la dignité, de l'importance de sa mission. Il ne se voit plus lui-même, ce qui m'a étrangement surpris : il ne voit plus que la nation. Il ne veut point être président, il ne voudrait point être garde des sceaux ; il ne veut que le bien public, il croit qu'il y concourra plus efficacement en restant simple citoyen. Jamais je n'ai vu une plus entière abnégation de soi-même. Comme je ne pouvais m'empêcher de lui parler de l'indignation que je ressentais, surtout alors contre les calomnies qu'on publiait contre lui, il m'a répondu

avec un patriotisme romain et avec cette indifférence que le défenseur de Milon prêtait à son client¹ : *Valent cives mei ; sint incolumes, sint florentes, sint beati, stet patria mihi carissima, quoquo modo erit merita de me*. Cette grandeur d'âme m'a touché au delà de toute expression.

Ces voyages de Versailles me coûtent beaucoup, parce que je vais dîner avec nos députés de Dauphiné et de Bretagne ; ils me connaissent tous comme un patriote et ils ont tous pour moi des attentions qui me flattent. Le tiers-état n'espère plus rien de la noblesse et du clergé. Si le clergé avait pu se réunir à eux, il l'aurait fait jeudi dernier, lorsque Target, à la tête d'une députation, leur fit un discours qui attendrit plusieurs personnes jusqu'aux larmes ; il les conjura, par tout ce qu'il y avait de plus sacré, de se rendre à l'assemblée générale. Les curés, entraînés par son obsécration, crièrent par quatre fois : *Aux voix ! aux voix !* Mais le président ne voulut jamais aller aux voix, et les évêques, voyant la majorité évidemment contre eux, mirent tout leur soin à faire remettre la délibération au lendemain. D'ici à quinze jours, le schisme éclatera, le tiers état se déclarera la nation ; ce qui consterne plusieurs députés, toutes les provinces n'étant pas aussi remplies de patriotes que le Dauphiné, la Bretagne, et la Provence et Paris, et la guerre civile pouvant s'allumer.

L'abbé dont vous n'avez pu déchiffrer le nom est l'auteur du livre trois fois réimprimé : *Qu'est-ce que le Tiers ?* l'abbé Sieyès² ; on prononce *Syess*³.

1. Cicéron, *pro Milone*, ch. xxxiv, § 93.

2. Camille a écrit *Seyès*.

3. A cet endroit, il y a une lacune dans le texte donné par M. Malton (*Portefeuille de Camille Desmoulins*, page 7). Le passage

Je suis maintenant occupé d'un ouvrage patriotique¹, et puis le plaisir que j'ai d'entendre les plans admirables de nos zélés citoyens, au club et dans certains cafés² m'entraîne.

J'ai laissé cette lettre sur le bureau, espérant toujours vous envoyer la réponse de M. Bruslé et de M. Jorand. Une semaine s'est écoulée. Demain dimanche, je retourne à Versailles; je vais enflammer et m'enflammer moi-même. Nous allons entrer dans la grande semaine. Ce qui se passe en Bretagne doit donner un merveilleux courage à nos députés. Il y a

supprimé ne manquant pas d'intérêt, nous le donnons d'après l'autographe que nous avons sous les yeux :

« Le curé d'Anguilcourt est parti, ne pouvant être jugé. Il ne m'a donné qu'un louis, ce qui m'a mis de très-mauvaise humeur. C'est une ladrerie et une injustice criante.

« Je m'étonne que vous ne m'avez pas envoyé l'Extrait de baptême de mon frere et l'attestation demandée, pour que je les remette à M. de Montjourdain.

« J'ai remis à M. Perrin (ce Perrin était un procureur au Parlement de Paris) l'affaire des protestants d'Esqueheries; je lui ai lu en même temps l'article de votre lettre qui le pressait de s'occuper de l'affaire de Chigny, ou de m'en occuper. Il m'a répondu de nouveau qu'il ne ferait rien pour moi; il aurait bien dû, d'ailleurs, me faire travailler dans quelque affaire, puisque je le charge de celles dont je puis disposer; mais non, il me répond toujours qu'il n'a rien à me donner. En vain mon cousin de Vieville lui a fait les mêmes instances. Il se plaint comme moi beaucoup de M. Perrin, qu'il trouve maintenant d'une négligence et d'une insouciance extrême surtout. Il m'a fait même des reproches de lui avoir donné l'affaire d'Esqueheries.

« J'ai vu et suis allé revoir M. Bruslé, avocat de François Gaird (?); il m'a dit qu'il travaillerait à faire arrêter les poursuites et à obtenir un délai jusqu'au Noël prochain. (*Bruslé* était un avocat au Parlement de Paris.)

« Dans ces vacances du Palais et ce mois de juin, on ne trouve personne. Je n'ai pu encore voir M. Jorand (c'était un *Guisard*, procureur au Parlement de Paris); d'ailleurs, vous lui avez écrit.

1. C'était la *France libre*.

2. Camille allait souvent au café Procope, rue du Théâtre-Français.

trente mille jeunes gens conscrits et prêts à soutenir la cause que leurs représentants défendent à Versailles. Les Bretons exécutent provisoirement quelques-uns des articles de leurs cahiers. Ils tuent les pigeons et le gibier. Cinquante jeunes gens viennent de faire de même ici près une déconfiture de lièvres et de lapins dont il n'y a pas d'exemple. On dit qu'ils ont détruit à la vue des gardes, qui n'ont osé les attaquer, quatre à cinq mille pièces de gibier, dans la plaine de Saint-Germain.

J'ai trop loué la députation de Paris, à l'exception de Target ¹. Bien des gens qui m'entendent ici pérorer s'étonnent qu'on ne m'ait pas nommé député, compliment qui me flatte au delà de toute expression. Nous n'avons pas idée quelle foule d'étrangers et de Français de toutes les provinces les états ont attirés à Paris. La ville est pleine comme un œuf; Versailles de même. On assure qu'il s'y tient chez un prince des conférences d'aristocrates, qu'il s'y forme une confédération entre les nobles et les parlements; confédération impuissante, si la nouvelle est vraie que la Bretagne et quelques autres provinces se remplissent de cocardes, non pas hostiles néanmoins, mais comminatoires, et que nous ayons une armée d'observation.

Mon très-cher père, vous ne vous faites pas idée de la joie que me donne notre régénération. C'était une belle chose que la liberté, puisque Caton se déchirait les entrailles plutôt que d'avoir un maître. Mais, hélas! je voudrais bien me régénérer moi-même, et je me trouve toujours les mêmes faiblesses, le dirai-je?

1. Le texte a été altéré. L'original porte : « J'ai trop loué la Députation de Paris. A l'exception de Target, Cassius et l'abbé Syeyes (ce dernier même n'a pas le don de la parole), elle est médiocre. »

les mêmes vices... Ce n'est pas du moins celui de ne pas aimer mon père, à qui je souhaite les plus longs jours et toute sorte de prospérités. Il y a ici des patriotes qui m'offrent de m'emmener en Bretagne avec eux. Avez-vous des nouvelles de mon frère ? il est de ce côté-là. Vous parle-t-il des affaires du temps ? Mais à quoi pensé-je moi-même de penser qu'il s'occupe des états-généraux ?

J'ai l'honneur d'être, mon très-cher père, votre très-humble et très-obéissant fils,

DESMOULINS.

Lettre de Camille Desmoulins à son père sur les journées de lundi et mardi 22 et 23 juin 1789.

Ce 24 juin 1789.

J'ai passé à Versailles le lundi et le mardi. Lundi on nous annonce, à notre arrivée, que la séance royale est remise ; il pleuvait, des gardes empêchaient les députés d'entrer dans leur salle. C'était un spectacle affreux, pour les bons citoyens, de voir nos dignes représentants courir dans les rues sans savoir où s'assembler. Les Recollets eurent l'indignité de refuser leur église. Le curé de Saint-Louis offrit la sienne. Là, je fus témoin d'un des beaux spectacles que j'eusse vus de ma vie, la réunion de cent quarante-neuf députés du clergé. Il y eut de part et d'autre plusieurs discours touchants. L'abbé Oge¹ est du nombre des curés fidèles aux communes. Le curé de Saint-Martin

1. Curé de Saint-Pierremont, bailliage de Vermandois.

de Noyon, l'abbé Gibert¹, est resté avec l'évêque de Laon, dans la minorité ecclésiastique. Le lendemain matin, Versailles était inondé de la foule des étrangers accourus pour la séance. L'archevêque de Paris et le garde des sceaux furent hués, honnis, conspués, bafoués à périr de rage et de honte, s'ils avaient eu un peu d'âme. Paperet², qui accompagnait le garde des sceaux, en qualité de syndic des secrétaires du roi, est mort incontinent de la révolution que lui fit la huée copieuse dont on venait de régaler monseigneur. Le prince de Condé a été hué légèrement; Linguet, reconnu dans la salle où il s'était glissé, a été mis dehors par les épaules et expulsé par les députés du milieu d'eux. Il est heureux pour lui que le peuple ne l'ait pas reconnu. La veille, d'Éprémesnil³ avait failli être assommé, et l'abbé Maury n'a été soustrait à la fureur du peuple et n'a dû son salut qu'à la vigueur d'un curé qui l'a pris par le corps et l'a jeté dans le carrosse de l'archevêque d'Arles. Le roi vint. Comme M. Neckerne l'avait point précédé, nous étions consternés. Une poignée d'enfants payés courait à côté de la voiture en criant : *Vive le roi!* Des valets, des espions, faisaient chorus; tous les honnêtes gens et la foule se taisaient. La séance dura trente-cinq minutes. Le roi annula tout ce qu'avait fait le Tiers, jeta une pomme de discorde entre les trois ordres, proposa trente-cinq articles d'un édit artificieux où il feint d'accorder une partie de ce que demandent les

1. L'abbé Gibert.

2. C'est Paperet, l'un des officiers en charge, nommé en 1759. (*Almanach royal de 1789*, pag. 272 et 278.) Il mourut, en effet, comme le dit Camille, de la révolution que lui firent les huées dont fut accueilli Messire Barentin, garde-des-sceaux.

3. Duval d'Éprémesnil, conseiller au Parlement de Paris, première Chambre des Enquêtes. Mirabeau l'appelait *Crispin-Catilina*.

cahiers; il finit par dire : *Point de remontrances*, et leva la séance. Les nobles applaudirent, une bonne partie du clergé en fit autant. Le plus morne silence dans le Tiers-État. Les deux Ordres sortirent, à l'exception de trente ou quarante curés qui demeurèrent avec le Tiers. Il était onze heures. Le Tiers demeura assemblé jusqu'à trois heures. Il protesta, confirma les délibérations du 17, et annula tout ce qui venait d'être fait. M. de Brezé vint leur dire de se séparer. « Le roi, dit Mirabeau, peut nous faire égorger; « dites-lui que nous attendons tous la mort; mais « qu'il n'espère pas nous séparer que nous n'ayons « fait la Constitution. » M. de Brezé revint une seconde fois; même réponse, et ils continuèrent leurs délibérations. Ils déclarèrent par un second arrêté leurs personnes sacrées et inviolables; par un troisième arrêté, il déclarèrent qu'ils ne pouvaient obéir à la volonté du prince, et décrétèrent d'ouvrir toujours à la nation la porte de leur assemblée. En un mot, tous ont montré une fermeté romaine et sont décidés à sceller de leur sang nos libertés. Tout Paris est en combustion, le Palais-Royal est plein comme un œuf; on applaudit partout le duc d'Orléans avec transport. Le roi passe, personne ne dit mot; M. Bailly, président de l'Assemblée, paraît, tout le monde bat des mains; on crie : *Vive la nation!* M. Necker a donné sa démission; tous les députés allèrent hier soir lui faire leurs adieux; on fondait en larmes chez lui. L'affluence dans la cour des ministres était immense. La cour fut effrayée, on cria : *aux armes!* les soldats ne firent aucun mouvement; le roi se crut perdu.

On appela M. Necker, et le roi se montra avec lui sur le balcon, pour tranquilliser les esprits. Mais

M. Necker ne reste que pour ne pas soulever toute la nation par sa retraite. La police fait courir le bruit que le roi est revenu sur ses pas..... Je croyais la police auteur de ces bruits; mais, dans l'instant, quelqu'un qui arrive de Versailles m'annonce qu'ils sont fondés; que la foule a suivi les députés chez M. Necker, et qu'elle était telle que la cour s'est effrayée; qu'on a réellement crié *aux armes!* sans que le soldat ait bougé; que le roi, alors, a eu avec M. Necker une conférence de trois quarts d'heure; qu'il est sorti de la galerie tenant M. Necker par la main, en lui disant: « Vous me promettez de ne pas me quitter, » et M. Necker lui répondant tout haut également: « Et vous aussi, sire, vous me donnez votre parole; » qu'alors tout le monde a crié jusque dans la galerie et les appartements, chose inouïe: *vive M. Necker!* que le peuple, profitant de la veille de la Saint-Jean et de la coutume du jour, courut avec des flambeaux, en criant dans les jardins et jusque sous les fenêtres de la reine: *vive M. Necker!* Il ajoute que demain la minorité de la noblesse se réunira à l'Assemblée nationale; que la majorité du clergé a été grossie ce soir de deux membres, et entre autres de l'archevêque de Paris, celui-ci parce qu'il vient d'être lapidé à quatre heures. On l'a poursuivi avec des huées et des pierres jusqu'à la Mission, où il demeure. Les gardes qui entouraient sa voiture avaient l'air eux-mêmes d'approuver la lapidation. On a fini par casser toutes les vitres de la Mission. Ses laquais blessés l'ont forcé de siéger avec la majorité. Au matin, on a trouvé murée la porte de l'Assemblée nationale, et les députés ont été obligés d'entrer par la petite. Comme les gardes n'avaient pas de baïonnettes, et que leurs fusils n'étaient pas chargés, on les a enfoncés et on est entré par la

petite porte. Il y a eu des motions vigoureuses; la reine a été nommée dans une et presque accusée. On a dénoncé le garde des sceaux et *V.... de la Tour*¹, et demain on doit nommer un comité pour informer, et l'Assemblée nationale est décidée à les juger comme ayant trompé le roi. Les esprits sont tellement échauffés, qu'ils feront bien de sortir de France. Je suis allé au Palais-Royal, où le duc d'Orléans lui-même avait confirmé presque toutes ces nouvelles pour calmer le peuple. La foule était immense. On a fait demander pardon à genoux à un abbé qui parlait avec indécence de nos députés; *idem* au secrétaire de l'ambassade de Vienne, qu'on a chassé ensuite du Palais-Royal. J'en ai entendu moi-même demander pardon à la nation. On a administré une vigoureuse bastonnade à quelqu'un du tiers-état pour la même cause; les autres ont été quittes pour l'amende honorable; mais celui-ci conservera longtemps les marques de sa bastonnade.

DESMOULINS.

Lettre de Camille Desmoulin à son père sur la délivrance des gardes françaises emprisonnés à l'Abbaye; détails sur les rassemblements nombreux du Palais-Royal et sur quelques membres des états-généraux.

Premier jour de juillet.

Mon cher père,

Mon cousin de Vieville, le maire, excellent citoyen

1. Vidaud de la Tour, conseiller d'État, membre du Comité pour les affaires contentieuses (Administration des finances), ci-devant directeur de la librairie sous Lamoignon. C'est lui qui fut l'ordonnateur de la séance royale du mardi 23 juin. (*Semaine mémorable*, p. 17.)

et patriote, aurait bien dû faire lecture à la ville de la fameuse délibération du 17¹ ; et à l'exemple de la ville de Paris, de Montcour, de Laon, etc., envoyer aux états-généraux les remerciements de la municipalité ; il en est temps encore.

L'incendie croît. *Jam proximus ardet Ucalegon*. Les gardes françaises, comme vous savez, avaient refusé le service ; on voulut punir leur insubordination : quatorze² furent mis en prison à l'Abbaye et devaient être pendus pour l'exemple. Ils ont envoyé une lettre au Palais-Royal ; c'est le camp des patriotes. A l'instant on s'est formé en colonne, on a marché aux prisons de l'Abbaye³, et à coups de hache et de massue on a brisé les portes et ramené triomphants les quatorze gardes ; on les a mis sous la sauve-garde de la nation ; on les a logés dans le Palais-Royal, et on a envoyé sur-le-champ une députation à l'Assemblée nationale, pour obtenir leur grâce. Ce coup de parti a gagné les troupes, et les gardes françaises se feraient tous pendre plutôt que de faire feu sur un citoyen.

Il a été question dans l'instant de marcher à la Bastille ou à Vincennes ; mais les gens sages ont représenté qu'on avait assez fait pour un jour. Tous les patriotes s'accrochent aux militaires ; on leur paye des glaces, du vin, et on les débauche à la barbe de leurs officiers.

Depuis la réunion des trois Ordres⁴, la dissidence dans la noblesse et le clergé ne cesse de mettre des bâtons dans la roue, comme je l'avais bien prévu et

1. Le mercredi 17 juin, la Chambre du Tiers-État se constitue en *Assemblée nationale*.

2. Les relations du temps disent *onze*.

3. Le mardi 30 juin, dans la soirée.

4. Le samedi 27 juin.

comme je l'ai dit à ceux qui faisaient des réjouissances : c'est la ville de Troie qui illumine pour recevoir le cheval de bois.

L'hôte de l'abbé Maury, à Versailles, n'a pas voulu loger cette calotte anticonstitutionnelle et lui a signifié qu'il eût à déguerpir. De plus il a été rossé par les patriotes.

Vous savez que l'archevêque a failli être tué. La peur l'a fait venir à résipiscence¹.

Votre prince de Condé² n'ose paraître. Il est honni, berné, hué, chansonné.

Il y a bien trente mille hommes autour de Paris ; on parle d'un camp dans la plaine des Sablons.

On a fouetté il y a quelques jours une comtesse dans le Palais-Royal, où elle tenait des propos contre M. Necker³.

Au Palais-Royal, ceux qui ont la voix de Stentor se relayent tous les soirs. Ils montent sur une table ; on fait troupe et on écoute la lecture. Ils lisent l'écrit du jour le plus fort sur les affaires du temps. Le silence n'est interrompu que par les *bravos* aux

1. Le Clerc de Juigné, archevêque de Paris, l'un des députés du Clergé pour la Ville de Paris. Le 19 juin, il avait proposé à l'Assemblée de son Ordre de véritablement *séparément* les pouvoirs. Six jours après, le 25, au sortir d'une séance de la minorité du Clergé, il fut assailli à coups de pierres par la foule et forcé par elle de promettre qu'il se réunirait à l'Assemblée nationale. Il tint, en effet, cette promesse.

2. Desmoulins, père de Camille, portait un grand attachement au prince de Condé, qui venait souvent dîner chez lui, à Guise.

3. Ce fol engouement pour Necker datait de loin. Quelques jours après que Louis XVI l'eût renvoyé la première fois du ministère, en mai 1781, « on vit la duchesse de Lauzun, de toutes les femmes la plus douce, et surtout la plus timide, attaquer, dans un jardin public, un inconnu qu'elle entendait mal parler de Necker, et sortir de son caractère au point de lui dire des injures. » (Sénac de Meilhan.)

endroits les plus vigoureux. Alors les patriotes crient : *bis*.

Il y a trois jours, un enfant de quatre ans, plein d'intelligence et bien appris, fit le tour du jardin, en plein jour, au moins vingt fois, porté sur les épaules d'un crocheteur. Il criait : « Arrêt du peuple français. « La Polignac exilée à cent lieues de Paris. Condé, « *idem*. Conti, *idem*. D'Artois, *idem*. La Reine.... » Je n'ose vous le répéter.

J'ai l'honneur d'être, mon cher père, votre
très-humble et très-obéissant fils,

DESMOULINS.

Lettre de Camille à son père sur les journées du jeudi 9 et du vendredi 10 juillet 1789. Anecdote sur d'Éprémésnil.

Pas de date ¹.

Vous savez ce qui s'est passé à Lyon ; on devine aisément qui avait amenté la dernière classe du peuple. Elle a été repoussée avec grande perte par les bourgeois et les dragons ; ils ont pris une centaine de personnes. Un bourgeois, qui est arrivé hier à Lyon, m'a dit qu'il y en avait bien soixante-dix à quatre-vingts marqués et presque tous étrangers. Ce qui est très-remarquable, c'est que le commandant des dragons, à Vienne, avait été averti d'être prêt ce jour-là à aller rétablir l'ordre, avant qu'il eût reçu le courrier de la ville, qui appelait les troupes à son secours.

Je vous fais ici une collection de brochures et d'estampes qui vous amusera.

1. Le texte de cette lettre fournit des indications si précises, qu'il est très-facile d'en fixer exactement la date. Elle fut écrite le samedi 11 juillet.

L'Assemblée nationale a fait au roi une soumission respectueuse pour qu'il retirât ses troupes étrangères et son armée anti-constitutionnelle¹. Il y a trois ou quatre petits camps autour de Paris, garnis d'artillerie comme le pont de Sèvres. Hier², le régiment d'artillerie a suivi l'exemple des gardes-françaises; il a forcé les sentinelles, et est venu se mêler avec les patriotes au Palais-Royal. Il paraît que la plupart des régiments français en feront autant. On ne voit que des gens du peuple qui s'attachent à tous les militaires qu'ils rencontrent : *Allons, vive le tiers-état*, et ils les entraînent au cabaret, où l'on boit à la santé des communes; on débauche les soldats publiquement. Avant-hier³, au Palais-Royal, un espion de police a reçu un châtiment exemplaire : on l'a déshabillé, on a vu qu'il était fouetté, marqué; on a trouvé sur lui un martinet, ce sont les menottes de corde dont se servent ces vils coquins. On l'a baigné dans le bassin, ensuite on l'a forcé comme un cerf, on l'a harassé, on lui jetait des pierres, on lui donnait des

1. Dans la soirée du vendredi 10 juillet, Clermont-Tonnerre, à la tête d'une députation de vingt-quatre membres, donna lecture au roi d'une *très-humble adresse*, rédigée par Mirabeau, qui y peignit avec force les justes alarmes de l'Assemblée. Quoique cette adresse exprimât en même temps une pleine confiance dans l'honnêteté personnelle de Louis XVI, celui-ci, plus mal inspiré que jamais, fit faire par son garde des sceaux, Barentin, une réponse dérisoire, où le refus était assaisonné d'ironie : « Si la présence nécessaire des troupes dans les environs de Paris causait encore de l'ombrage, je me porterais, sur la demande des États généraux, à les transférer à Noyon ou à Soissons. » Autrement dit : « L'armée de Paris vous effraye; eh bien, demandez-moi que je vous place entre cette armée et les troupes d'Alsace et de Flandre. » Le lendemain, 11, Mirabeau fit ressortir avec beaucoup de force l'astuce de cette réponse.

2. Ceci se passa le vendredi soir, 10 juillet.

3. Ce triste épisode est du jeudi 9 juillet (*Semaine mémorable*, p. 33); la lettre présente est donc du 11.

coups de canne, on lui a mis un œil hors l'orbite ; enfin, malgré ses prières et qu'il criât : *merci*, on l'a jeté une seconde fois dans le bassin. Son supplice a duré depuis midi jusqu'à cinq heures et demie, et il y avait bien dix mille bourreaux¹. Hier au soir² MM. de Sombreuil et de Polignac, officiers de hussards, sont venus au Palais-Royal, et comme cet uniforme est en horreur, on leur a jeté des chaises, et ils auraient été assommés s'ils n'eussent pris la fuite. Dès qu'il paraît un hussard, on crie : *voilà Polichinelle*, et les tailleurs de pierres le lapident. Chaque jour apporte cinq à six adresses de villes et de provinces qui s'épuisent en remerciements de l'arrêté du 17³. Ce fut une grande fête hier⁴ au Palais--Royal, quand on vit arriver les soixante-quinze soldats du *Corps royal* qui avaient violé leur consigne. On prit les tables du café, on les fit asseoir, la quête fut abondante et ils n'en furent pas quittes pour s'enivrer ; sûrement la plupart eurent une indigestion ; chacun voulut payer un plat de plus. M. de Bellegarde⁵ vint les joindre et but avec eux à la santé du tiers-état. Ils promirent en revanche au colonel de rentrer à la retraite. La nouvelle du mo-

1. Nous avons revu ces *dix mille bourreaux* s'acharner contre un seul homme, l'agent Vincenzini, devant la place de la Bastille (mars 1871).

2. Vendredi, 10.

3. Arrêté du mercredi 17 juin, par lequel les Communes se constituèrent en *Assemblée nationale*.

4. Il s'agit de la manifestation militaire déjà mentionnée plus haut. Dans la soirée du 10, une compagnie d'artilleurs du régiment de Toul, caserné aux Invalides, vint *fraterniser* au Palais-Royal avec les gardes-françaises et les jeunes gens et porter des toasts à la Nation.

5. Bellegarde, maréchal de camp, était colonel du régiment de Toul, qui avait été appelé de La Fère à Paris. En 1789, le *Corps royal de l'artillerie* se composait de *sept* régiments, de *six* compagnies de mineurs et *neuf* d'ouvriers.

ment est que le roi fera retirer son armée. Le curé Charl....¹ a converti quelques soldats du *Corps royal* et les a amenés en triomphe au Palais-Royal. On l'a pris pour l'aumônier du régiment avec lequel il était arrivé.

J'ai eu les plus grands désagrémens possibles avec mon imprimeur et mon libraire²; si j'étais bien en fonds, j'achèterais une presse, tant je suis révolté du monopole de ces fripons. Il pleut des pamphlets, tous plus gais les uns que les autres; il y a une émulation, entre les graveurs et les auteurs, à qui divertira le mieux le public aux dépens de l'Opposition.

Voici une anecdote fort singulière. Vous savez que le Palais-Royal est devenu le forum; la foule se partage en groupes.

Il y a quelques jours, un des orateurs du plus nombreux termina sa harangue par cette motion: « Qu'on
« brûle la maison de M. d'Éprémesnil, sa femme, ses
« enfants, son mobilier et sa personne. » Ce qui ayant passé à l'unanimité, quelqu'un dit: « Messieurs,
« le tapissier de M. d'Éprémesnil demande la parole. » On cria: *La parole au tapissier!* « Messieurs, dit l'honorable membre, je demande grâce pour les meubles de M. d'Éprémesnil, qui sont à moi et dont il ne m'a pas payé un sou. Ma demande n'est-elle pas juste? » — « Très-juste », cria l'assemblée. Le tapissier remercia. — « Messieurs, puisque votre équité m'a accordé ma demande, oserai-je représenter pour M....., architecte, absent, qui a bâti l'hôtel, qu'il est à lui; que M. d'Éprémesnil ne l'a point

1. Louis-Michel Charles, curé de *Saint-Médard de Clichy*.

2. Camille s'occupait alors de faire imprimer la *France libre*. Voyez, au tome I^{er}, la Notice que nous avons mise en tête de cet opuscule.

« payé plus que moi, qu'ainsi il est injuste de le pri-
 « ver de l'immeuble, gage de sa créance ; et je suis
 « sûr que s'il y avait ici des voisins de M. Duval, ils
 « appuieraient la motion. » On cria en faveur de
 l'architecte et des voisins : *Grâce pour l'hôtel!* « Quant
 « à sa femme, reprit le tapissier, messieurs, pourquoi
 « brûler ce qui vous appartient ? Vous savez que sa
 « femme est au public ; elle appartient à tout le monde,
 « et il n'est pas possible que plusieurs parmi vous ne
 « l'aient reconnue : ainsi , grâce pour madame ! Et ne
 « craindriez-vous pas, messieurs, d'imiter le crime
 « d'Œdipe et d'être parricides sans le savoir. si vous
 « brûliez les enfants de M. Duval d'Éprémèsnil ? »
 — « Oui, oui, crie-t-on, grâce pour la mère et les en-
 « fants ! » — « Quant à lui, messieurs, je n'empêche
 « pas qu'on le brûle tant en effigie qu'en personne. »
 Le plus plaisant de l'anecdote, c'est qu'on assure que
 c'était M. d'Éprémèsnil lui-même qui a fait cette mo-
 tion¹.

Votre fils, DESMOULINS.

Lettre de Camille Desmoulins à son père sur les journées du di-
 manche 12, lundi 13, mardi 14 et mercredi 15 juillet 1789.

Paris, 16 juillet 1789.

Mon très-cher père,

Maintenant, on peut vous écrire, la lettre arrivera.
 Moi-même, j'ai posé hier une sentinelle dans un bu-

1. J'ai trouvé dans un manuscrit de Lalande, le savant, la ver-
 sion que voici de cette anecdote : « Le peuple voulait aller brûler la
 maison de M. d'Epr... On dit à la foule : « C'est inutile : il n'y
 « est pas, sa maison n'est pas à lui, ses enfants ne sont pas à lui
 « et sa femme est à tout le monde. (1789.) »

reau de la poste, et il n'y a plus de cabinet secret où l'on décachette les lettres. Que la face des choses est changée depuis trois jours ! Dimanche, tout Paris était consterné du renvoi de M. Necker ; j'avais beau échauffer les esprits, personne ne prenait les armes. Je vais sur les trois heures au Palais-Royal ; je gémissais, au milieu d'un groupe, sur notre lâcheté à tous, lorsque trois jeunes gens passent se tenant par la main et criant *aux armes !* Je me joins à eux ; on voit mon zèle, on m'entoure, on me presse de monter sur une table : dans la minute j'ai autour de moi six mille personnes. « Citoyens, dis-je alors, vous savez
« que la Nation avait demandé que Necker lui fût con-
« servé, qu'on lui élevât un monument ; et on l'a
« chassé ! Peut-on vous braver plus insolemment ?
« Après ce coup, ils vont tout oser, et pour cette nuit,
« ils méditent, ils disposent peut-être une Saint-Bar-
« thélemy pour les patriotes. » J'étouffais d'une multitude d'idées qui m'assiégeaient ; je parlais sans ordre. « Aux armes ! ai-je dit, aux armes ! Prenons
« tous des cocardes vertes, couleur de l'espérance¹. » Je me rappelle que je finissais par ces mots : « L'in-

1. Ce récit (reproduit avec plus de développements dans le numéro V du *Vieux Cordelier*) montre combien il y a d'exagération filiale dans la version de madame de Staël, que la première cocarde que l'on porta fut verte, parce que c'était la couleur de la livrée de M. Necker (*Considérations sur les principaux événements de la Révolution française*, 1^{re} partie, ch. XXI, t. I, p. 236).

Deux jours après, la cocarde verte disparut, parce que le vert était la couleur du comte d'Artois, et il n'y eut plus dès lors d'autre cocarde admise, comme ligne de ralliement, que la cocarde *blanc et rouge*, aux couleurs de la Ville de Paris (*Semaine mémorable*, p. 56, 69). Ce furent proprement les couleurs de l'insurrection. Mais il se trouvait qu'elles étaient aussi celles de la maison d'Orléans.

La garde bourgeoise de Paris les adopta, ce qui était tout naturel. Plus tard, lorsque Lafayette fit substituer au nom de *garde bourgeoise* celui de *garde nationale*, il estima que les citoyens armés de

« fâme police est ici. Eh bien! qu'elle me regarde, « qu'elle m'observe bien; oui! c'est moi, qui appelle « mes frères à la liberté. » Et levant un pistolet : « Du « moins ils ne me prendront pas en vie, et je saurai « mourir glorieusement; il ne peut plus m'arriver « qu'un malheur, c'est celui de voir la France deve- « nir esclave. » Alors je descendis: on m'embrassait, on m'étouffait de caresses. « Mon ami, me disait cha- « cun, nous allons vous faire une garde, nous ne « vous abandonnerons pas, nous irons où vous vou- « drez. » Je dis que je ne voulais point avoir de com- mandement, que je ne voulais qu'être soldat de la patrie. Je pris un ruban vert et je l'attachai à mon chapeau le premier. Avec quelle rapidité gagna l'incendie! Le bruit de cette émeute va jusqu'au camp; les Cravates, les Suisses, les Dragons, Royal-Allemand arrivent. Le prince Lambesc, à la tête de ce dernier régiment, entre dans les Tuileries, à cheval. Il sabre lui-même un garde française, sans armes, et renverse femmes et enfants. La fureur s'allume. Alors, il n'y a plus qu'un cri dans Paris: *Aux armes!* Il était sept heures. Il n'ose entrer dans la ville. On enfonce les boutiques d'armuriers. Lundi matin on sonne le tocsin. Les électeurs s'étaient assemblés à la Ville. Le prévôt des marchands à leur tête, ils créent un corps de milice bourgeoise de soixante-dix-huit mille hom-

« tout le royaume devaient avoir un même signe de ralliement; et comme les couleurs d'une ville, cette ville fût-elle Paris, ne pouvaient leur être imposées, il eut la pensée aussi noble qu'ingénieuse d'ajouter au rouge et au bleu, *couleurs de l'insurrection*, le blanc, *couleur de la France*. Tel fut l'origine de la *cocarde tricolore*. Au moment où il proposa les trois couleurs à la Commune de Paris, il eut un mot heureux, un mot d'inspiration, dont l'événement a fait une prédiction: *Je vous apporte une cocarde qui fera le tour du monde!* » (Mémoires de Lafayette, t. II, p. 266; Droz, II, 308 et 319; Michelet, I. 99, 149, 150.)

mes, en seize légions. Plus de cent mille étaient déjà armés, tant bien que mal, et coururent à la Ville demander des armes. Le prévôt des marchands amuse, il envoie aux Chartreux¹ et à Saint-Lazare; il tâche de consumer le temps en faisant croire aux districts qu'on y trouvera des armes. La multitude et les plus hardis se portent aux Invalides; on en demande au gouverneur; effrayé, il ouvre son magasin. J'y suis descendu sous le dôme, au risque d'étouffer. J'y ai vu, à ce qu'il m'a semblé, au moins cent mille fusils. J'en prends un tout neuf, armé d'une baïonnette, et deux pistolets. C'était le mardi, tout le matin se passa à s'armer. A peine a-t-on des armes, qu'on va à la Bastille. Le gouverneur, surpris de voir tout d'un coup dans Paris cent mille fusils armés de baïonnettes, et ne sachant point si ces armes étaient tombées du ciel, devait être fort embarrassé. On tire une heure ou deux, on arquebuse ceux qui se montrent sur les tours. Le gouverneur, le comte de Launey, amène pavillon; il baisse le pont-levis, on se précipite; mais il le lève aussitôt et tire à mitraille. Alors, le canon des gardes-françaises fait une brèche. Bourgeois, soldats, chacun se précipite. Un graveur monte le premier, on le jette en bas et on lui casse les jambes. Un garde-française plus heureux le suit, saisit la mèche d'un canonnier, se défend, et la place est emportée d'assaut dans une demi-heure. J'étais accouru au premier coup de canon, mais la Bastille était déjà prise, en deux heures et demie, chose qui tient du prodige. La Bastille aurait pu tenir six mois, si quelque chose pouvait tenir contre l'impétuosité française; la Bastille prise par des bourgeois et des

1. Rue d'Enfer.

soldats sans aucun chef, sans un seul officier! Le même garde-français¹ qui avait monté à l'assaut le premier poursuit M. Delauney, le prend par les cheveux et le fait prisonnier. On l'emmène à l'Hôtel de Ville, on l'assomme sur le chemin. Il était expirant des coups reçus, on l'achève à la Grève et un boucher lui coupe la tête. On la porte au bout d'une pique et on donne la croix de Saint-Louis au garde-français; dans le même temps, on arrête un courrier, on lui trouve dans ses bas une lettre pour le prévôt des marchands; on le conduit à la Ville. Dès le lundi matin, on arrêtait tous les courriers; on portait toutes les lettres à la Ville; celles qui étaient adressées au roi, à la reine et aux ministres, on les décachetait et on en faisait lecture publique. On lut une lettre adressée à M. de Flesselle; on lui disait d'amuser ainsi quelques jours les Parisiens. Il ne put se défendre; le peuple l'arracha de son siège et l'entraîna hors de la salle où il présidait l'assemblée; et à peine a-t-il descendu l'escalier de l'Hôtel de Ville², qu'un jeune homme lui appuie son pistolet et lui brûle la cervelle; on crie : *Bravo!* On lui coupe la tête qu'on

1. Claude Arné, grenadier au 3^e bataillon de Reffuveille. Ceux qui se distinguèrent le plus après lui sont Hullin, Élie, Humbert et Stanislas Maillard. M. Eugène Bonnemère, dans son *Histoire des paysans*, nous a fait connaître aussi la bravoure admirable d'un de ces vainqueurs de la Bastille, comme on les appela. Antoine Bonnemère, né à Saumur, et soldat au régiment de Royal-Comtois, se précipita, une hache à la main, sur le premier corps de garde et lança cette hache à Louis Tournay, soldat au régiment Dauphin, qui s'était lancé du toit de la boutique du parfumeur Lechaptois sur le mur de corps de garde placé en avant du pont de l'avancée. On peut dire que ces deux hommes furent pour beaucoup dans la prise de la Bastille. (Eug. Bonnemère, *Histoire des paysans*, tome II, p. 448. 2^e édit. 1874.)

2. Il s'était échappé par une porte dérobée donnant sur la place Saint-Jean.

met sur une pique, et j'ai vu de même sur une pique son cœur, qu'on a promené dans tout Paris. L'après-midi, on pendit le reste de la garnison pris les armes à la main; on les accrochait *au réverbère* de la Grève¹. On cria grâce pour quelques-uns et pour tous les invalides. Il y eut aussi quatre ou cinq voleurs pris sur le fait et pendus sur la minute; ce qui consterna les filous au point qu'on les dit tous décampés. Monsieur le lieutenant de police², épouvanté de la fin tragique du prévôt, envoya sa démission à l'Hôtel de Ville. Les oppresseurs voulaient s'enfuir tous de Paris; mais il y a eu toujours sur pied, depuis lundi soir, une patrouille de cinquante mille hommes. On n'a laissé sortir personne de la capitale. Toutes les barrières ont été brûlées, et tous les commis sont en déroute, comme bien vous le pensez. Les Suisses, gardes du trésor royal, ont mis bas les armes. On y a trouvé vingt-quatre millions dont la Ville de Paris s'est emparée. Après le coup de main qui venait d'emporter la Bastille, on crut que les troupes campées autour de Paris pourraient bien y entrer, et personne ne se coucha. Cette nuit, toutes les rues étaient éclairées; on jeta dans les rues des chaises, des tables, des tonneaux, des morceaux de grès, des voitures pour les barricader et casser les jambes des chevaux. Il y eut cette nuit soixante-dix mille hommes sous les armes. Les gardes-françaises faisaient patrouille avec nous. Je montai la garde toute la nuit. Je rencontrai un détachement de hussards, sur les onze heures du soir, qui entra par la porte Saint-Jacques. Le gendarme qui nous commandait cria : *Qui vive!* L'officier hus-

1. La trop fameuse *lanterne*.

2. Thiroux de Crosne, nommé en 1785, et qui fut le dernier *lieutenant général* de la police.

sard cria : *France, la nation française; nous venons nous rendre, vous offrir nos secours.* Comme on s'en déliait un peu, on leur dit de se désarmer d'abord, et sur leur refus, on les remercia de leurs services, et il n'en serait pas échappé un seul, s'ils ne se fussent égosillés à crier : *Vivent les Parisiens et le tiers-état!* On les ramena jusqu'aux barrières, où nous leur souhaitâmes le bon soir. Nous les avons promenés quelque temps dans Paris, où ils durent admirer le bon ordre et le patriotisme. Les femmes faisaient bouillir de l'eau pour jeter sur la tête; ils voyaient les pavés rougis sur les fenêtres, prêts à les écraser et autour d'eux les milices innombrables de Paris, armées de sabres, d'épées, de pistolets et plus de soixante mille baïonnettes, plus de cent cinquante pièces de canon braquées à l'entrée des rues. Je crois que c'est leur rapport qui glaça d'effroi le camp. Nous avons les poudres de la Bastille, de l'Arsenal, cinquante mille cartouches trouvées aux Invalides. Mon avis était d'aller à Versailles. La guerre était finie, toute la famille était enlevée, tous les aristocrates pris d'un coup de filet. J'étais certain que la prise inconcevable de la Bastille, dans un assaut d'un quart d'heure, avait consterné le château de Versailles et le camp, et qu'ils n'auraient pas eu le temps de se reconnaître. Hier matin, le roi effrayé vint à l'Assemblée nationale¹; il

1. Cette démarche du Roi n'était point spontanée. L'idée lui en avait été suggérée par un serviteur dévoué, le duc de Liancourt. Il entra sans garde, et accompagné seulement de ses deux frères, et il parla *debout et découvert*. Cette fois, il reconnut l'*Assemblée nationale*, et, au lieu de se servir, comme il avait toujours fait, de l'appellation surannée d'*États généraux*, il la nomma de son vrai nom, du nom qu'elle tenait d'elle-même. (Mémoires de Bailly, t. II, p. 4; Ferrières, t. I, p. 140; Madame Campan, ch. XIV, p. 233, Didot; Weber, ch. IV, p. 236; Droz, II, 332.)

se mit à la merci de l'Assemblée, et voilà tous ses péchés remis. Nos députés le reconduisirent en triomphe au château. Il pleura beaucoup, à ce qu'on assure. Il retourna à pied, n'ayant pour gardes que nos députés qui le ramenaient¹. Target me dit que ce fut une bien belle procession. Le soir, la procession de Paris fut plus belle encore. Cent cinquante députés de l'Assemblée Nationale, Clergé, Noblesse et Communes, étaient montés dans les carrosses du roi pour venir apporter la paix. Ils arrivèrent à trois heures et demie à la place Louis XV, descendirent de voiture et furent à pied, traversant la rue Saint-Honoré jusqu'à l'Hôtel de Ville. Ils marchèrent sous les drapeaux des gardes-françaises, qu'ils baisaient en disant : « Voilà les drapeaux de la nation, de la liberté, » et au milieu de cent mille hommes armés, et de huit cent mille avec des cocardes rouges et bleues : le rouge, pour montrer qu'on était prêt à verser son sang ; et le bleu, pour une constitution céleste. Les députés avaient aussi la cocarde. On fit halte devant le Palais-Royal et devant le garde-française sur le phaéton de M. de Launey, dont la ville lui avait fait présent, ainsi que des chevaux superflus du gouverneur décapité. Il avait une couronne civique sur la tête. Il donnait la main à tous les députés. Je marchais l'épée nue à côté de Target, avec qui je causais. Il était d'une joie inexprimable. Elle brillait dans tous les yeux et je n'ai rien vu de pareil. Il est impossible que le triomphe de Paul-Émile ait été plus beau. J'avais

1. « Le Roi, dit le *Procès-verbal*, s'est rendu à pied au château, ayant l'amour de la Nation pour garde et ses représentants pour cortège. » (Mémoires de Bailly, t. II, p. 7.) Tous les députés, mêlés et confondus sans distinction d'Ordres, l'entourèrent et le reconduisirent jusqu'au château, en formant de leurs bras une chaîne vivante qui l'assurait contre la trop grande affluence.

pourtant en plus de joie encore la veille, lorsque je montai sur la brèche de la Bastille rendue, et qu'on y arbora le pavillon des Gardes et des milices bourgeoises. Là étaient la plupart des zélés patriotes. Nous nous embrassions, nous baisions les mains des gardes-français en pleurant de joie et d'ivresse.

Votre fils, DESMOULINS.

P. S. Hier, à l'Hôtel de Ville, les cent cinquante députés et les électeurs ont proclamé la paix. Le marquis de Lafayette est nommé général des seize légions des milices de Paris, les gardes-françaises et les gardes-suissees sont déclarées troupes nationales et désormais à la solde de la nation, aussi bien que les deux premières de nos seize légions.

M. Bailly est nommé maire de Paris. En ce moment on rase la Bastille¹; M. Necker est rappelé; les nouveaux ministres ont remercié ou sont remerciés; Foullon est mort de peur²; l'abbé Roy est pendu; le

1. Dès le 16, le Comité permanent arrêta que la Bastille serait démolie, *sans perdre de temps et jusque dans ses fondements*, sous la direction de deux architectes. L'Assemblée générale des Électeurs approuva et confirma cet arrêté, qui fut proclamé par les trompettes de la ville, dans la cour de l'Hôtel, au nom de Lafayette, commandant général. (Mémoires de Bailly, t. II, p. 40, 49.)

2. L'émigration commença dans la journée du 16. Le comte d'Artois et ses deux fils, le prince de Condé, le duc de Bourbon et le duc d'Enghien, le prince de Conti partirent en même temps que les troupes. Le duc et la duchesse Jules de Polignac, leur fille, et la comtesse Diane, sœur du duc, quittèrent Versailles dans la nuit du 16 au 17, avec l'abbé de Balivière. Le 17 et les jours suivants, les princes de Lambesc et de Vaudemont, le vieux maréchal de Broglie, le duc de la Vaugnyon, Barentin, Villedieu et le baron de Breteuil parvinrent à s'échapper. Mais Foullon, son gendre Bertier et Besenval n'y réussirent pas. Celui-ci fut arrêté à Villeneuve. Foullon fit lui-même répandre le bruit qu'il était mort. Réfugié à

gouverneur et le sous-gouverneur de la Bastille et le prévôt des marchands sont décapités; cinq voleurs ont été accrochés au réverbère; une centaine d'hommes ont été tués à la Bastille de part et d'autre. On a remarqué la clôture des spectacles depuis dimanche, chose inouïe!

A son père, à propos de ses ouvrages littéraires.

20 septembre 1789.

La meilleure réponse à votre lettre pleine de reproches est de vous envoyer les trois ouvrages. J'ai donc préparé un très-gros paquet où vous trouverez quatre exemplaires de la *France libre*, de la *Lanterne*, et nombre d'exemplaires d'une petite feuille qui vient de me faire infiniment d'honneur, et dont je reçois des compliments partout (*Réclamation en faveur du marquis de Saint-Huruge*). En attendant, je joins à cette lettre un numéro de la *Chronique de Paris*, le journal de la capitale qui passe pour le mieux fait. Je ne connais point l'auteur, et même je lui en veux de son article, comme citoyen. Cependant comme écrivain, mon amour-propre en est content; ainsi je vous l'envoie, pour que vous le joigniez à la correspondance du Palais-Royal que je vous ai déjà fait passer. Opposez ces suffrages imprimés et publiés d'écrivains que je ne connais point, et dont je ne suis pas assez riche pour payer l'encens, aux injures de

Viry, près de Paris, il y fut découvert. Son gendre Bertier fut arrêté à Compiègne. Transférés à Paris, ils y périrent, le même jour 22 juillet, d'une mort épouvantable.

nos *Guisards* et à ce que vous appelez l'indignation publique. J'ai peine à croire que j'ai encouru l'indignation de mes chers compatriotes, et il ne peut y avoir que des ignorants, que des imbéciles ou des envieux qui décrivent une brochure qui me fait tant d'honneur, et qui m'a attiré les compliments les plus flatteurs de la part d'un homme qui ne m'avait jamais loué, de M. Target. Au reste, quand je vous envoie le témoignage des journaux et que je vous raconte, comme j'ai fait dans ma dernière lettre, les choses infiniment flatteuses que j'ai entendues au sujet de la *France libre*, je vous fais part de tout cela pour vous seul, afin que vous ne rougissiez point de moi, et non pour exciter l'envie en le redisant à mes compatriotes ; je sais que dans son pays personne n'est prophète, et il ne faut pas affecter d'ouvrir les yeux de ceux que la lumière blesse. Si vous entendez dire du mal de moi, consolez-vous par le souvenir du témoignage que m'ont rendu MM. de Mirabeau, Target, M. de Robespierre, Gleizen, et plus de deux cents députés. Pensez qu'une grande partie de la capitale me nomme parmi les principaux auteurs de la Révolution. Beaucoup même vont jusqu'à dire que j'en suis l'auteur. Je rencontrai, il y a trois jours, chez mon libraire, un Picard, vice-président du district des Feuillants. « Ah ! mon cher compatriote, me dit-il, combien j'ai souffert que notre paroisse fût si mal représentée ! Du moins, vous en avez soutenu l'honneur, puisque l'auteur de la *France libre* est du Vermandois. » Il n'a plus voulu me quitter qu'il ne m'eût emmené souper avec lui, et nous avons lié connaissance. Mais le témoignage qui m'a flatté le plus, c'est celui de ma conscience, c'est le sentiment intérieur que ce que j'ai fait est bien. J'ai contribué à affranchir

ma patrie, je me suis fait un nom et je commence à entendre dire : *Il y a une brochure de Desmoulins* ; on ne dit plus : *d'un auteur appelé Desmoulins* ; mais *Desmoulins vient de défendre le marquis de Saint-Huruge*. Plusieurs femmes m'ont invité à venir dans leur société, et M. Mercier¹ doit me présenter encore dans deux ou trois maisons où on l'en a prié. Mais rien ne pouvait me procurer un moment aussi heureux que l'a été pour moi celui où le 12 juillet j'ai été, je ne dis pas applaudi par dix mille personnes, mais étouffé d'embrassements mêlés de larmes. Peut-être alors ai-je sauvé Paris d'une ruine entière, et la nation de la plus horrible servitude. Et les cris de quelques dévotes, de quelques imbéciles, me feraient repentir de ma gloire et de ma vertu !

Non, ceux qui disent du mal de moi vous trompent ; ils se mentent à eux-mêmes ; et au fond de leur cœur ils voudraient avoir un fils qui me ressemblât. Ils ont l'air de venir vous consoler, et il n'y a qu'eux qui vous affligent. On ne dit du mal de moi que celui qu'ils disent. Ce sont les frères de Joseph qui viennent consoler Jacob, dont une bête, disent-ils, a déchiré les membres. Eux-mêmes sont cette bête qui les a déchirés. J'oppose de longues louanges à vos longues doléances sur ma folie.

L'ouvrage de la *Lanterne* ne vaut pas l'autre, et m'aurait fait déchoir dans l'opinion, si j'y avois mis mon nom. Cependant, j'en ai entendu dire du bien, et si le libraire ne me trompe pas, personne n'en a dit de mal.

Ce que vous me dites de Guise achève de me fixer à Paris, pour lequel je commençois déjà à avoir une

1. L'auteur du *Tableau de Paris*.

forte inclination. En conséquence, je vais me mettre dans mes meubles avant la fin du mois.

Je crois que je vais travailler avec Mirabeau, et j'espère être en état de me passer de vos secours. Vous m'obligerez cependant de m'envoyer des chemises et surtout deux paires de draps, le plus promptement possible. Je compte être dans mes meubles à la Saint-Remy.

Je suis allé hier à Versailles ; en abordant M. Devieville, il a changé sensiblement de visage ; il m'a dit, quand je lui en ai demandé la raison, qu'il était malade, qu'il ne m'avait pas d'abord reconnu. Après deux heures de conversation, il s'est plaint que M. Fréteau ait lu à l'Assemblée nationale, il y a un mois, un mémoire de vous, pour qu'il y ait un siège à Guise. Je ne conçois pas comment vous avez envoyé ce mémoire. Il y a un mois, l'Assemblée nationale avait à s'occuper d'autre chose que du bailliage de Guise, et on a dû rire de votre empressement. En second lieu, M. Devieville n'a pas tort de trouver que c'était à lui que vous deviez adresser ce mémoire. Je ne suis pas moins surpris que je n'en aie rien su qu'hier. J'ai peine à croire pourtant que la froideur que m'a montrée mon cousin vienne de là.

L'activité vous manque. Vous restez dans votre cabinet ; et il faut se montrer dans les démocraties. Puisque vous êtes désœuvré, mandez-moi des nouvelles de Guise, dites-moi s'il y a garnison, quels sont maintenant les notables de la ville, ce que c'est que votre Comité provisoire et votre Commune ; si votre milice bourgeoise a un uniforme ; donnez-moi des nouvelles de Dubucquoi¹ et son adresse ; des nou-

1. C'était le nom d'un de ses frères.

velles d'Hénin et de Fontaine : j'ai toujours un peu sur le cœur le tour qu'ils m'ont joué à Laon.

Plaide-t-on à Guise ?

Voilà vos dîmes et vos matières bénéficiales et votre juridiction à vau l'eau.

Vous avez manqué de politique, quand l'année dernière vous n'avez plus voulu venir à Laon, et me recommander aux personnes de la Compagnie qui auraient pu me faire nommer. Je m'en moque aujourd'hui. J'ai écrit mon nom en plus grosses lettres dans l'histoire de la Révolution que celui de tous nos députés de la Picardie ; mais la considération dont je jouis ici ne peut vous être bonne à rien, et j'aurais voulu vous être bon à quelque chose, et vous faire rendre justice.

Vous vous êtes aliéné M. Devieville, qui, à son retour de l'Assemblée nationale, aurait pu vous soutenir par son crédit et entre nous par son parti, au lieu que je crois entrevoir qu'il y a deux partis à Guise, et que vous n'êtes d'aucun. Vous croyez peut-être que ma devise est *audax et edux*. Point du tout. Ce n'est point la faim qui m'a donné cette hardiesse. Vous pouvez vous souvenir que j'ai toujours eu les principes que je viens de professer ; à ces principes s'est joint le plaisir de me mettre à ma place, de montrer ma force à ceux qui m'avaient méprisé, de me venger de la fortune qui m'a toujours poursuivi, en remplaçant au niveau ceux qu'elle avait placés au-dessus de moi. Ma devise est celle des honnêtes gens : *Cæsar vi priorem* ; la devise des aristocrates est celle de Pompée : *Pompeius vi parem*. *L'égalité et point de supérieur comme César*.

A son père, sur ses rapports avec Mirabeau.

22 septembre 1789.

Mon très-cher père,

M. de Mirabeau, chez lequel je dinai hier à Versailles, m'apprit que le parlement de Toulouse venait de brûler ma *France libre*. J'attends le réquisitoire, que je suis curieux de lire. Cela me vaudra une édition de plus, s'il n'y a pas eu de contrefaçon dans ce pays-là.

Mon discours de la *Lanterne* s'est vendu, et l'édition est à peu près épuisée. C'est la seule brochure qui se soit vendue ces jours-ci ; mais on est si las de toutes ces feuilles, que je crains d'en faire tirer une seconde édition. La demi-feuille que je vous ai envoyée par la poste, en faveur du marquis de Saint-Huruge, a fait beaucoup d'honneur à mes principes, et j'en ai reçu des compliments de tous côtés. Ce succès de mes brochures de l'année, si différent de celui qu'elles ont à Guise, me détermine à fixer mon domicile à Paris. J'ai pris un logement en face de l'hôtel de Nivernais, où je vais entrer à la Saint-Remy. Comme la dépense a absorbé bien au delà de mon dernier ouvrage, j'ai pensé que vous ne refuseriez pas de m'aider de cinq à six louis, et que vous prendrez en considération les friponneries de mes libraires. Je vous prie de ne pas me les refuser si c'est possible.

Je vous envoie le numéro 9 des *Révolutions de Paris*, à cause de la mention qu'il fait, page 14, des services que j'ai rendus à la patrie. J'ai pris le parti

de ne plus faire que des ouvrages soignés, et de retrancher sur ma dépense au profit de ma réputation. M. de Mirabeau m'a offert de travailler à son journal. J'hésite et j'attends vos conseils.

A l'instant m'arrive une lettre de Mirabeau, qui me mande sur-le-champ à Versailles. La *Chronique de Paris* a fait hier le plus grand éloge de moi, à cause de ma réclamation pour M. de Saint-Huruge. Adieu.

A son père, sur ses ouvrages littéraires et ses rapports avec
Mirabeau.

29 septembre 1789.

M. Gelli a dû vous passer, il y a quelques jours, deux *France libre*, une *Lanterne*, une trentaine de *Réclamations en faveur du marquis de Saint-Huruge*, et le numéro 9 des *Révolutions de Paris*. Est-ce que vous ne les auriez pas reçus? Je n'ai pas reçu de lettre de vous depuis huit jours. Vous pouvez toujours m'écrire à l'hôtel de Pologne. J'attends aussi votre réponse pour l'article des six louis que je vous demande pour ne pas manquer de parole à mon tapissier. Je vous écris ceci à Paris, où je viens d'arriver à l'hôtel de Pologne, pied-à-terre que j'ai gardé.

Depuis huit jours je suis à Versailles chez Mirabeau. Nous sommes devenus de grands amis; au moins m'appelle-t-il son cher ami. A chaque instant il me prend les mains, il me donne des coups de poing; il va ensuite à l'assemblée, reprend sa dignité en entrant dans le vestibule, et fait des merveilles; après quoi, il revient dîner avec une excellente compagnie,

et parfois sa maîtresse, et nous buvons d'excellents vins. Je sens que sa table trop délicate et trop chargée me corrompt. Ses vins de Bordeaux et son marasquin ont leur prix que je cherche vainement à me dissimuler, et j'ai toutes les peines du monde à reprendre mon austérité républicaine et à détester les aristocrates, dont le crime est de tenir à ces excellents diners. Je prépare des motions, et Mirabeau appelle cela m'initier aux grandes affaires. Il semble que je devrais me trouver heureux, en me rappelant ma position à Guise, de me voir devenu le commensal et l'ami de Mirabeau, brûlé par le parlement de Toulouse, et avec la réputation d'excellent citoyen et de bon écrivain. Ma *Lanterne* fait à présent la même sensation que la *France libre*. Il y a trois jours, étant dans le vestibule des États-généraux, et quelqu'un m'ayant nommé, je vis tout le monde, et nombre de députés des trois ordres, me regarder avec cette curiosité qui flatte mon amour-propre ; ce qui ne m'empêche pas de n'être point très-heureux. Dans un moment, je trouve la vie une chose délicieuse, et le moment d'après je la trouve presque insupportable, et cela dix fois dans un jour. J'ai vingt courses à faire, une philippique dans la tête, une motion à l'imprimerie et une seconde édition de ma *France libre*. Mirabeau m'attend ce soir. Adieu. Portez-vous bien, et ne dites plus tant de mal de votre fils.

8 octobre 1789.

Mon cher père,

J'ai passé deux semaines charmantes chez Mirabeau ; mais voyant que je ne lui étais bon à rien. je

lui ai dit adieu, et je suis revenu à Paris. Nous nous sommes quittés pour nous reprendre et bons amis ; il m'a invité à venir passer huit jours avec lui toutes les fois que cela me ferait plaisir. Pendant mon séjour à Versailles, il m'a chargé de faire un mémoire pour la ville de Belesme contre son subdélégué et l'intendant d'Alençon ; je l'ai fait.

Je vous fais passer deux journaux, entre autres, où l'on m'a beaucoup loué. Ces éloges ne me sont parvenus que bien tard. Tous ou presque tous m'ont donné un coup d'encensoir, mais je n'en suis pas plus riche pour cela. L'autre jour, M. de Montmorency, M. de Castellan, M. l'abbé Sieyès, Target, me disaient les choses les plus agréables sur ma *Lanterne*. Cette célébrité ajoute encore à ma honte naturelle d'exposer mes besoins. Je n'ose même les découvrir à M. de Mirabeau. En vérité, vous êtes à mon égard d'une injustice extrême ; vous voyez que malgré mes ennemis et mes calomniateurs, j'ai su me mettre à ma place parmi les écrivains, les patriotes et les hommes à caractère. Grâce au ciel, je suis content de ma petite réputation, je n'en ambitionne pas davantage. Il est autour de moi bien peu de personnes à qui je puisse porter envie, mais cela n'empêche pas que je n'aie retiré que 12 louis de ma *Lanterne* qui en a rapporté quarante ou cinquante au libraire ; que je n'aie retiré que 30 louis de ma *France libre* qui a rapporté mille écus au libraire. Le bruit qu'ont fait ces ouvrages m'a attiré sur le corps tous mes créanciers, qui ne m'ont rien laissé, parce que je n'ai pas voulu troubler de leurs clameurs la jouissance nouvelle de ma renommée éphémère. Me voilà donc presque sans créanciers, mais aussi sans argent. Je vous en supplie, puisque voilà le moment de toucher vos rentes, puis-

que le prix du blé se soutient, envoyez-moi six louis. Voilà le roi et l'Assemblée nationale à demeure ici, je veux demeurer à Paris, j'abandonne mon ingrat et injuste pays. Je veux profiter de ce moment de réputation pour me mettre dans mes meubles, pour m'immatriculer dans un district; aurez-vous la cruauté de me refuser un lit, une paire de draps? Suis-je sans avoir, sans famille? Est-il vrai que je n'aie ni père ni mère? Mais, direz-vous, il fallait employer à avoir des meubles ces 30 ou 40 louis. Je vous répondrai : il fallait vivre; il fallait payer des dettes que vous m'avez forcé de contracter depuis six ans, je n'ai pas eu le nécessaire. Dites vrai, m'avez-vous jamais acheté des meubles? m'avez-vous jamais mis en état de n'avoir point à payer le loyer exorbitant des chambres garnies? O la mauvaise politique que la vôtre de m'avoir envoyé deux louis à deux louis, avec lesquels je n'ai jamais pu trouver le secret d'avoir des meubles et un domicile. Et quand je pense que ma fortune a tenu à mon domicile; qu'avec un domicile j'aurais été président, commandant de district, représentant de la commune de Paris; au lieu que je ne suis qu'un écrivain distingué : témoignage vivant qu'avec des vertus, des talents, l'amour du travail, un caractère et de grands services rendus, on ne peut arriver à rien. Mais, chose étonnante! voilà dix ans que je me plains en ces termes, et il m'a été plus facile de faire une révolution, de bouleverser la France, que d'obtenir de mon père, une fois pour toutes, une cinquantaine de louis, et qu'il donnât les mains à me commencer un établissement! Quel homme vous êtes! avec tout votre esprit, et toutes vos vertus, vous n'avez pas su même me connaître. Vous m'avez éternellement calomnié, vous m'avez appelé éternellement un prodige, un dis-

sipateur, et je n'ai été rien moins que tout cela. Toute ma vie, je n'ai soupiré qu'après un domicile, après un établissement, et après avoir quitté Guise et la maison paternelle, vous n'avez pas voulu qu'à Paris j'eusse un autre gîte qu'une hôtellerie, et voilà que j'ai trente ans. Vous m'avez toujours dit que j'avais d'autres frères ! oui, mais il y a cette différence que la nature m'avait donné des ailes et que mes frères ne pouvaient sentir comme moi la chaîne des besoins qui me retenait à la terre.

Vous avez appris sans doute la grande révolution qui s'est faite. *Consummatum est*. Le roi, la reine, le dauphin sont à Paris. Cinquante mille hommes, dix mille femmes ont été les chercher avec vingt-deux pièces de canon. Il y a eu sept gardes du corps tués, six gardes nationaux, une femme et six bourgeois. A l'arrivée de la famille royale, j'ai cru voir six familles de Persée derrière le char de Paul-Émile. Le roi et la reine devaient fondre en larmes. Ils ne sont entrés que la nuit. On criait : « *Nous amenons le boulanger et la boulangère.* » Hier, aux Tuileries, la reine s'est montrée à la fenêtre ; elle a causé avec les poissardes, elle en a invité à dîner ; il s'est tenu à la croisée des espèces de conférences entre les dames de la cour et les dames de la halle. La reine a demandé grâce pour le comte d'Artois et le prince de Condé. Les dames de la halle ont accordé la grâce, scène infiniment ridicule. Aujourd'hui elles sont allées chercher l'Assemblée nationale qui vient aussi à Paris. Adieu, car il faut que je fasse mille courses.

Aidez-moi dans ces circonstances et envoyez-moi un lit, si vous ne pouvez m'en acheter un ici. Est-ce que vous pouvez me refuser un lit ? Je vous ai dit que je ne voulais plus entendre parler de Guise. Votre

nullité dans ce pays, et à plus forte raison la mienne, m'en ont détaché. Faites donc quelque chose pour moi, pour votre fils aîné.

P. S. L'heure de la poste était passée. j'ai rouvert ma lettre pour insister encore sur mes besoins. Tout ce que j'apprends de Guise par les lettres du cousin Devieville me confirme dans la pensée de renoncer à ce pays, les antipodes de la philosophie, du patriotisme et de l'égalité. J'ai à Paris une réputation, on me consulte sur les grandes affaires; on m'invite à dîner; il n'y a aucun faiseur de brochures dont les feuilles se vendent mieux : il ne me manque qu'un domicile ; je vous en supplie, aidez-moi, envoyez-moi six louis, ou bien un lit.

A son père, relativement à son journal des *Révolutions de France et de Brabant*.

4 décembre 1789.

Mon cher père,

Je vous ai fait passer le numéro 1^{er} de mon journal; ne l'avez-vous point reçu? Je vous prie de m'en accuser la réception. Je vous envoie deux prospectus. Si faire se peut, car nul n'est prophète en son pays, envoyez-moi des souscriptions. Me voilà journaliste, et déterminé à user amplement de la liberté de la presse. On a trouvé mon premier numéro parfait; mais soutiendrai-je ce ton? J'ai tant d'occupations que je vous écris ceci à deux heures après minuit. Je vous embrasse. Bonsoir.

P. S. Je vous souhaite la bonne fête et un joyeux

Saint-Nicolas. Deviniez-vous que je serais un Romain quand vous me baptisiez *Lucius, Sulpicius, Camillus?* et prophétisiez-vous ?

A son père, à propos des *Révolutions de France et de Brabant.*

31 décembre 1789.

Mon cher père,

Recevez mes souhaits de bonne année, vous, ma chère mère, mes frères et sœurs. La fortune s'est lassée de me poursuivre. Jugez du succès de mon journal. J'ai, dans la seule ville de Marseille, cent abonnés, et dans celle de Dunkerque cent quarante. Si j'avais prévu cette affluence d'abonnés, je n'aurais pas conclu avec mon libraire le marché de deux mille écus par an ; il est vrai qu'il m'en promet quatre mille quand je serai arrivé à trois mille souscripteurs (tant ces libraires sont juifs !). Au reste, ce n'est pas l'argent que j'ai en vue dans cette entreprise, mais la défense des principes. Quelles lettres ! quelles vérités flatteuses je reçois ! On m'avait dit que la reine avait chargé M. de Gouvion, major général, de demander ma détention. Ce bruit est venu aux oreilles de M. de Gouvion qui m'écrit pour me témoigner bien d'autres sentiments. Sur un mot de mon numéro 5, M. de Lafayette vient de me prier de lui écrire, si je n'ai pas le temps de passer chez lui pour m'expliquer avec lui sur les griefs que je lui reproche. L'un m'appelle le meilleur écrivain, l'autre le plus zélé défenseur de la liberté ; mais il est facile d'être modeste lorsque l'on

ne vous déprécie pas. Je suis devenu assez indifférent à ces éloges, et autant je paraissais vain lorsqu'on se plaisait à m'humilier, autant je rabats aujourd'hui des choses flatteuses qu'on m'adresse. Ce qui me touche bien plus, ou plutôt la seule chose qui me touche, c'est l'amitié des patriotes et les embrassements des républicains qui viennent me voir, et quelques-uns de fort loin. Adieu. Je vous embrasse mille fois. Peut-être dans peu pourrai-je vous demander mon frère.

A son père.

15 mars 1790.

Mon très-cher père,

Je vois bien qu'il est plus facile de vous passer de mes nouvelles que moi des vôtres. Mes occupations devraient être auprès de vous l'excuse de mon silence, et je ne m'attendais pas que vous me puniriez en ne m'écrivant plus, parce que je vous ai écrit par la voie de mon journal. Je succombe à la fatigue et aux chagrins; je n'enrichis que mon libraire. J'apprends qu'on me contrefait dans le Languedoc et la Provence, et je sens que de plus en plus mon entreprise est au-dessus de mes forces. Lorsque j'ai sacrifié depuis six mois tout mon argent à payer des dettes, à me donner un domicile, des meubles et des effets pour plus de cent louis, de grâce apprenez-moi du moins que vous n'êtes pas de mes ennemis, et joignez-vous à ceux qui m'encouragent. J'ai reçu quelques lettres infiniment honorables des Linguet, des Lameth, des d'Aiguillon

et de ce qu'il y a de plus illustre dans l'Assemblée nationale. Je ne demande point des nouvelles de Guise, mais donnez-m'en de vous. Il y a bien des moments où, malgré les compliments d'une foule de gens qui me disent que j'ai les flèches d'Hercule, je me trouve aussi malheureux, aussi abandonné que Philoctète dans l'île de Lemnos. Mon libraire m'assure qu'il vous a fait passer et à mon frère mes numéros. Je vous embrasse mille fois.

A son père.

6 décembre 1790.

Mon très-cher père,

Je suis allé chez le nouveau garde des sceaux, qui m'a fait tant d'amitié et en particulier et publiquement, m'appelant son cher confrère, me serrant la main et me priant d'aller déjeuner avec lui toutes les fois que j'en aurais le moment, que, malgré la répugnance à demander rien pour moi, je l'ai sollicité de redresser à votre égard les torts de C... Je lui ai dit que le commissaire du roi nommé à Guise ne tenait pas à ce district, et échangerait volontiers si on le plaçait ailleurs.

Je vous embrasse et toute ma famille. Voilà bien des fois que je vous demande du linge inutilement, une nappe, des serviettes et une paire de draps.

A son père, pour lui annoncer son mariage.

11 décembre 1790.

Aujourd'hui, 11 décembre, je me vois enfin au comble de mes vœux. Le bonheur pour moi s'est fait longtemps attendre, mais enfin il est arrivé, et je suis heureux autant qu'on peut l'être sur la terre. Cette charmante Lucile, dont je vous ai tant parlé, que j'aime depuis huit ans, enfin ses parents me la donnent et elle ne me refuse pas. Tout à l'heure sa mère vient de m'apprendre cette nouvelle en pleurant de joie. L'inégalité de fortune, M. Duplessis ayant vingt mille livres de rente, avait jusqu'ici retardé mon bonheur ; le père était ébloui par les offres qu'on lui faisait. Il a congédié un prétendant qui venait avec cent mille francs ; Lucile, qui avait déjà refusé vingt-cinq mille livres de rente, n'a pas eu de peine à lui donner son congé. Vous allez la connaître par ce seul trait. Quand sa mère me l'a eu donnée, il n'y a qu'un moment, elle m'a conduit dans sa chambre : je me jette aux genoux de Lucile : surpris de l'entendre rire, je lève les yeux, les siens n'étaient pas en meilleur état que les miens ; elle était tout en larmes, elle pleurait même abondamment et cependant elle riait encore. Jamais je n'ai vu de spectacle aussi ravissant, et je n'aurais pas imaginé que la nature et la sensibilité pussent réunir ces deux contrastes. Son père m'a dit qu'il ne différerait plus de nous marier que parce qu'il voulait me donner auparavant les cent mille francs qu'il a promis à sa fille, et que je pouvais venir avec lui chez le notaire quand je voudrais. Je lui ai répondu : « Vous êtes un capitaliste, vous avez remué de

l'espèce pendant toute votre vie, je ne me mêle point du contrat et tant d'argent m'embarrasserait; vous aimez trop votre fille pour que je stipule pour elle. Vous ne me demanderez rien, ainsi dressez le contrat comme vous voudrez.» Il me donne en outre la moitié de sa vaisselle d'argent, qui monte à dix mille francs. De grâce, n'allez pas faire sonner tout cela trop haut. Soyons modestes dans la prospérité. Envoyez-moi poste pour poste votre consentement et celui de ma mère; faites diligence à Laon pour les dispenses, et qu'il n'y ait qu'une seule publication de bans à Guise comme à Paris. Nous pourrons bien nous marier dans huit jours. Il tarde à ma chère Lucile autant qu'à moi qu'on ne puisse plus nous séparer. N'attirez pas la haine de nos envieux par ces nouvelles, et comme moi renfermez votre joie dans votre cœur, ou épanchez-la tout au plus dans le sein de ma chère mère, de mes frères et sœurs. Je suis maintenant en état de venir à votre secours, et c'est là une grande partie de ma joie : ma maîtresse, ma femme, votre fille et toute sa famille vous embrassent.

A son père relativement à son mariage.

20 décembre 1790.

Mon très-cher père,

C'est la troisième lettre que je vous écris pour vous demander votre consentement à mon mariage avec une femme toute céleste, et vous avez laissé partir la poste sans m'envoyer votre acceptation; je ne m'attendais pas que les obstacles à ce mariage viendraient

de votre part, vous auriez dû prendre la poste et être venu me l'apporter vous-même. Vous connaissez la vivacité de mon caractère et dans quelle situation violente vous m'auriez jeté si vous aviez opposé un *veto* absolu et même un *veto* suspensif.

M. Duplessis veut bien vous attester lui-même qu'il accorde sa fille à votre fils.

A son père après son mariage avec Lucile Duplessis.

3 janvier 1791.

Mon très-cher père,

Enfin j'ai été marié avec Lucile le mercredi 29 décembre. Mon cher Bérardier¹ a fait la célébration à Saint-Sulpice, assisté de M. le curé qui avait presque sollicité l'honneur de la faire. J'ai eu bien des difficultés à l'évêché pour une dispense de l'Avent. Un M. Floirac, grand-vicaire, m'a dit que j'étais cause qu'on avait brûlé son château; que je lui avais fait perdre vingt mille livres de rente, etc... Des patriotes de l'Assemblée nationale n'ont pu obtenir cette dispense qu'ils sollicitaient pour moi; mais Bérardier a tant fait qu'il l'a enfin obtenue. J'ai eu aussi infiniment à me louer du curé de Saint-Sulpice, qui s'est employé pour moi avec bien de la chaleur. J'avais pour témoins Péthion et Robespierre, l'élite de l'Assemblée nationale, M. de Sillery, qui avait voulu en être, et mes deux confrères Brissot de Warville et Mercier, l'élite des journalistes. Bérardier a prononcé avant la

1. Proviseur du lycée Louis-le-Grand.

célébration un discours touchant et qui nous a fait bien pleurer, Lucile et moi. Nous n'étions pas seuls attendris; tout le monde avait les larmes aux yeux autour de nous. Le dîner s'est fait chez moi; il n'y avait que M. et madame Duplessis, leur demoiselle Adèle, ma Lucile, les témoins et le célébrant. M. Devieville n'a pu s'y trouver, retenu, a-t-il dit, par une indisposition, mais il avait signé le contrat de mariage. S'il a pour vous une amitié aussi sincère et aussi désintéressée que vous le croyez, il a dû être fort content de la dot qui est de cent douze mille livres. Nombre de journaux ont parlé de mon mariage; les patriotes s'en réjouissent, les aristocrates en enragent et injurient la famille qui m'a honoré de son alliance. Mais tous s'accordent à admirer ma femme comme une beauté parfaite, et je vous assure que cette beauté est son moindre mérite. Il ne tiendrait qu'à moi de faire condamner le *Journal de la cour et de la ville* à de grosses réparations envers ma femme et sa famille devant les nouveaux juges, pour avoir imprimé il y a trois jours : *On dit que cette beauté est fille naturelle de l'abbé Terray*¹; mais c'est une folie si absurde, la mère a besoin de tant de vertu pour résister aux attaques auxquelles sa beauté l'a exposée et elle en a fait si souvent preuve ! Elle n'a même jamais vu l'abbé Terray; son mari n'a été premier commis du contrôle général qu'après sa mort et sous M. de Clugny; sous l'abbé Terray, il était au trésor royal. Tout cela est si bien connu que cette famille respectable n'a fait que rire des calomnies des infâmes aristocrates, et m'a conseillé de les mépriser.

1. Rétif de la Bretonne a reproduit ce bruit calomnieux et d'autres encore. (Voy. l'*Année des Dames nationales*, Décembre 1794, page 3823.)

Il y a peu de femmes qui, après avoir été idolâtrées, soutiennent l'épreuve du mariage ; mais plus je connais Lucile et plus il faut me prosterner devant elle. Je n'ai pas eu le temps de vous écrire plus tôt parce que je me suis fait un point d'honneur de faire ce numéro de mon journal mieux que les précédents, et que je n'ai eu que deux jours pour le composer.

Ma femme vous embrasse, vous, ma chère mère et toute ma famille. Elle me charge de vous dire qu'elle n'a pas encore eu le temps de se reconnaître, qu'elle n'ose vous écrire de peur de ne pas soutenir l'opinion que je vous donne d'elle, et qu'elle remet sa lettre à quelques jours. Elle a été enchantée de votre lettre au sujet de mon mariage ; elle l'a relue bien des fois avec attendrissement.

Votre fils,

CAMILLE DESMOULINS ,

Le plus heureux des hommes et qui ne
désire plus rien au monde.

A ...

Août 1791.

Cher et illustre frère,

Vous m'avez dit, dans notre dernière entrevue, qu'on répandait que le numéro 36 des *Révolutions de Brabant* n'était pas de moi, et vous aviez pu le croire parce que vous n'aviez pas encore lu le numéro ; car ce n'est pas vous qui n'auriez pas tout de suite reconnu mon style. Je vous prie de prévenir ceux qui n'auraient pas ce discernement, que je ne suis point l'auteur du numéro 87 qui vient de paraître. Le numéro 87 m'a

expliqué pourquoi on avait publié que le précédent n'était pas de moi. Mon continuateur anonyme, en faisant croire que ce numéro qui avait réussi n'était point de Camille Desmoulins, cherchait à préparer le même succès et à conserver les mêmes acheteurs aux numéros suivants qu'il allait publier. Je ne me plains point qu'il ait intitulé sa feuille *Révolution de France et de Brabant*, titre qui appartient à tout le monde, ni même *numéro 87*, quoique ce titre semble n'appartenir qu'à moi, puisque j'ai fait les 86 autres. Je ne trouve pas mauvais non plus la petite usurpation de mon épigraphe : *Quid novi?* Je me réjouirais même de tout cela, puisque le continuateur semble patriote, si je pouvais croire à ce patriotisme. Mais il n'y a point de patriotisme sans probité, et la probité défendait au continuateur de tromper le public, en lui faisant lire en grosses lettres sur le frontispice du Journal : *Par Camille Desmoulins, de la Société des Amis de la Constitution*. Il est vrai qu'à la ligne précédente on lit : *ci-devant*; mais ce mot est en petites lettres et placé si ingénieusement, que personne ne l'a lu. Permettez, mon cher confrère, que je réclame dans votre journal contre toutes ces tromperies, qui ne sont pas dans ce genre les plus perfides dont j'ai à me plaindre.

A de Marseille.

Monsieur,

J'ai toujours été trompé sur mes abonnés par les personnes que j'avais chargées d'expédier mon journal. Je n'ai reçu aucune lettre de vous, que je ne con-

naissais nullement pour un de mes souscripteurs de Marseille. J'en reçois une aujourd'hui en date du 20 juillet, où vous m'apprenez que je vous ai fait parvenir, jusqu'au numéro 68, 43 exemplaires de mon journal. Je ne savais pas un mot de ces abonnements; je vous enverrais les huit que vous me demandez par numéro, si je continuais mon journal; mais les infidélités réunies pour moi de M. Caillard et de la poste, et surtout l'anéantissement de la liberté de la presse dans la capitale, m'ont dégoûté de ce travail périodique, que je finis au numéro 86. Si vous le souhaitez, je vous expédierai, depuis le numéro 68 exclusivement, les numéros qui vous manquent pour compléter votre collection; mais, ayant cessé de travailler, et cette expédition de nouvelles surannées ayant perdu son principal intérêt qui est la nouveauté, avant de la mettre à la poste à votre adresse, j'ai cru devoir attendre de vous une nouvelle demande.

Rendez-moi le service de dire à M. Mossy que, pour remplir mes engagements avec mes abonnés, je leur ferai passer en un seul volume, je ne puis pas assigner l'époque, les 250 pages qu'il me restait à livrer en six numéros.

J'ai l'honneur d'être parfaitement, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

CAMILLE DESMOULINS.

Si vous voyez l'abbé Rives, dites-lui que je me réjouis d'être électeur du département de Paris, dans l'espérance de venger son mérite trop méconnu, en l'appelant à la bibliothèque dite du roi, la seule digne de lui. Puisque la réputation ne se fait que de loin, que Marseille nomme Danton à la prochaine législa-

ture, et je tâcherai, si je ne puis le faire nommer à Paris, de faire nommer au moins l'abbé Rives. Alors nous aurions dans la seconde législature, en ces deux hommes seuls, l'éloquence de Marius ou du paysan du Danube, et la science de Varron. Pour vous remercier de ces commissions dont je prends la liberté de vous charger, je vous fais passer huit exemplaires de mon numéro 86.

Liberté, prospérité et splendeur à Marseille qui nous envoie de si belles adresses.

A son père.

6 décembre 1791.

Mon très-cher père,

Notre cousin Devieville a dû vous dire que je m'étais reproché plus d'une fois de ne point vous écrire; mes sentiments n'ont point changé pour vous. J'ai toujours cru réparer mes torts en vous rendant quelque grand service, mais je ne sais point intriguer, ni même demander. Voilà pourquoi j'ai vu tous mes cadets, dans la révolution, me passer sur le corps. Malgré cela, comme je suis abondamment pourvu de philosophie, et que dans tout ce que j'ai fait et écrit depuis trois ans, je n'ai fait que suivre ma conscience et ma haine innée des abus, je me console aisément de l'ingratitude publique avec le témoignage de ma propre estime; et après avoir tour à tour élevé, on a baissé Mirabeau, Lafayette et les Lameth, selon qu'ils se montraient amis ou ennemis de la nation: après avoir tant contribué à élever à la mairie et aux places

qu'ils occupent, mon cher Pétion¹ et tous nos féaux Robespierre, Røederer, Manuel, etc., je rentre, après la révolution, dans le barreau, où la révolution m'a trouvé quand elle a commencé, et je vais débiter par une cause contre d'André, qui vient d'assigner, en réparation de calomnie, la ville de Marseille, c'est-à-dire la Société des Amis de la Constitution, dans cette ville où tout le monde est jacobin.

Je viens à la liquidation de votre office. Votre numéro enregistré du 8 avril 1791, n'étant que le 6836, j'ai cru inutile de presser votre liquidation, ou de faire passer la note de votre numéro 6836 au cousin Blin, qui ne m'a pas fait l'honneur de venir me voir lorsque j'ai entendu M. Clavière faire la très-sage motion de suspendre tous les paiements d'office, et l'assemblée prendre sa motion en considération et la renvoyer à ses comités. Il est absurde, au suprême degré, qu'un débiteur, qui vend ses biens, paye au fur et à mesure les premiers créanciers qui se présentent sans connaître le *quantum* de sa dette; il est souverainement injuste que la nation qui vendait ses biens ait fait des créanciers privilégiés, qu'elle ait dit à ceux qui lui avaient prêté 10 ou 50,000 francs sur le parchemin d'un office : « Votre parchemin, je le convertis en assignats de la valeur de 10 ou 5000 francs, avec lesquels vous pourrez acheter des biens; » et qu'elle ait osé dire à ceux qui lui avaient prêté aussi 10 ou 50 mille livres sur le parchemin d'un contrat : « Vous, votre remboursement n'est pas exigible. » Il ne faut pas être grand politique pour voir ce qui résultera de tout ceci, en admettant même le calcul de M. de Montesquieu, et en supposant qu'après avoir jugé les offi-

1. Tout à l'heure Camille écrivait *Pethion*.

ciers, il reste à la nation un excédant de cent millions sur le produit de la vente des biens nationaux. Qu'est-ce que cent millions pour payer 150 millions de *rentes annuelles* sur la ville, qui lui resteront à payer, et qui ne seront plus hypothéqués que sur l'impôt? Pour moi (soit dit entre nous), je ne doute guère de la banqueroute; et comme tout le bien de ma femme et de mon beau-père est sur la ville, vous jugez si je dois regarder d'un bon œil mon contrat au principal de cent mille francs à 4 pour cent de retenue; vous jugez si je puis convertir en assignats ce parchemin *indivisible*, à la différence du parchemin de mon office. A la vérité, il y aurait un moyen de diviser ce contrat; ce serait de le vendre sur la place, et même il semble qu'on veut engager les défenseurs à s'en défaire, puisque jamais les contrats sur la ville n'ont haussé si prodigieusement, les contrats à cinq pour cent étant aujourd'hui au pair, et les contrats à quatre pour cent comme le mien valant 77 fr., ce qui est un grand bénéfice, puisque, dans le temps de baisse, mon beau-père a pu l'acheter seulement à 40 francs; je vous en dirais bien la raison politique; mais le dessous de ce jeu serait trop long à expliquer, et ce que j'ai dit doit vous aider à le deviner. Mon intérêt serait donc clairement de m'en défaire, ainsi que mon beau-père, qui a peut-être 30,000 francs sur la ville; mais, c'est à quoi je n'ai pu le déterminer, non plus que ma femme, et quoique je ne dépense rien follement et qu'on me croie plus près de l'avarice que de la prodigalité, tel est mon mépris pour les richesses, que je ne crois pas que cent mille francs vailent une querelle de ménage. Après avoir proposé mon plan de finance, j'abandonne le reste aux spéculateurs de mon beau-père et je ne contrarie point ma femme; je ne me courrouce que

contre les rois, les tyrans et les grands abus, comme s'il n'y avait que ces choses dignes de ma colère, qui jamais ne descend de ces hauteurs.

Adieu, mon très-cher père, portez-vous bien. Je vous souhaite une vie assez longue pour que (tout tenant état) mes concitoyens me rendent justice, et me mettent à portée de faire pour vous tout ce que je voudrais.

A son père.

3 avril 1792.

Mon très-cher père,

Si Duport, ministre de la justice, ne vous a pas nommé commissaire du roi, votre fils, sans y penser, vous a bien vengé; car, dans un écrit par lequel je répondais à Brissot, ayant publié contre lui et Condorcet un mot que m'avait dit Duport, et qu'il m'avait permis de divulguer, et Duport, interrogé ensuite par Brissot et Condorcet s'il m'avait tenu ce propos, ne l'ayant point désavoué, c'est là ce qui a excité contre lui cette grande tempête et lui a causé ce naufrage, où il a perdu les sceaux et cent mille livres de rentes, quoique ses commis se soient bien gardés de laisser pénétrer que ce fût là le motif de leur animosité; mais vous savez que dans tous les événements politiques, il y a toujours un ressort apparent qui n'est que pour la montre, et un ressort caché qui est toujours le véritable, et on n'envoie jamais un ministre à Orléans par la raison qui semble l'y faire aller.

J'ai espéré deux jours que je parviendrais à faire nommer Danton, un camarade de collège que j'ai dans

le parti opposé, et qui m'estime assez pour ne pas étendre jusqu'à moi la haine qu'il porte à mes opinions¹. Je m'étais employé de mon mieux, et l'avais fortement recommandé à qui il appartient. Nous avons échoué.

Je vois bien que vous n'avez pas lu mon dernier imprimé, *Brissot démasqué* (je vous le ferai passer par la première occasion). Vous y auriez vu l'exposé naïf de l'état de ma fortune, et la proposition que vous me faites n'aurait pu vous venir à l'idée. J'ai reçu en dot 100,000 francs en contrats constitués sur la ville au denier 4, ce qui me fait 4,000 francs de rentes, et 12,000 francs en deniers convertis en trousseau, mobilier et acquittement de dettes. Comment voulez-vous que dans un moment où tout est renchéri plutôt de moitié que du tiers, avec 4,000 francs de rentes, je puisse acheter un bien de 30,000 francs? Votre maison, la maison natale, m'est chère; personne ne connaît mieux que moi le plaisir qu'éprouva Ulysse en voyant de loin la fumée d'Ithaque; mais avec 4,000 fr., qui dans la circonstance présente ne valent guère plus de 2,000 livres de rentes, comment pourrais-je acheter une maison de 30,000 livres? Surtout quand je vais tout à l'heure avoir un enfant, et que je sens déjà la charge de la paternité par les frais de layette et la tendre sollicitude d'une mère, qui dès à présent s'inquiète des besoins de son fils, et l'aime presque à me rendre jaloux. Je n'ai plus de pécule depuis que j'ai cessé mon journal. C'est une grande sottise que j'ai faite, car mon journal était une puissance qui faisait trembler mes ennemis, qui aujourd'hui se jettent lâ-

1. La phrase et le jugement sont assez curieux à rencontrer sous la plume de Camille Desmoulin, qui deviendra, si je puis dire, le secrétaire du *parti dantoniste*.

chement sur moi, me regardant comme le lion à qui Amaryllis a coupé les ongles. J'ai repris mon ancien métier d'homme de loi, auquel je consacre à peu près tout ce que me laissent de temps mes fonctions municipales ou électorales et les Jacobins, c'est-à-dire assez peu de moments. Il m'en coûte de déroger à plaider des causes bourgeoises, après avoir traité de si grands intérêts et la cause publique à la face de l'Europe. J'ai tenu la balance des grandeurs ; j'ai élevé ou abaissé les principaux personnages de la Révolution. Celui que j'ai abaissé ne me pardonne point, et je n'éprouve qu'ingratitude de ceux que j'ai élevés ; mais ils auront beau faire, celui qui tient la balance est toujours plus haut que ceux qu'il élève. *Si j'avais de l'argent, je reprendrais ma plume* et je remettrais bien des gens à leur place, au lieu que, *faute de fonds*, je suis venu à me trouver à l'égard de la révolution comme à l'égard de ma famille.

Il paraît que vous espérez pour moi. Puissiez-vous vivre assez longtemps pour voir ce que je commence à croire qu'on n'a jamais généralement vu, c'est-à-dire qu'après le tour de l'intrigue, soit venu le tour de la probité et des vertus, pour arriver aux places que personnellement j'ambitionne assez peu.

Ma femme et moi nous vous embrassons et toute ma famille.

Votre fils.

A son père.

12 juillet 1792.

Mon cher père,

J'ai attendu que ma femme fût relevée de ses cou-

ches pour vous apprendre en même temps que la mère et l'enfant se portaient bien. Elle est accouchée le 6 de ce mois d'un garçon, qui a été présenté le surlendemain à la municipalité, et a ouvert le registre des naissances. Lecointre et Merlin de Thionville, deux députés fort de mes amis, étaient ses témoins. Je l'ai nommé Horace-Camille Desmoulins. Il est allé aussitôt en nourrice à l'Île-Adam (Seine-et-Oise) avec le petit Danton. Un successeur ne pouvait me venir plus à propos pour recueillir l'héritage de ma popularité, à la veille des dangers que présage aux principaux auteurs de la Révolution l'invasion prussienne et autrichienne. Il m'est impossible quelquefois de ne pas me décourager, et de ne pas avoir de mépris pour le parti du peuple que j'ai si bien et si inutilement servi. Je lui ai prédit depuis trois ans tout ce qui lui arrive. Mes derniers ouvrages, surtout depuis six mois, et les quatre numéros que je viens de publier d'un journal intitulé la *Tribune des patriotes*, ont montré combien je connaissais le cœur humain et les principaux pivots sur lesquels tournait la Révolution. Tout le monde dans mon parti semble me regarder en ce moment avec des yeux de surprise ; ils se disent : nous n'aurions jamais cru qu'il eût dit vrai. Je n'ai eu que du sens commun, et il ne fallait pas autre chose ; mais ils sont obligés, en ce moment, de me supposer du génie pour s'excuser eux-mêmes et se dissimuler qu'ils ont été imbéciles. Comment aurais-je été cru du peuple ? Je n'ai pu seulement me faire croire de ma famille ici. Je n'ai cessé depuis deux ans de faire voir à mon beau-père et à ma femme que la banqueroute était inévitable ; il ne m'a pas été difficile de leur montrer, comme un et un font deux, que ce qu'il y avait de mieux à faire était de convertir leurs rentes

sur la ville en biens nationaux. Combien je me serais estimé heureux si, avec des assignats, j'avais pu vous porter de quoi vous libérer de vos dettes ! En ce moment vous seriez quitte envers vos créanciers, et vous ne resteriez débiteur que de ma femme et de mon fils. Au lieu de vous avoir à la fois rendu un si grand service, et en même temps d'avoir assuré à ma femme et à mon fils leurs biens, double plaisir, double avantage pour moi, je me vois à la veille de perdre en entier une dot considérable, placée sur le roi, c'est-à-dire hypothéquée sur l'indivisibilité des quatre-vingt-trois départements. Telle est ma crainte d'attrister ma femme en la moindre chose, que connaissant bien qu'elle ne consentirait jamais à convertir ses contrats de rentes en d'autres contrats, je ne lui en ai même jamais parlé, parce que je regarde la paix du ménage et l'union conjugale comme un bien auquel il faut sacrifier même la fortune, et qu'il m'est plus aisé de vivre dans un tonneau que dans un palais, où je disputerais avec ma femme, dont les vertus et la tendresse pour moi mériteraient que je fisse taire même ma raison.

J'embrasse ma famille.

A son père, sur la journée du 10 août.

15 août 1792.

Mon cher père,

Vous avez appris par les journaux les nouvelles du 10 août. Il ne me reste qu'à vous faire part de ce qui me regarde. Mon ami Danton est devenu ministre de

la justice par la grâce du canon : cette journée sanglante devait finir, pour nous deux surtout, par être élevés ou hissés ensemble. Il l'a dit à l'Assemblée nationale :

« Si j'eusse été vaincu, je serais criminel. »

La cause de la liberté a triomphé. Me voilà logé au palais des Maupeou et des Lamoignon. Malgré toutes vos prophéties que je ne ferais jamais rien, je me vois élevé à ce qui était le dernier échelon de l'élévation d'un homme de notre robe, et loin d'en être plus vain, je le suis beaucoup moins qu'il y a dix ans, parce que je vaux beaucoup moins qu'alors par l'imagination, la chaleur, le talent et le patriotisme que je ne distingue pas de la sensibilité, de l'humanité et de l'amour de ses semblables, que les années refroidissent. Elles n'ont point attiédi en moi l'amour filial, et votre fils, devenu secrétaire général du département de la justice et ce que l'on appelait secrétaire des sceaux, espère ne pas tarder à vous en donner des marques. Je crois la liberté affermie par la révolution du 10 août. Il nous reste à rendre la France heureuse et florissante autant que libre. C'est à quoi je vais consacrer mes veilles. Si votre commissaire du roi a envie de troquer et de vous laisser sa place, il pleut depuis quinze jours des démissions de commissariats.

CAMILLE DESMOULINS,

Secrétaire général du département de la justice.

La vésicule de vos gens de Guise, si pleins d'envie, de haine et de petites passions, va bien se gonfler de fiel contre moi, à la nouvelle de ce qu'ils vont appeler ma fortune et qui n'a fait que me rendre plus mélancolique, plus soucieux, et me faire sentir plus vive-

ment tous les maux de mes concitoyens et toutes les misères humaines.

J'ai appris que ma cousine Flore vient de se marier. Veuillez lui faire mes compliments et me rappeler à la mémoire de toute ma famille. J'embrasse ma chère mère.

Nous sommes entrés ici, comme vous le voyez, par la brèche du château des Tuileries, et je ne vois guère que les hulans et les Tyroliens qui puissent nous chasser de la place Vendôme.

A son père. Il lui fait espérer qu'il sera nommé membre de la Convention.

26 août 1792.

J'ai remis l'affaire du cher cousin Ribauville à M. Perdrix pour la suivre au tribunal de cassation. Je vous envoie mes derniers écrits, qui vont probablement me déloger de la chancellerie, en me faisant passer à la Convention nationale. Il y a apparence que plusieurs départemens me nommeront et surtout Danton, et il n'hésitera pas un moment à quitter le ministère pour être représentant du peuple. Vous pensez bien que je suivrai un exemple que je lui aurais donné, si j'étais à sa place. Danton n'est pas de Paris non plus que moi, et c'est une chose remarquable, que parmi tous les principaux auteurs de la Révolution et dans tous nos amis, nous n'en connaissons peut-être pas un seul qui soit né à Paris. C'est aussi une chose remarquable, que ce soit Paris qui récompense presque toujours dans les citoyens des départemens leurs ser-

vices et leurs talents méconnus de leurs compatriotes. Envoyez-moi le nom de Dubucquoi. Dans quel régiment est-il? Dans quelle armée?

Votre fils.

A son père, sur la publication de son *Histoire des Brissotins*.

9 juillet 1793.

Mon très-cher père,

Vous vous plaignez de ce que je ne vous écris point ; je devrais plutôt vous adresser ce reproche, à vous qui avez toujours la plume à la main. Pour moi, je ne la prends qu'à la dernière extrémité, comme vous avez pu voir par le dernier écrit dont je vous ai adressé deux exemplaires, et dont il s'est débité ici 4,000, mon *Histoire des Brissotins*. Je m'étonne que vous ne m'en ayez pas parlé dans le billet que j'ai reçu de vous.

Je souffre de ne pouvoir aller revoir ma famille pendant quelques jours ; mais je ne puis faire partager à ma femme ce genre d'affections, et je ne saurais vous rendre combien elle a de répugnance pour le voyage le plus court, même ajourné après la clôture de la Convention et à la paix. Elle a tellement peur qu'il ne me prenne fantaisie d'aller vous embrasser, qu'elle s'inquiéterait si elle me voyait vous écrire, et je profite de la réorganisation de l'Assemblée et du cabinet que me procure le comité de la guerre dont on m'a fait secrétaire, pour vous écrire en liberté, sans qu'elle vienne lire derrière mon épaule si je n'écris point à Guise. J'imagine que ce qui lui donne

cette sollicitude, c'est le souvenir de quelque cousine dont on lui avait parlé, outre qu'elle ne se trouve pas assez riche pour voyager comme elle le souhaiterait dans une famille avec qui elle sent que je partagerais volontiers ma fortune si j'en avais acquis. Mais je me félicite à chaque instant de sortir de la Convention et de la Révolution comme j'y suis entré, et sans avoir arrondi mon patrimoine du bourg de l'Égalité. Aussi ai-je échappé à toutes les satires contre l'opulence subite de quelques patriotes, et on ne pourra pas m'accuser d'avoir fait une spéculation de la République. Comptez que dès que les affaires me permettront de m'échapper pendant quelques jours et que la nation, qui dans ce moment fait notre distribution de prix, nous couvre de fleurs et nous assiège de fanfares tous les jours à la Montagne, nous aura mis en vacances, j'irai vous embrasser.

Il y a tant de gens à la Convention pour qui c'est une volupté de se trouver à la tribune et d'y enfile des paroles, que je me fais un plaisir de leur laisser ce régal ; voilà pourquoi vous n'entendez pas parler de moi dans les journaux, et je me suis fait député consultant. Mais n'allez pas me croire dans les jardins d'Armide, et mon dernier ouvrage, précurseur de la révolution du 31 mai, dont il a été véritablement le manifeste, ainsi que la circulaire des Jacobins sur cette révolution dont j'ai été le rédacteur, n'ont pas peu contribué à éventer la grande mine des Brissotins, qui était un chef-d'œuvre de travail souterrain depuis Amiens jusqu'à Marseille. Je ne vous parle point du citoyen Verrière ; j'étais malade dans le temps où j'aurais pu lui être utile, et n'étant pas d'ailleurs du comité de surveillance, tout ce que j'ai pu faire était de le recommander, ce que j'ai fait. Je vous

embrasse, et souhaite que vous viviez aussi longtemps que la République, qui commence à se porter assez bien. J'embrasse également ma chère mère, mes sœurs et ceux de ma famille qui se souviennent de moi avec amitié.

A son père, sur la mort de son frère Semery, sur la marche qu'il a toujours suivie pendant la révolution et sur la situation politique de la France à cette époque.

10 août 1793.

Mon cher père,

Je suis bien fâché de vous avoir parlé de mon frère Semery, mort en combattant pour la patrie ; je n'avais d'autre certitude d'une perte si affligeante pour vous que l'indice de son long silence, et je saisis avec avidité vos doutes sur sa mort pour y rattacher mes espérances. Puisse-t-il vous être rendu par les ennemis entre les mains desquels il est peut-être tombé prisonnier ! J'ai éprouvé encore plus tout à l'heure, en voyant mon fils, combien ce coup avait dû être sensible à votre cœur. Ma femme et moi avons été touchés vivement de l'intérêt que vous témoignez pour cet enfant si aimable et que nous aimons tant, que j'ai une crainte horrible de le perdre. La vie est si mêlée de maux et de biens en proportion, et depuis quelques années le mal se déborde tellement autour de moi sans m'atteindre, *qu'il me semble toujours que mon tour va arriver d'en être submergé.*

Si nous avons la paix et du temps plus calme, comptez que nous irons vous embrasser, ma femme

et moi ; je vous fais passer une brochure¹ que je viens de publier. Son succès prodigieux depuis deux jours me fait craindre que je me sois trop vengé. J'ai besoin de descendre au fond de mon cœur et d'y trouver toujours le même patriotisme, pour m'excuser à mes yeux, en voyant rire ainsi les aristocrates ; aussi pourquoi m'attaquait-on avec cette indignité. Je me redis avec Horace : *Si quis atra dente me petiverit, inultus ut flebo puer.*

On a dit qu'en tout pays absolu, c'était un grand moyen pour réussir que d'être médiocre. Je vois que cela est peut-être vrai des pays républicains. Que m'importerait de réussir ? Mais je ne puis soutenir la vue des injustices, de l'ingratitude, des maux qui s'amoncellent. Qu'est-ce que la peste, sinon une mortalité épouvantable ? Que ne puis-je être aussi obscur que je suis connu ? *O ubi campi Guisiaque.* Où est l'asile, le souterrain qui me cacherait à tous les regards avec ma femme, mon enfant, et mes livres. Je ne saurais m'empêcher de penser sans cesse que ces hommes qu'on tue par milliers ont des enfants, ont aussi leurs pères. Au moins, je n'ai aucun de ces meurtres à me reprocher, ni aucune de ces guerres contre lesquelles j'ai toujours opiné, ni cette multitude de maux, fruits de l'ignorance et de l'ambition aveugles, assises ensemble au gouvernail. Adieu. Je vous embrasse. Ménagez votre santé, pour que je puisse vous serrer contre ma poitrine si je dois survivre à cette révolution ; quoiqu'il y ait des moments où je suis tenté d'aller m'écrier comme le lord Falkland et d'aller me faire tuer en Vendée ou aux frontières pour me délivrer du spectacle de tant de maux, et d'une

1. Lettre au général Dillon.

révolution qui ne me paraît pas avoir ramené le sens commun dans le conseil de ceux qui gouvernent la République, et dans laquelle je ne vois guère que l'ambition à la place de l'ambition, et la cupidité à la place de la cupidité. Il est vrai que la liberté de la presse est un grand remède dont nous devons le bienfait à la Révolution, et il y avait cet avantage dans le nouveau régime sur les fripons, qu'on peut les faire pendre ; sur les intrigants et les ignorants, qu'on peut les livrer au ridicule. L'état des choses, tel qu'il est, est incomparablement mieux qu'il y a quatre ans, parce qu'il y a espoir de l'améliorer, espoir qui n'existe pas sous le despotisme dont les esclaves sont comme les damnés qui n'ont plus d'espérance ; mais c'est au prix de tant de sang versé, que je trouve qu'une si grande dépense de la nation en hommes devait lui apporter plus de bonheur. Embrassez pour moi ma mère, ma famille et tous mes amis.

A Lucile, son épouse, datée de la prison du Luxembourg.

Ma chère Lucile, ma Vesta, mon ange,

Ma destinée ramène dans ma prison mes yeux sur ce jardin où je passai huit années de ma vie à te voir. Un coin de vue sur le Luxembourg me rappelle une foule de souvenirs de nos amours. Je suis au secret, mais jamais je n'ai été par la pensée, par l'imagination, presque par le toucher plus près de toi, de ta mère, de mon petit Horace. Je ne t'écris ce premier billet que pour te demander les choses de première nécessité. Mais je vais passer tout le temps de ma pri-

son à t'écrire, car je n'ai pas besoin de prendre ma plume pour autre chose et pour ma défense. Ma justification est tout entière dans mes huit volumes républicains. C'est un bon oreiller sur lequel ma conscience s'endort dans l'attente du tribunal et de la postérité. O ma bonne Lolotte, parlons d'autre chose. Je me jette à genoux, j'étends les bras pour t'embrasser, je ne trouve plus mon pauvre Loulou (*ici l'on remarque la trace d'une larme*) et cette pauvre Daronne¹.

Envoie-moi un pot à l'eau, le verre où il y a un C et un D, nos deux noms, une paire de draps, un livre in-12 que j'ai acheté il y a quelques jours à Charpentier, et dans lequel il y a des pages en blanc mises exprès pour recevoir des notes; ce livre roule sur l'immortalité de l'âme. J'ai besoin de me persuader qu'il y a un Dieu plus juste que les hommes, et que je ne puis manquer de te revoir. Ne t'affecte pas trop de mes idées, ma chère amie, je ne désespère pas encore des hommes et de mon élargissement; oui, ma bien-aimée, nous pouvons nous revoir encore dans le jardin du Luxembourg! Mais envoie-moi ce livre. Adieu Lucile, adieu Daronne, adieu Horace! Je ne puis pas vous embrasser, mais aux larmes que je verse, il me semble que je vous tiens encore contre mon sein. (*Ici se trouve la trace d'une seconde larme.*)

Ton CAMILLE.

1. C'était le nom familier donné par Camille à madame Duplessis, sa belle-mère.

A la prison du Luxembourg.

Primidi germinal deuxième décade.

Un chandelier, de la chandelle. Envoie-moi aussi ma grande robe de chambre. Envoie-moi à dîner, car je ne vois point de commissionnaire, personne. Je suis dans une chambre assez commode du reste, excepté que les fenêtres sont à mes pieds ; il me semble qu'on me fera faire l'apprentissage du tombeau par la solitude où l'on me laisse. J'écris à Robespierre, sans doute il te fera réponse.

A Lucile, de la prison du Luxembourg.

Ma chère Lolotte,

Le chagrin de notre séparation m'a allumé le sang. Je n'ai point de chambre à feu ; il faut que tu m'en voies un fourneau, de la braise, un soufflet, une cafetière. Il me faudrait aussi une cuvette et une cruche d'eau. Adieu Lucile, adieu Horace, adieu Daronne, adieu mon vieux père. Écris-lui une lettre de consolation. Je suis malade, je n'ai mangé que ta soupe depuis hier. Le ciel a eu pitié de mon innocence ; il m'a envoyé dans le sommeil un songe où je vous ai vus tous. Envoie-moi de tes cheveux et ton portrait : oh ! je t'en prie, car je pense uniquement à toi, et jamais à l'affaire qui m'a amené ici, et que je ne puis deviner.

Dernière lettre de Camille Desmoulin à sa femme.

Duodi germinal, 5 heures du matin (1^{er} avril).

Le sommeil bienfaisant a suspendu mes maux. On est libre quand on dort ; on n'a point le sentiment de sa captivité ; le ciel a eu pitié de moi. Il n'y a qu'un moment, je te voyais en songe, je vous embrassais tour à tour ; toi, Horace et Daronne, qui était à la maison ; mais notre petit avait perdu un œil par une humeur qui venait de se jeter dessus, et la douleur de cet accident m'a réveillé. Je me suis retrouvé dans mon cachot. Il faisait un peu de jour. Ne pouvant plus te voir et entendre tes réponses, car toi et ta mère vous me parliez, je me suis levé au moins pour te parler et t'écrire. Mais, ouvrant mes fenêtres, la pensée de ma solitude, les affreux barreaux, les verrous qui me séparent de toi, ont vaincu toute ma fermeté d'âme. J'ai fondu en larmes, ou plutôt j'ai sangloté en criant dans mon tombeau : Lucile ! Lucile ! O ma chère Lucile, où es-tu ? (*Ici on remarque la trace d'une larme.*) Hier au soir j'ai eu un pareil moment, et mon cœur s'est également fendu quand j'ai aperçu dans le jardin ta mère. Un mouvement machinal m'a jeté à genoux contre les barreaux ; j'ai joint les mains comme implorant sa pitié, elle qui gémit, j'en suis bien sûr, dans ton sein. J'ai vu hier sa douleur (*Ici encore une trace de larme*), à son mouchoir et à son voile qu'elle a baissé ne pouvant tenir à ce spectacle. Quand vous viendrez, qu'elle s'asseye un peu plus près de toi, afin que je vous voie mieux. Il n'y a pas de danger, à ce qu'il me semble. Ma lunette n'est pas bien

bonne ; je voudrais que tu m'achetasses de ces lunettes comme j'en avais une paire il y a six mois, non pas d'argent, mais d'acier, qui ont deux branches qui s'attachent à la tête. Tu demanderais du numéro 15, le marchand sait ce que cela veut dire. Mais surtout, je l'en conjure, Lolotte, par nos amours éternelles, envoie-moi ton portrait ; que ton peintre ait compassion de moi, qui ne souffre que pour avoir eu trop compassion des autres ; qu'il te donne deux séances par jour. Dans l'horreur de ma prison, ce sera pour moi une fête, un jour d'ivresse et de ravissement, celui où je recevrai ce portrait. En attendant, envoie-moi de tes cheveux, que je les mette contre mon cœur, ma chère Lucile ; me voilà revenu au temps de mes premières amours, où quelqu'un m'intéressait par cela seul qu'il sortait de chez toi. Hier, quand le citoyen qui t'a porté ma lettre fut revenu : « Eh bien ! vous l'avez vue ! » lui dis-je, comme je le disais autrefois à cet abbé Landeville, et je me surprénais à le regarder comme s'il fût resté sur ses habits, sur toute sa personne, quelque chose de ta présence, quelque chose de toi. C'est une âme charitable, puisqu'il t'a remis ma lettre sans retard. Je le verrai à ce qu'il paraît deux fois par jour, le matin et le soir. Ce messager de nos douleurs me devient aussi cher que l'aurait été autrefois le messager de nos plaisirs. J'ai découvert une fente dans mon appartement ; j'ai appliqué mon oreille, j'ai entendu gémir, j'ai hasardé quelques paroles, j'ai entendu la voix d'un malade qui souffrait. Il m'a demandé mon nom, je le lui ai dit : « O mon Dieu ! » s'est-il écrié à ce nom, en retombant sur son lit d'où il s'était levé, et j'ai reconnu distinctement la voix de Fabre d'Églantine. « Oui, je suis Fabre, m'a-t-il dit, mais toi ici ! la contre-révolution

est donc faite? » Nous n'osons cependant nous parler, de peur que la haine ne nous envie cette faible consolation et que, si on venait à nous entendre, nous ne fussions séparés et resserrés plus étroitement; car il a une chambre à feu, et la mienne serait assez belle si un cachot pouvait l'être. Mais, chère amie, tu ne t'imagines pas ce que c'est que d'être au secret sans savoir pour quelle raison, sans avoir été interrogé, sans recevoir un seul journal. C'est vivre et être mort tout ensemble, c'est n'exister que pour sentir qu'on est dans un cercueil. On dit que l'innocence est calme, courageuse. Ah! ma chère Lucile, ma bien-aimée! Souvent mon innocence est faible comme celle d'un mari, celle d'un père, celle d'un fils! Si c'était Pitt ou Cobourg qui me traitassent si durement, mais mes collègues, mais Robespierre, qui a signé l'ordre de mon cachot! Mais la République! après tout ce que j'ai fait pour elle. C'est là le prix que je reçois de tant de vertus et de sacrifices! En entrant ici j'ai vu Hérault-Séchelles, Simon, Fenoux, Chaumette; ils sont moins malheureux: aucun n'est au secret. C'est moi qui me suis dévoué depuis cinq ans à tant de haines et de périls pour la République, moi qui ai conservé ma pauvreté au milieu de la révolution, moi qui n'ai de pardon à demander qu'à toi seule au monde, ma chère Lolotte, et à qui tu l'as accordé, parce que tu sais que mon cœur, malgré ses faiblesses, n'est pas indigne de toi; c'est moi que des hommes qui se disaient mes amis, qui se disent républicains, jettent dans un cachot, au secret, comme un conspirateur. Socrate but la ciguë, mais au moins il voyait dans sa prison ses amis et sa femme. Combien il est plus dur d'être séparé de toi! Le plus grand criminel serait trop puni s'il était arraché à une Lucile, autrement

que par la mort, qui ne fait sentir au moins qu'un moment la douleur d'une telle séparation ; mais un coupable n'aurait point été ton époux, et tu ne m'as aimé que parce que je ne respirais que pour le bonheur de mes concitoyens.... On m'appelle.... Dans ce moment les commissaires du Tribunal révolutionnaire viennent de m'interroger. Il ne me fut fait que cette question : Si j'avais conspiré contre la République. Quelle dérision ! et peut-on insulter ainsi au républicanisme le plus pur ! Je vois le sort qui m'attend. Adieu, ma Lucile, ma chère Lolotte, mon bon loup, dis adieu à mon père. Tu vois en moi un exemple de la barbarie et de l'ingratitude des hommes. Mes derniers moments ne te déshonoreront point. Tu vois que ma crainte était fondée, que mes pressentiments furent toujours vrais. J'ai épousé une femme céleste par ses vertus ; j'ai été bon mari, bon fils ; j'aurais été aussi bon père. J'emporte l'estime et les regrets de tous les vrais républicains, de tous les hommes, la vertu et la liberté. Je meurs à trente-quatre ans ; mais c'est un phénomène que j'aie traversé depuis cinq ans tant de précipices de la révolution sans y tomber, et que j'existe encore, et j'appuie ma tête avec calme sur l'oreiller de mes écrits trop nombreux, mais qui respirent tous la même philanthropie, le même désir de rendre mes concitoyens heureux et libres, et que la hache des tyrans ne frappera pas. Je vois bien que la puissance enivre presque tous les hommes, que tous disent comme Denis de Syracuse : « la tyrannie est une belle épitaphe. » Mais, console-toi, veuve désolée ! l'épitaphe de ton pauvre Camille est plus glorieuse : c'est celle des Brutus et des Caton les tyrannicides. O ma chère Lucile, j'étais né pour faire des vers, pour défendre les malheureux, pour

te rendre heureuse, pour composer avec ta mère et mon père un Otaïti. J'avais rêvé une république que tout le monde eût adorée. Je n'ai pu croire que les hommes fussent si féroces et si injustes. Comment penser que quelques plaisanteries dans mes écrits, contre des collègues qui m'avaient provoqué, effaceraient le souvenir de mes services ! Je ne dissimule point que je meurs victime de ces plaisanteries et de mon amitié pour Danton. Je remercie mes assassins de me faire mourir avec lui et Phélippeaux ; et puisque mes collègues ont été assez lâches pour nous abandonner et pour prêter l'oreille à des calomnies que je ne connais pas, mais à coup sûr les plus grossières, je puis dire que nous mourons victimes de notre courage à dénoncer les traîtres et de notre amour pour la vérité. Nous pouvons bien emporter avec nous ce témoignage que nous périssons les derniers des républicains. Pardon, chère amie, ma véritable vie que j'ai perdue du moment qu'on nous a séparés, je m'occupe de ma mémoire. Je devrais bien plutôt m'occuper de la faire oublier, ma Lucile, mon bon loulou, ma poule à Cachant¹. Je t'en conjure, ne reste point sur la branche, ne m'appelle point par des cris ; ils me déchireraient au fond du tombeau. Va gratter pour ton petit, vis pour mon Horace, parle-lui de moi. Tu lui diras ce qu'il ne peut pas entendre, que je l'aurais bien aimé. Malgré mon supplice, je

1. Cachant est un petit village qui se trouve près de Paris, sur le chemin de Bourg-la-Reine, où madame Duplessis avait une maison de campagne. Camille et Lucile, en allant voir madame Duplessis, avaient souvent remarqué à Cachant une poule qui, inconsolable d'avoir perdu son coq, restait jour et nuit sur la même branche et poussait des cris qui déchiraient l'âme ; elle ne voulait plus prendre de nourriture et demandait la mort. C'est à cette poule que Camille fait ici allusion.

crois qu'il y a un Dieu. Mon sang effacera mes fautes, les faiblesses de l'humanité ; et ce que j'ai eu de bon, mes vertus, mon amour de la liberté, Dieu le récompensera. Je te reverrai un jour, ô Lucile, ô Annette ! Sensible comme je l'étais, la mort, qui me délivre de la vue de tant de crimes, est-elle un si grand malheur ? Adieu Loulou, adieu ma vie, mon âme, ma divinité sur la terre ! Je te laisse de bons amis, tout ce qu'il y a d'hommes vertueux et sensibles. Adieu Lucile, ma Lucile ! ma chère Lucile ! Adieu, Horace, Annette¹, Adèle² ! Adieu mon père. Je sens fuir devant moi le rivage de la vie. Je vois encore Lucile, je la vois, ma bien-aimée ! ma Lucile ! Mes mains liées t'embrassent, et ma tête séparée repose encore sur toi ses yeux mourants³.

1. Nom familier que donnait encore Camille à madame Duplessis.

2. Sœur de Lucile ; elle ne se maria point et vécut toujours avec sa mère, dont elle fut l'unique consolation après la mort de Camille, de Lucile et de M. Duplessis.

3. Cette lettre, imprimée en 1794, à la suite du *Vieux Cordelier*, a été collationnée avec soin sur l'original qui se trouve entre les mains de M. Malton aîné. Madame Duplessis et mademoiselle Desmoulins, sœur de Camille, lui avaient remis tout ce qu'elles possédaient de l'auteur et notamment ses manuscrits et son portrait. A Vervins, M. Malton possède encore la table de travail de Camille Desmoulins.

APPENDICE

La figure littéraire de Camille Desmoulins ne serait point complète si l'on ne donnait les extraits, déjà bien connus du public, de ce *Journal* personnel que Lucile, l'épouse de l'écrivain, rédigeait comme sous la dictée de ses impressions personnelles et des événements du dehors. Ce *Journal* n'est malheureusement point parvenu complet jusqu'à nous. Mais nous possédons du moins une véritable page d'un intérêt psychologique et historique tout à fait important, c'est le récit des journées pleines de poudre et de trouble que traversa Lucile du 9 au 11 août 1792. Rien n'est plus vivant et plus remarquable.

Nous donnons aussi la lettre que Lucile écrivit vainement à Maximilien Robespierre pour lui demander de sauver Camille ¹.

1. Quelques autres fragments des écrits de Lucile, actuellement en notre possession, seront publiés plus tard.

PORTEFEUILLE DE LUCILE

SUR LE 10 AOÛT 1792

Jepdi, 9 août.

Qu'allons-nous devenir? Je n'en puis plus. Camille, ô mon pauvre Camille! que vas-tu devenir? Je n'ai plus la force de respirer. C'est cette nuit, la nuit fatale. Mon Dieu! s'il est vrai que tu existes, sauve donc des hommes qui sont dignes de toi. Nous voulons être libres. O Dieu! qu'il en coûte. Pour comble de malheur, le courage m'abandonne.

12 décembre.

Quelle lacune depuis le 9 août! que de choses! quel volume j'aurais fait si j'avais continué. Comment me rappeler tant de choses? N'importe, je vais en retracer quelque chose. Le 8 août, je suis revenue de la campagne. Déjà tous les esprits fermentaient bien fort. On avait voulu assassiner Robespierre. Le 9, j'eus des Marseillais à dîner; nous nous amusâmes assez. Après le dîner, nous fûmes tous chez M. Danton. La mère pleurait, elle était on ne peut plus triste, son petit avait l'air hébété; Danton était résolu. Moi, je riais comme une folle. Ils craignaient que l'affaire n'eût pas lieu. Quoique je n'en fusse pas du tout sûre, je leur

disais, comme si je le savais bien, qu'elle aurait lieu. « Mais, peut-on rire ainsi! me disait madame Danton. — Hélas! lui dis-je, cela me présage que je verserai bien des larmes peut-être ce soir. » Sur le soir, nous fûmes reconduire madame Charpentier. Il faisait beau; nous fîmes quelques tours dans la rue; il y avait assez de monde.

Nous revînmes sur nos pas, et nous nous assîmes tout à côté du café. Plusieurs sans-culottes passèrent en criant : *Vive la nation!* puis des troupes à cheval, enfin des foules immenses. La peur me prit. Je dis à madame Danton : « Allons-nous-en. » Elle rit de ma peur, mais à force de lui en dire, elle eut peur, à son tour, et nous partîmes. Je dis à sa mère : « Adieu, vous ne tarderez pas à entendre sonner le tocsin. » En arrivant chez Danton, j'y vois madame Robert et bien d'autres. Danton était agité. Je ceurus à madame Robert et lui dis : « Sonnera-t-on le tocsin? — Oui, me dit-elle, ce sera ce soir. » J'écoutai tout et ne dis pas une parole. Bientôt, je vis chacun s'armer. Camille, mon cher Camille, arriva avec un fusil. O Dieu! je m'enfonçai dans l'alcôve, je me cachai avec mes deux mains et me mis à pleurer; cependant, ne voulant point montrer tant de faiblesse et dire tout haut à Camille que je ne voulais pas qu'il se mêlât dans tout cela, je guettai le moment où je pouvais lui parler sans être entendue, et lui dis toutes mes craintes. Il me rassura en me disant qu'il ne quitterait pas Danton. J'ai su depuis qu'il s'était exposé.

Fréron¹ avait l'air d'être déterminé à périr. « Je

1. L'amitié de Fréron pour Camille et Lucile était très-vive; plus tard, lorsque Fréron quitta Paris, ils furent en correspondance suivie; rien n'est curieux comme les marques d'affection et de tendresse qu'ils échangent.

suis las de la vie, disait-il, je ne cherche qu'à mourir. » Chaque patrouille qui venait, je croyais les voir pour la dernière fois. J'allais me fourrer dans le salon qui était sans lumière, pour ne point voir tous ces apprêts. Personne dans la rue. Tout le monde était rentré. Nos patriotes partirent. Je fus m'asseoir près d'un lit, accablée, anéantie, m'assoupissant parfois, et lorsque je voulais parler, je déraisonnais. Danton vint se coucher. Il n'avait pas l'air fort pressé; il ne sortit presque point. Minuit approchait. On vint le chercher plusieurs fois; enfin il partit pour la Commune. Le tocsin des Cordeliers sonna, il sonna longtemps. Seule, baignée de larmes, à genoux, sur la fenêtre, cachée dans mon mouchoir, j'écoutais le son de cette fatale cloche. En vain venait-on me consoler. Le jour qui avait précédé cette fatale nuit me semblait être le dernier. Danton revint. Madame Robert qui était très-inquiète pour son mari qui était allé au Luxembourg, où il avait été député par sa section, courut à Danton qui ne lui donna qu'une réponse très-vague. Il fut se jeter sur son lit. On vint plusieurs fois nous donner de bonnes et de mauvaises nouvelles. Je crus m'apercevoir que leur projet était d'aller aux Tuileries. Je le leur dis en sanglotant : je crus que j'allais m'évanouir. En vain madame Robert¹ demandait des nouvelles de son mari, personne ne lui en donnait. Elle crut qu'il marchait avec le faubourg. « S'il périt, me dit-elle, je ne lui survivrai point. Mais ce Danton, lui, le point de ralliement ! si mon mari périt, je suis femme à le poignarder. » Ses yeux roulaient. De ce moment je ne la quittai plus. Que savais-je, moi, ce qui pou-

1. Voir, Mémoires de madame Roland (Portraits et anecdotes), des détails curieux sur madame Robert et son mari.

vait arriver? Savais-je de quoi elle était capable? Nous passâmes ainsi la nuit dans de cruelles agitations. Camille revint à une heure; il s'endormit sur mon épaule. Madame Danton était à côté de moi, qui semblait se préparer à apprendre la mort de son mari. « Non, me disait-elle, je ne puis plus rester ici. » Le grand jour étant venu, je lui proposai de venir se reposer chez moi. Camille se coucha. Je fis mettre un lit de sangle dans le salon avec un matelas et une couverture, elle se jeta là-dessus et prit quelque repos. Moi, je fus me coucher et m'assoupir au son du tocsin qui se faisait entendre de tous côtés. Nous nous levâmes. Camille partit en me faisant espérer qu'il ne s'exposerait pas. Nous fîmes à déjeuner. Dix heures, onze heures passent sans que nous sachions quelque chose. Nous prîmes quelques journaux de la veille, assises sur le canapé du salon, nous nous mîmes à les lire. Elle me lisait un article, il me semblait pendant ce temps que l'on tirait le canon. J'en entendis bientôt plusieurs coups sans en rien dire; ils devinrent plus fréquents. Je lui dis: « On tire le canon! » Elle écoute, l'entend, pâlit, se laisse aller et s'évanouit, Je la déshabillai. Moi-même, j'étais prête à tomber là, mais la nécessité où je me trouvai de la secourir me donna des forces. Elle revint à elle. Jeannette criait comme une bique. Elle voulait rosser la M. V. Q., qui disait que c'était Camille qui était la cause de tout cela. Nous entendîmes crier et pleurer dans la rue, nous crûmes que Paris allait être tout en sang. Nous nous encourageâmes, et nous partîmes pour aller chez Danton. On criait aux armes, et chacun y courait. Nous trouvâmes la porte de la Cour du Commerce fermée. Nous frappâmes, criâmes, personne ne nous venait ouvrir. Nous voulûmes entrer par chez le boulanger, il nous

ferma la porte au nez. J'étais furieuse ; enfin on nous ouvrit. Nous fûmes assez longtemps sans rien savoir. Cependant on vint nous dire que nous étions vainqueurs. A une heure, chacun vint raconter ce qui s'était passé. Quelques Marseillais avaient été tués. Mais les récits étaient cruels. Camille arriva et me dit que la première tête qu'il avait vu tomber était celle de Suleau. Robert était à la Ville et avait sous les yeux le spectacle affreux des Suisses que l'on massacrait. Il vint après le dîner, nous fit un affreux récit de ce qu'il avait vu, et toute la journée nous n'entendîmes parler que de ce qui s'était passé. Le lendemain 11, nous vîmes le convoi des Marseillais. O Dieu ! quel spectacle ! Que nous avions le cœur serré. Nous fûmes, Camille et moi, coucher chez Robert. Je ne sais quelle crainte m'agitait ; il me semblait que nous ne serions pas en sûreté chez nous.

Le lendemain 12, en rentrant, j'appris que Danton était ministre....

Lettre de Lucile à Robespierre.

Est-ce bien toi qui oses nous accuser de projets contre-révolutionnaires, de trahison envers la patrie ? Toi qui as déjà tant profité des efforts que nous avons faits uniquement pour elle. Camille a vu naître ton orgueil, il a pressenti la marche que tu voulais suivre ; mais il s'est rappelé votre ancienne amitié, et, aussi loin de l'insensibilité de ton Saint-Just que de ses basses jalousies, il a reculé devant l'idée d'accuser un ami de collége, un compagnon de ses travaux. Cette main qui a pressé la tienne a quitté la plume avant le

temps, lorsqu'elle ne pouvait plus la tenir pour tracer ton éloge. Et toi, tu l'envoies à la mort ! Tu as donc compris son silence ? il doit t'en remercier. La patrie le lui aurait reproché peut-être ; mais, grâce à toi, elle n'ignorera pas que Camille Desmoulins fut contre tous le soutien, le défenseur de la République.

Mais, Robespierre, pourras-tu bien accomplir les funestes projets que t'ont inspirés sans doute les âmes viles qui t'entourent ? As-tu oublié ces liaisons que Camille ne se rappelle jamais sans attendrissement ? Toi qui fis des vœux pour notre union, qui joignis nos mains dans les tiennes, toi qui as souri à mon fils et que ses mains enfantines ont caressé tant de fois, pourras-tu donc rejeter ma prière, mépriser mes larmes, fouler aux pieds la justice. Car, tu le sais toi-même, nous ne méritons pas le sort qu'on nous prépare ; et tu peux le changer. S'il nous frappe, c'est que tu l'auras ordonné ! Mais quel est donc le crime de mon Camille ?...

Je n'ai pas sa plume pour le défendre ; mais la voix des bons citoyens et ton cœur, s'il est sensible et juste, seront pour moi. Crois-tu que l'on prendra confiance en toi, en te voyant immoler tes amis ? Crois-tu que l'on bénira celui qui ne se soucie ni des larmes de la veuve, ni de la mort de l'orphelin ? Si j'étais la femme de Saint-Just, je lui dirais : la cause de Camille est la tienne, c'est celle de tous les amis de Robespierre. Le pauvre Camille, dans la simplicité de son cœur, qu'il était loin de se douter du sort qui l'attend aujourd'hui ! Il croyait travailler à ta gloire en te signalant ce qu'il manquait encore à notre république. On l'a sans doute calomnié près de toi, Robespierre, car tu ne saurais le croire coupable ; songe qu'il ne t'a jamais demandé la mort de personne, qu'il n'a jamais

voulu nuire à ta puissance, et que tu étais son plus ancien ami, son meilleur ami. Lors même qu'il n'eût pas autant aimé la patrie, qu'il n'eût pas été autant attaché à la République, je pense que son attachement pour toi lui eût tenu lieu de patriotisme, et tu croirais que pour cela nous méritons la mort car le frapper lui, c'est '

Lettre de Madame Duplessis, belle-mère de Camille, à Robespierre.

Citoyen Robespierre,

Ce n'est donc pas assez d'avoir assassiné ton meilleur ami, tu veux encore le sang de sa femme! Ton monstre de Fouquier-Tinville vient de donner l'ordre de l'emmener à l'échafaud; deux heures encore et elle n'existera plus. Robespierre, si tu n'es pas un tigre à face humaine, si le sang de Camille ne t'a pas enivré au point de perdre tout à fait la raison, si tu te rappelles encore nos soirées d'intimité, si tu te rappelles les caresses que tu prodiguais au petit Horace, que tu te plaisais à tenir sur tes genoux, si tu te rappelles que tu devais être mon gendre, épargne une victime innocente; mais, si ta fureur est celle du lion, viens nous prendre aussi, moi, Adèle et Horace; viens nous déchirer tous trois de tes mains encore fumantes du sang de Camille; viens, viens, et qu'un seul tombeau nous réunisse.

FEMME DUPLESSIS.

1. Cette lettre resta inachevée et ne fut point portée à Robespierre.

A la suite du fragment du N° VIII du *Vieux Cordelier*, qu'il publia en 1834, M. Matton, dans son édition, imprimait ce qui suit :

Heureux et triomphant de la découverte que j'avais faite du dernier monument autographe de la vertu héroïque et de l'intrépidité malheureuse, je venais, à force d'attention et pour ainsi dire à *force de loupe*, je venais de retrouver dans l'écriture si rapide de Camille Desmoulins ses traits et ses linéaments. J'avais alors un bien grand intérêt à découvrir, si toutefois il existait encore, le citoyen généreux qui, la veille de l'arrestation de Camille et de Danton, était allé les prévenir si vivement, et quand il en était temps encore, du danger qui menaçait leurs têtes. Je m'adressai à madame Duplessis, belle-mère de Camille Desmoulins, qui survit si miraculeusement à tant de victimes. Elle pouvait seule me donner la clef des choses et l'identité des personnes. Je demandai à madame Duplessis si elle avait connu le citoyen Rousselin dont parle Camille dans les dernières notes tracées de sa main. « Oui, certainement, me dit-elle, je
« l'ai connu et le connais toujours; c'est le seul ami
« qui me reste au milieu des ruines qui m'entourent.
« Nous sommes, lui et moi, comme deux épis de blé
« que la faux a oubliés dans un champ moissonné.
« M. Rousselin de Saint-Albin est l'ami, l'historien
« de Hoche, de Cherin, l'ancien secrétaire général
« de la guerre avec le ministre Bernadotte, secrétaire
« à l'intérieur avec l'illustre ministre Carnot; depuis
« l'un des fondateurs du *Constitutionnel* en 1815.
« C'est le père de M. Hortensius de Saint-Albin, jeune
« magistrat déjà distingué par des écrits estimés et
« des actions honorables, et notamment par la dé-
« fense de son père dans un procès politique, et

« la conservation du monument de Malesherbes,
 « qu'une multitude égarée voulait abattre, lors de
 « la destruction de l'archevêché. M. Rousselin de
 « Saint-Albin est l'une de ces âmes qui ne vieil-
 « lissent point. Tel on le voit encore aujourd'hui,
 « tel il était dans sa première jeunesse : dévoué à
 « l'amitié et à la patrie. La veille de l'arrestation de
 « Danton et de Camille Desmoulins, il courut tout
 « haletant chez l'un et l'autre à plusieurs reprises, il
 « les engagea, les supplia de se tenir sur leurs gardes
 « au moment où Robespierre et Billaud machinaient
 « leur perte. Mais Danton se croyait trop fort pour
 « écouter un avertissement qui l'eût pourtant sauvé.
 « *Ils n'oseront*, dit-il; puis se regardant chez lui dans
 « une glace : *Ne craignons rien, enfants que vous êtes!*
 « *Voyez ma tête, ne tient-elle pas bien sur mes épaules?*
 « *Et pourquoi voudraient-ils me faire périr? à quoi*
 « *bon? à quel sujet?* Parmi quelques amis qui se trou-
 « vaient à cette entrevue, un d'eux disait : *Il y a bien*
 « *des députés proscrits qui ont heureusement échappé.*
 « *Dulaure, Doucet, Louvet se sont retirés en Suisse.*
 « Qu'est-ce qui empêche de s'absenter au moins
 « quelque temps? Danton répondit : *Qu'est-ce que*
 « *s'absenter? N'est-ce pas émigrer? Est-ce qu'on em-*
 « *porte sa patrie à la semelle de son soulier? Ca-*
 « mille partagea cette opinion. Hélas! c'était une
 « aveugle sécurité. *Je veux, disait-il, comme il l'a*
 « *répété allant à l'échafaud, je veux partager le sort de*
 « *Danton, quel qu'il soit.* »

Voilà ce que me raconta madame Duplessis... Ce qu'elle venait de m'exprimer avec tant d'émotion m'inspira un plus grand désir de voir M. de Saint-Albin. Elle me fit connaître sa demeure et je m'y rendis. M. de Saint-Albin était gravement malade; il

me reçut cependant, et je lui remis un exemplaire de la réimpression du *Vieux Cordelier*. Au nom de Camille Desmoulins, qui réveillait tant de souvenirs déchirants pour une âme qui avait été si cruellement attaquée, le malade sembla se relever d'un douloureux accablement, et pour ainsi dire renaître pour voir renaître ses amis.

Quelque temps après cette première entrevue, les événements amenèrent la question de l'amnistie si noblement invoquée par le maréchal Gérard lors de sa présidence, et plus énergiquement encore réclamée par la retraite de ce vertueux ministre. Tout à coup, en lisant un matin le *Constitutionnel*, j'ai la satisfaction d'y voir qu'une question aussi digne de l'intérêt de la société tout entière, qu'une question palpitante d'humanité se trouve placée sous la protection de Camille Desmoulins. Notre *Vieux Cordelier*, si heureusement rappelé, redevient en ce moment l'inspiration nouvelle et, pour ainsi dire, l'étoile conductrice qui doit éclairer les Français, et les ramener au temple de la réconciliation et de la concorde.

Je crois donc ne pouvoir ajouter à notre publication rien de plus complètement historique que la discussion si franchement soutenue par M. de Saint-Albin dans le *Constitutionnel* sur l'amnistie, invoquée aujourd'hui et qui devra l'être à toutes les époques où les passions des hommes seront capables de revenir à quelque réflexion. *Qui n'a pas besoin d'amnistie?* a dit avec tant de raison l'auteur de cet article; ne craignons pas, nous, d'ajouter qu'il n'y a que ceux qui ne veulent point amnistier les autres qui ne doivent pas être amnistiés à leur tour.

Dans le besoin de témoigner à l'ami de Danton et de Camille l'expression de notre gratitude, nous

l'avons prié d'accepter en propriété l'original des notes autographes qui composent la défense de Camille Desmoulins sur le rapport de Saint-Just. Cette pièce n'appartenait à personne plus qu'à M. de Saint-Albin, puisqu'elle consacre ses sentiments fidèles et invariables. Elle sera pour lui et sa famille un titre d'honneur. J'aime à consigner ici le nom de l'homme généreux qui, par un de ces mouvements spontanés si rares dans tous les temps et surtout à l'époque que nous rappelons, osa tenter, au péril de sa vie, de sauver, s'il l'avait pu, celles de Camille Desmoulins et de Danton.

— On lit dans le *Constitutionnel*, 7 octobre 1834 :

On annonce que le Roi a décidé que le portrait de Camille Desmoulins serait placé dans le musée historique de Versailles. Ce musée justifiera sa destination, puisqu'il comprend toutes les célébrités qui ont paru en France, avant et depuis la Révolution. On ne peut éluder l'histoire, et elle ne peut passer sous silence ni les faits ni les personnes qui ont pris leur place sur la scène du monde. Les traits de Camille Desmoulins, perdus ou défigurés au milieu de tant de tumulte et de ruines, n'avaient point été rétablis d'une manière satisfaisante pour ceux qui ont connu sa personne. On cherchait avec regret l'expression qui est l'âme de la ressemblance. Elle se trouve heureusement conservée dans une miniature qui fut faite à la Conciergerie par Boze, peintre de Louis XVI, alors emprisonné avec Camille Desmoulins, dans la proportion de nature. C'est d'après cette miniature frappante de vérité que va être fait le portrait dans la proportion de nature. L'ar-

tiste habile rendra l'esprit, la physionomie naïve et si spirituelle de celui qui pendant sa vie fut appelé le La Fontaine de la révolution, et qui en fut l'une des plus honorables victimes, comme il en avait été l'un des premiers apôtres. On sait que Camille Desmoulins est celui qui, le 14 juillet 1789, arbora au Palais-Royal la cocarde nationale, dont Mirabeau dit quelque temps après : « Elle fera le tour du monde. »

Nous avons cru devoir reproduire ces deux extraits de l'édition Matton qui complètent, croyons-nous, la physionomie de l'écrivain dont nous avons ici réuni les œuvres.

J. C.

14 avril 1874.

FIN DU DEUXIÈME ET DERNIER VOLUME.

INDEX

A

- Abbéma, II, 224.
 Agnès Sorel, I, 99.
 Aiguillon (duc d'), I, 94, 143;
 II, 351.
 Alcibiade, I, 25, 93; II, 272.
 Alexandre VI, I, 145.
 Alton (d'), I, 29, 216.
 Ambly (d'), I, 218.
 Anaxagoras, II, 159, 290.
 Anguicourt (curé d'), II, 316.
 Anicet, I, 169.
 Anitus, II, 273.
 Ankarstrom, I, 239.
 Anne du Bourg, I, 104.
 Anthoine, II, 73.
 Antimachus, II, 279.
 Antoine, I, 68, 85, 94, 276.
 Antoine de Sève, II, 129.
 Anton (d'), voy. Danton, I, 220.
 Antonin, II, 187.
 Aristodème, II, 119.
 Aristophane, I, 2, 25; II, 271, 278.
 Arné, I, 164; II, 333.
 Artois (comte d'), I, 75; II, 15, 38.
 Aubert (d'), I, 221.
 Auhert (l'abbé), I, 175.
 Aubigné (d'), I, 73, 104.
 Audinot (Mlle), I, 326.
 Audoin (Xavier), I, 239; II, 266,
 305, 307.
 Auguste, II, 163 à 165, 187, 227,
 254.
 Aulichamp (d'), I, 155; II, 32.
 Avenel (G.), II, 144, 220.

B

- Babeuf, I, 47.
 Bailly, I, 80, 156, 170, 184, 257,
 314; II, 19, 36, 201, 255, 275,
 313, 320, 335, 337.

- Balivière (l'abbé de), II, 337.
 Balzac, I, 227.
 Barbaroux, I, 24, 309, 321, 342,
 345, 355; II, 113.
 Barentin, I, 122, 162; II, 32, 319,
 326, 337.
 Barnave, I, 15, 16, 22, 45, 79,
 181, 225, 230, 280, 310, 311;
 II, 11, 30, 33, 145, 201, 202,
 286.
 Barneveldt, I, 350; II, 93.
 Barras, II, 297, 214.
 Barère, I, 46, 309, 314; II, 4, 86,
 159, 209 à 212, 227, 260 à 264,
 267, 273, 284, 293.
 Barrière, I, 155.
 Barrington, I, 344.
 Bauchet, I, 56.
 Baudoin, I, 176.
 Bazaine, II, 178.
 Bazire, I, 106, 299; II, 216.
 Beaujon, I, 351.
 Beaulieu, I, 152, 318.
 Beaumarchais, I, 162.
 Beaumetz, I, 310; II, 30.
 Beauvert (M^{me}), I, 328.
 Beauvillien, I, 174.
 Beffroy de Reigny, I, 209.
 Beffroy (M^{me}), I, 252.
 Bélisaire, I, 92.
 Bellegarde (de), II, 327.
 Bennet, II, 259.
 Benoît XIV, I, 156.
 Benserade, I, 110.
 Bentabole, I, 356.
 Bérardier (l'abbé), I, 5, 38; II,
 312, 355.
 Bercheny, I, 155.
 Bergasse, I, 29, 175; II, 282.
 Bernier, I, 101.
 Berthier, I, 129, 150.
 Bertier, I, 150, 170; II, 337, 338.
 Bertin (M^{lle}), I, 155.
 Besenval (baron de), I, 146; II, 32,
 337.

- Beurnonville, I, 306, 322, 325, 334, 346.
 Beville, I, 16.
Beverley, II, 264.
 Bianzat, I, 185.
 Billaud-Varennes, I, 276, 283; II, 176, 195, 284.
 Bion, I, 52.
 Biron, I, 318, 328; II, 83.
 Biroteau, I, 333; II, 92, 106.
 Bizot, II, 93.
 Blaisot, I, 142.
 Blanc (Louis), I; 57, 80, 144, 150; II, 191.
 Blondel, I, 290.
 Bochet, II, 228.
 Boissel, II, 205.
 Bolingbrocke, II, 265.
 Bonnemère, II, 333.
 Bonnel, I, 290.
 Bonneville, I, 240.
 Bossuet, I, 17.
 Boucher, I, 96, 283.
 Boucher d'Argis, I, 309.
 Boucher (le ligueur), II, 121.
 Bouchotte, I, 115; II, 178, 198, 214, 217 à 219, 223, 230, 232, 245, 247, 276, 284.
 Boufflers (maréchal de), I, 109.
 Bouillé, I, 271, 281, 334; II, 33, 36, 37.
 Bourdon (de l'Oise), II, 203, 207, 256, 260, 283.
 Bourgogne (duchesse de), I, 108.
 Bourville (abbé de), II, 313.
 Boze, II, 395.
 Brantôme, I, 104.
 Bréard, II, 283.
 Breteuil (baron de), II, 337.
 Brézé (marquis de), I, 126; II, 320.
 Briehard, II, 43.
 Brichet, II, 277.
 Brienne, I, 123.
 Brissot, I, 24, 50, 54, 247, 251 à 290, 311, 314, 324, 326, 330, 343, 344; II, 99, 112, 152, 156, 201, 213, 226, 243, 244, 253, 278, 355, 363.
Britannicus, II, 286.
 Brochet, II, 277.
 Broglie (maréchal de), I, 77, 86, 155; II, 32, 337.
 Bruges (de), I, 290.
 Brune, I, 37, 42, 203.
 Brunswick (de), II, 57, 260.
 Bruslé, II, 316.
 Brutus, II, 92, 121, 133, 179, 223, 230, 231.
 Buchez, I, 57.
 Buzot, I, 50, 185, 310, 321, 329, 333, 339; II, 79, 80, 83, 86, 100, 101, 113.

C

- Caboche, I, 122.
 Caillard, I, 288; II, 359.
 Calas, I, 102.
 Calès, II, 284.
 Caligula, II, 120, 165, 287.
 Calonne (de), I, 79, 123; II, 216.
 Cambou, II, 214.
 Campan (M^{me}), I, 168; II, 335.
 Campardon (Em.), I, 49.
 Camus, I, 160, 337; II, 110.
 Capelle, II, 221.
 Caracalla, I, 105; II, 123.
 Carra, I, 50, 253, 281, 312, 313, 325.
 Carency (de), I, 158.
 Carrier, I, 47, 343.
 Carreaux, I, 226; II, 206.
 Carteron, I, 57, 67; II, 139, 303, 310.
 Cassius, I, 169; II, 317.
 Castellane (de), I, 94; II, 346.
 Castelnau (de), I, 159.
 Catherine de Médicis, I, 30, 105.
 Catilina, I, 86.
 Caton, I, 119; II, 93, 250, 251.
 Cazalès, I, 22, 140.
 Celer, II, 169.
 Cerutti, I, 311; II, 15.
 César, I, 73, 118; II, 42, 120, 126, 163, 251, 280; II, 64, 187.
 Chabot, I, 330, 332; II, 216.
 Châlier, I, 140.
 Chamfort, I, 17.
 Champcnetz, I, 14, 16, 177; II, 205.
 Champertois, I, 356.
 Champigny, I, 228.
 Champon, I, 337.
 Chapelier, I, 79, 149, 160, 181, 311; II, 11, 14, 15, 30, 36, 38, 102.

- Chardin, I, 33.
 Charette, II, 220.
 Charles I^{er}, II, 36, 56, 105, 119.
 Charles II, II, 60, 67, 291.
 Charles V, I, 99, 117.
 Charles VI, I, 99.
 Charles VII, I, 99.
 Charles VIII, II, 125.
 Charles IX, I, 104, 330; II, 3, 66, 81, 86, 288.
 Charles XII, I, 411.
 Charles d'Armagnac, I, 100.
 Charles le Bel, I, 97.
 Charles le Chauve, I, 87.
 Charles le Simple, II, 125.
 Charles-Quint, II, 129.
 Charles (l'abbé), II, 323.
 Charlier, II, 283.
 Charpentier, II, 375.
 Chartres (duc de), II, 3, 318.
 Chatam (lord), II, 242.
 Cbateaubriand, I, 5, 31.
 Chaumette, I, 172, 191; II, 137, 149, 159, 160, 379.
 Chénier (André), I, 178, 223; II, 73.
 Chepy, II, 73.
 Chevreuil, II, 312.
 Chevreux, II, 312.
 Chilpéric, II, 125.
 Christophe Colomb, II, 292.
 Cicéron, I, 68, 114; II, 93, 223, 235, 249, 256, 281, 315.
 Cincinnatus, II, 200.
 Cinq-Mars, I, 106.
 Claude, II, 165, 254.
 Clavière, I, 311, 328, 343, 348, 356, 361.
 Cléon, II, 272.
 Clermont-Tonnerre, I, 47, 160, 188, 204; II, 30, 326.
 Clodius, II, 256.
 Cloots (Anacharsis), I, 324; II, 137, 140, 141, 149, 155, 156, 158, 177, 214, 267.
 Clotaire II, I, 87.
 Clovis, II, 125.
 Clugny (de), II, 174, 238.
 Cobourg, I, 337; II, 143, 284, 379.
 Coindre, I, 356; II, 4, 87.
 Coligny (l'amiral de), I, 105; II, 66, 251.
 Colledge, II, 70.
 Collot d'Herbois, I, 244, 322; II, 203, 206, 233, 284, 292, 305, 307.
 Cominel, I, 99.
 Commode, I, 105; II, 123, 287.
 Concini, II, 288.
 Condé (le prince de), I, 75, 155.
 Conдорcet, I, 24, 27, 77, 310; II, 363.
 Conti (le prince de), I, 75, 129, 155.
 Coppet (le baron de), II, 11.
 Corbulon, II, 167.
 Coriolan, II, 301.
 Cormery (Lise), I, 33, 34.
 Cornish, II, 70.
 Cotta, II, 169.
 Coupé (de l'Oise), II, 178, 356.
 Courier (Paul-Louis), I, 11.
 Courtenay, II, 259.
 Couthon, II, 112.
 Crassus, II, 187.
 Crassous (de l'Hérault), I, 52.
 Crillon (de), I, 94.
 Cromwell, I, 272; II, 97, 108, 285, 291.
 Crosne (de), II, 343.
 Cubières, I, 50.
 Custinel, II, 288, 323.
 Cuvillier-Fleury, I, 57.
 Cyrano de Bergerac, I, 23.

D

- Dacier, II, 279.
 Dandré, I, 230, 257, 311; II, 11, 15, 30, 38, 78, 122, 261.
 Dangeau, I, 110.
 Dante, II, 209.
 Danton, I, 6, 34, 35, 37 à 41, 49, 208, 253, 274, 281, 292, 296, 313, 314, 326, 334, 338, 341; II, 137, 139, 145, 174, 194, 204, 214, 215, 218, 248, 250, 264, 283, 393, 259, 367, 369, 381, 385.
 Danton (M^{me}), I, 34.
 Darnaudat, II, 206.
 David (le peintre), II, 182, 265.
 Debray, I, 215.
 Defontaine, I, 174.

Demonax, II, 190.
 Denis-François, I, 134.
 Dentu, I, 82.
 Deschiens, II, 205.
 Desfontaines, I, 222.
 Desenne, I, 67; II, 141, 142, 148,
 181, 209, 232, 246, 247, 250,
 256, 268, 275, 299.
 Desmarniers, I, 159.
 Desmeuniers, I, 218, 261, 310, 311;
 II, 11, 30.
 Desmoulins (Horan), I, 34.
 Desmoulins frère (Jean-Benoît), I, 3.
 Desmoulins (Lucie-Simplice-Camille),
 I, 3.
 Despois (Eugène), I, 57, 134, 135,
 252.
 Desrués, I, 102, 216, 347.
 Désutières, II, 73.
 Devieville des Essarts, II, 312, 314,
 322, 341.
 Diderot, I, 6.
 Didot, I, 178; II, 335.
 Dillon (général), I, 42, 54, 146,
 307; II, 114, 203, 205, 206,
 208.
 Dioclétien, I, 118.
 Diogène, II, 263.
 Diturbide, I, 252, 265.
 Domat, II, 237.
 Domitien, II, 161.
 Doppet, I, 283.
 Dorat-Cubièrre, I, 49.
 Dorfeuille, II, 205.
 Dormainy, I, 49.
 Doulcet, II, 393.
 Drouet, II, 283.
 Droz, I, 76, 143; II, 331, 335.
 Dubois (cardinal), I, 113, 321.
 Dubois-Crancé, II, 4, 87, 99, 283.
 Dubois (femme), II, 205.
 Dubucquoi (frère de Camille Des-
 moulins), II, 341, 370.
 Ducastel, I, 153.
 Duchâtelet, I, 281.
 Duclos, I, 100.
 Ducos, I, 334.
 Ducrest, I, 308, 312.
 Ducroquet, II, 140, 277.
 Dufrainse (Mare), I, 57, 291, 300;
 II, 3, 143, 149, 161.
 Dufourny, I, 67; II, 276.
 Duguay-Trouin, I, 114.

Dulaure, II, 393.
 Dumolard, I, 311; II, 103.
 Dumont, I, 308; II, 197, 237.
 Dumoulin, II, 237.
 Dumouriez, I, 305, 311, 313, 317,
 319, 321, 322, 325, 326, 329,
 331, 332, 335, 337, 341, 346,
 349; II, 173, 201, 216, 221.
 Dundas, II, 103, 264.
 Duperret, I, 325.
 Dupin, I, 164.
 Duplain, I, 234.
 Duplessis, II, 237, 306, 353, 382.
 Dupont (de Nemours), II, 85.
 Dupont, I, 15, 16, 94, 160, 248,
 267, 310, 311; II, 30, 122.
 Duprat, I, 345.
 Duquesne, I, 114.
 Buquesnoy, I, 272, 356; II, 283.
 Durosoy, I, 271; II, 79.
 Dusoveray, I, 308.
 Dussault, I, 41, 42, 264.
 Duval, II, 284, 329.

E

Ebrard, I, 56.
 Elie, I, 164; II, 333.
 Elie Sorin, II, 138.
 Elisabeth Gaunt, II, 68.
 Entraigues (d'), I, 87, 88, 188.
 Eprémésnil (d'), I, 11, 129, 188,
 205; II, 319, 325, 328.
 Escobar, II, 121.
 Estaing (d'), I, 164, 270.
 Etienne, I, 228.

F

Fabre d'Eglantine, I, 27, 39, 41,
 344; II, 4, 112, 203, 207, 233,
 234, 243, 249, 254, 272, 378.
 Fagon, I, 108.
 Falkland, II, 373.
 Fargeon, I, 172.
 Fauchet (l'abbé), I, 195.
 Favras (de), I, 216, 354; II, 282.
 Fénelon, II, 31, 113, 209.
 Fenoux, I, 379.
 Ferrière, I, 318.
 Finch (le chancelier), II, 67.

Firmin Didot, I, 57; II, 141.
 Fléchier, I, 270.
 Flesselles, I, 129, 153, 170; II, 333.
 Fleury (le cardinal), I, 114.
 Fleury (Edouard), I, 58.
 Fontaine, II, 342.
 Fontenai, II, 50.
 Forcel, II, 73.
 Fornié, I, 69.
 Foulon, I, 123, 129, 150, 170; II, 23, 337.
 Fouquier Tinville, I, 40; II, 391.
 Fox, II, 260.
 François (l'abbé), I, 191; II, 227.
 François I^{er}, I, 91, 103; II, 62.
 Frédéric Guillaume, I, 101, 318.
 Frédéric II, I, 101.
 Fréron, I, 38, 214, 234, 240, 248; II, 206, 218, 236, 283, 386.

G

Gaillard, II, 203, 205.
 Galilée, II, 227.
 Gallais, I, 49; II, 206.
 Garnéry (l'abbé), I, 133, 207, 215, 216, 285.
 Garnier (de Saintes), II, 4, 87.
 Garrau de Coulon, I, 153.
 Gauthier, II, 50, 51.
 Gauthier, I, 228.
 Géhanne, II, 311.
 Gensonné, I, 24, 305, 311, 326, 327, 340; II, 100, 109, 112, 113, 150, 216.
 Georges, II, 94.
 Gérard (le maréchal), II, 394.
 Gérard (le père), I, 350.
 Gérardot, II, 303.
 Geta, II, 170.
 Gibert (l'abbé), II, 319.
 Gilbert, I, 171.
 Girardot (le baron de), I, 67.
 Girey-Dupré, I, 258, 290; II, 73.
 Glezen, I, 159, 185; II, 339.
 Gloucester (duc de), II, 64.
 Gobel, II, 159.
 Godard (Madeleine), I, 3.
 Goëzmann, I, 178.
 Gonchon, I, 339.
 Gordon, II, 241.

Gorsas, I, 258, 312, 317, 330, 337, 343.
 Gorson, I, 50.
 Gossec, I, 195.
 Goujon, I, 33-34.
 Gouvion (de), II, 350.
 Gouy d'Arcy, I, 160.
 Gracques (les), II, 151.
 Grammont (de), I, 179.
 Grangé, I, 174.
 Greenville, II, 264.
 Grégoire, I, 185.
 Grégoire de Tours, II, 121.
 Grégoire (l'abbé), I, 146.
 Greuze, I, 33.
 Grimm (baron de), I, 267.
 Guadet, II, 86, 101, 105, 152, 155, 311, 321, 324, 326, 329, 332, 340.
 Guffroy, II, 283.
 Guillaume, II, 85.
 Gustave Ericson, II, 159.
 Guynemer, I, 69.
 Guyon (madame), I, 193.

H

Hachette, I, 109.
 Hamden, II, 67, 93.
 Hamel (Em.), I, 57.
 Harriot (Marguerite), I, 35.
 Harville, I, 56.
 Hatin, II, 1.
 Hatin (Eugène), I, 207, 234.
 Hautefort (M^{me} de), I, 106.
 Hébert, I, 36, 37, 43; II, 78, 139, 140, 204, 205, 212 à 215, 218, 219, 225, 226, 228, 230 à 232, 246 à 248, 257, 261, 267, 272, 276, 277, 284, 285, 289, 293.
 Héliogabale, II, 287.
 Hénin, II, 342.
 Henrion, I, 290.
 Henri II, I, 103, 230, 231.
 Henri III, I, 91, 105, 117; II, 121, 125.
 Henri IV, I, 61, 91, 104, 117.
 Henri VIII, II, 254.
 Héralut de Séchelles, I, 35, 41; II, 379.
 Herman (le président), I, 40.

Hérodote, I, 113.
 Hilarion, I, 91.
 Hoche, II, 259, 392.
 Hollis, II, 93.
 Homère, I, 21; II, 95.
 Hoode, II, 260.
 Horace, II, 130.
 Horatius Coclès, II, 144.
 Houdon, I, 226.
 Houry (d'), I, 176.
 Howard (Lord), II, 67.
 Hullin, I, 164; II, 333.
 Humbert, I, 164; II, 333.

I

Isabeau de Bavière, I, 99.

J

Jacques 1^{er}, II, 157.
 Jacques II, II, 67, 69, 188.
 Jannet, I, 104.
 Jarry (général), II, 55, 59.
 Jay Ste Foy, II, 284.
 Jean Bart, I, 114.
 Jean Bon Saint-André, II, 283.
 Jean le Bon, I, 98.
 Jeannet-d'Arc, I, 99.
 Jeffreys, II, 68, 69, 188.
 Jorand, II, 316.
 Joseph II, I, 343.
 Jouneau, II, 51.
 Julien de la Drôme, I, 283.
 Julien (l'empereur), II, 110.
 Jusserand, I, 203.
 Juvénal, I, 4.

K

Kaft, I, 101.
 Kaunitz (de), I, 328.
 Kellermann, I, 318, 325, 326.
 Kersaint, I, 337.
 Kirch, II, 69, 188.
 Knapen, I, 174.
 Kock (de), II, 216, 220¹, 221.

L

Laborde, I, 351.
 Labre (saint), I, 193.
 Labruyère, I, 17.
 Lacépède, I, 252.
 Laclès, I, 308, 312, 317.
 Lacoste, II, 106.
 Lacroix, I, 341; II, 214, 284.
 Lafayette, I, 30, 47, 67, 76, 130,
 164, 165, 181, 254, 267, 269,
 286, 314, 315, 322, 328; II, 3,
 30, 33, 36, 38, 42, 46, 48, 79,
 86, 103, 144, 174, 182, 184,
 201, 202, 227, 275, 330, 337,
 350.
 La Fontaine, I, 99, 174, 175; II,
 396.
 Lakanal, I, 27.
 Lalanne (Ludovic), I, 105.
 Lally (Tollendal), I, 29, 94, 143,
 164, 183, 188; II, 21, 30, 282.
 La Luzerne, I, 160.
 La Marek (comte de), I, 143.
 Lamballe (Mme de), I, 248.
 Lambert (marquis de), I, 158.
 Lambesc (prince de), I, 46; II, 32,
 331.
 Laméla (de), I, 267.
 Lameth, I, 15, 94, 225, 248, 275,
 280; II, 30, 38, 201, 202, 275,
 351, 360.
 Lamoignon, I, 123; II, 322, 368.
 Lamor, II, 272.
 Langlais, I, 16.
 Lanjuinais, I, 350; II, 83, 93.
 Lannoi (Gauthier), I, 97.
 Lauthenas, I, 326; II, 108.
 La Place (de), I, 227.
 Laplanche, II, 237.
 Lapoype, II, 206.
 La Rochefoucault (M. de), I, 109.
 La Rochejacquelin, II, 160.
 Las Casas, I, 277.
 Lasource, I, 317, 329, 333, 334,
 337.
 Latouche, I, 318.
 Latour Dupin, I, 271.
 Laubardemont, I, 107.
 Launay (de), I, 50, 129, 170; II,
 333.

1. La note relative à Kock a été reproduite, par erreur, à peu près dans les mêmes termes, pages 216 et 220.

Launoï (Philippe), I, 27.
 Lauraguais, II, 205.
 Lauzun (duchesse de), II, 324.
 Lavallée (Théophile), II, 303.
 Lavicomterie, II, 265.
 Lavie, II, 16.
 Lavoisier, I, 252.
Lear (le roi), II, 61.
 Le Belfroy, I, 52.
 Lebrun, I, 330, 331, 343, 356.
 Le Chaptois, II, 333.
 Le Clerc, II, 140.
 Le Clerc de Juigné, II, 324.
 Le Cointre, II, 266, 383.
 Lécuyer, I, 318.
 Legendre, I, 244; II, 204, 261, 283.
 Lehardi, I, 337.
 Leleu, I, 54, 59.
 Lenoir, I, 162, 267; II, 114.
 Léonard, I, 178.
 Léon X, I, 103.
 Léon (le prince), I, 164.
 Le Pelletier (Michel), II, 195.
 Lépide, II, 187.
 Leprieur, II, 312.
 Lescure (de), II, 160.
 Lespart, I, 343.
 Le Tellier, I, 173; II, 157.
 Liancourt (duc de), I, 160; II, 335.
 Lindet (Robert), I, 314; II, 214, 283.
 Linguet, I, 75, 129; II, 319, 351.
 Lisle (lord), II, 68.
 Lock (Frédéric), II, 303.
 Locuste, II, 169.
 Loménie de Brienne, I, 168.
 Lorraine (cardinal de), I, 146.
 Louis le Débonnaire, II, 125.
 Louis IX, II, 62.
 Louis X, I, 97.
 Louis XI, I, 91, 99, 128.
 Louis XII, I, 103.
 Louis XIII, I, 106, 134.
 Louis XIV, I, 107, 111, 112, 134, II, 29, 121, 157.
 Louis XV, II, 186.
 Louis XVI, I, 10, 54, 61, 74, 76, 77, 80, 81, 121, 303, 321, 327, 333, 345, 349; II, 2, 28, 31, 36, 46, 59, 62, 81, 85, 90, 103, 109, 119, 122 à 133, 176, 186, 255, 324.

Loustallot, I, 20, 56, 69, 253, 272, 281; II, 175, 218, 230, 277.
 Louvet, I, 24, 311, 312, 317, 321, 329, 337, 342; II, 82, 86, 106, 108, 112, 166, 393.
 Louvois, II, 157.
 Lucchesini, II, 159, 216.
 Luckner, I, 328.
 Lucrèce, I, 4.
 Lucullus, II, 296.
 Lude (madame de), I, 108.
 Lullier, I, 100.
 Lunsford (colonel), II, 56.
 Luther, I, 7.
 Luxembourg (maréchal de), I, 110.
 Luxon, II, 119.
 Luynes (duc de), I, 94.
 Lycurgue, I, 27, 28; II, 244.

M

Mably, I, 27, 283; II, 11, 18, 24, 25.
 Macaulay, II, 188.
 Machenaud, I, 283.
 Machiavel, II, 14, 129, 148, 171, 177, 187, 189, 190, 222, 230.
 Magnier (Brutus), I, 165.
 Mahaut d'Artois, I, 98.
 Maillard, I, 164; II, 333.
 Maille, I, 172.
 Malesherbes, II, 393.
 Mallet du Pan, I, 23.
 Malouet, I, 23, 56, 270; II, 16, 78, 102, 138, 201, 216, 311.
 Mamercus, II, 165.
 Maudat, I, 355.
 Manlius, II, 130.
 Mansfeld (de), I, 313, 318.
 Manuel (Pierre), I, 268, 337, 361 II, 59, 62, 108, 112.
 Marat, I, 55, 227, 229, 240, 247, 314, 327, 331, 333, 335; II, 51, 139, 140, 144, 151 à 153, 175, 184, 217, 218, 227, 228, 235, 256, 261, 288, 289, 305, 307.
 Marc-Antoine, II, 280.
 Marc-Aurèle, I, 63, 122.
 Marcel, I, 122.
 Marchand, I, 228.
 Marchandier, I, 57.
 Marco-Polo, II, 157.

- Marie-Antoinette, I, 49, 82; II, 81, 205.
 Marie de Médicis, I, 117.
 Marie-Thérèse, I, 107.
 Marlborough, II, 265.
 Marolles, II, 312.
 Martin de Castelnau, I, 140.
 Martineau, I, 290.
 Martin (Henri), I, 97.
 Masselin, I, 100.
 Matton, I, 66, 67, 155; II, 141, 256, 299, 309, 310, 315, 382, 392, 396.
 Maupeou, I, 111; II, 368.
 Maure, II, 4, 87, 284.
 Maury (l'abbé), I, 11, 29, 75, 129, 157, 188, 309; II, 11, 16, 51, 85, 108, 282, 319, 324.
 Maxime, I, 111.
 Mayra, II, 260.
 Mazarin, I, 306; II, 291.
 Méaulle, I, 355.
 Melitus, II, 273.
 Memmay (de), I, 152, 153, 162.
 Mercier (Séb.), I, 163, 176, 241; II, 340, 355.
 Mercy-Argenteau, I, 168.
 Merlin de Thionville, II, 1, 283, 366.
 Meslier (le curé), II, 154.
 Messine (le savetier de), I, 111.
 Mézerai, I, 73; II, 251.
 Miehélet, I, 4, 57, 97, 100, 105, 134, 153; II, 161, 181, 250, 331.
 Mignet, I, 57.
 Milhaud, II, 283.
 Millin, I, 285, 326.
 Miltiade, I, 165.
 Mirabeau, I, 69, 79, 80, 95, 96, 99, 102, 105, 131, 181, 202, 218, 287; II, 14, 31, 103, 131, 145, 201, 202, 240, 257, 275, 306, 312, 313, 316, 339, 341, 396.
 Miranda, I, 318.
 Miromesnil, I, 173.
 Molière, I, 12; II, 254.
 Molinet, I, 101.
 Momoro, I, 65 à 68, 244; II, 139, 140, 261, 267, 275, 285.
 Monck, I, 329; II, 97.
 Monestier, I, 4, 87.
 Monge, I, 331.
 Monnier, I, 29, 79, 183, 188, 201, 217, 311; II, 21, 30, 253, 282.
 Montaigne, II, 158.
 Montausier, II, 254.
 Montaut (marquis de), I, 172, 178; II, 289.
 Montespan (marquis de), I, 111.
 Montesquieu, I, 175, 338; II, 21, 65, 94, 110, 127, 131, 187, 255, 277, 351, 361.
 Montesquiou (l'abbé de), II, 312.
 Montézuma, II, 285.
 Montfleury, I, 23.
 Montgaillard, I, 77.
 Moutholon (de), I, 164.
 Montigny (Lucas), I, 96.
 Montjournain (de), II, 316.
 Montlue, I, 30.
 Montmorency, I, 94, 106; II, 346.
 Montmorin, I, 158, 274, 343; II, 36.
 Montmouth (duc de), II, 68.
 Morande, I, 267, 330.
 Moreau, I, 129.
 Mosly, II, 359.
 Muscar, II, 32.
 Musset, II, 284.
- ## N
- Nantouillet, II, 196.
 Narbonne, I, 155.
 Naudet, I, 22, 23.
 Necker, I, 9, 73, 123, 127, 152, 179, 237, 310; II, 119, 125, 126, 199, 201, 275, 288, 313, 319, 321, 324, 330, 337.
 Nemours (de), I, 100.
 Néron, I, 92, 105, 127, 128, 166; II, 286, 287, 301.
 Nicolas, II, 196, 197, 198, 205, 212.
 Noailles (de), I, 143.
 Noue (de la), I, 141.
- ## O
- Octave, II, 171, 281.
 Oélus, II, 169.
 Oge (l'abbé), II, 318.
 O'Neal, II, 157.
 Ormesson (d'), I, 164.

P

Pache, I, 347, 331; II, 111.
 Paganel, I, 101.
 Panis, I, 49.
 Pankoucke, I, 240.
 Paporet, II, 319.
 Paré, II, 218, 277.
 Pastoret, I, 311; II, 29.
 Patris, I, 244, 246, 249.
 Paul, I, 91.
 Pellet (Marcelin), I, 20; II, 175.
 Pelletier, I, 271.
 Peltier, I, 19, 177, 327, 328; II, 79, 205.
 Perdrix, II, 369.
 Périelès, II, 279.
 Perilhe, I, 179.
 Perrin, II, 284, 316.
 Pétion, I, 15, 50, 181, 204, 219, 305, 309, 311, 317, 321, 332, 338, 354, 355; II, 11, 16, 113, 201, 355, 361.
 Petit, I, 215.
 Peyron d'Herval, II, 4, 87.
 Philippeaux, I, 6, 39, 49, 51; II, 175, 178, 203, 207, 214, 243, 260, 272, 276, 332.
 Philippe-Auguste, I, 97.
 Philippe V, I, 107.
 Philippe-d'Orléans, I, 303 à 356; II, 3, 78, 201, 321.
 Philippe le Bel, I, 81, 96, 97.
 Philippe le Long, I, 97.
 Philippe de Valois, I, 98.
 Phocion, I, 27.
 Photin, II, 235.
 Pierre le Grand, II, 41.
 Piron, I, 180.
 Pison, I, 169; II, 256.
 Pitt, I, 305, 306, 311, 314, 322, 329, 341; II, 84, 99, 102, 103, 104, 105, 109, 114, 143, 145 à 147, 152, 171, 175, 178, 203, 216, 220, 221, 234, 242, 260, 261, 264, 266, 267, 284, 285, 289, 379.
 Platon, I, 3, 27, 149, 304; II, 250, 263, 290.
 Plutarque, I, 118.
 Poix (prince de), I, 354.
 Polignac (madame de), I, 128; II, 325.

Pollion, I, 66.
 Pompée, II, 187.
 Pontécoulant, I, 337.
 Potemkin, II, 42.
 Potier (le libraire), I, 48.
 Potier, II, 3.
 Potier de Lille, II, 87.
 Poulletier, II, 284.
 Poultier, II, 111 à 113.
 Prieur (de la Marne), I, 318, 356.
 Proly, II, 155, 203, 214.
 Proudhon, I, 254.
 Prudhomme, I, 69, 141, 151, 163, 207, 231, 248.
 Ptolémée, II, 235.
 Pym, II, 93.

Q

Quidol, I, 172.
 Quinet (Edgar), I, 97.
 Quinquet, I, 173.
 Quintus Gellius, II, 168.

R

Rabaut, I, 79, 174, 190, 317, 321, 323, 333, 334, 337, 342; II, 97, 108.
 Raffron, I, 283.
 Ramond, I, 257, 286, 311; II, 84, 108.
 Raoul Rigault, II, 141.
 Ratteau, II, 46.
 Ravallae, I, 171; II, 35.
 Raynal, I, 79, 194.
 Rebecqui, I, 342.
 Régulus, II, 169.
 Renaud d'Angély, I, 290.
 Renée (Amédée), I, 76, 82.
 Rétif de la Bretonne, II, 356.
 Réveillon, I, 154.
 Rhull, II, 283.
 Ribauville, II, 369.
 Richard, I, 164.
 Richard Baxter, II, 68.
 Richelieu (cardinal de), I, 112, 128, 306; II, 162.
 Ricord fils, II, 236.
 Rivarol, I, 13, 14, 16 à 19, 29, 177, 328; II, 205.

- Marie-Antoinette, I, 49, 82; II, 81, 205.
 Marie de Médicis, I, 117.
 Marie-Thérèse, I, 107.
 Marlborough, II, 265.
 Marolles, II, 312.
 Martin de Castelnau, I, 140.
 Martineau, I, 290.
 Martin (Henri), I, 97.
 Masselin, I, 100.
 Matton, I, 66, 67, 155; II, 141, 256, 299, 309, 310, 315, 382, 392, 396.
 Maupeou, I, 111; II, 368.
 Maure, II, 4, 87, 284.
 Maury (l'abbé), I, 11, 29, 75, 129, 157, 188, 309; II, 11, 16, 51, 85, 108, 282, 319, 324.
 Maxime, I, 111.
 Mayra, II, 260.
 Mazarin, I, 306; II, 291.
 Méaulle, I, 355.
 Melitus, II, 273.
 Memmay (de), I, 152, 153, 162.
 Mercier (Séb.), I, 163, 176, 241; II, 340, 355.
 Mercy-Argenteau, I, 168.
 Merlin de Thionville, II, 1, 283, 366.
 Meslier (le curé), II, 154.
 Messine (le savetier de), I, 111.
 Mézerai, I, 73; II, 251.
 Michelet, I, 4, 57, 97, 100, 105, 134, 153; II, 161, 181, 250, 331.
 Mignot, I, 57.
 Milhaud, II, 283.
 Millin, I, 285, 326.
 Miltiade, I, 165.
 Mirabeau, I, 69, 79, 80, 95, 96, 99, 102, 105, 131, 181, 202, 218, 287; II, 14, 31, 103, 131, 145, 201, 202, 240, 257, 275, 306, 312, 313, 316, 339, 341, 396.
 Miranda, I, 318.
 Miromesnil, I, 173.
 Molière, I, 12; II, 254.
 Molinet, I, 104.
 Momoro, I, 65 à 68, 244; II, 139, 140, 261, 267, 275, 285.
 Monck, I, 329; II, 97.
 Monestier, I, 4, 87.
 Monge, I, 331.
 Monnier, I, 29, 79, 183, 188, 201, 217, 311; II, 21, 30, 253, 282.
 Montaigne, II, 158.
 Montausier, II, 254.
 Montaut (marquis de), I, 172, 178; II, 289.
 Montespan (marquis de), I, 111.
 Montesquieu, I, 175, 338; II, 21, 65, 94, 110, 127, 131, 187, 255, 277, 351, 361.
 Montesquiou (l'abbé de), II, 312.
 Montézuma, II, 285.
 Montfleury, I, 23.
 Montgaillard, I, 77.
 Moutholon (de), I, 164.
 Montigny (Lucas), I, 96.
 Montjournain (de), II, 316.
 Montluc, I, 30.
 Montmorency, I, 94, 106; II, 346.
 Montmorin, I, 158, 271, 343; II, 36.
 Montmouth (duc de), II, 68.
 Morande, I, 267, 330.
 Moreau, I, 129.
 Mosly, II, 359.
 Muscar, II, 32.
 Musset, II, 284.
- ## N
- Nantouillet, II, 196.
 Narbonne, I, 155.
 Naudet, I, 22, 23.
 Necker, I, 9, 73, 123, 127, 152, 179, 237, 310; II, 119, 125, 126, 199, 201, 275, 288, 313, 319, 321, 324, 330, 337.
 Nemours (de), I, 100.
 Néron, I, 92, 105, 127, 128, 166; II, 286, 287, 301.
 Nicolas, II, 196, 197, 198, 205, 212.
 Noailles (de), I, 143.
 Noue (de la), I, 141.
- ## O
- Octave, II, 171, 281.
 Oélus, II, 169.
 Oge (l'abbé), II, 318.
 O'Neal, II, 157.
 Ormesson (d'), I, 164.

P

Pache, I, 317, 331; II, 111.
 Paganel, I, 101.
 Panis, I, 49.
 Pankoucke, I, 240.
 Paporet, II, 319.
 Paré, II, 218, 277.
 Pastoret, I, 311; II, 29.
 Patris, I, 244, 246, 249.
 Paul, I, 91.
 Pellet (Marcelin), I, 20; II, 175.
 Pelletier, I, 271.
 Peltier, I, 19, 177, 327, 328; II, 79, 205.
 Perdrix, II, 369.
 Périclès, II, 279.
 Perilhe, I, 179.
 Perrin, II, 284, 316.
 Pétion, I, 15, 50, 181, 204, 219, 305, 309, 311, 317, 321, 332, 338, 354, 355; II, 11, 16, 113, 201, 355, 361.
 Petit, I, 215.
 Peyron d'Herval, II, 4, 87.
 Philippeaux, I, 6, 39, 49, 51; II, 175, 178, 203, 207, 214, 243, 260, 272, 276, 332.
 Philippe-Auguste, I, 97.
 Philippe V, I, 107.
 Philippe-d'Orléans, I, 303 à 356; II, 3, 78, 201, 321.
 Philippe le Bel, I, 81, 96, 97.
 Philippe le Long, I, 97.
 Philippe de Valois, I, 98.
 Phocion, I, 27.
 Photin, II, 235.
 Pierre le Grand, II, 41.
 Piron, I, 180.
 Pison, I, 169; II, 256.
 Pitt, I, 305, 306, 311, 314, 322, 329, 341; II, 84, 99, 102, 103, 104, 105, 109, 114, 143, 145 à 147, 152, 171, 175, 178, 203, 216, 220, 221, 234, 242, 260, 261, 264, 266, 267, 284, 285, 289, 379.
 Platon, I, 3, 27, 149, 304; II, 250, 263, 290.
 Plutarque, I, 118.
 Poix (prince de), I, 354.
 Polignac (madame de), I, 128; II, 325.

Pollion, I, 66.
 Pompée, II, 187.
 Pontécoulant, I, 337.
 Potemkin, II, 42.
 Potier (le libraire), I, 48.
 Potier, II, 3.
 Potier de Lille, II, 87.
 Poulletier, II, 284.
 Poultier, II, 111 à 113.
 Prieur (de la Marne), I, 318, 356.
 Proly, II, 155, 203, 214.
 Proudhon, I, 254.
 Prudhomme, I, 69, 141, 151, 163, 207, 231, 248.
 Ptolémée, II, 235.
 Pym, II, 93.

Q

Quidot, I, 172.
 Quinet (Edgar), I, 97.
 Quinquet, I, 173.
 Quintus Gellius, II, 168.

R

Rabaut, I, 79, 174, 190, 317, 321, 323, 333, 334, 337, 342; II, 97, 108.
 Raffron, I, 283.
 Ramond, I, 257, 286, 311; II, 84, 108.
 Raoul Rigault, II, 141.
 Ratteau, II, 46.
 Ravailiac, I, 171; II, 35.
 Raynal, I, 79, 194.
 Rebecqui, I, 342.
 Régulus, II, 169.
 Renaud d'Angély, I, 290.
 Renée (Amédée), I, 76, 82.
 Rétif de la Bretonne, II, 356.
 Réveillon, I, 154.
 Rhull, II, 283.
 Ribauville, II, 369.
 Richard, I, 164.
 Richard Baxter, II, 68.
 Richelieu (cardinal de), I, 112, 125, 306; II, 162.
 Ricord fils, II, 236.
 Rivarol, I, 13, 14, 16 à 19, 29, 177, 328; II, 205.

- Rives (l'abbé), II, 359, 360.
 Robert, I, 272; II, 386, 389.
 Robespierre, I, 4, 15, 16, 37, 42, 56, 80, 135, 156, 185, 208, 225, 248, 283, 292, 298, 321, 333, 339, 344, 342, 354; II, 11, 16, 114, 138, 144, 145, 149, 154, 166, 173, 189, 195, 197, 198, 212, 223, 233, 245, 250, 257, 263, 278, 311, 339, 361, 379, 391.
 Rochambeau, I, 328; II, 36.
 Rochechouart (de), II, 221.
 Rochefoucauld (duc de la), I, 94.
 Røderer, I, 42, 283, 288, 289, 354; II, 361.
 Roland, I, 24, 310, 311, 313, 314, 317, 323, 324, 326, 327 à 330, 332, 338, 343 à 345, 356; II, 11, 78, 97, 106, 111 à 113, 155, 176, 241.
 Roland (M^{me}), I, 339; II, 387.
 Romulus, II, 251.
 Ronsin, II, 139, 140, 188, 191, 260, 272, 273, 285.
 Rossignol, II, 260.
 Rottcher, I, 178.
 Rousseau (Jean-Jacques), I, 6, 91, 119, 180, 194, 279, 290, 348; II, 11, 100, 120, 157, 195, 244, 245, 251, 257, 261.
 Rousselin de Saint-Albin, II, 392.
 Rousset (Camille), II, 191.
 Roux (Jacques), I, 36, 57; II, 140, 307.
 Rouzer, I, 333.
 Rovère (l'abbé), II, 284.
 Roy (l'abbé), I, 129, 154; II, 337.
 Royon (l'abbé), I, 214, 271; II, 50, 51.
 Rudolf (Charles), II, 154.
 Russell (lord), II, 67.
- S
- Sabatier (l'abbé), I, 213.
 Sainte-Beuve, I, 48.
 Saint-Christeau, I, 164.
 Sainte-Foy, I, 327; II, 104, 105, 107.
 Saint-Florentin, I, 111.
 Saint-Iluruge (marquis de), I, 54, 55, 160, 187, 197; II, 343.
 Saint-Germain (comte de), I, 76.
 Saint-Just, I, 37, 298; II, 124, 272, 274, 284, 389, 390, 395.
 Saint Paul, II, 307.
 Saint-Priest, II, 257.
 Saint-Réal, II, 151.
 Saint-Simon, I, 108.
 Saint-Vallier, I, 103.
 Salicetti, II, 207.
 Salluste, II, 162.
 Salles, I, 333 à 335, 337; II, 92, 97, 102, 112, 113.
 Sambat, II, 4, 87, 356.
 Sanson, I, 41, 55, 215.
 Santerre, I, 271.
 Sardanaïpale, I, 105.
 Sartines (de), I, 161, 174.
 Sauveur, II, 283.
 Scévola, II, 107.
 Schatzbury (comte de), II, 59.
 Schérer, I, 48.
 Schmits, I, 185.
 Scipion Nasica, II, 151, 169.
 Séguier, I, 145.
 Séjan, II, 165, 170, 196.
 Semblençay, I, 103.
 Sénèque, II, 287.
 Servan, I, 311, 318, 328.
 Severul, I, 169.
 Sévigné (M^{me} de), I, 264.
 Shakespeare, I, 38.
 Sheridan, II, 260, 261, 266, 267.
 Sieyès (l'abbé), I, 78, 79, 146, 180, 310; II, 315, 317, 346.
 Sijas, II, 4, 87.
 Sillery, I, 307, 311, 313, 317, 319, 320 à 322, 342; II, 78, 201, 355.
 Simon, I, 278; II, 283, 379.
 Socrate, II, 272.
 Solon, II, 273.
 Sombreuil (de), II, 327.
 Soranus, II, 168.
 Spinola, II, 296.
 Staël (M^{me} de), II, 330.
 Stanhope, II, 257, 258, 266, 267.
 Statilius, II, 168.
 Steele, I, 265.
 Suleau, II, 389.
 Sully, I, 106.
 Sydney (Algernon), II, 67, 225.

T

Tacite, I, 4; II, 148, 161, 185, 196, 229, 230, 254.
 Tallien, I, 243; II, 284.
 Talma, I, 113, 326, 328.
 Talon, I, 317; II, 218.
 Target, I, 79, 144, 185; II, 311, 314, 315, 317, 336, 339, 346.
 Tarquin, I, 114; II, 300.
 Terray (l'abbé), I, 34, 111, 128; II, 356.
 Tertullien, II, 190.
 Théophraste, I, 166.
 Théroigne de Méricourt, I, 15.
 Thibaut (le curé), I, 146.
 Thierry, II, 106, 125.
 Thiers, I, 57.
 Thomas Audreuvos, II, 62.
 Thomassin, I, 168.
 Thou (de), I, 73, 106.
 Thouret, I, 188.
 Thourey, I, 216.
 Thraséas, II, 168.
 Thrasybule, II, 186, 188, 210, 230.
 Thucydide, II, 220.
 Thuriot, II, 214, 218, 283.
 Tibère, I, 92, 102; II, 161, 162 à 164, 170, 254, 288.
 Tintot (baron de), I, 180.
 Titus, I, 61.
 Torquatus Silanus, II, 165.
 Tournay (Louis), II, 333.
 Tournon, I, 213.
 Treilhard, I, 188.
 Trenck (baron de), I, 178.
 Tridon, II, 141.
 Tristan l'Ermite, I, 99, 100.
 Tronchet, I, 168.
 Turenne, I, 110, 313; II, 296.
 Turménie, I, 16.
 Tyrée, I, 31.

U, V, W

Urbain-Grandier, I, 107.
 Uxelles (marquis d'), I, 179.
 Vadé, I, 228.

Vadier, I, 49.
 Vaillant, II, 196.
 Valazé, II, 112.
 Valence, II, 83.
 Valerius Asiaticus, II, 168.
 Van de Pol, II, 221.
 Vandermersch, I, 29; II, 231.
 Vatar (le libraire), II, 89.
 Vauguyon (de la), I, 158; II, 337.
 Vendôme (de), I, 113.
 Venua, I, 334.
 Vergniaud, I, 251, 317, 329, 340; II, 99 à 101, 110, 113, 155.
 Vermond (l'abbé de), I, 168.
 Verrès, II, 256.
 Verrière, II, 371.
 Vespasien, II, 184 à 186.
 Vidaud de la Tour, II, 322.
 Vilatte, I, 299.
 Villars, II, 297.
 Villedeuil, I, 122; II, 337.
 Villenaude, II, 337.
 Vincent, II, 139, 178, 237, 275, 284.
 Vincenzini, II, 327.
 Virgile, I, 61.
 Vitellius, I, 105; II, 184.
 Vitet, I, 338.
 Voidel, I, 307, 309.
 Volney, I, 79, 185.
 Voltaire, I, 6, 25, 27, 101, 120, 180, 222; II, 155, 157, 280.
 Warwick, II, 56.
 Washington, I, 166.
 Watronville, II, 313.
 Weber, II, 335.
 Weill (Alex.), II, 142.
 Westermann, I, 39, 40; II, 297.
 Witt (les frères de), I, 350; II, 37, 225.
 Wurmsér, II, 260.

X, Y, Z

Xénophon, II, 297.
 Ysabeau, 283.
 Zoïle, II, 226.

ERRATUM

—

Tome II, page 2, ligne 20. *Au lieu de* : On a aussi publié de Camille Desmoulins les Discours suivants que nous ne pouvons donner, faute de place, dans l'édition présente :

Il faut lire : On a publié, outre les Discours suivants, des Discours que nous ne pouvons donner dans l'édition présente. Discours les plus importants de Camille Desmoulins sont :

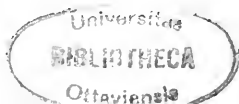


TABLE DES MATIÈRES

Discours divers.....	1
Discours sur la situation politique de la nation.....	5
Discours de Camille Desmoulins sur la situation de la capitale.....	39
Discours de Camille Desmoulins sur le décret du bannissement de la famille ci-devant d'Orléans, et sur la question si l'Assemblée nationale pouvait exclure de son sein Philippe- Égalité, représentant du peuple.....	75
Discours de Camille Desmoulins dans le procès de Louis XVI, sur la question de l'appel au peuple.....	89
Opinion de Camille Desmoulins sur le jugement de Louis XVI.....	117
Le Vieux Cordelier.....	135
Le Vieux Cordelier, n° I.....	143
Le Vieux Cordelier, n° II.....	149
Le Vieux Cordelier, n° III.....	161
Le Vieux Cordelier, n° IV.....	181
Le Vieux Cordelier, n° V, grand discours justificatif de Ca- mille Desmoulins aux Jacobins.....	193
Le Vieux Cordelier, n° VI.....	233
Le Vieux Cordelier, n° VII.....	249
Le Vieux Cordelier, n° VIII.....	299
Fragment inédit.....	303
Sur les Ultra et les Citrà.....	305
Correspondance de Camille Desmoulins (1789-1794).....	309
Appendice.....	383
Portefeuille de Lucile.....	385
Index.....	397

FIN DE LA TABLE DU DEUXIÈME ET DERNIER VOLUME.

Paris. — Imp. VIÉVILLE et CAPIOMONT, 6, rue des Poitevins.







LITTÉRATURE CONTEMPORAINE

ÉCONOMIE POLITIQUE — HISTOIRE — GÉOGRAPHIE — ÉDUCATION — SCIENCES

- Audiganne.** Mémoires d'un ouvrier. . . 1 v.
- Cabanis.** Rapports du physique et du moral de l'homme, par le docteur GERISE. 2 v.
- Channing.** Traduction avec Introduction et Notices par EDOUARD LABOULAYE.
- Œuvres sociales. 1 v.
 - La Liberté spirituelle. 1 v.
 - Le Christianisme libéral. 1 v.
 - De l'Esclavage. 1 v.
- Dehérain (P.-P.).** Annuaire scientifique, de 1861 à 1869. 9 v.
- Despois.** Les Lettres et la Liberté. . . 1 v.
- Forgues.** Originaux et Beaux-esprits de l'Angleterre contemporaine. 2 v.
- Vie de Nelson. 1 v.
- Gérusez (E.).** Histoire de la Littérature française pendant la Révolution. . . . 1 v.
- Jurien de la Gravière.** Guerres maritimes sous la République et l'Empire. . . . 2 v.
- Laboulaye (Ed.).** Le Parti libéral. . 1 v.
- La Liberté religieuse. 1 v.
 - Etudes morales et politiques. . . . 1 v.
 - L'Etat et ses limites. 1 v.
 - Etudes contemporaines sur l'Allemagne et les pays slaves. 1 v.
 - Histoire des Etats-Unis d'Amérique, depuis les premiers essais de colonisation jusqu'à l'adoption de la constitution fédérale (1620-1789). 3 v.
 - Discours populaires. 1 v.
 - Questions constitutionnelles. . . . 1 v.
- Lamé (Emile).** Julien l'Apostat. . . . 1 v.
- Lanfrey (P.).** Histoire de Napoléon Ier. (Les tomes I à IV sont en vente.)
- Etudes et Portraits politiques. . . . 1 v.
 - Histoire politique des Papes. . . . 1 v.
- Lavallée (Th.).** Histoire des Français, depuis le temps des Gaulois jusqu'à nos jours. — Nouvelle édition, développée, sur le même plan, de 1814 à 1848, et continuée jusqu'en 1873, par M. FRÉDÉRIC LOCK. 6 v.
- Géographie physique, historique et militaire. *Edition entièrement refondue, corrigée et augmentée*, par M. P. MAPPINE. 1 v.
- Leroy-Beaulieu (Paul).** La Question ouvrière au XIX^e siècle. 1 v.
- Le Travail des femmes au XIX^e siècle. 1 v.
- Martin (Aimé).** Education des mères de famille. 2 v.
- Ménard (Louis).** La Morale avant les philosophes. 1 v.
- Du Polythéisme hellénique. 1 v.
- Mérimée (Prosper).** Histoire de Don Pèdre Ier, roi de Castille. 1 v.
- Mesnard (Paul).** Histoire de l'Académie française. 1 v.
- Mézières.** Shakspeare, ses œuvres et ses critiques. 1 v.
- Prédécesseurs et Contemporains de Shakspeare. 1 v.
 - Contemporains et Successeurs de Shakspeare. 1 v.
- Mignet.** Histoire de Marie Stuart. . . 2 v.
- Antonio Pérez et Philippe II. . . . 1 v.
 - Mémoires historiques. 1 v.
 - Notices et Portraits. 2 v.
- Nodier (Charles).** Souvenirs de la Révolution et de l'Empire. 2 v.
- Poitou (Eugène).** Portraits littéraires et philosophiques. 1 v.
- Les Philosophes français contemporains et leurs systèmes religieux. 1 v.
 - La Liberté civile et le Pouvoir administratif en France. 1 v.
- Rambaud.** Le Testament d'un Latin. . 1 v.
- Rigault.** Conversations littéraires. . . 1 v.
- Roussel.** Système physique et moral de la femme, par le docteur GERISE. . . . 1 v.
- Saint-Marc Girardin.** Cours de littérature dramatique. 5 v.
- Essais de littérature et de morale. . 2 v.
- Thierry (Augustin).** Histoire de la Conquête de l'Angleterre par les Normands. Nouvelle édition, suivie de la *Liste alphabétique des Conquêteurs de l'Angleterre*, et de la description de la *Tapissiererie de Bayeux*. 1 v.
- Vilbort (J.).** L'Œuvre de M. de Bismark, 1863-1866. 1 v.
- Villetard (Edmond).** L'Insurrection du 18 mars. 1 v.



La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance

The Library
University of Ottawa
Date due

JUN 5 1974

UQO 1 AVR 2008
APR



a39003



001295954b

DC 146 . D5A2 1874 V C
DESMOULINS, CAMILLE.
OEUVRES.

CE DC 0146
.D5A2 1874 V002
COC DESMOULINS, CEUVRES.
ACCH# 106P373

